

# NOTE D'INFORMATION AXA Crédit



OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT VISANT LES ACTIONS AXA CREDIT NON DETENUES  
PAR AXA ASSURANCE MAROC



**réinventons /**  
l'assurance et l'épargne

EN VUE DE LA RADIATION DE LA COTE D'AXA CREDIT  
A L'INITIATIVE D'AXA ASSURANCE MAROC

## OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT VISANT LES ACTIONS AXA CREDIT NON DETENUES PAR AXA ASSURANCE MAROC

NOMBRE D' ACTIONS VISEES	218 422 actions
PRIX PAR ACTION	310 DH
MONTANT MAXIMUM DE L'OFFRE	67 710 820 DH
DUREE DE L'OFFRE	DU 17 AU 28 JUILLET 2017 INCLUS

Organisme conseil et  
coordinateur global



Organisme chargé de  
l'enregistrement de  
l'opération



Organismes chargés de la  
collecte des ordres

Toutes les banques et  
sociétés de bourse

Evaluateur indépendant



### VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, et de l'article 36 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi n° 46-06, l'original de la présente note d'information a été visé par l'AMMC le 07 juillet 2017, sous la référence N°VI/EM/020/2017.

## ABREVIATIONS

<b>AGO</b>	Assemblée Générale Ordinaire
<b>AMMC</b>	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
<b>APSF</b>	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
<b>BAM</b>	Bank Al Maghrib
<b>BSF</b>	Bons de Sociétés de Financement
<b>CCT</b>	Crédit Court terme
<b>CMT</b>	Crédit Moyen terme
<b>CMR</b>	Caisse Marocaine de Retraite
<b>CNSS</b>	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CNT</b>	Centre National de Traitement
<b>EC</b>	Etablissements conventionnés
<b>FP</b>	Fonds Propres
<b>IR</b>	Impôt sur le Revenu
<b>IS</b>	Impôt sur les Sociétés
<b>LOA</b>	Location avec Option d'Achat
<b>MDH</b>	Millions de dirhams
<b>NS</b>	Non significatif
<b>PBS</b>	Points de base
<b>PCEC</b>	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire
<b>PPR</b>	Paierie Principale de la Rémunération
<b>RN</b>	Résultat Net
<b>ROA</b>	Return on Assets
<b>ROE</b>	Return on Equity
<b>SAAR</b>	Système d'Aide à l'Appréciation du Risque
<b>TCAM</b>	Taux de Croissance Annuel Moyen
<b>TCN</b>	Titre de Créance Négociable
<b>TEG</b>	Taux Effectif Global
<b>TMIC</b>	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée



## DEFINITIONS

<b>ALM</b>	Asset and Liability Management (Gestion actif-Passif) : Mode de gestion qui vise à garantir l'équilibre de ces deux volets (Actif et passif) afin s'assurer que l'entreprise dispose toujours de ressources financières qui lui permet d'assumer ses charges et/ou de rembourser les emprunts qu'elle a contractés
<b>Gearing</b>	Dettes financières nettes / Fonds propres
<b>Initiateur</b>	Initiateur de l'offre publique de retrait : AXA Assurance Maroc
<b>Mourabaha</b>	Contrat de vente au prix de revient majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue entre l'acheteur et le vendeur
<b>La Société</b>	AXA Crédit
<b>Valeur Résiduelle</b>	Estimation de la valeur qu'une acquisition devrait avoir à la fin de la durée de l'amortissement



# SOMMAIRE

ABREVIATIONS	2
DEFINITIONS	3
SOMMAIRE	4
AVERTISSEMENT	7
PREAMBULE	8
<b>Section I - ATTESTATIONS ET COORDONNÉES</b>	<b>9</b>
I. Le Président Directeur Général d'AXA Assurance Maroc	10
II. Le Directeur Général d'AXA Crédit	11
III. Les Commissaires aux comptes d'AXA Crédit	12
IV. Les Commissaires aux comptes d'AXA Assurance Maroc	16
V. L'organisme conseil	20
VI. Le Conseil Juridique	21
VII. Le Garant irrévocable	22
VIII. L'évaluateur indépendant de la société AXA Crédit	23
IX. Le responsable de l'information et de la communication financière AXA Crédit	24
X. Le responsable de l'information et de la communication financière AXA Assurance Maroc	25
<b>Section II - PRESENTATION DE L'OPERATION</b>	<b>26</b>
I. Cadre de l'opération	27
II. Objectifs de l'Offre	29
III. Liens entre AXA Crédit et l'Initiateur de l'Offre	30
IV. Structure de l'Offre	30
V. Eléments d'appréciation des termes de l'Offre par l'Evaluateur Indépendant	31
VI. Frais de transaction	36
VII. Conseiller et intermédiaires financiers	36
VIII. Caractéristique des actions AXA Crédit	36
IX. Calendrier de l'Offre	37
X. Modalités de participation à l'Offre	37
XI. Modalités de centralisation, d'enregistrement et de règlement/livraison	39
XII. Modalités de publication des résultats de l'Offre	40
XIII. Admission de la valeur aux opérations de Maroclear	40
XIV. Fiscalité	40
XV. Charges relatives à l'Offre	41
<b>Section III - PRESENTATION DE L'INITIATEUR</b>	<b>42</b>
I. Présentation générale	43
II. Activité d'AXA Assurance Maroc	55
III. Appartenance d'AXA Assurance Maroc au Groupe AXA	58
IV. Analyse financière d'AXA Assurance Maroc	63
V. Perspectives d'AXA Assurance Maroc	71
VI. Les facteurs de risques d'AXA Assurance Maroc	71



VII.	Faits exceptionnels et litiges	72
<b>Section IV - PRESENTATION GENERALE D'AXA CREDIT</b>		<b>73</b>
I.	Renseignements à caractère général	74
II.	Renseignements sur le capital d'AXA Crédit	75
III.	Notation	77
IV.	Nantissement d'actions	77
V.	Nantissement d'actifs	77
VI.	Politique de distribution des dividendes	78
VII.	Marché des titres d'AXA Crédit	78
VIII.	Organes d'administration d'AXA Crédit	80
IX.	Assemblées Générales des Actionnaires	81
X.	Organes de direction	83
XI.	Gouvernement d'entreprise	86
<b>Section V - Secteur du Crédit à la consommation</b>		<b>88</b>
I.	Réglementation en vigueur	89
II.	Principaux intervenants du secteur	95
III.	Production et encours des sociétés de financement	96
<b>Section VI - Activité d'AXA CREDIT</b>		<b>100</b>
I.	Historique et événements marquants	101
II.	Appartenance d'AXA Crédit au Groupe AXA	102
III.	Relations entre AXA Crédit et AXA Assurance Maroc	102
IV.	Filiales d'AXA Crédit	104
V.	Activité d'AXA Crédit	104
VI.	Organisation et moyens de production d'AXA Crédit	116
<b>Section VII - La Situation financière d'AXA CREDIT</b>		<b>121</b>
I.	Analyse du compte des produits et charges	122
II.	Analyse de la structure du bilan	129
III.	Analyse des ratios	135
IV.	Analyse du risque Client	136
V.	Analyse du tableau des flux de trésorerie	139
<b>Section VIII - Stratégies et perspectives</b>		<b>141</b>
I.	Perspectives du secteur du crédit à la consommation	142
II.	Perspectives et stratégies de développement d'AXA Crédit	142
III.	Business Plan sur la période 2017e – 2019p	144
<b>Section IX - Principaux facteurs de risque</b>		<b>158</b>
I.	Risque client	159
II.	Risque de Fraude	160
III.	Risque de baisse de marge liée au TMIC	160
IV.	Risque de concurrence	160
V.	Risque opérationnel	160



VI. Risque de liquidité	160
VII. Risque Réglementaire	161
VIII. Risque de taux	161
IX. Risque de non-respect des ratios réglementaires	161
X. Risque liés au plan de restructuration	161
<b>Section X - Faits exceptionnels</b>	<b>162</b>
<b>Section XI - Litiges et affaires contentieuses d'AXA Crédit</b>	<b>164</b>
<b>Section XII - Annexes</b>	<b>166</b>
I. Bulletin d'ordre de vente	167
II. Principales règles et méthodes comptables	168
III. Etats Financiers AXA Crédit	169
IV. Etats Financiers d'AXA Assurances Maroc	221



## AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'offre faite aux actionnaires de la société AXA Crédit.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.



## PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété et de l'article 36 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi n° 46-06, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'Initiateur et de la Société, leur situation financière et l'évolution de leur activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par CFG Bank Corporate Finance, agissant en qualité de conseiller financier de l'Initiateur et de la société visée, en application des dispositions de l'article 14 précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par AXA Crédit et AXA Assurance Maroc, notamment lors des due diligence effectuées auprès d'AXA Crédit et d'AXA Assurance Maroc selon les standards de la profession, afin de s'assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- Les comptes sociaux d'AXA Crédit et AXA Assurance Maroc pour les exercices 2014, 2015 et 2016 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes d'AXA Crédit et AXA Assurance Maroc pour les exercices 2014, 2015 et 2016 ;
- Les rapports de gestion d'AXA Crédit relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016 ;
- Les rapports de gestion d'AXA Assurance Maroc relatifs aux exercices 2014, 2015 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes d'AXA Crédit et d'AXA Assurance Maroc relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016 ;
- Les procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées d'actionnaires d'AXA Crédit et AXA Assurance Maroc pour les exercices 2014, 2015, 2016 et l'exercice en cours jusqu'à la date de visa ;
- Les perspectives financières d'AXA Crédit élaborées par le management de la société ;
- Le rapport de l'évaluateur indépendant dans le cadre de la présente opération.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété et de l'article 38 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques, cette note d'information doit être :

- Disponible au siège d'AXA Crédit sis au 120-122, Avenue Hassan II, Casablanca ;
- Disponible au siège d'AXA Assurance Maroc sis au 120-122, Avenue Hassan II, Casablanca ;
- Disponible au siège de CFG Bank Corporate Finance, sis, 5-7 rue Ibnou Toufail, Casablanca.

Par ailleurs, elle sera :

- Disponible sur le site de l'AMMC ([www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)) ;
- Disponible sur le site internet de la Bourse de Casablanca ([www.casablanca-bourse.com](http://www.casablanca-bourse.com)).



## Section I - ATTESTATIONS ET COORDONNÉES



## I. Le Président Directeur Général d'AXA Assurance Maroc

### Identité

---

<b>Raison sociale</b>	AXA Assurance Maroc
<b>Représentant légal</b>	M. Philippe ROCARD
<b>Fonction</b>	Président Directeur Général
<b>Adresse</b>	120/122, Avenue Hassan II, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 522 889 292
<b>Adresse électronique</b>	Fatimazahra.lagnini@axa.ma

---

### Attestation

---

Le Président Directeur Général d'AXA Assurance Maroc atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information relatives à AXA Assurance Maroc, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires d'AXA Crédit pour fonder leur jugement sur l'opération envisagée et elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**M. Philippe ROCARD**

Président Directeur Général d'AXA Assurance Maroc



## II. Le Directeur Général d'AXA Crédit

### Identité

---

<b>Raison sociale</b>	AXA Crédit
<b>Identité</b>	M. Abdesselam EL HADAJ
<b>Fonction</b>	Directeur Général
<b>Adresse</b>	120-122 Avenue Hassan II, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 522 464 316
<b>Numéro de télécopieur</b>	+212 522 448 236
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:abdesselam.elhadaj@axacredit.ma">abdesselam.elhadaj@axacredit.ma</a>

---

### Attestation

---

Le Directeur Général d'AXA Crédit atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information relatives à AXA Crédit, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires d'AXA Crédit pour fonder leur jugement sur l'opération envisagée et elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**M. Abdesselam EL HADAJ**  
Directeur Général d'AXA Crédit



### III. Les Commissaires aux comptes d'AXA Crédit

#### Identité

Cabinet	MAZARS Audit et Conseil	Fidaroc Grant Thornton	PwC Maroc
Représentant	M. Abdou Souleye DIOP	M. Mohamed ZERREI	M. Mohamed RQIBATE
Numéro de téléphone	05 22 42 34 23	05 22 54 48 00	05 22 99 98 00
Numéro de fax	05 22 42 34 00	05 22 29 66 70	05 22 23 88 70
Adresse électronique	<a href="mailto:abdou.diop@mazars.ma">abdou.diop@mazars.ma</a>	<a href="mailto:m.zerrei@fidarocgt.ma">m.zerrei@fidarocgt.ma</a>	<a href="mailto:mohamed.rqibate@ma.pwc.com">mohamed.rqibate@ma.pwc.com</a>
Adresse postale	101, Bd Abdelmoumen 20360 Casablanca	47, Rue Allal Ben Abdellah 5 <sup>ème</sup> étage 20000 Casablanca	35 Rue Aziz Bellal, Maarif, 20330, Casablanca
Date du 1er exercice soumis au contrôle	2014	2004	2017
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes 2019	AGO statuant sur les comptes 2016	AGO statuant sur les comptes 2019
Exercices audités	2014, 2015 et 2016	De 2004 à 2016	-

#### Attestation

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières d'AXA Crédit contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités d'AXA Crédit relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2014, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse d'AXA Crédit tels qu'audités par Mazars Audit et Conseil et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices 2014, 2015 et 2016.

Casablanca, le 3 juillet 2017

**MAZARS Audit et Conseil**

M. Abdou Souleye DIOP

**PwC Maroc**

M. Mohamed RQIBATE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AXA CREDIT S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 148.543.543,55 compte tenu d'une perte de MAD 89.762.498,86.

### Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AXA CREDIT S.A au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de société.

Casablanca, le 20 février 2017

**FIDAROC GRANT THORNTON**

M. Mohamed ZERREI

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**

M. Abdou Souleye DIOP

## Rapport Général des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints, de la société AXA CREDIT, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 238.306.042,41 compte tenu d'une perte de MAD 20.011.603,76.

### Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AXA CREDIT au 31 Décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 Mars 2016

**FIDAROC GRANT THORNTON**

M. Mohamed ZERREI

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**

M. Kamal MOKDAD



## Rapport Général des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints, de la société AXA CREDIT, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 271 518 dont un bénéfice net de KMAD 20 011.

### Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AXA CREDIT au 31 Décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 09 Avril 2015

**FIDAROC GRANT THORNTON**

M. Mohamed ZERREI

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**

M. Kamal MOKDAD



## IV. Les Commissaires aux comptes d'AXA Assurance Maroc

### Identité

Cabinet	MAZARS Audit et Conseil	FIDAROC GRANT THORNTON
Représentant	M. Abdou Souleye DIOP	M. Faiçal MEKOUAR
Numéro de téléphone	05 22 42 34 23	05 22 54 48 00
Numéro de fax	05 22 42 34 00	05 22 29 66 70
Adresse électronique	<a href="mailto:abdou.diop@mazars.ma">abdou.diop@mazars.ma</a>	<a href="mailto:f.mekouar@fidarocgt.ma">f.mekouar@fidarocgt.ma</a>
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de 2017	AGO statuant sur les comptes de 2017
Exercices audités	2014-2015-2016	2014-2015-2016

### Attestation

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières d'AXA Assurance Maroc contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités d'AXA Assurance Maroc.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse d'AXA Assurance Maroc tels que audités par nos soins au titre des exercices 2014, 2015 et 2016.

**FIDAROC GRANT THORNTON**

M. Fayçal MEKOUAR

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**

M. Abdou Souleye DIOP



## Rapport Général des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AXA Assurance Maroc, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de MAD 4 172 154 209,66 dont un bénéfice net de MAD 96 665 752,08.

### Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AXA Assurance Maroc au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la société AXA Assurance Maroc était sous contrôle fiscal relatif à l'Impôt sur les Sociétés, l'Impôt sur le Revenu et la Taxe sur la Valeur Ajoutée au titre des exercices 2011 à 2014 inclus. La société a conclu en date du 26 décembre 2016 un accord avec l'administration fiscale pour règlement définitif du contrôle, contre un montant à payer de MMAD 155,6.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 mars 2017

**FIDAROC GRANT THORNTON**

M. Faïçal MEKOUAR

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**

M. Abdou Souleye DIOP



## Rapport Général des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AXA Assurance Maroc, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de MAD 4 275 488 457,58 dont un bénéfice net de MAD 298 398 497,30.

### Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AXA Assurance Maroc au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 10 Mars 2016

**FIDAROC GRANT THORNTON**

M. Faïçal MEKOUAR

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**

M. Kamal MOKDAD



## Rapport Général des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AXA Assurance Maroc, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 4.373.089.960,26 dont un bénéfice net de MAD 397.174.291,52.

### Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AXA Assurance Maroc au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 Mars 2015

**FIDAROC GRANT THORNTON**

M. Faïçal MEKOUAR

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**

M. Kamal MOKDAD



## V. L'organisme conseil

### Identité

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	<b>CFG Finance (CFG Bank Corporate Finance)</b>
<b>Représentant</b>	Mme. Soumaya TAZI
<b>Fonction</b>	Gérante
<b>Adresse</b>	5-7, rue Ibnou Toufail – 20 100 Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 (0)5 22 922 756
<b>Numéro de fax</b>	+212 (0)5 22 236 688
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:s.tazi@cfgbank.com">s.tazi@cfgbank.com</a>

### Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier d'AXA Crédit et d'AXA Assurance Maroc à travers :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par AXA Crédit et AXA Assurance Maroc, notamment lors des due diligence effectuées auprès d'AXA Crédit et d'AXA Assurance Maroc selon les standards de la profession, afin de s'assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- Les comptes sociaux d'AXA Crédit et AXA Assurance Maroc pour les exercices 2014, 2015 et 2016 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes d'AXA Crédit et AXA Assurance Maroc pour les exercices 2014, 2015 et 2016 ;
- Les rapports de gestion d'AXA Crédit relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016 ;
- Les rapports de gestion d'AXA Assurance Maroc relatifs aux exercices 2014, 2015 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes d'AXA Crédit et d'Axa Assurance Maroc relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016 ;
- Les procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées d'actionnaires d'AXA Crédit et AXA Assurance Maroc pour les exercices 2014, 2015, 2016 et l'exercice en cours jusqu'à la date de visa ;
- Les perspectives financières d'AXA Crédit élaborées par le management de la société ;
- Le rapport de l'évaluateur indépendant dans le cadre de la présente opération.

AXA Assurance Maroc est actionnaire dans CFG Bank à hauteur de 5,5%. Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir pris toutes les précautions à même de garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

La préparation de cette note d'information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein de CFG Finance.

Mme. Soumaya TAZI

**CFG Bank Corporate Finance**



## VI. Le Conseil Juridique

---

### Identité

---

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	<b>Bennani &amp; Associés LLP</b>
<b>Représentant</b>	Me. Mehdi M. Bennani
<b>Fonction</b>	Avocat associé gérant
<b>Adresse</b>	Tour Océane 3 - Bureau n°B5, Ilot A4 - 1er étage Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah Marina Casablanca – 20030
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 (0)5 22 959 602
<b>Numéro de fax</b>	+212 (0)5 22 959 610
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:mbennani@bennaniassociés.com">mbennani@bennaniassociés.com</a>

---

### Attestation

---

L'offre, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires d'AXA Assurance Maroc, d'AXA Crédit et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Me. Mehdi M. Bennani  
**Bennani & Associés LLP**



## VII. Le Garant irrévocable

---

### Identité

---

<b>Représentant légal d'AXA Assurance Maroc</b>	M. Philippe ROCARD
<b>Raison sociale</b>	AXA Assurance Maroc
<b>Fonction</b>	Président Directeur Général
<b>Adresse</b>	120/122, Avenue Hassan II, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 (0)522 889 292

---

### Attestation

---

Le Président Directeur Général d'AXA Assurance Maroc, garantit la teneur et le caractère irrévocable de l'engagement pris par AXA Assurance Maroc, au titre de l'opération objet de la présente note d'information.

#### **Caractéristiques de l'Offre Publique de Retrait**

Nombre de titres concernés : 218 422 actions d'AXA Crédit

Prix unitaire : 310 DH

Montant maximum de l'opération : 67 710 820 DH

M. Philippe ROCARD

**AXA Assurance Maroc**



## VIII. L'évaluateur indépendant de la société AXA Crédit

---

### Identité

---

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	<b>Hdid &amp; Associés</b>
<b>Représentant</b>	Mohamed HDID
<b>Fonction</b>	Associé Gérant
<b>Adresse</b>	294 Boulevard Yacoub Mansour, Etage 4 n° 15, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 (0)5 22 39 91 66
<b>Numéro de fax</b>	+212 (0)5 22 39 91 66
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:m.hdid@hdid.ma">m.hdid@hdid.ma</a>

---

### Attestation

---

Dans le contexte de l'Offre envisagée et après avoir mis en œuvre toutes les diligences nécessaires pour apprécier la valorisation retenue, le prix proposé de 310 dirhams par action de la Société AXA Crédit, nous parait équitable pour les actionnaires minoritaires de la Société AXA Crédit. Ce prix a été établi selon des méthodes d'évaluation pertinentes et usuellement retenues. Les critères utilisés dans lesdites méthodes sont connus, exacts, objectifs, significatifs et multiples.

M. Mohamed HDID

**Hdid & Associés**



## IX. Le responsable de l'information et de la communication financière AXA Crédit

---

Pour toutes informations et données financières, prière de contacter :

---

<b>Raison sociale</b>	AXA Crédit
<b>Responsable</b>	Malik Khandriche
<b>Fonction</b>	Responsable Contrôle de Gestion
<b>Adresse</b>	120/122, Avenue Hassan II, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 (0)5 22 464 327
<b>Numéro de télécopieur</b>	+212 (0)5 22 225 754
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:malik.khandriche@AXAcredit.ma">malik.khandriche@AXAcredit.ma</a>

---



## X. Le responsable de l'information et de la communication financière AXA Assurance Maroc

---

Pour toutes informations et données financières, prière de contacter :

<b>Raison sociale</b>	AXA Assurance Maroc
<b>Responsable</b>	Meryem Arbani
<b>Fonction</b>	Responsable Communication Interne Institutionnelle et Responsabilité d'Entreprise
<b>Adresse</b>	120/122, Avenue Hassan II, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 (0)5 22 889 427
<b>Numéro de télécopieur</b>	+212 (0)5 22 889 145
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:meryem.arbani@axa.ma">meryem.arbani@axa.ma</a>

---





## Section II - PRESENTATION DE L'OPERATION



## I. Cadre de l'opération

### I.1. Contexte de l'opération

Au cours des deux derniers exercices, AXA Crédit a affiché un résultat net négatif du fait de la prise en compte de charges non récurrentes lui permettant de renforcer le niveau de provisionnement de ses créances sur la clientèle, de rationaliser sa structure de coûts ainsi que l'apurement de ses comptes. Aussi la société a connu un ralentissement de son activité suite à la très forte réduction de l'activité automobile (notamment du fait de la non obtention de l'agrément LOA) et du crédit aux domiciliés à partir du mois d'août 2016 du fait du niveau de risque élevé observé sur ces deux segments.

Dans ce contexte, un plan d'optimisation a été engagé au 2<sup>ème</sup> semestre 2016 et porte sur les 4 priorités suivantes :

- Croissance sélective ;
- Efficacité opérationnelle ;
- Renforcement des fonds propres ;
- Accélération du recouvrement.

Sous réserve d'une stabilisation du coût du risque et du maintien du niveau des taux d'intérêt, les effets positifs de ce plan sont attendus dès 2017. Cependant le retour à l'équilibre financier d'AXA Crédit ne devrait pas intervenir avant 2019. Ce plan nécessitera des engagements importants afin d'assurer un retour au respect des ratios réglementaires et d'améliorer de manière durable le positionnement de la société sur un marché rendu plus difficile sous le double effet d'une concurrence accrue et d'une réglementation plus exigeante. Ces investissements pèseront sur les résultats à court / moyen terme.

Ainsi, ne souhaitant pas créer d'incertitudes pour ses actionnaires minoritaires durant cette période de repositionnement, AXA Crédit a décidé de radier ses titres de la cote de la Bourse de Casablanca. En conséquence, cette décision a entraîné l'obligation pour AXA Assurance Maroc de procéder à une Offre publique de retrait.

### I.2. Cadre Légal

#### **Autorisations préalables des organes d'AXA Crédit**

Le conseil d'administration d'AXA Crédit, tenu en date du 22 décembre 2016, a pris les décisions suivantes :

- Le Conseil d'Administration a décidé du principe de la radiation des titres d'AXA Crédit de la cote de la Bourse de Casablanca et a pris acte du fait que ladite radiation entraîne l'obligation pour AXA Assurance Maroc et toute personne agissant de concert avec elle, à leur propre initiative et préalablement à la radiation effective, de procéder à une Offre publique de retrait conformément aux dispositions de l'article 20 bis du Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier ;
- En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour statuer sur l'approbation de la décision de radiation des actions d'AXA Crédit de la cote de la bourse de Casablanca ;
- Le Conseil d'Administration a décidé de conférer au Directeur Général, tous pouvoirs pour réaliser l'opération de radiation sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire des résolutions qui lui seront proposées. A cette fin, le Directeur Général a notamment été autorisé à prendre toute décision dans le cadre de la radiation des actions d'AXA Crédit de la cote de la Bourse de Casablanca et du projet d'Offre Publique de Retrait qui sera déposé par l'actionnaire majoritaire d'AXA Crédit, portant sur les actions de capital d'AXA Crédit, et notamment faire toutes démarches et formalités, formuler toutes affirmations ou déclarations nécessaires pour les besoins de ladite radiation, auprès de toute entité de droit public ou de droit privé.

Ledit Conseil d'Administration a également convoqué l'Assemblée Générale des Obligataires pour prendre acte, autant que de besoin, de la radiation des titres AXA Crédit de la cote. L'Assemblée Générale des Obligataires d'AXA Crédit, tenue le 16 février 2017, a approuvé la radiation des actions AXA Crédit de la cotation à la Bourse de Casablanca.

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'AXA Crédit, tenue le 16 février 2017, a décidé la radiation des actions AXA Crédit de la cotation à la Bourse de Casablanca et a pris acte que la décision de radiation entraîne de plein droit l'obligation de procéder à une offre publique de retrait sur les actions AXA Crédit qui sera initié par AXA Assurance Maroc, actionnaire majoritaire d'AXA Crédit.

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'AXA Crédit a conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet notamment de :



- Réaliser la radiation de la cotation des actions AXA Crédit de la Bourse de Casablanca ;
- Constater la radiation effective des actions d'AXA Crédit de la Bourse de Casablanca ;
- Et, de manière générale, prendre toutes mesures utiles et d'accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de la radiation des actions de la société AXA Crédit de la cote de la Bourse de Casablanca, conformément à la réglementation boursière en vigueur.

### **Autorisations préalables des organes d'AXA Assurance Maroc**

Le conseil d'administration d'AXA Assurance Maroc, qui s'est tenu le 20 janvier 2017 a décidé et autorisé ladite société à initier le lancement d'une offre publique de retrait sur les actions d'AXA Crédit. Ledit Conseil a donné un mandat spécial à M. Philippe Rocard, Président Directeur Général d'AXA Assurance Maroc, pour :

- Procéder à la désignation d'un évaluateur indépendant qui aura été préalablement approuvé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- Prendre toute décision dans le cadre de l'offre publique de retrait portant sur les actions de la société AXA Crédit, et notamment faire toutes démarches et formalités, formuler toutes affirmations ou déclarations nécessaires pour les besoins de ladite offre publique de retrait auprès de toute entité de droit public ou de droit privé ;
- Et de manière générale, prendre toutes mesures utiles et d'accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'offre publique de retrait, conformément à la réglementation boursière en vigueur.

Le conseil d'administration d'AXA Assurance Maroc, qui s'est tenu le 16 mars 2017 a décidé lors de sa première séance :

- de ratifier la désignation du cabinet Hdid en qualité d'évaluateur indépendant dans le cadre du processus de l'offre publique de retrait d'AXA Crédit.
- de donner tous pouvoirs, en plus de ceux dont il dispose d'ores et déjà dans le cadre de l'offre publique de retrait, au Président Directeur Général d'AXA Assurance Maroc, pour :
  - Fixer l'ensemble des autres conditions de l'Offre Publique de Retrait qui ne sont pas fixées dans le cadre du Conseil d'Administration du 16 mars 2017 ;
  - Modifier les conditions de l'Offre Publique de Retrait et fixer le prix de l'offre par action ;
  - Et de manière générale, prendre toutes mesures utiles et d'accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'offre publique de retrait, conformément à la réglementation boursière en vigueur.

### **Décisions du Président Directeur Général d'AXA Assurance Maroc**

En vertu de l'autorisation et délégation de pouvoirs précités, le Président Directeur Général a décidé en date du 6 février 2017 de désigner le cabinet Hdid & Associés, représenté par M. Mohamed Hdid, en qualité d'évaluateur indépendant avec l'accord préalable de l'AMMC conformément à l'article 25 de la loi n° 26-03 susvisée.

En vertu de l'autorisation et délégation de pouvoirs précités, compte tenu des échanges intervenus avec l'AMMC dans le cadre de l'approbation des conditions de l'Offre Publique de Retrait et du prix de l'offre par action et des conclusions du rapport définitif de l'évaluateur indépendant Cabinet Hdid, le Président Directeur Général a décidé, en date du 20 avril 2017, de fixer le prix de l'Offre à 310 dirhams par action.

#### ***1.2.1. Dépôt du projet d'Offre***

Le projet d'Offre a été déposé auprès de l'AMMC le 23 mars 2017. L'avis de recevabilité a été publié le 10 mai 2017.

#### ***1.2.2. Cotation des actions AXA Crédit***

Faisant suite au dépôt de l'offre publique de retrait et en application des dispositions de l'article 30 de la Loi n°26-03, l'AMMC a demandé à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation de l'action AXA Crédit à compter du 23 mars 2017.

L'AMMC, après avoir publié son avis de recevabilité sur l'Offre le 10 mai 2017, a demandé à la Bourse de Casablanca de reprendre la cotation de la valeur AXA Crédit le 11 mai 2017.



---

### **I.2.3. Autorisation du Ministère de l'Economie et des Finances**

---

L'AMMC a soumis le projet d'Offre objet de la présente Note d'Information au Ministre de l'Economie et des Finances en vue de l'appréciation dudit projet au regard des intérêts stratégiques nationaux conformément aux dispositions de l'article 29 de la Loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier.

Le ministre a notifié son non objection sur le projet de l'Offre.

### **I.2.4. Décision de recevabilité de l'Autorité Marocaine du Marché des capitaux**

---

En référence aux dispositions des articles 13 et 32 de la Loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, l'AMMC a apprécié la recevabilité du projet d'Offre, objet de la présente note d'information, et a examiné ses caractéristiques au regard des principes énoncés par l'article 13 de ladite loi et notamment les principes de transparence, d'égalité de traitement des actionnaires, d'intégrité du marché, et de loyauté des transactions.

Au vu de l'autorisation précitée et après examen du projet d'Offre, l'AMMC a déclaré le projet recevable en date du 09 mai 2017.

### **I.3. Accords pouvant avoir une incidence sur l'offre**

---

Il n'y a, à la connaissance de l'Initiateur et de la Société, aucun accord pouvant avoir une incidence significative sur l'appréciation de l'Offre ou son issue.

## **II. Objectifs de l'Offre**

### **II.1. Motifs de l'Offre**

---

L'offre, objet de la présente note d'information, résulte de la volonté d'AXA Crédit de ne pas exposer ses actionnaires minoritaires à une période d'incertitude induite par un processus de repositionnement stratégique qui va nécessiter des engagements à court et moyen terme. Ce processus ne devrait permettre un retour à l'équilibre de la Société qu'en 2019. En conséquence, AXA Crédit a décidé de radier ses titres de la cote de la Bourse de Casablanca. Cette décision entraîne l'obligation pour AXA Assurance Maroc de procéder à une offre publique de retrait portant sur l'ensemble des actions AXC non détenues par AXA Assurance Maroc.

### **II.2. Intentions de l'Initiateur**

---

Suite à l'offre publique de retrait, les actions de la société AXA Crédit seront radiées de la Bourse de Casablanca.

### **II.3. Modalités de financement**

---

AXA Assurance Maroc se portera acquéreur des actions AXA Crédit non détenues par elle, et confirme disposer sur sa trésorerie propre des fonds nécessaires en vue de financer l'opération de 67 710 820 dirhams hors frais annexe en numéraire.

## II.4. Reconfiguration du capital d'AXA Crédit

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat d'AXA Crédit avant et après l'Offre dans le cas où tous les titres visés seraient apportés :

Actionnaires	Avant l'offre		Après l'offre <sup>1</sup>	
	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres
AXA Assurance Maroc - Initiateur	63,6%	381 578	100,0%	600 000
Autres	36,4%	218 422	0,0%	0
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>600 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>600 000</b>

Source : AXA Crédit, Bourse de Casablanca

## III. Liens entre AXA Crédit et l'Initiateur de l'Offre

AXA Assurance Maroc détient, à la date de la présente note d'information, 63,6% du capital et des droits de vote de la société AXA Crédit.

La participation d'AXA Assurance Maroc pourrait atteindre 100% du capital et des droits de vote d'AXA Crédit si la totalité des actions visées par la présente opération sont apportées dans le cadre de l'Offre.

## IV. Structure de l'Offre

### IV.1. Nombre d'actions visées

L'Offre Publique de Retrait portera sur la totalité des actions non détenues par AXA Assurance Maroc soit 218 422 actions représentant 36,4% du capital et des droits de vote de la Société AXA Crédit.

### IV.2. Prix de l'Offre

L'Initiateur de l'OPR offre aux actionnaires d'AXA Crédit d'acquérir leurs titres au prix unitaire de 310 dirhams par action.

### IV.3. Montant de l'Offre

Le montant maximum de l'Offre est de 67 710 820 dirhams hors frais annexes dans le cas d'un apport intégral des actions AXA Crédit visées par l'OPR.

### IV.4. Jouissance des actions objet de l'Offre

Les actions AXA Crédit portent jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### IV.5. Durée de l'offre publique de retrait

L'offre portera sur une durée de 10 jours de bourse.

### IV.6. Date d'ouverture de l'Offre

L'Offre débutera le 17 juillet 2017.

<sup>1</sup> Sous réserve que toutes les actions visées par l'opération soient apportées dans le cadre de l'Offre



#### IV.7. Date de clôture de l'Offre

---

L'Offre sera clôturée le 28 juillet 2017 inclus.

#### IV.8. Seuil de renonciation

---

Dans le cadre de cette opération, aucun seuil de renonciation à l'offre n'est prévu par l'Initiateur. AXA Assurance Maroc s'engage en effet à acquérir de manière ferme et irrévocable la totalité des actions apportées par les actionnaires d'AXA Crédit dans le cadre de l'OPR.

#### IV.9. Date de règlement et de livraison

---

La date de règlement et de livraison est fixée au 11 août 2017.

### V. Eléments d'appréciation des termes de l'Offre par l'Evaluateur Indépendant

---

Le cabinet Hdid & Associés a été désigné par AXA Assurance Maroc en tant qu'évaluateur indépendant avec l'accord préalable de l'AMMC conformément à l'article 25 de la loi n° 26-03 susvisée. Le rapport dudit évaluateur a été déposé à l'AMMC le 21 avril 2017 dans le cadre du projet d'Offre.

#### V.1. Méthodes d'évaluation retenues

---

Les méthodes d'évaluation retenues dans le cadre de la valorisation d'Axa Crédit sont les suivantes :

- Méthode DDM (actualisation des dividendes disponibles) ;
- Méthode des cours boursiers ;
- Méthode des comparables boursiers ;
- Méthode des comparables transactionnels.

##### V.1.1. Valorisation par la méthode DDM (actualisation des dividendes disponibles)

---

Cette méthode consiste à valoriser la Société sur la base des dividendes futurs qu'elle générera et de la valeur terminale, actualisés à la date d'évaluation. Le taux d'actualisation retenu est celui des capitaux propres.

Les dividendes sont définis comme étant les résultats prévisionnels nets du business plan, après déduction des besoins de recapitalisation réglementaire liés aux respects des ratios prudentiels de Bank Al Maghrib (BAM).

Selon cette méthode, la valeur de la Société Axa Crédit correspond au cumul :

- des dividendes actualisés sur la période de référence à savoir 2017-2026, déterminés à partir du business plan établi par la Société : ces dividendes ont été déterminés en partant des résultats nets prévisionnels et en tenant compte des exigences de recapitalisation réglementaire liés aux respects des ratios BAM ;
- d'une valeur terminale actualisée retenue dans le modèle comme égale au dividende de référence (2026), capitalisé à l'infini selon la formule de Gordon-Shapiro.

Le taux de croissance retenu dans la formule de capitalisation est de 2%, correspondant au taux que la Société serait en mesure de maintenir à long terme.

La valeur terminale est actualisée au même taux que le dernier dividende de l'horizon 2017-2026.

#### Détermination des flux de dividendes prévisionnels

Le processus budgétaire, les business plans et prévisions de trésorerie, ont été préparés par la Société en collaboration avec ses conseillers sur la période allant de 2017-2026.

#### Détermination du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini

Le taux d'actualisation correspond au Coût des Fonds propres :

$$K_{cp} = R_f + (\beta * [R_m - R_f])$$

Avec :

$R_f$  : Taux sans risque

$R_m$  : Rentabilité du marché

$\beta$  : Bêta du marché boursier marocain

Le coût des fonds propres retenu a été déterminé sur la base des paramètres suivants :

Coût des fonds propres	
Taux sans risque	3,2%
Bêta	0,99
Prime de risque Actions	5,0%
<b><math>K_{cp}</math></b>	<b>8,1%</b>

- Du taux sans risque correspondant aux bons du trésor 10 ans sur le marché secondaire soit 3,2% au 13/01/2017.
- D'une prime de risque marché de 5,0%.
- D'un bêta de 0,99.

Sur la base de ces paramètres, le CMPC ressort de l'ordre de 8,1%. L'actualisation a été faite au 1er janvier 2017.

#### Détermination de la valeur des fonds propres

La valeur des fonds propres se calcule comme suit :

$$VFP = \sum_{i=1}^n \frac{RND_i}{(1 + K_{cp})^i} + \frac{VT}{(1 + K_{cp})^n} - \text{Injection de capital}$$

Avec :

RND<sub>i</sub> : Résultat net distribuable

VT : valeur terminale

n : durée d'actualisation

Le calcul de la valeur des fonds propres intègre une augmentation de capital de 150 MDH prévue en 2017 afin de rétablir les fonds propres de la société et respecter les exigences prudentielles en vigueur.

#### Détermination de la valeur terminale

Le calcul de la valeur terminale repose sur un cash-flow de référence déterminé sur la base du business plan de la Société. Le taux de croissance à long terme est retenu pour 2%. Elle est calculée comme suit :

$$VT = \frac{RND_n}{K_{cp} - g}$$

#### Résultats de la méthode DDM

Sur la base des paramètres précédemment décrits, la valeur des fonds propres d'Axa Crédit ressort une valeur de 10 MDH soit 17 DH / action.

Calcul du RND, En MDH	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Flux terminal
<b>Actifs pondérés</b>	<b>1 425</b>	<b>1 302</b>	<b>1 211</b>	<b>1 146</b>	<b>1 106</b>	<b>1 087</b>	<b>1 087</b>	<b>1 105</b>	<b>1 135</b>	<b>1 175</b>	
FP de base ajustés	193	205	202	191	180	171	163	153	129	133	
<i>FP base ratio avant distribution de l'année</i>	<i>13,6%</i>	<i>15,8%</i>	<i>16,7%</i>	<i>16,6%</i>	<i>16,2%</i>	<i>15,7%</i>	<i>15,0%</i>	<i>13,9%</i>	<i>11,4%</i>	<i>11,4%</i>	
FP de base distribuable sur la base d'un ratio min de 8%	79	101	105	99	91	84	76	65	39	39	
CET1 <sup>2</sup> ajusté	208	158	154	146	139	136	137	140	144	148	
<i>CET1 ratio avant distribution de l'année</i>	<i>14,6%</i>	<i>12,1%</i>	<i>12,7%</i>	<i>12,8%</i>	<i>12,6%</i>	<i>12,5%</i>	<i>12,6%</i>	<i>12,7%</i>	<i>12,7%</i>	<i>12,6%</i>	
CET1 distribuable sur la base d'un ratio min de 9%	80	41	45	43	40	39	40	41	42	43	
CET1+CET2 ajustés	210	160	157	148	142	139	140	142	147	151	
<i>CET2 ratio avant distribution de l'année</i>	<i>14,8%</i>	<i>12,3%</i>	<i>12,9%</i>	<i>12,9%</i>	<i>12,8%</i>	<i>12,7%</i>	<i>12,8%</i>	<i>12,9%</i>	<i>12,9%</i>	<i>12,8%</i>	
CET2 distribuable sur la base d'un ratio min de 12%	39	4	11	11	9	8	9	10	10	10	
<b>Excédent (+) /insuffisance (-) de FP (RND)</b>	<b>39</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	
<b>Valeur terminale</b>											<b>159</b>
<b>RND Actualisé</b>	<b>36</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	
<b>Valeur terminale actualisée</b>											<b>73</b>

En MDH	
+ Somme RND actualisés 2017-2026	87
+ Valeur terminale actualisée	73
VFP Post money	160
- Augmentation de capital	150
<b>VFP Pre money</b>	<b>10</b>

### V.1.2. Valorisation par la méthode des cours boursiers

Cette méthode consiste en l'analyse de l'évolution des cours de l'action Axa Crédit sur les 36 derniers mois.

<sup>2</sup> CET : Common Equity Tier



La valorisation retenue est le cours moyen pondéré des volumes sur les 12 derniers mois, les 24 derniers mois et les 36 derniers mois glissants au 20 avril 2017 :

Nombre de mois	Date départ	Date fin	Cours moyen pondéré (en DH)
Moyenne 12 mois	21/04/2016	20/04/2017	292
Moyenne 24 mois	21/04/2015	20/04/2017	349
Moyenne 36 mois	21/04/2014	20/04/2017	350
<b>Moyenne</b>			<b>330</b>

La moyenne des cours moyens observés sur les différentes périodes ressort à 330 DH.

### V.1.3. Valorisation par la méthode des comparables transactionnels

Cette méthode consiste à appliquer à un agrégat financier de référence d'AXA Crédit le multiple moyen d'un échantillon de transactions ayant visé des sociétés comparables opérant au Maroc. Ces multiples ont été généralement établis sur la base des derniers agrégats publiés par les sociétés visées. Dans le cas d'AXA Crédit, le multiple retenu est le P/B à fin 2016.

Le tableau ci-dessous présente l'échantillon de transactions comparables retenues :

Date	Acquéreur	Pays	Cible	Pays	P/B
30/06/2014	BMCI (Fusion)	Maroc	BMCI Crédit Conso	Maroc	2,3x
26/09/2013	CIMR	Maroc	AXA Crédit	Maroc	1,4x
14/03/2013	CIH	Maroc	SOFAC	Maroc	2,5x
<b>Moyenne</b>					<b>2,1x</b>

L'application de la moyenne des multiples au fonds propres de base Axa Crédit à fin 2016 aboutit ainsi à une valeur des fonds propres de 118 MDH, soit 196 DH / action

En MDH, sauf indiqué	P/Book 2016
	Retenu
Multiple moyen de l'échantillon des comparables	2,1x
Fonds propres de base Axa Crédit au 31/12/2016	57
<b>Valeur des fonds propres</b>	<b>118</b>
<b>Valeur des fonds propres en DH / Action</b>	<b>196</b>

### V.1.4. Valorisation par les comparables boursiers

La méthode d'évaluation par les comparables boursiers consiste à appliquer aux agrégats financiers pertinents d'AXA Crédit les multiples de valorisation moyens d'un échantillon de sociétés opérant sur le même secteur et considérées comme comparables. L'approche de valorisation retenue s'appuie sur le ratio Price/Book.



Le tableau ci-dessous présente l'échantillon de sociétés comparables retenues :

Société	Activités	P/Book 2016
Eqdom	Société de crédit à la consommation	1,1x
Taslif	Société de crédit à la consommation	1,7x
Salafin	Société de crédit à la consommation	3,1x
<b>Moyenne</b>		<b>2,0x</b>

L'application de la moyenne des multiples au fonds propres de base Axa Crédit à fin 2016 aboutit ainsi à une valeur des fonds propres de 111 MDH, soit 185 DH / action

En MDH, sauf indiqué	P/Book 2016
	Retenu
Multiple de l'échantillon des comparables	2,0x
Fonds propres de base Axa Crédit au 31/12/2016	57
<b>Valeur des fonds propres</b>	<b>111</b>
<b>Valeur de l'action en DH / action</b>	<b>185</b>

#### V.1.5. Synthèse des méthodes utilisées

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des méthodes de valorisations retenues par le cabinet Hdid & Associés ainsi que leur pondération :

Méthode	Valeur action en DH	Pondération	Valeur pondérée en DH
DDM	17	0% (*)	0
Cours Boursiers	330	50%	165
Comparables Boursiers	185	25%	46
Comparables Transactionnels	196	25%	49
<b>Moyenne Pondérée en DH</b>			<b>260</b>

(\*) Ce coefficient de pondération est justifié par les éléments suivants :

- Le BP à la base de cette méthode a été préparé dans un contexte particulier d'apurement et d'assainissement des comptes marquant une rupture par rapport au passé et nécessitant plusieurs années pour revenir au niveau des résultats atteints par la Société en 2014 et avant. Ce BP tient compte également d'une injection significative en fonds propres prévue en 2017 impactant la valorisation ;
- Le résultat de la méthode donne une valeur qui s'écarte significativement de celui des autres méthodes retenues et qui ne saurait refléter la valeur de la Société en tant qu'établissement de crédit et disposant d'un agrément à cet effet.

#### V.1.6. Conclusion

Le prix de l'Offre Publique de Retrait de 310 DH correspond à une prime de 19,2% par rapport à la valorisation établie par le cabinet Hdid & Associés.



## VI. Frais de transaction

Tous les frais d'intermédiation relatifs à la présente Offre, incluant les commissions des Sociétés de Bourse, de la Bourse de Casablanca et du dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires d'AXA Crédit, apportant leurs actions à l'Offre, demeureront à leur charge.

Les commissions applicables au moment de la transaction sont prévues dans les conventions liant les intervenants à leurs clients.

## VII. Conseiller et intermédiaires financiers

Type d'intermédiaire financier	Nom	Adresse
<b>Conseiller et coordinateur global de l'offre</b>	CFG Bank Corporate Finance	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
<b>Évaluateur indépendant</b>	Hdid & Associés	294 Boulevard Yacoub Mansour, Etg 4 n°15, Casablanca
<b>Organismes chargés de l'enregistrement de l'offre auprès de la bourse de Casablanca</b>	CFG Bank Capital Markets (côté acheteur)	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
	CFG Bank Capital Markets et les autres sociétés de bourse (côté vendeurs)	
<b>Organismes chargés de la collecte des ordres de vente</b>	Toutes les banques et toutes les sociétés de bourse	

## VIII. Caractéristique des actions AXA Crédit

Les principales caractéristiques de cotation du titre AXA Crédit sont les suivantes :

<b>Libellé</b>	AXA CREDIT
<b>Ticker</b>	AXC
<b>Code valeur</b>	2800
<b>Code ISIN</b>	MA0000010464
<b>Compartiment</b>	3ème compartiment
<b>Cycle de négociation</b>	Fixing
<b>Secteur</b>	Sociétés de financement et Autres Activités Financières



## IX. Calendrier de l'Offre

Etape	Date
1 Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	06/07/2017
2 Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'OPR	07/07/2017
3 Visa de la Note d'Information par l'AMMC	07/07/2017
4 Publication de l'avis relatif à l'Offre Publique de Retrait au Bulletin de la cote	10/07/2017
5 Publication de l'extrait de la Note d'Information par l'Initiateur dans un JAL	10/07/2017
6 Ouverture de la durée de l'Offre Publique de Retrait	17/07/2017
7 Clôture de la durée de l'Offre Publique de Retrait	28/07/2017
8 Réception par la Bourse de Casablanca des fichiers relatifs aux ordres d'apports de titres avant midi	31/07/2017
9 Centralisation et consolidation des ordres d'apports de titres par la Bourse de Casablanca	01/08/2017
10 Envoi d'un état récapitulatif des ordres d'apports de titres à l'AMMC	02/08/2017
11 Suite de l'AMMC sur l'OPR (positive ou sans suite)	03/08/2017
12 Annonce par la Bourse de Casablanca, au Bulletin de la cote, dans le cas où l'AMMC déclare l'opération sans suite	03/08/2017
13 Remise, par la Bourse de Casablanca, des résultats de l'OPR aux collecteurs d'ordres	04/08/2017
14 Publication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif à la radiation	04/08/2017
15 Publication par la Bourse de Casablanca du communiqué de presse relatif à la radiation dans un JAL	04/08/2017
16 Annonce des résultats de l'opération au bulletin de la cote	08/08/2017
17 Enregistrement de l'opération en bourse	08/08/2017
18 Règlement / Livraison	11/08/2017
19 Publication des résultats de l'OPR par l'Initiateur dans un JAL	11/08/2017
20 Radiation des titres de capital	13/10/2017

## X. Modalités de participation à l'Offre

### X.1. Durée de l'offre publique de retrait

L'offre portera sur une durée de 10 jours de bourse, du 17 au 28 juillet 2017 inclus.

### X.2. Bénéficiaires

La présente OPR s'adresse à tous les détenteurs d'actions AXA Crédit sans limitation. Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions à l'offre devront remettre aux collecteurs d'ordres les documents suivants :



- Un ordre de vente dûment horodaté et émargé par l'actionnaire cédant et par l'organisme collecteur d'ordres. Il sera irrévocable dès la clôture de la durée de l'offre ;
- Une attestation de blocage des actions (fournie par le dépositaire des actions) ;
- Un justificatif d'identité.

### X.3. Attestation de blocage des actions apportées

---

Une attestation de blocage des actions apportées devra être jointe à l'ordre de vente par les personnes physiques ou morales apportant leurs actions. Le blocage des actions sera effectif à partir de la date de délivrance de l'attestation de blocage des actions concernées par cet ordre de vente et jusqu'au règlement-livraison.

Les actionnaires ont la possibilité de révoquer leur apport à l'Offre de tout ou partie de leurs actions jusqu'à la clôture de l'Offre. Leur ordre de vente sera irrévocable dès la clôture de l'Offre.

L'attestation de blocage devra être fournie par les dépositaires et devra comporter :

- le numéro de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques marocaines résidentes ou non résidentes, le numéro de titre de séjour pour les personnes physiques étrangères résidentes au Maroc ou le numéro de passeport pour les personnes physiques étrangères non résidentes ;
- le numéro d'inscription au registre du commerce pour les personnes morales de droit marocain ou de tout autre document faisant foi dans le pays d'origine et accepté par l'organisme chargé de l'intermédiation pour les personnes morales étrangères ;
- les coordonnées bancaires identifiant le compte qui sera crédité du produit de l'apport dans le cadre de la présente Offre.

### X.4. Remise des ordres de vente

---

Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions à la présente Offre sont invités à remettre à leurs sociétés de bourse ou à leurs banques, du 17 au 28 juillet 2017 inclus, un ordre de vente conforme au modèle mis à leur disposition et annexé à la présente note d'information.

L'ordre de vente doit être signé par le propriétaire même des actions ou par un tiers dûment mandaté et présentant une procuration dûment signée et légalisée par le propriétaire desdites actions.

Les ordres de vente au nom des enfants mineurs et incapables majeurs peuvent être exécutés par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire peut passer l'ordre de vente pour le compte du client dont il gère le portefeuille à condition de disposer d'une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens.

Les sociétés de gestion marocaines ou étrangères agréées sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.

Les ordres de vente peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de la durée de l'Offre.



## X.5. Identification des apporteurs d'actions

Les actionnaires apportant leurs actions dans le cadre de la présente Offre devront justifier leur identité en présentant les documents ci-dessous. Les organismes collecteurs d'ordre devront obtenir une copie du document qui justifie l'identité de l'apporteur des actions et la joindre à l'ordre de vente.

Apporteur d'action	Documents
<b>Associations</b>	Photocopie des statuts et du récépissé du dépôt de dossier
<b>Enfants mineurs</b>	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
<b>OPCVM de droit marocain</b>	Photocopie de la décision d'agrément et en plus pour les FCP, le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal, et pour les SICAV, le numéro du registre de commerce
<b>Personnes morales étrangères</b>	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent
<b>Personnes morales marocaines (hors OPCVM)</b>	Modèle des inscriptions au registre de commerce
<b>Personnes physiques non résidentes et non marocaines</b>	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
<b>Personnes physiques résidentes et non marocaines</b>	Photocopie de la carte de résident
<b>Personnes physiques résidentes marocaines et ressortissants marocains à l'étranger</b>	Photocopie de la carte d'identité nationale

## XI. Modalités de centralisation, d'enregistrement et de règlement/livraison

### Centralisation et consolidation des ordres

La structure du fichier de centralisation des ordres, établi par la Bourse de Casablanca, sera transmis par CFG Capital Markets aux collecteurs d'ordre. Les collecteurs d'ordres de vente devront respecter la structure du fichier de centralisation établi par le Bourse de Casablanca et devront remettre séparément à la Bourse de Casablanca sous clé USB le 31 juillet 2017 avant 12h00, les fichiers des ordres de vente de leurs clients.

Les organismes collecteurs d'ordres n'ayant pas le statut de société de bourse sont libres de désigner la société de bourse qui se chargera de l'enregistrement des transactions auprès de la Bourse de Casablanca. Ils devront en informer la Bourse de Casablanca ainsi que la société de bourse choisie, par écrit et au plus tard le jour de réception des fichiers soit le 31 juillet 2017 avant 12h00.

La Bourse de Casablanca procédera par la suite à la centralisation et la consolidation des différents fichiers d'ordres de vente.

Le 04 août 2017 la Bourse de Casablanca communiquera aux collecteurs d'ordres les résultats de l'Offre.

### Enregistrement de l'Offre

Sur la base des actions présentées, l'enregistrement à la Bourse de Casablanca des transactions relatives à la présente Offre sera effectué le 08 août 2017 par CFG Bank Capital Markets (côté acheteur) et toutes les sociétés de bourse (côté vendeurs).

### Règlement/livraison

Le règlement et la livraison des actions AXA Crédit seront réalisés le 11 août 2017. Ils s'effectueront selon les procédures en vigueur.



## **XII. Modalités de publication des résultats de l'Offre**

Les résultats de l'Offre seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la Cote le 08 août 2017 ainsi que dans un journal d'annonces légales par l'Initiateur de l'Offre au plus tard le 11 août 2017.

## **XIII. Admission de la valeur aux opérations de Maroclear**

Si le taux de réponse à l'offre publique de retrait est inférieur à 100%, AXA Crédit s'engage à maintenir l'admission de sa valeur aux opérations de Maroclear après sa radiation de la Bourse de Casablanca pendant une période minimum de 2 ans afin de pouvoir assurer la circulation des titres suite à la radiation.

## **XIV. Fiscalité**

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désirant participer à la présente Offre sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Les informations présentées ci-après correspondent au régime fiscal marocain en vigueur à la date d'établissement de la présente Note d'Information, ce régime pouvant être modifié à la suite d'évolutions législatives, réglementaires ou administratives que les investisseurs devront suivre avec leur conseiller fiscal.

### **Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc**

Les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 15% pour les actions de sociétés cotées (au titre de l'imposition des profits de cession conformément aux dispositions des articles 73 et 174 du Code Général des Impôts)

Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- Le profit ou la fraction du profit sur cession d'actions afférents à la partie de la valeur ou des valeurs des cessions de valeurs mobilières et autres titres de capital et de créance, réalisées au cours d'une année civile, lorsque ces cessions n'excèdent pas le seuil de 30 000 DH ;
- La donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ; et
- d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

La moins-value subie au cours d'une année est imputable sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année. Dans le cas où cette imputation ne peut pas être opérée, la moins-value peut être imputée sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4<sup>ème</sup> année qui suit celle de la réalisation de la moins-value.

### **Actionnaires personnes morales résidentes au Maroc**

Les profits de cession sont imposables à l'IS dans les conditions de droit commun.



### **Actionnaires personnes physiques non résidentes au Maroc**

Les profits de cession sont imposables à l'IR dans les mêmes conditions que ceux réalisés par les personnes physiques résidentes fiscales du Maroc, sous réserve des stipulations de la convention fiscale internationale applicable le cas échéant.

### **Actionnaires personnes morales non résidentes**

En application de l'article 6 du Code Général des Impôts, les profits de cession sont exonérés d'IS.

## **XV. Charges relatives à l'Offre**

---

L'Initiateur supportera l'ensemble des charges relatives à la présente Offre. Ces frais sont estimés à près de 2,2% du montant de l'offre et comprennent les charges suivantes :

- Les frais légaux ;
- Le conseil financier ;
- Le conseil juridique ;
- L'évaluateur indépendant ;
- La commission relative au visa de l'AMMC ;
- La commission du Dépositaire Central ;
- La commission de la Bourse de Casablanca ;
- La commission d'intermédiation et d'enregistrement due à la société de bourse.





## Section III - PRESENTATION DE L'INITIATEUR



## I. Présentation générale

### I.1. Renseignements à caractère général

L'Initiateur de l'offre publique de retrait est AXA Assurance Maroc.

AXA Assurance Maroc opère dans le secteur des assurances. Son capital est détenu à hauteur de 100% par AXA Holding Maroc, elle-même détenue à 100% par AXA S.A..

<b>Dénomination sociale</b>	AXA Assurance Maroc
<b>Siège social</b>	120/122, Avenue Hassan II, Casablanca
<b>Téléphone</b>	+212 522 889 292
<b>Site web</b>	<a href="http://www.AXA.ma">www.AXA.ma</a>
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Date de constitution</b>	1975
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>N° du registre de commerce</b>	34 221 - Casablanca
<b>Exercice social</b>	du 1er janvier au 31 Décembre
<b>Capital social au 31/12/2016</b>	900 000 000 dirhams
<b>Objet social</b>	<p>Conformément à l'article 3 des statuts, AXA Assurance Maroc a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Aussi bien au Maroc qu'en tous les autres pays, toutes opérations d'assurances et réassurances contre tous risques et ce, soit par elle-même, soit par le compte de tiers, soit en participation.</li><li>▪ Son activité pourra s'étendre à toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet défini ci-dessus.</li></ul>
<b>Textes législatifs et réglementaires</b>	<p>AXA Assurance Maroc est régie par le droit marocain, la loi n°17-99, portant Code des Assurances, ainsi que par ses statuts.</p> <p>De par son activité, elle est soumise notamment aux textes législatifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le dahir n° 1-02-238 du 25 rejeb 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi n° 17-99 portant Code des Assurances tel que modifié et complété ;</li><li>▪ La loi n°64-12 en date du 6 mars 2014 instituant l'ACAPS ;</li><li>▪ Décret n° 2-04-355 du 19 ramadan 1425 pris pour l'application de la loi n° 17-99 portant code des assurances (B.O. n° 5262 du 4 novembre 2004) ;</li><li>▪ L'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2173-08 du 9 hijja 1429 (8 décembre 2008) modifiant et complétant l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation n° 1548-05 du 6 ramadan 1426 (10 octobre 2005) relatif aux entreprises d'assurances et de réassurances.</li></ul>



---

**Lieu de consultation  
des documents  
juridiques**

Siège social

---

**Tribunal compétent  
en cas de litiges**

Tribunal de Commerce de Casablanca

---

**Régime Fiscal**

Impôt sur les sociétés

---

Source | AXA Assurance Maroc

---

## I.2. Renseignements sur le capital d'AXA Assurance Maroc

Au 31 décembre 2016, le capital social d'AXA Assurance Maroc s'établit à 900 000 000 DH réparti en 9 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune, entièrement libérées.

Le capital d'AXA Assurance Maroc n'a subi aucune modification sur les 5 dernières années.

---

## I.3. Renseignements relatifs à l'actionnaire d'AXA Assurance Maroc

La société AXA Assurance Maroc est détenue à 100% par AXA Holding Maroc, elle-même détenue à 100% par AXA S.A.

---

## I.4. Politique de distribution des dividendes d'AXA Assurance Maroc

---

### I.4.1. Dispositions statutaires

D'après l'article 43 des Statuts, les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et des réserves de toute nature notamment pour impôts, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices nets, il est prélevé :

- 5% pour constituer le fonds de réserves prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint une somme égale au dixième du capital social, il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième ;
- La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5% des sommes dont les actions sont libérées en vertu des appels de fonds et non amorties, sans que, les bénéfices d'une année ne permettent pas d'y faire face, ce paiement puisse être réclamé sur les bénéfices des années subséquentes ;
- Le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende.

Toutefois, l'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du conseil d'administration, a le droit de décider le prélèvement sur ce solde des sommes que juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux.

Ce ou ces fonds de réserve extraordinaires peuvent être affectés, notamment, suivant ce qui est décidé par l'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du conseil d'administration, soit à compléter aux actionnaires un premier dividende de 5% en cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la société, soit encore à l'amortissement partiel par voie de tirage au sort ou autrement. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf le 1<sup>er</sup> dividende de 5% et de remboursement de leur capital.

L'assemblée générale peut aussi, sur la part de bénéfices revenant aux actionnaires dans le solde des bénéfices, créer des réserves spéciales qui restent leur propriété.

L'article 12 des statuts stipule que :

- Les intérêts, dividendes, amortissement des actions sont valablement payés au porteur du titre ou du coupon ;
- Le paiement des dividendes se fait annuellement aux époques et aux lieux fixés par le conseil d'administration qui peut, en cours d'exercice, procéder à la répartition d'un acompte sur le dividende, si les bénéfices réalisés et les disponibilités le permettent ;

- Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit au profit de la société, conformément aux dispositions de l'article 391 du dahir formant code des obligations et des contrats.

#### **I.4.2. Dividendes distribués par AXA Assurance Maroc au cours des 3 derniers exercices**

Les dividendes distribués par AXA Assurance Maroc sur la période 2014-2016 se présentent comme suit :

	2014	2015	2016
Résultat net social – MDH	397	298	97
Dividendes distribués en n+1 – MDH	396	200	130
Taux de distribution (%)	99,7%	67,0%	134,5%
Nombre d'actions	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Résultat net par action – DH	44	33	11
Dividende par action – DH	44	22	14

Source | AXA Assurance Maroc

#### **I.5. Pacte d'actionnaires**

A la connaissance du management d'AXA Assurance Maroc, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires de la société AXA Assurance Maroc.

#### **I.6. Nantissement d'actifs**

A la date d'établissement de la présente note d'information, AXA Assurance Maroc n'a concédé aucun nantissement.

#### **I.7. Nantissement d'actions**

A la date d'établissement de la présente note d'information, les titres d'AXA Assurance Maroc n'ont fait l'objet d'aucun nantissement.

#### **I.8. Notation**

A ce jour, AXA Assurance Maroc n'a fait l'objet d'aucune notation.

#### **I.9. Organes d'administration**

##### **I.9.1. Dispositions statutaires**

###### **Conseil d'administration**

Conformément à l'article 18 des statuts, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, choisis parmi les actionnaires, nommés et révoqués par assemblée générale.

Les personnes morales auxquelles les fonctions d'administrateurs ont été conférées, doivent, lors de leur nomination désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt la même responsabilité que s'il était administrateur en son nom propre, le tout sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale administrateur met fin au mandat de son représentant permanent, elle doit notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, sa décision, ainsi que l'identité de son nouveau représentant. Il en est de même en cas de démission ou décès du représentant permanent.

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres personnes physiques, un président. Il détermine sa rémunération, et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat.



### **Actions détenues par les administrateurs**

L'article 19 des statuts stipule que les administrateurs doivent être chacun propriétaire de vingt (20) actions de la société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois (3) mois.

### **Durée des fonctions des administrateurs**

D'après l'article 20 des statuts, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans, chaque année s'entend d'une assemblée générale annuelle à la suivante.

En cas de vacance par décès, démission ou tout autre empêchement d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, sans que le nombre d'administrateurs soit inférieur au minimum statutaire, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer l'assemblée générale ordinaire dans un délai maximum de trente jours à compter du jour où se produit la vacance en vue de compléter l'effectif du conseil.

De telles nominations doivent être confirmées par l'assemblée générale au cours de la réunion qui suit immédiatement la ou les nominations.

Tous les actes accomplis par le conseil entre la nomination provisoire des nouveaux administrateurs et l'assemblée générale suivante sont valables, même si celle-ci ne ratifie pas la nomination.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

### **Allocations du conseil d'administration**

L'article 27 des statuts prévoit que l'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société et reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

La rémunération du président du conseil d'administration, celle du ou des Directeurs Généraux et celle du ou des Directeurs Généraux délégués est fixée par le conseil d'Administration. Elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.

Le conseil peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats à eux confiés. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le conseil peut également autoriser le remboursement des frais de voyages et de déplacement engagés sur décisions préalables du conseil dans l'intérêt de la société.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

### **Réunions du conseil d'administration**

D'après l'article 22 des statuts d'AXA Assurance Maroc, le Conseil d'Administration se réunit, soit au siège social, soit en tout autre lieu, au moins trois fois par an et aussi souvent que l'exige la loi et que l'intérêt de la Société le nécessite, sur la convocation de son Président. Sans préjudice des dispositions légales, la convocation émane du Président qui en fixe l'ordre du jour, en tenant compte des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

### **Quorum, majorité et procès-verbaux**

Conformément à l'article 22 des statuts, pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

L'article 23 des statuts stipule que les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial établi par le secrétaire du conseil sous l'autorisation du président et signés par ce dernier et par au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président, le procès-verbal est signé par deux administrateurs



## **Pouvoirs du conseil d'administration**

D'après l'article 24 des statuts, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute cession par la société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé doit faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration est habilité à autoriser le recours aux emprunts obligataires.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts de l'initiateur.

### ***1.9.2. Composition du Conseil d'Administration***

Au 05 juillet 2017, le Conseil d'Administration d'AXA Assurance Maroc se compose comme suit :

<b>Identité des membres</b>	<b>Fonction</b>	<b>Dates de nomination ou de renouvellement</b>	<b>Date d'expiration du mandat</b>
<b>M. Philippe ROCARD</b>	Président Directeur Général	08/03/2016	AGO statuant sur les comptes 2021
<b>M. Jad ARISS</b>	Administrateur	08/03/2016	AGO statuant sur les comptes 2021
<b>M. Michel HASCOET</b>	Administrateur	10/04/2017	AGO statuant sur les comptes 2022
<b>M. Fabien RUPRECHT</b>	Administrateur	26/11/2013	AGO statuant sur les comptes 2018
<b>M. François PIERSON</b>	Administrateur	10/04/2017	AGO statuant sur les comptes 2022
<b>M. Khalid CHEDDADI</b>	Administrateur	04/06/2013	AGO statuant sur les comptes 2018
<b>M. Joël SIBRAC</b>	Administrateur	10/04/2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Source | AXA Assurance Maroc

### **Philippe ROCARD, Président Directeur Général, AXA Assurance Maroc – 59 ans**

Diplômé en 1981 de l'Ecole Polytechnique et en 1984 de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines, M. Philippe Rocard continue ses études pour obtenir en 1994 un diplôme en actuariat. Il occupe différents postes depuis 1981 en tant qu'ingénieur à Lafarge en France puis au Brésil et Chef de Service de l'environnement industriel au sein du Ministère de l'Industrie, en charge de la définition des réglementations pour la prévention des risques et du contrôle de leur application. En 1992, il intègre le Groupe GROUPAMA en tant que Directeur IARD et IARD Entreprises. Sa carrière au sein du Groupe AXA débute en 1999 comme Directeur Général Région Midi-Pyrénées Roussillon puis Sud-Ouest à AXA France. En 2008, il est Directeur Général d'AXA France Solutions puis devient par la suite en 2009 Directeur Général d'AXA Corporate Solutions, une entité d'AXA dédiée aux grandes entreprises. En 2016, il est nommé PDG d'AXA Assurance Maroc et Directeur des filiales Afrique Sub-Saharienne : Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon & Sénégal.



M. Philippe Rocard est notamment Président du groupement de Coréassurance pour les Risques Nucléaires « ASSURATOME », 1er pool mondial d'assurance nucléaire et administrateur au sein de divers organismes :

- AGMA LAHLOU TAZI (Courtage Assurances)
- AXA ASSISTANCE MAROC
- AXA CREDIT
- AXA CAMEROUN, AXA COTE D'IVOIRE, AXA GABON & AXA SENEGAL
- BMCI (Filiale BNPP)
- CFG Bank (Banque privée)
- SCR (Société Centrale de Réassurances)

#### **Jad ARISS, Administrateur, AXA Assurance Maroc – 51 ans**

Jad ARISS est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et est titulaire d'un MBA de la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie.

En 1987, Jad ARISS débute sa carrière au sein du cabinet McKinsey & Company en tant que conseiller en gestion spécialisé dans les services financiers. Jad ARISS intègre le Groupe AXA en 1995 où il occupe différents postes de direction dont notamment celui de Président Directeur Général d'AXA Entreprise et Directeur Général Adjoint d'AXA France.

Jad ARISS est aujourd'hui membre des Conseils d'Administration d'AXA Cooperative Insurance en Arabie Saoudite, d'AXA Insurance (Gulf) B.S.C et d'AXA Middle East au Liban.

#### **Michel HASCOËT, Administrateur, AXA Assurance Maroc – 67 ans**

Michel HASCOËT est diplômé du Centre des Hautes Etudes en Droit des Assurances, de l'Institut d'Administration des Entreprises et est titulaire d'un 3ème cycle en Sciences Economiques.

En 1977, Michel HASCOËT commence sa carrière au sein du Groupe Drouot. En 1985, Michel HASCOËT rejoint les Mutuelles Unies comme responsable réseau. En 1989, Michel HASCOËT intègre le Groupe AXA comme Directeur Adjoint de l'Organisation avant d'être nommé, Directeur Général AXA Sud-Est France puis Directeur Général Adjoint d'AXA Particulier France.

De 2011 à 2016, Michel HASCOËT assure les fonctions de Président Directeur Général d'AXA Assurance Maroc.

#### **Fabian RUPPRECHT, Administrateur, AXA Assurance Maroc – 48 ans**

Fabian RUPPRECHT est diplômé de la WHU (Otto Beisheim School of Management).

Fabian RUPPRECHT rejoint le Groupe AXA où il occupe différentes fonctions aux Etats-Unis, en Allemagne et en Suisse avant de devenir en 2010 Directeur Opérationnel d'AXA Global Life and Savings à Paris.

En 2013, Fabian RUPPRECHT est nommé en qualité de Directeur Financier de la région Méditerranée et Amérique latine (MedLa) au sein du Groupe AXA.

#### **François PIERSON, Administrateur, AXA Assurance Maroc – 70 ans**

François PIERSON est diplômé en Science Economique et Sciences de Gestion de l'Université Paris Dauphine.

En 1986, François PIERSON commence sa carrière au sein des Assurances Générales de Paris (AGP) où il occupe le poste de Directeur Commercial. François PIERSON intègre le Groupe AXA en 1990 où il occupe différents postes de direction dont notamment celui de Directeur Général adjoint d'AXA Assurances, Directeur Général d'UAP Vie et d'AXA Conseil et Président Directeur Général d'AXA France.

François PIERSON est aujourd'hui Président de l'Association Générale Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Investissement (AGIPI).

#### **Khalid CHEDDADI, Administrateur, AXA Assurance Maroc – 60 ans**

Khalid CHEDDADI est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris et est titulaire d'une Maîtrise en Mathématiques Appliquées de l'université Paris VI.

Khalid CHEDDADI débute sa carrière comme enseignant de mathématiques à l'Ecole Hassania des Ingénieurs (dans le cadre du service civil). Il intègre par la suite la Compagnie d'assurances L'Alliance Africaine, au sein de laquelle il occupe le poste d'Administrateur Directeur Général de 1985 à 2000.



Depuis le 1er septembre 2003, il occupe la fonction de Directeur Général puis de Président Directeur Général au sein de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite.

### **Joël SIBRAC, Administrateur, AXA Assurance Maroc – 70 ans**

Joël SIBRAC est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Bordeaux et est titulaire d'une Licence d'Espagnol ainsi que d'une Licence des Techniques de l'Information et de la Communication.

Joël SIBRAC commence sa carrière au sein de la Caisse Centrale de coopération Economique et Institut d'Emission des D.O.M où il occupe le poste d'Attaché de Direction à l'Agence de Guyane dans le cadre de l'aide technique. Il intègre le GROUPE BNP PARIBAS en 1974 où il occupe différents postes de Direction dont notamment celui de Directeur Général du Groupe - BNP Italie, Administrateur et Senior Executive Vice-President de BANK OF THE WEST (USA) et Président du Directoire de la BMCI (Groupe BNP PARIBAS) – Casablanca.

Joël SIBRAC occupe actuellement des mandats d'Administrateurs dans certaines sociétés telles la société D L M (Delattre Levivier Maroc), la B.C.D.C. (Banque Commerciale du Congo) et est Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

### ***1.9.3. Mandats du président du Conseil d'Administration***

Au 31 décembre 2016, M. Philippe ROCARD, Président du Conseil d'administration d'AXA Assurance Maroc, occupe les fonctions suivantes au sein des sociétés suivantes :

<b>Société</b>	<b>Fonction</b>
<b>AXA Assurance Maroc</b>	Président Directeur Général
<b>AXA Holding Maroc (Groupe AXA)</b>	Président Directeur Général
<b>Société Immobilière ASSIA (Groupe AXA)</b>	Président Directeur Général
<b>Société de Gestion et de Surveillance SARL (Groupe AXA)</b>	Gérant
<b>Assuratome GIE – France (Hors Groupe AXA)</b> <b>Groupement de coréassurance pour l'assurance nucléaire</b>	Président du Conseil d'Administration
<b>AGMA LAHLOU</b>	Administrateur
<b>ONA Courtage</b>	Administrateur
<b>COMAR (Société d'assurance en Tunisie)</b>	Administrateur
<b>BMCI</b>	Administrateur
<b>CFG Bank</b>	Administrateur
<b>Société Centrale de Réassurance</b>	Administrateur
<b>C.A.T.</b>	Administrateur
<b>AXA Gabon SA</b>	Administrateur
<b>AXA Cameroun SA</b>	Administrateur
<b>AXA Côte d'Ivoire SA</b>	Administrateur



<b>AXA Sénégal SA</b>	Administrateur
<b>AXA Crédit SA</b>	Administrateur
<b>AXA Assistance Maroc</b>	Administrateur

Source | AXA Assurance Maroc

## **I.10. Organes de direction**

### **I.10.1. Dispositions statutaires**

#### **Direction générale de la société**

D'après l'article 25 des statuts, la direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration avec le titre de Président directeur général, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées ci-dessus. Ce choix sera porté à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale et fera l'objet des formalités de dépôt, de publicité et d'inscription au registre du commerce dans les conditions prévues par la loi.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions relatives au directeur général lui sont applicables.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

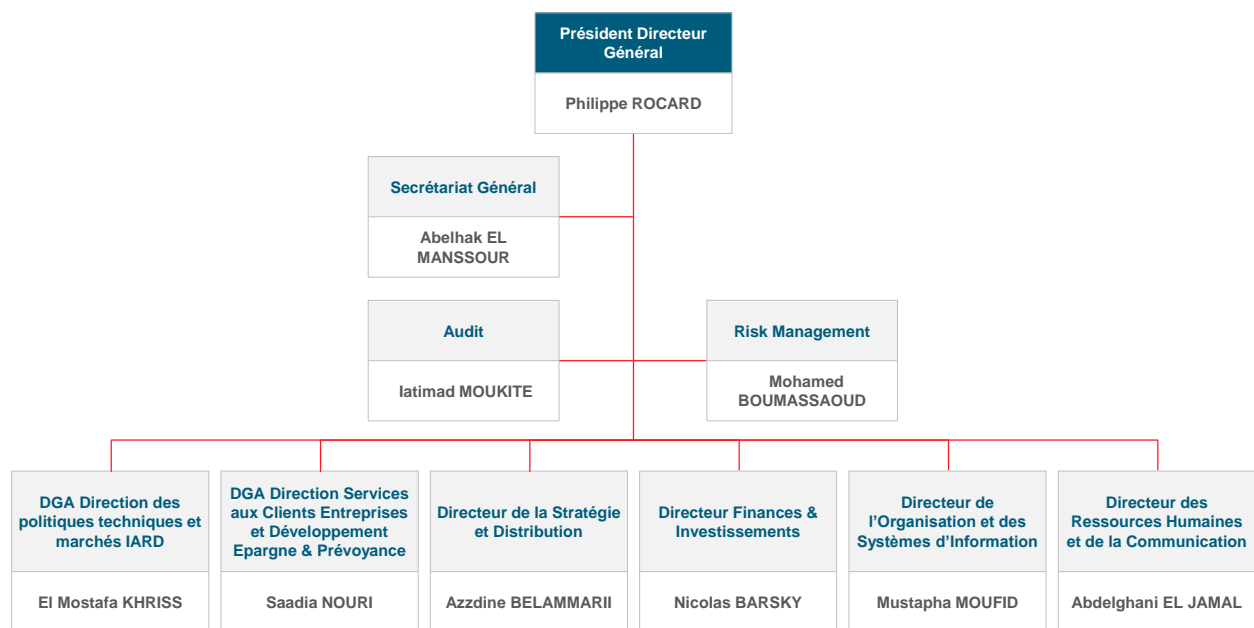
#### **Durée des fonctions de la direction générale**

L'article 25 des statuts stipule que lorsqu'un directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions du Président du conseil d'administration. En outre lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du directeur général, par le Conseil d'Administration.

### **I.10.2. Organigramme d'AXA Assurance Maroc**

Au 31 décembre 2016, l'organigramme d'AXA Assurance Maroc se présente comme suit :



Source | AXA Assurance Maroc

### I.10.3. Principaux Comités internes

Comité	Objectif
<b>Comité Exécutif</b>	<p>Le Comité Exécutif se réunit à une fréquence bimensuelle. Son périmètre d'intervention comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La définition de la stratégie de l'entreprise et la prise des décisions relatives à son exécution</li><li>▪ L'arbitrage et l'optimisation des ressources (RH, Finances, etc.)</li></ul>
<b>Comité Investissements</b>	<p>Le Comité investissement se réunit à une fréquence mensuelle et se charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La revue de l'actualité économique</li><li>▪ La définition et la validation de la stratégie d'investissement en valeurs et immobilier</li><li>▪ Le suivi de la mise en œuvre et l'ajustement de la politique des investissements</li><li>▪ Le suivi de la gestion du parc immobilier d'AXA Assurance Maroc et des rendements locatifs</li></ul>
<b>Comité d'audit et des risques</b>	<p>Le Comité d'audit et des risques se réunit à une fréquence trimestrielle. Il a pour mission d'assister le conseil d'administration d'AXA Assurance Maroc à s'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ De l'adéquation et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques</li><li>▪ Du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'intégrité des résultats et des informations publiées dans les états financiers.</li><li>▪ De l'efficacité, la performance et l'indépendance des auditeurs internes et externes.</li></ul>
<b>Comité Risk Management &amp; Reputation Risk</b>	<p>Le Comité Risk Management &amp; Reputation Risk se réunit trimestriellement et assure :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La gestion des risques financiers, opérationnels, conformité, informatiques, de sécurité, fiscaux, juridiques et de réputation</li><li>▪ Le point sur l'évaluation des risques, des contrôles et suivi des mesures à entreprendre</li><li>▪ Le contrôle externe du réseau</li></ul>

Source | AXA Assurance Maroc



#### I.10.4. Principaux dirigeants

Au 31/12/2016, les principaux dirigeants d'AXA Assurance Maroc sont les suivants :

Dirigeants	Fonction actuelle	Date d'entrée en fonction <sup>3</sup>
<b>Philippe ROCARD</b>	Président Directeur Général	1 <sup>er</sup> mars 2016
<b>Abdelhak EL MANSOUR</b>	Secrétaire Général et Directeur Afrique CIMA	1 <sup>er</sup> octobre 2014
<b>Abdelghani EL JAMAL</b>	Directeur des Ressources Humaines et de la Communication	1 <sup>er</sup> novembre 1998
<b>Saadia NOURI</b>	DGA Direction Services aux Clients Entreprises et Développement Epargne & Prévoyance	16 novembre 1998
<b>Azzdine BELAMMARI</b>	Directeur de la Stratégie et Distribution	1 <sup>er</sup> avril 2012
<b>EI Mostafa KHRISS</b>	DGA Direction des Politiques Techniques et des Marchés IARD	1 <sup>er</sup> janvier 1992
<b>Abderrahim DBICH</b>	Directeur Adjoint des Politiques Techniques et Marchés en charge des Techniques et Marché des Particuliers	25 mai 2009
<b>Mohssin BOUJDI</b>	Directeur du Service au Client IARDT	26 juillet 1993
<b>Nicolas BARSKY</b>	Directeur Finances & Investissements	15 août 2016
<b>Mustapha MOUFID</b>	Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information	1 <sup>er</sup> juillet 2012
<b>Mohamed BOUMASSAOUD</b>	Directeur Risk Management	1 <sup>er</sup> novembre 2010

Source | AXA Assurance Maroc

#### I.10.5. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

##### Philippe Rocard - 58 ans

Cf. I.9.2 de la présente section

##### Abdelhak El Mansour - 51 ans

Diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, du Centre d'Etudes Actuarielles et titulaire d'un DEA d'Economie Internationale, Abdelhak El Mansour démarre sa carrière en tant que Responsable d'un centre de profit pour la réalisation et la commercialisation d'applications spécialisées dans la propriété industrielle. En 1990 Il intègre le Groupe AXA à Paris au sein de la Direction Informatique comme Responsable des applications décisionnelles puis en tant que Responsable Manager Technique et Financier au sein d'AXA Direct. En 2007, il occupe le poste de Directeur Général Adjoint à GAM Assurances en Algérie et rejoint AXA Algérie en tant que Directeur Général Adjoint. Il est nommé Secrétaire Général et Directeur Afrique au sein d'AXA Assurance Maroc en 2014.

##### Abdelghani EL JAMAL - 51 ans

Diplômé de l'Ecole Mohammedia D'Ingénieur en 1991, il commence sa carrière chez IMEG Consultants dans le monde du conseil en Organisation et Gestion auprès de différents clients des secteurs privé et public. Après 7 ans dans le conseil, il intègre en novembre 1998 la Compagnie Africaine d'Assurance puis AXA Assurance Maroc où il sera en charge de l'Organisation et de la Qualité jusqu'en juin 2008. Après cette date, il a assuré plusieurs fonctions au sein de la Direction des Systèmes d'Information (IT Process Excellence manager, Responsable de la direction Solution Delivery et Deputy CIO) jusqu'en février 2012 où il a été sollicité par La DRH pour mener des projets stratégiques. En juillet 2013, il est nommé Directeur des Ressources Humaines et de la Communication, fonction qu'il assure jusqu'à aujourd'hui.

##### Saadia Nouri - 42 ans

<sup>3</sup> La date d'entrée en fonction correspond à la date d'entrée au sein d'AXA Assurance Maroc



Ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en 1998 et titulaire d'un Master En Finance International en 2006.

Mme Saadia Nouri occupe depuis 1999 différents postes au sein d'AXA Assurance Maroc. Elle débute sa carrière en tant que chef de projets organisation et transformation business puis Responsable Audit en 2003.

En 2006 elle prend la responsabilité du Contrôle de Gestion, Plan Budget Résultats jusqu'en 2007 où elle acquiert le poste de Directrice de Gestion Financière. En 2009, elle prend en charge la Direction des Ressources Humaines, Achat et Moyens Généraux jusqu'en 2012 où elle change pour la Direction Partenariats et Assurances de personnes.

Fonction qu'elle va assumer jusqu'en 2014 où son périmètre de responsabilité devient Direction de la Gestion des Portefeuilles Clients Entreprises en Assurance Dommages et Vie.

#### **Azzdine Belammari - 42 ans**

Diplômé d'une maîtrise en économétrie et d'un master en technique de décision en entreprises, M. Azzdine Belammari a occupé différentes fonctions au sein d'AXA France avant de rejoindre en 2012 AXA Assurance Maroc en tant que Directeur Distribution, Marketing et Stratégie. En 2015, Il est nommé Président d'AXA Crédit.

#### **El Mostafa Khriss - 60 ans**

Titulaire d'une Maîtrise en Informatique de Gestion en 1984, El Mostafa Khriss débute sa carrière dans une société des services informatiques (SSII) en tant que chef de projet.

En 1992 il rejoint la compagnie d'assurance AL AMANE en tant qu'adjoint au responsable informatique.

En 2000 il est Directeur des Systèmes d'Information d'AXA Assurance Maroc (née de la fusion de AL AMANE et de la compagnie Africaine) et se voit confier en novembre 2004 la Direction de la souscription et de la gestion des contrats pour les assurances IARD.

En 2008, il est Directeur Général Adjoint en charge des marchés des assurances IARD.

Depuis 2013, El Mostafa Khriss occupe le poste de Directeur Général Adjoint en charge des politiques techniques et des marchés des assurances IARD.

#### **Abderrahim DBICH – 40 ans**

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en Actuariat et Finance de l'INSEA, Abderrahim Dbich débute sa carrière en 2001 en tant que chargé d'études actuarielles et statistiques au sein d'AXA Assurance Maroc. Il rejoint en 2005 la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale en tant que Directeur des études et de l'actuariat puis devient Directeur des études de l'actuariat et chef de la division du Système d'Information dans la même structure. De Mai 2005 jusqu'en novembre 2005 il est nommé actuaire sénior au sein du pôle prévoyance de la CDG. En 2009, il réintègre AXA Assurance Maroc pour être nommé Directeur des Marchés des Particuliers en assurance dommages. Il est aujourd'hui Directeur de la Souscription (Particuliers et Entreprises) et des Politiques Techniques (Vie et Non Vie).

#### **Mohssin Boujdi - 49 ans**

Diplômé de l'université Paris 13 en filière « Economie et Gestion » et en « Informatique et Gestion d'entreprise » à l'Institut Supérieur de Technologie appliquée & Gestion, M. Mohssin Boujdi poursuit en 2000 un cycle Professionnel des Assurances à l'ENASS à Paris.

Il occupe depuis l'année 1993 différents postes au sein d'AXA Assurance Maroc. Il débute en tant que Souscripteur Vie et Bancassurance puis chargé d'études et d'organisation. En 2003, il occupe le poste de Directeur Vie-Santé et Partenariats. En 2011, il est nommé Directeur du Service au Client IARDT.

#### **Nicolas Barsky - 47 ans**

Ingénieur en économie et titulaire d'un DEA statistiques appliquées à la Finance de l'Université Paris XI, Nicolas Barsky débute sa carrière en 1995, en tant qu'auditeur au sein de la banque Indosuez à Paris. Il intègre le Groupe AXA en 1996 et occupe différents postes : Responsable technique et développement de produits à AXA Courtage à Paris, Assistant Business Support et Développement Asie en Australie, Directeur de Communication au sein de la Direction des Opérations au sein d'AXA Liabilities Managers à Paris, Directeur Financier chez AXA Assistance à Paris, et Chief Risk Officer au sein d'AXA Colpatria en Colombie. Il occupe depuis le 15 août 2016 le poste de Directeur Finance et Investissements au sein d'AXA Assurance Maroc.

#### **Mustapha Moufid - 53 ans**

Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers à Paris en 1988 et titulaire d'un diplôme de spécialisation digitale à l'IMD de Lausanne, Moufid Mustafa rejoint AXA France en 1996. Il intègre en 2012 AXA Assurance Maroc en tant que Directeurs des Systèmes d'Informations. Il est nommé cette année Directeur de la



Transformation et à ce titre en charge des systèmes d'information de l'organisation de la transformation et de la protection des données.

### **Mohamed Boumassaoud - 41 ans**

Titulaire en 2000 d'un diplôme d'études supérieures en sciences actuarielles à l'Université Catholique de Louvain en Belgique, Mohamed Boumassaoud intègre la même année la société Fortis International à Bruxelles en tant qu'actuaire Junior. En 2001, il occupe le poste de Risk Specialist à l'ING Insurance Belgium au sein de la Direction Risk Management Life & Saving. Il intègre en 2006 AXA Belgium en tant que Project Manager au sein de la Direction Product Management Life Retail. En 2010 il est nommé CRO au sein d'AXA Assurance Maroc ainsi que pour les comptes d'AXA Crédit d'AXA Algérie et d'AXA Afrique Subsaharienne depuis 2016.

## **II. Activité d'AXA Assurance Maroc**

### **II.1. Historique d'AXA Assurance Maroc**

La société « AXA Al Amane » est une société anonyme qui a été créée à Casablanca par acte notarié en date du 23 mai 1975 et enregistré le 6 juin de la même année sous les références RE 4/2881, Or 65.189/3109, sous la dénotation «Al Amane ». Ladite société « Al Amane » a absorbé la société « l'Entente » par traité de fusion en date du 6 avril 1993 approuvé définitivement par l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 1993.

Le 10 avril 2000, par décision extraordinaire des actionnaires, la dénomination sociale a été modifiée pour devenir AXA Assurance Maroc. Par ailleurs, le traité de fusion par absorption conclu entre AXA Assurance Maroc et la Compagnie Africaine d'Assurances le 27 mars 2000 a été approuvé par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés le 17 mai 2000.

Le tableau ci-après est un récapitulatif historique de l'Initiateur :

<b>1975</b>	Création de la Société Al Amane (Filiale de L'Urbaine Vie et UAP Vie)
<b>1993</b>	Fusion de l'Entente (Non-vie) et Al Amane (Vie et santé)
<b>1996</b>	AXA fait l'acquisition d'UAP et lance ses opérations au Maroc
<b>1999</b>	Al Amane devient AXA Al Amane
<b>2000</b>	AXA Al Amane devient AXA Assurance Maroc
<b>2007</b>	AXA devient actionnaire unique d'AXA Assurance Maroc

Source | AXA Assurance Maroc


### **II.2. Présentation de l'activité d'AXA Assurance Maroc**

Présent au Maroc depuis 1996 via l'acquisition de l'UAP, AXA Assurance Maroc est devenu un acteur majeur dans le panorama des assureurs au Maroc, occupant la 3ème place sur le marché marocain à fin 2015 (13,5% des primes émises)<sup>4</sup>.

AXA Assurance Maroc couvre l'ensemble des branches de l'assurance et offre ses services aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises (pour divers secteurs d'activité). L'offre d'AXA Assurance Maroc est organisée autour de 3 segments dont :

<sup>4</sup> Source : AXA Assurance Maroc



- 
- Le segment Particuliers (assurance vie et non vie) ;
  - Le segment Professionnels ;
  - Le segment Entreprises.



Les produits commercialisés pour chaque segment sont énumérés ci-après :

Segment	Offre	Produits
Particuliers	Epargne	Futuris Individuel II
		Educatis II
		Assurance Mixte
	Prévoyance	Essentiel Vie
		Familis
		Temporaire Décès
		Assurance Emprunteur
		Plan santé International - Individuel
	Auto	Solution Auto
		Solution Auto WW
		Solution Auto Fonctionnaire
	Habitation	Manzilouna
		Manzili
		Multirisque immeuble
	Moto	Scooters
		Cyclomoteurs
		Moto
	Loisirs	Plaisance/Jet ski
		RC chasse
Global Assistance Voyage		
Professionnels	Protection de l'activité	Multi Pro
		Multi PME-PMI
		Flotte Auto
		Multi Pharma
		Multi Hébergement
	TRC Awrach	
	Protection des collaborateurs	Prévoyance Santé Entreprise :
		Futuris Entreprise
		Accidents du Travail
		Plan Santé International
Entreprises	BTP	Tous Risques Chantier
	Industrie	Assurance Multirisque Industrielle
	Commerce et distribution	Contrat multirisque (Multi PME-PMI, Assurance Multirisque Industrielle et Marchandises Transportées)
	Services	Garanties de responsabilité civile

Source | AXA Assurance Maroc



### III. Appartenance d'AXA Assurance Maroc au Groupe AXA

#### III.1. Présentation du groupe AXA

AXA Assurance Maroc, principal actionnaire de la société AXA Crédit est détenu à hauteur de 100% par le groupe AXA à travers la société AXA Holding Maroc.

##### III.1.1. Historique du Groupe AXA

<b>1817</b>	Création de l'Ancienne Mutuelle de Rouen, ayant comme fonction principale de couvrir les risques agricoles en Normandie.
<b>1975</b>	Nomination du Claude Bébéar à la tête de « l'Ancienne Mutuelle » et accélération du développement du groupe.
<b>1978</b>	Prise du contrôle de la « Compagnie Parisienne de Garantie », renommée « Mutuelle Parisienne de Garantie ». Le groupe « Ancienne mutuelle » est alors rebaptisé « Mutuelles Unies ».
<b>1982</b>	Prise de contrôle du Groupe Drouot (Société d'assurance). L'ensemble devient le groupe numéro 1 de l'assurance privée en France.
<b>1985</b>	Changement de la dénomination de la société, « Mutuelles Unies » devient « AXA ».
<b>1986</b>	Acquisition du Groupe Présence (Société d'assurance).
<b>1988</b>	Transfert des activités d'assurance à la Compagnie du Midi
<b>1992</b>	Prise de contrôle de The Equitable Companies Incorporated (États-Unis), qui deviendra AXA Financial, Inc. («AXA Financial »).
<b>1995</b>	Prise de participation majoritaire dans National Mutual Holdings (Australie), qui deviendra AXA Asia Pacific Holdings Ltd. (« AXA APH »).
<b>1997</b>	Fusion avec la Compagnie UAP (Union des Assurances de Paris).
<b>2000</b>	Acquisition par Alliance Capital, filiale de gestion d'actifs du Groupe AXA, de la Société Sanford C. Bernstein (États-Unis), qui deviendra Alliance Bernstein (aujourd'hui connue sous le nom d'AB) ; Acquisition des intérêts minoritaires d'AXA Financial ; Acquisition de la société japonaise d'assurance Vie Nippon Dantai Life Insurance Company ; Cession de Donaldson, Lufkin & Jenrette (Banque d'affaires américaine) au Groupe Crédit Suisse.
<b>2004</b>	Acquisition du groupe d'assurance américain MONY.
<b>2005</b>	Fusion de FINAXA (actionnaire principal d'AXA) dans AXA.
<b>2006</b>	Acquisition du Groupe Winterthur (Ancienne compagnie d'assurances Suisse).
<b>2008</b>	Acquisition de Seguros ING (Compagnie d'assurances au Mexique).
<b>2010</b>	Retrait volontaire de la cote du New York Stock Exchange d'AXA SA puis désinscription de la SEC ; Cession par AXA UK d'une partie de ses activités Vie, Retraite et Prévoyance à Resolution Ltd.
<b>2011</b>	Cession des activités d'Assurance Vie, Épargne, Retraite d'AXA en Australie et Nouvelle-Zélande ; Acquisition des activités d'assurance Vie, Épargne, Retraite d'AXA APH en Asie ; Cession d'AXA Canada au groupe d'assurance canadien Intact.
<b>2012</b>	Lancement en Chine de ICBC-AXA Life, la joint-venture d'assurance Vie entre ICBC et AXA ; et Acquisition des opérations d'assurance Dommages de HSBC à Hong Kong et à Singapour.
<b>2013</b>	Acquisition des opérations d'assurance Dommages de HSBC au Mexique ;



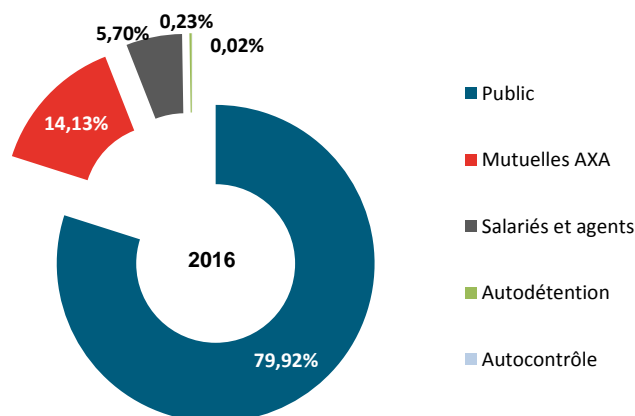
	<p>Cession par AXA Investment Managers d'une participation majoritaire dans AXA Private Equity ;</p> <p>Cession par AXA Financial d'un portefeuille MONY.</p>
<b>2014</b>	<p>Acquisition de 50 % de Tian Ping, société chinoise d'assurance Dommages ;</p> <p>Acquisition de 51 % des activités d'assurance de Grupo Mercantil Colpatría en Colombie ;</p> <p>Acquisition d'une participation majoritaire dans Mansard Insurance plc au Nigeria.</p>
<b>2015</b>	<p>Acquisition de 7 % dans African Reinsurance Corporation (« Africa Re »), réassureur n° 1 en Afrique ;</p> <p>Acquisition de BRE Assurance, filiale d'assurance Dommages de mBank en Pologne ;</p> <p>Acquisition de la filiale d'assurance des grands risques de SulAmérica au Brésil ;</p> <p>Acquisition de Commercial International Life, co-entreprise Vie, Épargne, Retraite de Commercial International Bank (« CIB ») et Legal &amp; General en Égypte et conclusion d'un partenariat de bancassurance exclusif en assurance Vie, Épargne, Retraite avec CIB ;</p> <p>Acquisition de Genworth Lifestyle Protection Insurance, 7e acteur européen en assurance emprunteur ;</p> <p>Cession des activités des plans de retraite à Hong Kong à The Principal Financial Group.</p>
<b>2016</b>	<p>Acquisition De Charter Ping An Aux Philippines, cinquième assureur dommages aux Philippines ;</p> <p>Acquisition De Liberty Ubezpieczenia En Pologne, société d'assurance en dommages ;</p> <p>Cession des activités portugaises d'AXA Groupe ;</p> <p>Cession des activités britanniques de gestion de patrimoine internationale situées sur l'île De Man à Life Company Consolidation Group ;</p> <p>Cession des activités bancaires Hongrie à Otp Bank Plc ;</p> <p>Cession de Bluefin, courtier en assurance dommages pour les entreprises au Royaume-Uni, à Marsh.</p>

Source | AXA

### III.1.2. Actionnariat

Au 22 février 2017, le capital de AXA S.A. se compose de 2 425 149 130 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 2,29 euros, toutes entièrement souscrites et libérées, et portant jouissance au 1er janvier 2017.

Son capital est réparti comme suit au 31/12/2016 :




Source | AXA

### III.1.3. Activité du Groupe AXA

Le groupe AXA, acteur international de premier plan en matière de protection financière, est coté sur Euronext Paris. AXA s'est volontairement retiré de la cote du New York Stock Exchange le 26 mars 2010 avant de se désinscrire effectivement de la SEC (Securities and Exchange Commission) le 25 juin 2010.

AXA exerce principalement ses activités en Europe, en Amérique du Nord, dans la région Asie/Pacifique et, dans une moindre mesure, dans d'autres régions telles que le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Amérique Latine.



Avec un chiffre d'affaires consolidé de 100 milliards d'euros en 2016 et un total d'actifs de 893 milliards d'euros, AXA se classe parmi les premiers assureurs mondiaux.

L'activité est organisée en cinq segments :

- **Vie, Épargne, Retraite** AXA propose une large gamme de produits vie, épargne, retraite comprenant des produits d'épargne-retraite, prévoyance et santé destinés aux particuliers et aux entreprises. Cette gamme de produits couvre en particulier les temporaires décès, vies entières, vies universelles, contrats mixtes, rentes immédiates, rentes différées et autres produits de placement ;
- **Domages** : AXA propose une vaste gamme de produits d'assurance automobile, habitation, dommages aux biens et responsabilité civile destinée aux particuliers et entreprises, visant pour ces dernières prioritairement les PME et, dans certains pays, des produits santé ;
- **Gestion d'actifs** : Les principales sociétés de gestion d'actifs d'AXA sont AB et AXA Investment Managers. AXA génère un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros en 2016 (3,8 milliards d'euros en 2015), soit 4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (4 % en 2015) ;
- **Banques** : Le segment Banques recouvre les sociétés bancaires du Groupe qui sont localisées majoritairement en Belgique, en France et en Allemagne. Ce segment a réalisé un chiffre d'affaires de 596 millions d'euros en 2016 (621 millions d'euros en 2015), soit moins de 1 % du chiffre d'affaires total d'AXA (moins de 1 % en 2015 également).

### III.1.4. Principaux indicateurs financiers du Groupe AXA

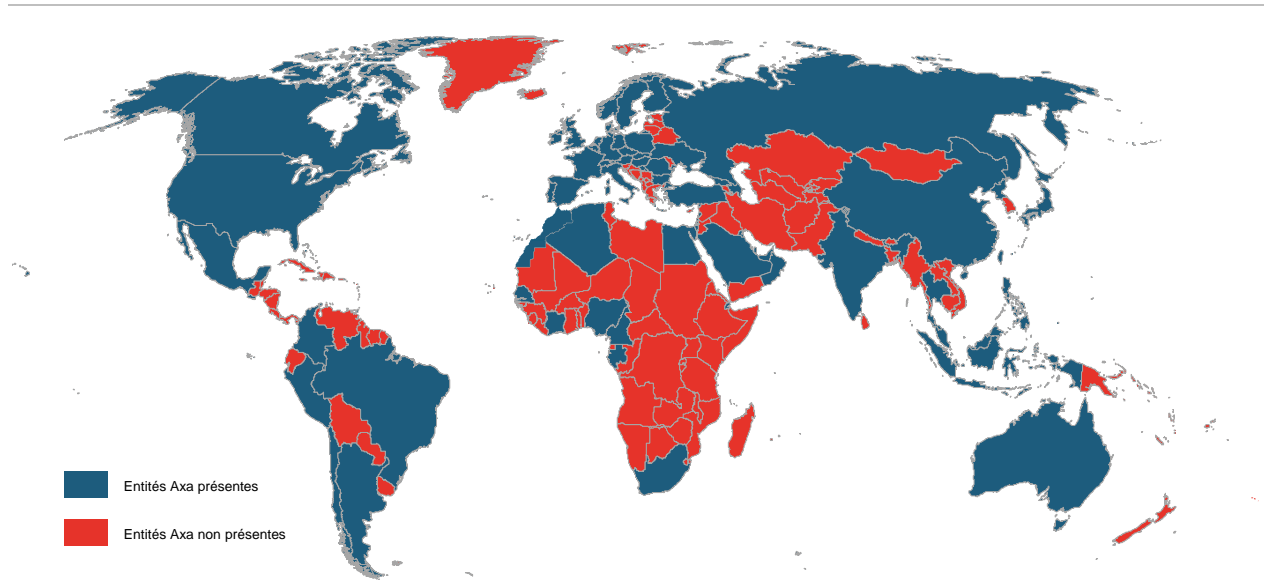
Les principaux indicateurs financiers par segment du Groupe AXA sur la période 2015-2016 sont présentés ci-dessous :

EN MEUR	2015	2016
<b>Vie/Epargne/Retraite</b>		
Chiffre d'affaires	58 862	60 282
<i>En % du chiffre d'affaires global</i>	<i>60,0%</i>	<i>60,2%</i>
Résultat opérationnel - part du groupe	3 375	3 507
Résultat net - part du groupe	3 753	3 196
<b>Dommmages</b>		
Chiffre d'affaires	34 831	35 604
<i>En % du chiffre d'affaires global</i>	<i>35,5%</i>	<i>35,5%</i>
Résultat opérationnel - part du groupe	2 482	2 514
Résultat net - part du groupe	2 414	2 415
<b>Gestion d'actifs</b>		
Chiffre d'affaires	3 822	3 710
<i>En % du chiffre d'affaires global</i>	<i>3,9%</i>	<i>3,7%</i>
Résultat opérationnel - part du groupe	458	416
Résultat net - part du groupe	482	474
<b>Banques</b>		
Chiffre d'affaires	621	596
<i>En % du chiffre d'affaires global</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,6%</i>
Résultat opérationnel - part du groupe	97	78
Résultat net - part du groupe	49	100
<b> Holding et autres</b>		
Résultat opérationnel - part du groupe	-906	-827
Résultat net - part du groupe	-1 081	-357
<b>Chiffre d'affaires global</b>	<b>98 136</b>	<b>100 193</b>
<b>Résultat opérationnel global - part du groupe</b>	<b>5 507</b>	<b>5 688</b>
<b>Résultat net global - part du groupe</b>	<b>5 617</b>	<b>5 829</b>

Source | Rapport de gestion 2016 - AXA

### III.1.5. Présence du Groupe AXA dans le monde

La carte suivante présente les pays de présence du Groupe AXA dans le monde à fin 2016 :



Source | AXA

## IV. Analyse financière d'AXA Assurance Maroc

### IV.1. Analyse du compte de résultat sur la période 2014-2016

L'évolution du compte de résultat d'AXA Assurance Maroc sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

En MDH	2014	2015	Var 15/14	2016	Var 16/15
<b>1 – Primes</b>	852	1 050	23,2%	1 180	12,4%
<b>2 - Produits techniques d'exploitation</b>	3	0	-99,3%	-	n.s.
<b>3 - Prestations et frais</b>	1 041	1 247	19,7%	1 337	7,2%
<b>4 - Charges techniques d'exploitation</b>	151	223	48,1%	220	-1,3%
<b>5 - Produits des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	452	557	23,3%	463	-16,8%
<b>6 - Charges des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	10	103	> 100%	55	-46,7%
<b>RESULTAT TECHNIQUE VIE (1 + 2 -3 - 4+ 5 - 6)</b>	105	34	-68,1%	32	-5,3%
<b>1 – Primes</b>	2 419	2 429	0,4%	2 442	0,5%
<b>2 - Produits techniques d'exploitation</b>	194	228	17,4%	79	-65,2%
<b>3 - Prestations et frais</b>	1 718	1 501	-12,6%	1 618	7,8%
<b>4 - Charges techniques d'exploitation</b>	814	1 073	31,8%	899	-16,2%
<b>5 - Produits des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	680	520	-23,5%	512	-1,5%
<b>6 - Charges des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	270	263	-2,6%	98	-62,6%
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)</b>	491	340	-30,7%	418	22,8%
<b>1- Produits non techniques courants</b>	60	61	1,3%	819	> 100%
<b>2- Charges non techniques courantes</b>	23	42	85,2%	862	>100%
<b>3 - Produits non techniques non courants</b>	25	36	42,9%	9	-76,4%
<b>4 - Charges non techniques non courantes</b>	47	50	5,5%	72	44,5%
<b>RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)</b>	15	5	-66,6%	(107)	n.s.
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	612	379	-38,1%	343	-9,5%
Impôt sur les résultats	215	81	-62,4%	246	205,1%
<b>RESULTAT NET</b>	397	298	-24,9%	97	-67,6%

Source | AXA Assurance Maroc

#### IV.1.1. Analyse du résultat technique vie

L'évolution du résultat technique vie sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

En MDH	2014	2015	Var 15/14	2016	Var 16/15
1 – Primes	852	1 050	23,2%	1 180	12,4%
2 - Produits techniques d'exploitation	3	0	-99,3%	-	n.s.
3 - Prestations et frais	1 041	1 247	19,7%	1 337	7,2%
4 - Charges techniques d'exploitation	151	223	48,1%	220	-1,3%
5 - Produits des placements affectés aux opérations d'assurance	452	557	23,3%	463	-16,8%
6 - Charges des placements affectés aux opérations d'assurance	10	103	942,2%	55	-46,7%
<b>RESULTAT TECHNIQUE VIE (1 + 2 -3 - 4+ 5 - 6)</b>	<b>105</b>	<b>34</b>	<b>-68,1%</b>	<b>32</b>	<b>-5,3%</b>

Source | AXA Assurance Maroc

#### Revue analytique 2016/2015

Le résultat technique Vie d'AXA Assurance Maroc s'établit à 32 MDH à fin 2016 contre 34 MDH à fin 2015, soit une baisse de 5,3% attribuable aux évolutions suivantes :

- La hausse des primes émises de 12,4% pour s'établir à 1 180 MDH contre 1 050 MDH en 2015, sous l'effet d'une amélioration des segments suivants :
  - capitalisation individuelle (+16%), tirée par le dynamisme des partenariats de bancassurance mis en place par AXA Assurance Maroc ;
  - capitalisation groupe (+10,7%) notamment grâce à la performance du produit Futuris Entreprise;
- La progression des prestations et frais de 7,2% pour s'établir à 1 337 MDH contre 1 247 MDH en 2015, en raison de la progression des produits de capitalisation individuelle.
- Le niveau quasi-stable des charges techniques d'exploitation qui s'établissent à 220 MDH en 2016 contre 223 MDH en 2015 :
- La baisse des produits des placements affectés aux opérations d'assurance à 463 MDH en 2016 contre 557 MDH en 2015, soit une baisse de 16,8% expliquée par la baisse des profits sur réalisation de placements attribuable à une plus-value réalisée sur les OPCVM diversifiés en 2015.
- La baisse de 46,7% des charges des placements affectés aux opérations d'assurance à 55 MDH contre 103 MDH expliquée par la baisse des pertes sur réalisation de placements.

#### Revue analytique 2015/2014

A fin 2015, le résultat technique Vie d'AXA Assurance Maroc s'élève à 34 MDH contre 105 MDH en 2014, soit une baisse de 68,1% sous l'effet conjugué :

- D'une hausse des primes émises de 23,2% pour s'établir à 1 050 MDH contre 852 MDH en 2014, sous l'effet d'une amélioration de :
  - La capitalisation individuelle suite au lancement du nouveau produit Optimis – BMCI et aux versements libres réalisés sur le produit Futuris ;
  - L'amélioration de 2,0% de la capitalisation groupe favorisée principalement par les versements libres reçus en 2015 sur le produit Futuris Entreprise ;
  - La progression de 12,6% en décès bancassurance sur les produits de microassurance ALBARAKA «Ex. Fondep » et « RCI » ;
- D'une hausse des prestations et frais qui s'inscrivent à 1 247 MDH en 2015 contre 1 041 MDH en 2014 en raison de l'accroissement du portefeuille de capitalisation ;
- D'une progression de 48,1% des charges techniques d'exploitation ;



- Des évolutions des produits et charges de placements affectés aux opérations d'assurance, expliquées par les effets compensés de plus-values enregistrées sur les OPCVM diversifiés (88 MDH) et de moins-values réalisées sur les titres BMCI (-80 MDH).

#### IV.1.2. Analyse du résultat technique non-vie

En MDH	2014	2015	Var 15/14	2016	Var 16/15
1 – Primes	2 419	2 429	0,4%	2 442	0,5%
2 - Produits techniques d'exploitation	194	228	17,4%	79	-65,2%
3 - Prestations et frais	1 718	1 501	-12,6%	1 618	7,8%
4 - Charges techniques d'exploitation	814	1 073	31,8%	899	-16,2%
5 - Produits des placements affectés aux opérations d'assurance	680	520	-23,5%	512	-1,5%
6 - Charges des placements affectés aux opérations d'assurance	270	263	-2,6%	98	-62,6%
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>491</b>	<b>340</b>	<b>-30,7%</b>	<b>418</b>	<b>22,8%</b>

Source | AXA Assurance Maroc

#### Revue analytique 2016/2015

Le résultat technique non-vie s'élève à 418 MDH en 2016 contre 340 MDH en 2015 soit une progression de 22,8% expliquée par l'effet conjugué des éléments suivants :

- Un niveau quasi-stable des primes émises en raison des éléments suivants :
  - Une capacité de production limitée des agents suite à la circulaire<sup>5</sup> émise par l'autorité de contrôle ;
  - L'assainissement du réseau d'agents (10 agences) partiellement compensé par l'ouverture de nouveaux points de vente (18 bureaux directs) ;
  - La liquidation d'un stock de prime émise non récupérable ;
- Un faible niveau d'investissement ayant impacté négativement les branches construction et incendie ;
- La hausse de 7,8% des prestations et frais à 1 618 MDH contre 1 501 MDH en 2015, en raison des événements suivants ayant marqué l'exercice 2016 :
  - Un effet de base défavorable, l'exercice 2015 ayant connu un niveau de boni élevé lié aux opérations d'inventaire sur les branches Automobile et Accidents du Travail. De ce fait, le niveau de bonis comptables affiche une diminution de 238 MDH ;
  - Un niveau élevé de sinistres graves sur l'exercice de survenance courant impacte les ratios de sinistralité courant brut de réassurance :
    - ✓ Responsabilité civile : Constatation d'un sinistre grave d'environ 83 MDH totalement récupéré en réassurance ;
    - ✓ Incendie et dommages aux biens : +2% par rapport à 2015, expliquée par la constatation des sinistres graves survenus en 2016 qui sont totalement récupérés en réassurance. La sinistralité attritionnelle s'est améliorée de 2 points ;
    - ✓ Corps : un sinistre majeur survenu durant 2016 pour 9 millions de dirhams, dont 4 millions de dirhams pris en charge par la réassurance.

Cette dégradation des loss ratio<sup>6</sup> brut de réassurance est compensée au niveau de la réassurance et donc par une amélioration du loss ratio net de réassurance.

<sup>5</sup> La nouvelle circulaire émise par l'autorité de contrôle encadre les délais de recouvrement des primes en le diminuant. Etant donné que les agents effectuent de nombreuses ventes en accordant un délai de paiement à leur client, en limitant cette possibilité, la nouvelle réglementation limite leur capacité de production.



Par ailleurs, les effets réglementaires et de nettoyage comptable ont également impacté négativement le loss ratio :

- Automobile : 1,28 point suite à une transformation de la structure du portefeuille ;
- Accidents du Travail : un repositionnement de la sinistralité qui tient compte du niveau normatif de régularisations de primes, de la baisse du coût moyen, de l'assainissement du portefeuille et de l'impact de la nouvelle loi votée en 2015

#### Revue analytique 2015/2014

Le résultat technique non-vie d'AXA Assurance Maroc s'établit à 340 MDH en 2015 contre 491 MDH en 2014 soit une baisse de 30,7%. Le résultat technique non-vie est grevé notamment par l'effet conjugué de l'évolution des éléments suivants :

- Un niveau quasi-constant des primes émises en raison des éléments suivants :
  - **Automobile** : une progression de 0,3 % qui s'explique principalement par l'amélioration de l'apport de la production des agents (+4,3%), en partie compensée par la résiliation du contrat flottes ALD et la baisse de l'apport du courtage ;
  - **Accidents du Travail** : la branche a connu une baisse de -11,4% s'expliquant par le plan d'assainissement réalisé en 2015 et par l'importance des régularisations et majorations enregistrées en 2014 ;
  - **Incendie** : une progression de 44,1% qui s'explique par la réalisation d'environ 30 MDH d'affaires nouvelles ;
  - **Dommmages aux biens** : une augmentation de 17,3% qui résulte de l'activité Tous Risques Chantier ;
  - **Transport** : cette branche a enregistré une baisse de 4,6% par rapport à 2014 qui s'explique principalement par les éléments suivants :
    - ✓ La baisse de 24% en facultés maritimes suite à la résiliation d'affaires importantes. Cette tendance est accélérée par la baisse des aliments du portefeuille en cours ;
    - ✓ Une progression de +10% en Corps Maritime, suite à l'amélioration des affaires nouvelles pour 6,6 millions de dirhams ;
    - ✓ L'amélioration de l'activité Aviation grâce à une importante affaire nouvelle de 3 millions de dirhams.
  - **Maladie / Invalidité** : une baisse de 2,4% due principalement aux opérations d'assainissement du portefeuille (environ 48 millions de dirhams de résiliations) et atténuée par la réalisation d'affaires nouvelles pour 14 millions de dirhams.
- La baisse de 12,6% des prestations et frais qui s'établissent à 1 501 MDH en 2015 contre 1 718 MDH en 2014 en raison notamment du plan d'assainissement 2015 en Automobile, Accidents du Travail et Maladie, qui a permis une amélioration du ratio de sinistralité brute de 3 points ;
- La progression de 31,8% des charges techniques d'exploitation sous l'effet d'une hausse des autres charges d'exploitation ;
- La diminution de 23,5% des produits des placements affectés aux opérations d'assurance, suite à une baisse de 95,7% des reprises sur charges de placement en raison de reprises non récurrentes enregistrées en 2014 de 232 MDH.

---

<sup>6</sup> Loss ratio : ce ratio est utilisé par les compagnies d'assurance pour déterminer la rentabilité de l'activité. Il est calculé de la manière suivante : coût des sinistres rattachés à l'exercice / primes acquises sur l'exercice.



### IV.1.3. Analyse du résultat non technique

En MDH	2014	2015	Var 15/14	2016	Var 16/15
1- Produits non techniques courants	60	61	1,3%	819	n.s.
2- Charges non techniques courantes	23	42	85,2%	862	n.s.
3 - Produits non techniques non courants	25	36	42,9%	9	-76,4%
4 - Charges non techniques non courantes	47	50	5,5%	72	44,5%
<b>RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>-66,6%</b>	<b>(107)</b>	<b>n.s.</b>

Source | AXA Assurance Maroc

#### Revue analytique 2016/2015

En 2016, le résultat non technique d'AXA Assurance Maroc s'établit à -107 MDH contre 5 MDH à fin 2015. Le résultat non technique s'explique notamment par :

- Le résultat financier lié aux Dommages qui a enregistré une amélioration de 159 MDH par rapport à 2015 ;
- Les revenus financiers hors dotations des provisions des titres qui s'établissent à 446 MDH, en légère augmentation de 0.8 % par rapport à 2015 ;
- Les plus-values réalisées qui atteignent 10 MDH, en amélioration de 80 MDH suite à la constatation en 2015 d'une moins- value de 110 MDH ;
- Les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation qui s'élèvent à 52 MDH.

#### Revue analytique 2015/2014

Le résultat non technique d'AXA Assurance Maroc s'inscrit en baisse de 66,6% à fin 2015. Il s'élève à 5 MDH contre 15 MDH en 2014, principalement sous l'effet de :

- La baisse du résultat non technique courant, qui s'inscrit à 19 MDH en 2015 contre 37 MDH en 2014 sous l'effet d'une hausse des dotations non techniques courantes ;
- La hausse du résultat non technique non courant qui s'établit à -14 MDH en 2015 contre -22 MDH en 2014 sous l'effet d'une hausse des autres produits non courants.



#### IV.1.4. Analyse du résultat net

En MDH	2014	2015	Var 15/14	2016	Var 16/15
Résultat technique vie	105	33	-68,1%	32	-5,3%
Résultat technique non-vie	491	340	-30,7%	418	22,8%
Résultat non technique	15	5	-66,6%	(107)	n.s.
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>612</b>	<b>379</b>	<b>-38,1%</b>	<b>343</b>	<b>-9,5%</b>
Impôt sur les résultats	215	81	-62,4%	246	205,6%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>397</b>	<b>298</b>	<b>-24,9%</b>	<b>97</b>	<b>-67,6%</b>

Source | AXA Assurance Maroc

#### Revue analytique 2016/2015

Le résultat net s'inscrit à 97 MDH en 2016 contre 298 MDH en 2015, soit une baisse de 67,6% expliquée par l'effet conjugué des éléments suivants :

- La baisse de 9,5% du résultat avant impôt en raison des effets conjugués d'un niveau quasi-stable du résultat technique vie à 32 MDH, d'une hausse de 22,8% du résultat technique non-vie à 418 MDH et d'une baisse du résultat non technique à -107 MDH ;
- La hausse de l'impôt sur les résultats à 246 MDH en 2016 contre 81 MDH en 2015, soit un taux effectif d'imposition de 71,8% expliqué par la constatation d'une charge fiscale exceptionnelle suite au contrôle fiscal au titre des 5 derniers exercices soit 155 MDH.

#### Revue analytique 2015/2014

Le résultat net ressort à 298 MDH en 2015 contre 397 MDH, soit une baisse de 24,9% en raison de la dégradation des résultats techniques vie, non-vie et du résultat non technique.

Le taux effectif d'imposition ressort à 21,3% contre 35,1% en 2014. Cette évolution est notamment liée aux réintégrations non récurrentes considérées sur 2014.

## IV.2. Analyse du bilan sur la période 2014-2016

L'évolution du bilan d'AXA Assurance Maroc sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

En MDH	2014	2015	Var 15/14	2016	Var 16/15
<b>Actif immobilise</b>	<b>18 291</b>	<b>18 651</b>	<b>2,0%</b>	<b>18 988</b>	<b>1,8%</b>
Immobilisation en non-valeurs	42	44	5,7%	40	-8,0%
Immobilisations incorporelles	273	272	-0,2%	272	-0,1%
Immobilisations corporelles	184	151	-18,1%	192	27,6%
Immobilisations financières	342	261	-23,7%	271	3,8%
Placements affectés aux opérations d'assurance	17 450	17 923	2,7%	18 213	1,6%
Ecarts de conversion – actif	-	-		-	
<b>Actif circulant</b>	<b>7 376</b>	<b>7 325</b>	<b>-0,7%</b>	<b>7 422</b>	<b>1,3%</b>
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	1 804	1 697	-6,0%	1 732	2,1%
Créances de l'actif circulant	4 984	4 771	-4,3%	4 872	2,1%
Titres et valeurs de placement (non affectés aux opérations d'assurance)	587	857	45,9%	819	-4,4%
Ecarts de conversion - actif (éléments circulants)	-	-		-	
<b>Trésorerie</b>	<b>315</b>	<b>136</b>	<b>-56,9%</b>	<b>110</b>	<b>-19,4%</b>
Trésorerie - actif	315	136	-56,9%	110	-19,4%
<b>Total actif</b>	<b>25 982</b>	<b>26 111</b>	<b>0,5%</b>	<b>26 520</b>	<b>1,6%</b>
<b>Financement permanent</b>	<b>22 989</b>	<b>23 411</b>	<b>1,8%</b>	<b>23 911</b>	<b>2,1%</b>
Capitaux propres	4 373	4 275	-2,2%	4 172	-2,4%
Capitaux propres assimilés	-	-		-	
Dettes de financement	79	72	-9,3%	70	-1,9%
Provisions durables pour risques et charges	29	30	3,6%	32	4,9%
Provisions techniques brutes	18 508	19 034	2,8%	19 637	3,2%
Ecarts de conversion	-	-		-	
<b>Passif circulant</b>	<b>2 743</b>	<b>2 625</b>	<b>-4,3%</b>	<b>2 543</b>	<b>-3,2%</b>
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	414	154	-62,9%	175	13,7%
Dettes de passif circulant	2 329	2 472	6,1%	2 368	-4,2%
Autres provisions pour risques et charges	-	-		-	
Ecarts de conversion - passif (éléments circulants)	0	-	-100,0%	-	
<b>Trésorerie</b>	<b>250</b>	<b>75</b>	<b>-70,2%</b>	<b>66</b>	<b>-11,7%</b>
Trésorerie – passif	250	75	-70,2%	66	-11,7%
<b>Total passif</b>	<b>25 982</b>	<b>26 111</b>	<b>0,5%</b>	<b>26 520</b>	<b>1,6%</b>

Source | AXA Assurance Maroc

### IV.2.1. Analyse de l'actif immobilisé

#### Revue analytique 2016/2015

L'actif immobilisé d'AXA Assurance Maroc s'élève à 18 998 en 2016 contre 18 651 MDH en 2015, soit une hausse de 1,8% liée à la progression des placements affectés aux opérations d'assurance qui représente 95,9% de l'actif immobilisé en 2016. Ils s'inscrivent à 18 213 MDH en 2016 contre 17 923 MDH en 2015.



### Revue analytique 2015/2014

L'actif immobilisé d'AXA Assurance Maroc s'inscrit à 18 651 MDH en 2015 contre 18 291 MDH en 2014, soit une hausse de 2,0%. Les placements affectés aux opérations d'assurance représentent plus de 95% de l'actif immobilisé. Ces derniers s'élèvent à 17 923 MDH en 2015 contre 17 450 MDH en 2014 en raison d'une hausse des dépôts en comptes indisponibles (826 MDH en 2015 vs. 326 MDH en 2014).

#### IV.2.2. Analyse de l'actif circulant

---

### Revue analytique 2016/2015

L'actif circulant progresse de 1,3% en 2016 à 7 422 MDH contre 7 325 MDH en 2015. Cette évolution est expliquée par les éléments suivants :

- La hausse de 2,1% de la part des cessionnaires dans les provisions techniques à 1 732 MDH liée à une progression des provisions pour sinistres à payer ;
- La hausse de 2,1% des créances de l'actif circulant à 4 872 MDH à fin 2016 contre 4 771 MDH à fin 2015 ;
- La baisse de 4,4% des titres et valeurs de placement non affectés aux opérations d'assurance à 819 MDH.

### Revue analytique 2015/2014

L'actif circulant reste quasi-constant en 2015 à 7 325 MDH contre 7 376 MDH en 2014 en raison des effets conjugués de :

- La baisse de 6,0% de la part des cessionnaires dans les provisions techniques à 1 697 MDH liée à une baisse des provisions pour sinistres à payer ;
- La baisse de 4,3% des créances de l'actif circulant à 4 771 MDH à fin 2015 contre 4 984 MDH à fin 2014 ;
- La hausse de 45,9% des titres et valeurs de placement non affectés aux opérations d'assurance à 857 MDH.

#### IV.2.3. Analyse du financement permanent

---

### Revue analytique 2016/2015

Le financement permanent s'élève à 23 911 MDH à fin 2016 contre 23 411 MDH à fin 2015, soit une progression de 2,1% en raison d'une hausse des provisions techniques brutes de 3,2% qui s'inscrivent à 19 637 MDH en 2016 contre 19 034 MDH en 2015.

### Revue analytique 2015/2014

Le financement permanent s'élève à 23 411 MDH à fin 2015 contre 22 989 MDH à fin 2014, soit une progression de 1,8%. Le financement permanent est constitué à 81,3% des provisions techniques brutes. Ces dernières enregistrent une hausse de 2,8% pour s'établir à 19 034 MDH en 2015 contre 18 508 MDH en 2014, en raison d'une augmentation des provisions des assurances vie.

#### IV.2.4. Analyse du passif circulant

---

### Revue analytique 2016/2015

Le passif circulant s'inscrit en baisse de 3,2% en 2016 à 2 543 MDH contre 2 625 MDH en 2015. Cette évolution est attribuable à une diminution des dettes du passif circulant de 4,2% sous l'effet de :

- La baisse de 93,1% des cessionnaires et comptes rattachés créditeurs à 40 MDH en 2016 contre 579 MDH en 2015 ;
- La progression de 10,2% du poste assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs à 1 438 MDH ;
- La hausse de 69,2% des autres créanciers à 565 MDH en 2016 contre 334 MDH en 2015.

## Revue analytique 2015/2014

Les dettes pour espèces remises par les cessionnaires s'élèvent à 154 MDH à fin 2015 contre 414 MDH à fin 2014, soit une baisse de 62,9%.

Les dettes du passif circulant progressent de 6,1% à 2 472 MDH en 2015 contre 2 329 MDH à fin 2014, en raison de l'effet conjugué de :

- La hausse de 49,2% des cessionnaires et comptes rattachés créditeurs à 579 MDH en 2015 contre 388 MDH en 2014 ;
- La progression de 6,4% du poste assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs ;
- La baisse de 33,3% des autres créanciers à 334 MDH en 2015 contre 500 MDH en 2014.

## V. Perspectives d'AXA Assurance Maroc

AXA Assurance Maroc a pour objectif de créer les conditions nécessaires à sa croissance et à sa solidité tout en accélérant sa transformation au service de ses clients. La concentration de l'activité se fera à travers le renforcement et l'amélioration de son excellence technique. Les perspectives d'AXA Assurance Maroc se traduisent également par une transformation de l'entreprise pour préparer sa croissance de demain. L'ambition d'AXA Assurance Maroc est de transformer l'expérience client en créant des parcours multicanaux simples, rapides et fluides et en développant de nouveaux services. La réalisation de cette ambition sera accélérée par le digital et l'écosystème d'innovation construit au cœur et autour du Groupe AXA. L'engagement et le dynamisme des collaborateurs, agents et partenaires sont essentiels à cette transformation.

## VI. Les facteurs de risques d'AXA Assurance Maroc

AXA Assurance Maroc dispose d'un dispositif de gestion des risques respectant une gouvernance solide inspirée des bonnes pratiques et directives du Groupe AXA. Ce dispositif couvre d'une manière transversale les différents risques de nature assurantielle, financière ou opérationnelle. L'approche adoptée en matière de gestion des risques dépend de la nature de chaque risque. AXA Assurance Maroc, de par son activité, est soumise aux risques suivants :

- Risque de sous provisionnement en non-vie : En plus de l'estimation des réserves selon les méthodes réglementaires, AXA Assurance Maroc procède à des estimations dites économiques reflétant le plus exactement possible le niveau réel des réserves à comptabiliser. De plus, ces calculs économiques obéissent à un dispositif exigeant la production de deux opinions indépendantes conformément aux standards du groupe AXA.
- Risque marché : Le risque financier est suivi et appréhendé à travers le respect des limites réglementaires dans un premier temps, mais également des limites groupe imposant un strict respect de l'allocation du portefeuille tenant compte de l'appétence au risque. Ces limites groupe sont définies suite à une étude sur l'impact de la variation des conditions de marché (cours de bourse, hausse / baisse des taux...) sur le résultat, le taux de couverture et la marge de solvabilité d'AXA Assurance Maroc. Pour chaque classe d'actif une limite est ainsi définie et fait l'état d'un suivi trimestriel. A cela s'ajoute le suivi permanent et rigoureux de l'univers d'investissement et la modélisation des variables impactant les instruments financiers dans le portefeuille. A cet effet, des analyses macroéconomiques et fondamentales sont réalisées pour anticiper l'évolution des risques.
- Risque de taux: Ce risque relatif au portefeuille vie est lié à l'octroi de taux minimum garanti à nos assurés. Il est maîtrisé à travers la bonne adéquation entre l'actif et le passif. En effet, une variation des taux pourrait engendrer, en cas d'inadéquation actif - passif, une difficulté à servir ces taux minimums garantis. Ce risque est mitigé grâce à la mise en place d'une étude ALM ayant pour objectif nous assurer de la bonne adéquation entre nos actifs et nos passifs. Cette étude est réalisée à minima annuellement.
- Risque de Réassurance : AXA Assurance Maroc dispose d'un plan de réassurance solide établi par plusieurs intervenantes basées sur des analyses préalables effectuées par deux opinions indépendantes. Par ailleurs le groupe AXA exerce un contrôle supplémentaire sur le processus exigeant une complétude de la couverture de réassurance et un choix rigoureux des réassureurs.
- Risques opérationnels. Ce risque est géré en collaboration avec les trois lignes de défense du dispositif de contrôle interne de la compagnie à savoir, les opérationnels, les entités de contrôle (Juridique, Conformité, Continuité d'activité, Sécurité informatique, Sécurité physique) et l'audit. Cette gestion se repose sur



l'identification et l'évaluation et la classification de ces risques et aussi la remontée des incidents. Des plans d'actions de mitigation sont mis en place et suivis dans des comités réguliers impliquant le Top Management de la compagnie.

- Risques réglementaires : AXA Assurance Maroc évolue dans un environnement fortement réglementé et en forte évolution ces dernières années. Ces évolutions visent avant tout à assurer la pérennité du secteur et assurer un meilleur service au client. Néanmoins, ces évolutions peuvent dans certains cas avoir un impact important sur la manière de conduire ses opérations ainsi que sur sa rentabilité notamment du fait de leur impact sur le niveau de fonds propres nécessaires à la compagnie pour exercer son activité.

Les risques réglementaires les plus importants pouvant impacter l'activité d'AXA Assurance Maroc sont :

- La mise en place d'une solvabilité calquée sur la réglementation Solvency II européenne : AXA Assurance Maroc bien que d'ores et déjà suffisamment capitalisée pour faire face à cette nouvelle réglementation mais qui par ses conséquences sur le coût en capital généré par les différentes lignes de métier et par les différentes catégories d'actifs pourraient amener AXA Assurance Maroc à adapter sa souscription et/ou son mix d'actifs. De même, l'ajustement du marché à cette nouvelle réglementation pourrait avoir un impact par ricochet sur AXA Assurance Maroc.
- La mise en place de nouvelles réglementations sur l'encaissement des primes et le provisionnement des créances peut également impacter négativement les modes de distribution et les volumes vendus.
- La mise à jour des tables de mortalité, des barèmes utilisés pour les accidents aurait un impact extrêmement important sur la rentabilité de l'entreprise.
- Le transfert des contrats de couverture médicale obligatoire (AMO) vers la CNSS aurait un impact important sur le chiffre d'affaires d'AXA Assurance Maroc.

Il est, à l'heure actuelle, impossible de quantifier les conséquences de ces risques car celles-ci vont dépendre fortement de l'évolution de la réglementation.

## VII. Faits exceptionnels et litiges

A la date d'établissement de la présente note d'information, AXA Assurance Maroc n'a connaissance d'aucun fait exceptionnel ou litige susceptibles d'affecter matériellement sa situation financière.

## Section IV - PRESENTATION GENERALE D'AXA CREDIT



## I. Renseignements à caractère général

<b>Dénomination sociale</b>	AXA Crédit
<b>Siège social</b>	120-122 Avenue Hassan II - 20000, Casablanca
<b>Téléphone</b>	+212 (0)5 22.439 515
<b>Télécopie</b>	+212 (0)5 22 448 236
<b>Site web</b>	<a href="http://www.axacredit.ma">www.axacredit.ma</a>
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Date de constitution</b>	1954
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>N° du registre de commerce</b>	22 829 – Casablanca
<b>Exercice social</b>	du 1er janvier au 31 Décembre
<b>Capital social au 12/05/2017</b>	60 000 000 dirhams
<b>Objet social</b>	<p>Conformément à l'article 3 des statuts, AXA Crédit a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ De faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation toutes opérations financières, industrielles et commerciales, et en particulier, toutes opérations de financement et de crédit ayant pour but de permettre ou faciliter le paiement à terme de tout véhicule automobile, tout bien meuble ou immeuble et en général, de tout matériel industriel, commercial, agricole et domestique ;</li><li>▪ Le financement direct par le biais de crédits personnels et de crédits à la consommation, pour l'acquisition de biens et service ;</li><li>▪ L'achat des dits véhicules, matériels, biens mobiliers et immobiliers, leur revente soit comptant, soit à terme, et leur location ;</li><li>▪ La création, l'acquisition, la location et l'exploitation, soit pour elle-même, soit pour le compte de tiers, de tous immeubles, fonds de commerce, magasins, ateliers nécessaires aux opérations sociales ou pouvant favoriser le développement ;</li><li>▪ De recourir pour les besoins de son activité à toutes les sources de financement et de refinancement dont la réception de fonds du public, sous forme de dépôt ou autrement, conformément à législation en vigueur et notamment par émission de Bons de Sociétés de Financement et/ou obligations ;</li></ul> <p>Le tout conformément à l'agrément délivré à la société par l'arrêté de Monsieur le Ministre des finances, en date du 18 juin 1996, en qualité de société de financement pour effectuer les opérations de crédit à la consommation ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La prise de participation, directe ou indirecte, soit par elle-même, soit pour le compte de tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes opérations financières commerciales, industrielles, mobilières se rattachant, directement ou indirectement à l'objet de la société, soit par voie de création de sociétés nouvelles d'apport, de fusion, de prise d'intérêts, d'achat de titres ou droits sociaux ou autrement ;</li><li>▪ Plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement aux objets cités ci-dessus.</li></ul>
<b>Textes législatifs et réglementaires</b>	<p>De par sa forme juridique, AXA Crédit est régie par Dahir n°1-96-124 du 30 aout 1996 portant promulgation de la loi n° 17-95 relative aux société anonymes, telle que complétée.</p> <p>De par son activité, elle est régie notamment par les textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le Dahir n° 1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et les textes réglementaires pris pour l'application de ladite loi.</li></ul> <p>De par sa cotation à la Bourse des Valeurs, elle est soumise à toutes les dispositions légales</p>



et réglementaires relatives au marché financier et notamment :

- Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété ;
- Le Dahir n° 1-13-21 du 13 mars 2013 portant promulgation de la loi n° 43-12 relative à l'Autorité marocaine du marché des capitaux.
- Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 tel qu'amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001 et par l'arrêté n°1268-08 du 07 juillet 2008 ;
- Le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété ;
- Le règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2169-16 du 14 juillet 2016 ;
- Le Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété par la loi n°43-02 ;
- Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et par l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ;
- Le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain tel que modifiée et complétée.

De par ses émissions de titres de créances négociables, AXA Crédit est régie par la loi n°35-94 du 26 janvier 1995 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée.

<b>Lieu de consultation des documents juridiques</b>	Siège social
<b>Tribunal compétent en cas de litiges</b>	Tribunal de Commerce de Casablanca
<b>Régime Fiscal</b>	AXA Crédit est régie par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Elle s'acquitte d'un IS de 37% et applique à ses clients un taux de TVA de 10%.

Source | AXA Crédit

## II. Renseignements sur le capital d'AXA Crédit

Le montant du capital social d'AXA Crédit s'établit à 60 000 000 dirhams au 12/05/2017, entièrement libéré et réparti en 600 000 titres d'une valeur nominale de 100 dirhams. Toutes les actions sont au porteur et jouissent des mêmes droits.

### II.1. Evolution du capital social

Le capital social de la société AXA Crédit n'a subi aucune modification depuis 1995<sup>7</sup>.

A l'issue de l'OPR, AXA Assurance Maroc s'est engagée à procéder à une augmentation de capital à hauteur de 150 000 000 DH.

<sup>7</sup> Augmentation de capital de 15 000 000 DH réservée aux anciens actionnaires



## II.2. Evolution de la structure d'actionariat d'AXA Crédit

L'évolution de la répartition du capital d'AXA CREDIT lors de ces 3 derniers exercices s'articule comme suit :

Actionnaires	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016		12/05/2017	
	Nombre de titres	% du capital et des droits de votes	Nombre de titres	% du capital et des droits de votes	Nombre de titres	% du capital et des droits de votes	Nombre de titres	% du capital et des droits de votes
AXA Assurance Maroc	372 980	62,20%	381 578	63,60%	381 578	63,60%	381 578	63,60%
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite	153 753	25,60%	153 753	25,60%	153 753	25,60%	153 753	25,60%
Epargne Croissance	8 598	1,40%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres	64 669	10,80%	64 669	10,80%	64 669	10,80%	64 669	10,80%
<b>Total</b>	<b>600 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>600 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>600 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>600 000</b>	<b>100,00%</b>

Source | AXA Crédit

Au 12/05/2017, le capital d'AXA Crédit est détenu par AXA Assurance Maroc à hauteur de 63,6%.

Sur les 3 derniers exercices, la structure du capital d'AXA Crédit n'a pas connu de changement majeur. Durant l'exercice 2015, AXA Assurance Maroc a racheté la part détenue par Epargne Croissance, filiale d'AXA Assurance Maroc, dans AXA Crédit. Cette opération est un préalable à une démarche de liquidation de la filiale (EPARGNE CROISSANCE) par sa maison mère (AXA Assurance Maroc).

AXA Assurance Maroc a donc racheté, en décembre 2015, les 8 598 actions AXA Crédit détenues par la société Epargne Croissance au cours de bourse du moment, soit 350 dirhams par action.

La CIMR est entrée au capital d'AXA Crédit en septembre 2013.

## II.3. Structure de l'actionariat au 12/05/2017

L'actionariat au 12 mai 2017 d'AXA Crédit est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	% des droits de vote détenus
AXA Assurance Maroc	381 578	63,6%	63,6%
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite	153 753	25,6%	25,6%
Autres	64 669	10,8%	10,8%
<b>Total</b>	<b>600 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source | AXA Crédit

Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action confère à son détenteur un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas d'action à droit de vote double.

## II.4. Evolution ultérieure du capital d'AXA Crédit

En 2017, la société a pour objectif de renforcer le niveau de ses fonds propres afin de respecter les ratios réglementaires édictés par Bank Al-Maghrib, à travers une augmentation de capital de 150 MDH ayant fait l'objet d'un engagement de l'Initiateur qui servirait notamment au remboursement anticipé de la dette obligataire<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Sous réserve de l'accord de Bank Al Maghrib



## II.5. Pacte d'actionnaire

Le 20 septembre 2013, un pacte d'actionnaires liant les actionnaires AXA Assurance Maroc et la CIMR a été signé détaillant certains principes devant régir leurs relations en qualité d'actionnaires d'AXA Crédit. Les principales dispositions de ce pacte sont (1) l'octroi à la CIMR d'un siège d'administrateur et (2) un droit de sortie conjointe.

## II.6. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs sociaux d'AXA Assurance Maroc à fin 2016 :

<b>Activité</b>	Assurance et réassurance
<b>Primes émises au 31/12/2016</b>	3 623 MDH
<b>Résultat net au 31/12/2016</b>	97 MDH
<b>Actionnariat</b>	AXA Holding Maroc : 100%
<b>Principales participations au 31/12/2016</b>	AXA Crédit : 63,6%

Source | AXA Assurance Maroc

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs sociaux de la CIMR à fin 2015 :

<b>Activité</b>	Caisse de retraite
<b>Contributions encaissées au 31/12/2015</b>	6 777 MDH
<b>Produits financiers au 31/12/2015</b>	2 076 MDH
<b>Pensions servies au 31/12/2015</b>	3 612 MDH
<b>Réserve de prévoyance au 31/12/2015</b>	40 004 MDH

Source | CIMR

## III. Notation

A la date d'établissement de la présente note d'information, AXA Crédit n'a fait l'objet d'aucune notation.

## IV. Nantissement d'actions

A la date d'établissement de la présente note d'information, les actions AXA Crédit n'ont fait l'objet d'aucun nantissement.

## V. Nantissement d'actifs

A la date d'établissement de la présente note d'information, AXA Crédit n'a concédé aucun nantissement.



## VI. Politique de distribution des dividendes

	2014	2015	2016
Résultat net social - MDH	20	-20	-90
Dividendes distribués en n+1 - MDH	13	0	0
Taux de distribution (%)	66,0%	0,0%	0,0%
Nombre d'actions	600 000	600 000	600 000
Résultat net par action - DH	33	-33	-150
Dividende par action - DH	22	0	0

Source | AXA Crédit

L'article 35 des statuts, stipule que le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice net diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire des exercices précédents.

L'article 36 des statuts prévoit que les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal statuant en référé à la demande du conseil d'administration.

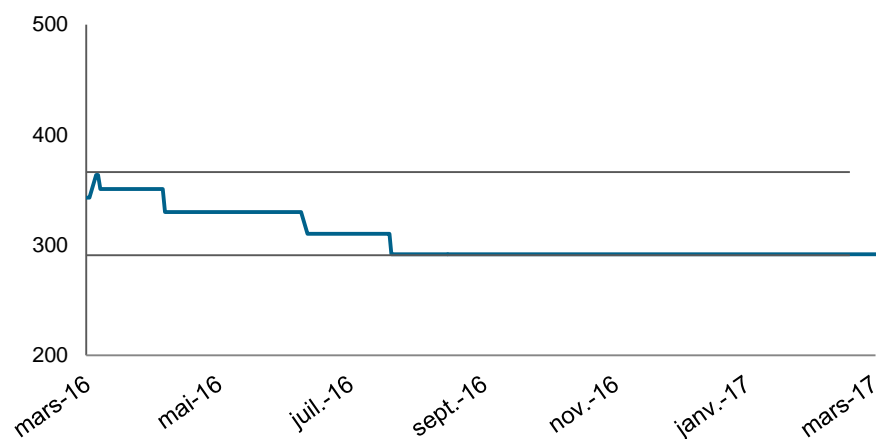
L'AGO de l'exercice 2014 a décidé la distribution d'un dividende de 22,0 DH par action, soit un montant de 13 MDH correspondant à un taux de distribution de 66,0%, permettant de respecter les ratios de solvabilité à court terme de la société.

Aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2015 et 2016.

## VII. Marché des titres d'AXA Crédit

### VII.1. Caractéristiques des actions AXA Crédit

Les actions AXA Crédit sont cotées depuis le 09/01/1975 à la Bourse de Casablanca au 3<sup>ème</sup> compartiment sous le Ticker AXC et le code valeur 2 800. Le graphique suivant présente l'évolution du cours d'AXA Crédit sur les 12 derniers mois :



Source | Bourse de Casablanca

Le cours AXA Crédit s'établit à 292 DH au 17/03/2017 contre 343 DH au 01/03/2016. Après avoir enregistré un plus haut de 364 DH le 07/03/2016, le cours d'AXA Crédit enregistre des baisses successives pour atteindre un minimum de 292 DH, et ce depuis le 22/07/2016.

La capitalisation boursière s'élève à 175 MDH au 17/03/2017.

Le tableau suivant présente l'évolution du cours moyen pondéré par les volumes échangés et une analyse de la liquidité du titre AXA Crédit sur la période analysée :

Durée	Capitalisation Boursière moyenne pondérée (MDH)	Cour moyen pondéré (DH)	Nombre moyen de titres échangés / jour
1 mois	175	292	0
3 mois	175	292	0
6 mois	175	292	2
12 mois	178	296	1

Source | Bourse de Casablanca, période du 18/03/2016 au 17/03/2017

## VII.2. Caractéristiques des Bons de sociétés de financements émis par AXA Crédit

Le Conseil d'Administration réuni le 16 juillet 2008 a autorisé l'émission de bons de sociétés de financement pour un montant total plafonné à 500 millions de dirhams.

Le Conseil d'Administration réuni le 26 mars 2012 a autorisé l'augmentation du plafond d'émission de bons de sociétés de financement pour le porter de 500 millions de dirhams à 700 millions de dirhams.

Le 2 juillet 2015, 250 bons d'une valeur nominale de 100 000 DH ont été émis par AXA Crédit pour une durée de 2 ans.

L'encours au 31/12/2016 des BSF émis par AXA Crédit est de 25 000 000 DH. Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques de ces BSF :

Libellé	Nombre de Bons	Nominal Global (DH)	Taux Facial	Maturité	Date de jouissance	Date d'admission	Date d'échéance
BSF AXA Crédit	250	25 000 000	3,5%	2 ans	02/07/2015	02/07/2015	02/07/2017

Source | AXA Crédit

## VII.3. Caractéristiques de l'emprunt obligataire subordonné

En mars 2014, AXA Crédit a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global plafonné à 60 000 000 DH. Cette opération a eu pour objectif principal le renforcement des fonds propres d'AXA Crédit afin d'accompagner le développement de son activité en accroissant sa capacité à distribuer des crédits tout en respectant les ratios de solvabilité édictés par Bank Al-Maghrib.

Les caractéristiques de cet emprunt sont décrites ci-après :

	Tranche A cotée	Tranche B non cotée
<b>Montant de l'émission (DH)</b>	45 000 000	15 000 000
<b>Nombre de titres à émettre</b>	450	150
<b>Valeur nominale (DH)</b>	100 000	100 000
<b>Taux de référence</b>	4,75%	4,75%
<b>Prime de risque</b>	120 pbs	120 pbs
<b>Taux d'intérêt nominal (fixe)</b>	5,95%	5,95%
<b>Maturité</b>	5 ans	5 ans
<b>Mode d'allocation</b>	Tranche réservée à AXA Assurance Maroc	Tranche réservée à CIMR Iddikhar
<b>Mode de remboursement</b>	In Fine	In Fine
<b>Négociabilité des titres</b>	Négociables à la Bourse de Casablanca	Négociables de gré à gré (Hors Bourse)

Source | AXA Crédit



En 2017, la société a pour objectif de renforcer le niveau de ses fonds propres afin de respecter les ratios réglementaires édictés par Bank Al-Maghrib, à travers une augmentation de capital de 150 MDH ayant fait l'objet d'un engagement de l'Initiateur qui servirait en partie au remboursement anticipé de la dette obligataire<sup>[1]</sup>.

## VIII. Organes d'administration d'AXA Crédit

### VIII.1. Conseil d'Administration

AXA Crédit est une société anonyme à Conseil d'Administration.

D'après les articles 13, 14, 15 et 16 des statuts de la société, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins à douze membres au plus. Conformément à l'article 39 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, le conseil d'administration peut être composé de trois membres au moins à quinze membres au plus. Les membres du Conseil d'Administration, personnes physiques ou morales, sont nommés pour une durée de six ans par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi les actionnaires.

Chaque administrateur doit détenir au moins 10 actions pendant la durée de ses fonctions.

Au 05/07/2017, le Conseil d'Administration d'AXA Crédit est composé comme suit :

Identité des membres <sup>9</sup>	Fonction	Dates de nomination ou de renouvellement	Date d'expiration du mandat
<b>AXA Assurance Maroc représentée par M. Philippe ROCARD</b>	Administrateur	AGO du 12/10/2012	AGO statuant sur les comptes 2017
<b>Mme Rachida BENABDELLAH</b>	Administrateur indépendant	AGO du 15/06/2016	AGO statuant sur les comptes 2021
<b>M. Nicolas BARSKY</b>	Administrateur	AGO du 16/12/2016	AGO statuant sur les comptes 2021
<b>La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite représentée par M. Khalid CHEDDADI</b>	Administrateur	AGO du 22/05/2014	AGO statuant sur les comptes 2019

Source | AXA Crédit

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que la loi et que la bonne marche des affaires de la société le nécessite, sur la convocation de son président. Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au Président du Conseil d'Administration de convoquer le conseil. Lorsque le Président du Conseil d'Administration ne convoque pas celui-ci dans un délai de quinze jours à compter de la date de la demande, ledit Directeur Général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir.

La convocation doit être faite huit jours à l'avance par lettre recommandée à main ou par tout autre moyen susceptible de donner date certaine et de justifier de sa réception par l'administrateur. Elle peut toutefois être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Toutefois, sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le président de séance et par au moins un administrateur ou, en cas d'empêchement du président, par deux administrateurs au moins.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié des administrateurs est nécessaire. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

<sup>[1]</sup> Sous réserve de l'accord de Bank Al Maghrib

<sup>9</sup> En date du 22 juin 2017, M Azzdine BELAMMARI a démissionné de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration d'AXA Crédit



Les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil qu'à une majorité qualifiée des trois quarts des voix des administrateurs présents ou représentés :

- Conclusion, résiliation ou modification de tout contrat passé, directement ou par personne interposée, entre la Société et l'un des actionnaires ou entre la Société et l'un de ses dirigeants ou administrateurs ;
- Transfert par la Société à un tiers de son fonds de commerce ou d'éléments d'actifs d'une valeur unitaire supérieure à 500 000 DH ;
- Acquisition ou vente d'actions ou de parts dans une entité juridique quelconque ;
- Réalisation de tout investissement ou désinvestissement d'un montant supérieur à 500 000 DH à l'exception de ce qui est prévu dans le budget annuel approuvé par le Conseil d'Administration ;
- Octroi de tout prêt financier de la Société ou réalisation de tout emprunt d'un montant supérieur à 1 000 000 DH à l'exception de ce qui est prévu dans le budget annuel approuvé par le Conseil d'Administration ;
- Octroi de toute garantie, sûreté quelconque ou lettre de confort de la société en faveur d'un tiers ou d'un actionnaire ;
- Création ou fermeture de filiales ;
- Recrutement ou licenciement de tout personnel de la Société ayant des appointements annuels supérieurs à 500 000 DH ;
- Désignation ou remplacement du Directeur Général.

## **IX. Assemblées Générales des Actionnaires**

### **IX.1. Nature des assemblées**

---

Selon l'article 23 des statuts, les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui sont qualifiées :

- D'assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables ou privés du droit de vote ;
- D'assemblées spéciales, lorsque les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée d'actionnaires se réunissent pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

### **IX.2. Mode de convocation**

---

L'article 24 des statuts stipule que les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. Elles peuvent également être convoquées par :

- Le (ou les) commissaire(s) aux comptes ;
- Un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé à la demande soit d'un (1) ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième (1/10<sup>ème</sup>) du capital social soit de tout intéressé en cas d'urgence ;
- Le (ou les) liquidateur(s) pendant la période de liquidation ;
- Les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsque l'Assemblée n'a pu régulièrement délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées huit (8) jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et/ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

### **IX.3. Composition des assemblées**

---

Selon l'article 26 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la société, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, un ascendant, descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Le conseil peut décider, pour assurer la participation des actionnaires aux assemblées, d'utiliser des moyens de visioconférence ou équivalents ; corrélativement seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à une assemblée par des moyens de visioconférence ou équivalents répondant aux conditions prévues par la Loi.

#### **IX.4. Assemblée Générale Ordinaire**

---

Selon l'article 29 des statuts d'AXA Crédit, l'Assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai, une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

##### **Quorum**

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart (1/4) des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

##### **Délibération et vote**

L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.



## IX.5. Assemblée Générale Extraordinaire

Selon l'article 30 des statuts, L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et à décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué ni changer la nationalité de la société.

### Quorum

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation la moitié (1/2) et, sur deuxième convocation, le quart (1/4) des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

### Délibération et vote

L'assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers (2/3) des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

## X. Organes de direction

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration du 24 mars 2016 a voté la modification du mode de direction de la société. Conformément à l'article 67 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée et aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Le Conseil d'Administration a confirmé les nominations de M. Azzdine BELAMMARI<sup>10</sup> en qualité de Président du Conseil d'Administration et de M. Abdesselam EL HADAJ en qualité de Directeur Général tel que décidé pendant la réunion du Conseil d'Administration du 23 septembre 2015.

Le Directeur Général assume sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, et ce, dans la limite de l'objet social.

Le Comité de Direction se réunit sur convocation de son président et regroupe les directeurs de départements. Ce comité assure un suivi régulier et permanent de l'exploitation courante, des projets en cours, du budget et des aspects organisationnels. Il est composé des personnes suivantes :

Dirigeants	Fonction actuelle	Date d'entrée au sein d'AXA Crédit
<b>M. Abdesselam EL HADAJ</b>	Directeur Général	<b>2012</b>
<b>M. Abdelmouqtader ZAOUI</b>	Directeur Organisation et Système d'Information	<b>2010</b>
<b>M. Mohammed MITRI</b>	Directeur Général Adjoint en charge de la Direction d'Exploitation	<b>2006</b>
<b>Mme Fatime-Zahra LMBARKI</b>	Directeur Risque, Conformité et Contrôle Permanent	<b>2007</b>
<b>M. Omar BENNIS</b>	Directeur Développement Commercial et Réseaux	<b>2006</b>
<b>M. Samir BADAOU</b>	Directeur Comptable	<b>1983</b>

Source | AXA Crédit

<sup>10</sup> En date du 22 juin 2017, M Azzdine BELAMMARI a démissionné de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration d'AXA Crédit



## **CV des membres du comité de direction**

### **Monsieur Abdesselam EL HADAJ - 45 ans**

M. Abdesselam EL HADAJ est titulaire d'un Diplôme du cycle normal de l'ISCAE Casablanca ainsi qu'un DESS Marketing de l'IAE de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse 1. Il a entamé sa carrière au sein de la société Wafabank en tant que Commercial en 1994 ensuite il a occupé plusieurs postes jusqu'à intégrer AXA assurance Maroc en tant que Directeur commercial, marketing et communication. En 2012, il intègre AXA Crédit en tant que Directeur Général Adjoint. En 2015, M. EL HADAJ est nommé Directeur Général AXA Crédit.

### **Monsieur Abdelmouqtader ZAOUI -33 ans**

M. Abdelmouqtader ZAOUI est titulaire d'un Master 2 en méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises de l'Université Toulouse III Paul Sabatier. Il a entamé sa carrière au sein du groupe BMCE Bank en tant que chef de projets systèmes d'information, il intègre ensuite Unilog – Logica, avant d'intégrer AXA Crédit en 2010 en tant que Directeur du Program Management Office. En 2015, il est nommé Directeur de l'organisation et qualité. Depuis 2016, M. ZAOUI a pris en charge la Direction Organisation et Systèmes d'Information.

### **Monsieur Mohammed MTIRI - 43 ans**

M. Mohammed MTIRI est titulaire d'une Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières (MSTCF) ainsi que d'un Master en Finances des Entreprises. Il débutera sa carrière au sein d'Arthur Andersen en 2000. Il rejoint SOMAFIC en 2001. En 2006, il rejoint AXA Crédit où il a occupé successivement les postes de Directeur de Contrôle interne, puis de Directeur de l'audit interne avant d'être nommé Directeur Général Adjoint en charge de la Direction de l'Exploitation.

### **Madame Fatime Zahra LEMBARKI -36 ans**

Mme Fatime Zahra LEMBARKI est titulaire d'une licence appliquée en économétrie à la faculté des sciences économiques, juridiques et sociales de Casablanca ainsi qu'un Master I en modélisation économique et économétrie à l'université de Montpellier. Elle a débuté sa carrière en 2007 en tant que chargée d'études au sein d'AXA Crédit. En 2012, elle a été nommée Directeur du Risque, de la Conformité et du Contrôle Permanent.

### **Monsieur Omar BENNIS - 35 ans**

M. Omar BENNIS est titulaire d'un master en compétitivité internationale des entreprises après l'obtention d'un diplôme d'école de commerce bac+4 à HEC de Rabat. Il rejoint AXA Crédit en 2006, en tant qu'attaché commercial. Il devient en 2007 responsable d'agence. En 2009, il a été promu en tant que responsable de zone nord-ouest avant d'élargir ses responsabilités vers la zone Casablanca. Il a été nommé ensuite, directeur des réseaux en 2012. Il est actuellement Directeur du Développement Commercial et des Réseaux.

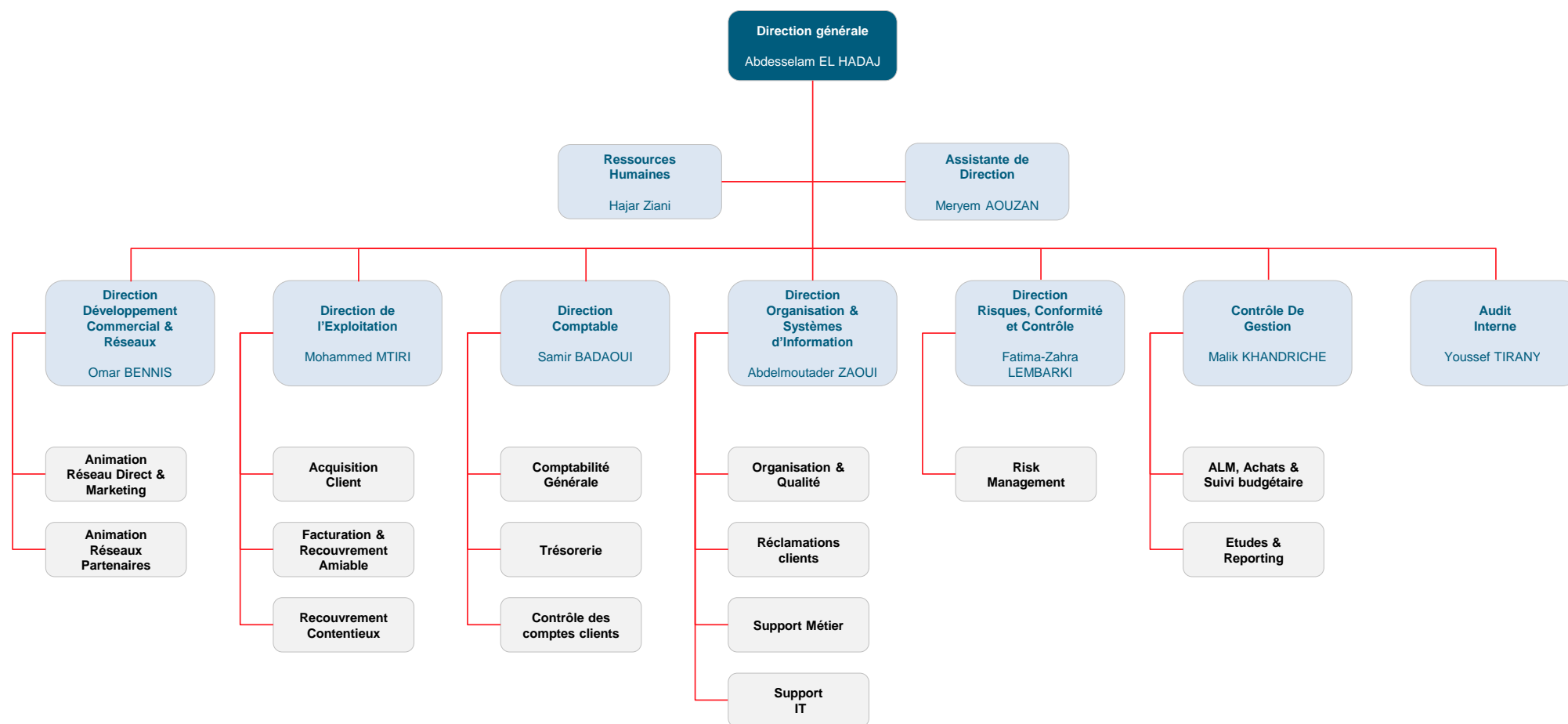
### **Monsieur Samir BADAoui - 58 ans**

M. Samir BADAoui est titulaire d'un diplôme en comptabilité et gestion en 1979 à Safi. Il intègre ACRED en 1983 en tant que comptable. Il est nommé en 1990 en tant que chef comptable, puis Directeur Comptable en 2010.

De 1984 à 2005, il participe à 4 migrations du système d'information. Il participe notamment en 1994 à la mise en place de la comptabilité de l'APSF (Association Professionnelle des Sociétés Financières). En 1997 il devient membre de la commission des sociétés de financement auprès de l'APSF et participe à l'élaboration du P.C.E.C (Plan Comptable des Etablissements de Crédit).



## X.1. Organigramme au 20/05/2017



Source | AXA Crédit

## XI. Gouvernement d'entreprise

### XI.1. Intéressement et participation du personnel

AXA Crédit propose depuis plusieurs années à ses collaborateurs de souscrire à une augmentation de capital du groupe AXA qui leur est réservée.

Le Groupe AXA souhaite à travers cette opération renforcer le lien existant avec ses collaborateurs et les associer étroitement au développement et aux résultats futurs du Groupe.

### XI.2. Rémunération attribuée aux membres du conseil d'administration en 2016

Une rémunération sous forme de jetons de présence au profit des membres du conseil d'administration non-salariés du Groupe AXA, en leur qualité d'administrateurs d'un montant de 150 KDH a été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte tenue en date du 16 décembre 2016.

### XI.3. Rémunération attribuée aux principaux dirigeants en 2016

Le montant annuel brut des rémunérations attribuées aux principaux dirigeants d'AXA Crédit en 2016 s'élève à 7 841 KDH composé du salaire de base et des indemnités et primes de performance.

### XI.4. Montant global des prêts accordés aux principaux dirigeants

Le montant global des prêts accordés aux principaux dirigeants au titre de 2016 s'élève à 316 KDH.

### XI.5. Conventions entre AXA Crédit, ses administrateurs et ses principaux dirigeants en 2016

Cf. section VI, III.

### XI.6. Comité d'audit et des risques

Conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil d'Administration d'AXA Crédit s'est doté d'un comité d'audit et des risques et a nommé, en date du 15 juillet 2016, Monsieur Nicolas BARSKY en qualité de Président du Comité d'Audit et des Risques sous réserve de sa nomination en qualité d'Administrateur intervenue le 16 décembre 2016

Au 31/12/2016, il est composé des membres suivants :

Identité	Fonction
M. Nicolas BARSKY	Président
Mme. Rachida BENABDELLAH	Membre indépendant
M. Nabil AHABCHANE	Membre du comité

**Commissaires aux comptes**

Source | AXA Crédit

### XI.7. Comité de Rémunération et de Nomination

La création et les missions du Comité de Rémunération et de Nomination d'AXA Crédit ont été approuvées par le Comité d'Audit et des Risques et seront présentées pour validation au prochain Conseil d'Administration d'AXA Crédit pour validation puis mise en œuvre.

## XI.8. Autres principaux comités Internes

Comité	Objectif
<b>Comité de direction</b>	<p>Le comité a été mis en place en 2005. Il se rassemble de manière trimestrielle. Le comité a pour objectif de présenter le Bilan d'étape de l'activité et des résultats, les points d'amélioration continue et les sujets d'actualité.</p> <p>Il rassemble le Directeur Général et l'ensemble des directeurs.</p>
<b>Comité de la Direction des Risques et Contrôle Interne</b>	<p>Le comité a été mis en place en 2012. Il se rassemble semestriellement afin de définir la stratégie de gestion des risques (Crédit / Liquidité / Opérationnel/ Bâle II ...). Le comité est également en charge de la conformité par rapport aux dispositions réglementaires et juridiques.</p> <p>Le comité réunit le Directeur Général Adjoint et les directeurs des entités concernées</p>
<b>Comité ALM</b>	<p>Le comité a été mis en place en 2013. Il se rassemble de manière mensuelle et a pour objectifs de déterminer le niveau souhaitable d'exposition de l'établissement aux différents risques (liquidité et taux), d'anticiper les opérations de refinancement à moyen terme et de déterminer les caractéristiques et timing des refinancements à mettre en place.</p> <p>Le comité réunit le responsable du contrôle de gestion, le gestionnaire ALM, le Directeur Comptable, le risk manager, la Directrice de la conformité et du contrôle interne et un représentant de la direction financière d'AXA Assurance Maroc.</p>

Source | AXA Crédit



## **Section V - SECTEUR DU CREDIT A LA CONSOMMATION**

## I. Réglementation en vigueur

Les sociétés de crédit à la consommation sont soumises à un cadre réglementaire strict qui est régi par le Dahir n° 1-14-193 du 1er Rabi I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

La loi considère comme établissement de crédit les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quels que soit le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui effectuent, à titres de profession habituelle, une ou plusieurs des activités suivantes :

- La réception de fonds du public ;
- Les opérations de crédit ;
- La mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Ce texte inclut, aux côtés des banques conventionnelles, une nouvelle catégorie de banques « participatives » dont l'activité consiste en l'offre de produits conformes aux préceptes de la charia islamique. Ce dispositif a pour ambition principale de faire de la finance islamique ou participative un moyen de mobilisation de l'épargne de par son fort potentiel d'investissement « halal » axé autour d'une nouvelle gamme de produits et de services tels que notamment : la Mourabaha, la Moucharaka ou encore la Moudaraba.

Les modalités d'application de la loi sont fixées principalement par les circulaires du Gouverneur de BAM et les arrêtés du Ministre des Finances.

### Implémentation Bâle III au Maroc

Le renforcement de la réglementation prudentielle applicable aux banques, notamment celle ayant trait aux fonds propres et à la liquidité, s'inscrit au premier plan du programme d'actions international, lancé depuis le déclenchement de la crise financière, sous la coordination notamment du Conseil de la Stabilité Financière et du Comité de Bâle.

En septembre 2010, le Comité de Bâle est parvenu à un accord sur un nouveau dispositif communément appelé « Bâle III ». Ce cadre harmonise la définition des fonds propres de base, révisé les exigences minimales de fonds propres et instaure, des normes quantitatives de liquidité.

Pour la mise en œuvre de Bâle III, Bank Al Maghrib a opté pour une approche progressive consistant à prioriser les deux réformes majeures relatives aux fonds propres et à la liquidité.

### Nouvelles normes de fonds propres

Le dispositif de Bâle III devrait améliorer la qualité des fonds propres des établissements bancaires en vue de renforcer leur capacité d'absorption des pertes résultants des tensions financières et économiques.

Les nouvelles exigences de fonds propres donnent plus de poids au noyau dur (capital, réserves et bénéfices non distribués) qui constitue la composante la plus solide des fonds propres d'une banque.

L'amélioration de la qualité des fonds propres sera accompagnée par le relèvement de leur niveau. En effet, la circulaire 14/G/13 de Bank Al Maghrib publiée en date du 13 août 2013, redéfinit les modalités de calcul des ratios prudentiels des établissements de crédit.

### Nouvelles normes de liquidité

La gestion inappropriée du risque de liquidité a constitué un autre facteur majeur de la crise. Aussi, le Comité de Bâle a édicté, pour la première fois, de nouvelles exigences prudentielles de nature à améliorer la résilience des banques face aux chocs de liquidité.

A cet effet, la circulaire 15/G/13 de Bank Al Maghrib publiée en date du 13 août 2013, fixe les dispositions relatives au ratio de liquidité devant être observées par les banques.

Le ratio de liquidité impose aux banques de disposer de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave de liquidité qui durerait 30 jours.

La réforme prévoit un ratio de liquidité minimum de 100%. En cas de crise de liquidité, les banques seraient amenées à utiliser leur stock d'actifs liquides de haute qualité et seraient autorisées par Bank Al-Maghrib à ne pas respecter ponctuellement ce seuil minimum. Cette disposition a été introduite par le Comité de Bâle, en janvier 2013, dans le cadre des assouplissements apportés au « Liquidity Coverage Ratio » LCR.

L'entrée en vigueur de ce ratio, en remplacement du coefficient de liquidité en vigueur, est prévue au 1er juillet 2015, après une période d'observation de 18 mois, au terme de laquelle des ajustements pourraient être apportés. À cette date, le ratio minimum à respecter par les banques est fixé à 60%, augmenté progressivement de 10 points par an pour atteindre 100 % au 1er juillet 2019.

## **I.1. Agrément et conditions d'exercice**

---

Les sociétés de financement en général, et les sociétés de crédit à la consommation en particulier sont soumises obligatoirement à un agrément pour l'exercice de leur activité, délivré par Bank Al-Maghrib après avis conforme du Comité des Etablissements de Crédit.

Les dirigeants des sociétés de financement doivent répondre à des conditions d'honorabilité et d'expérience fixées par la loi et par le gouverneur de BAM.

Les sociétés de financements ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe, à l'exception de ceux que la loi a dotés d'un statut particulier. Elles doivent, en outre, être dotées d'un capital social minimum de 50 millions de dirhams entièrement libéré.

Les sociétés de financements ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans.

Les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité, le contrôle ou la nature des opérations effectuées habituellement par des sociétés de financement sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de BAM.

Par ailleurs, les sociétés de financement ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leurs sont propres.

## **I.2. Contrôle des établissements de crédits**

---

Les autorités de contrôle régissant le secteur du crédit à la consommation sont présentées ci-après :

### **I.2.1. Le Ministère des Finances**

---

D'après l'Article 51 de la loi 104-12, dans le cadre du soutien des politiques du gouvernement, le ministre chargé des finances peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maximum des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés.

### **I.2.2. Bank Al-Maghrib**

---

Bank Al-Maghrib (BAM) est dotée de pouvoirs de surveillance et de contrôle des sociétés de financement.

BAM est l'établissement habilité à délivrer l'agrément nécessaire à l'exercice d'une activité de financement. De même, elle peut, en cas de manquement aux règles, proposer des sanctions ou prononcer des amendes.

BAM a pour mission de prévenir l'ensemble des risques inhérents à l'activité de chaque société de crédit à la consommation. Ces dernières ont pour obligation de se doter d'un système de contrôle interne basé sur les modalités et les règles minimales définies par la circulaire n°40/G/2007 de BAM. Un nombre minimal de conditions doivent être remplies concernant notamment la vérification des procédures internes, la maîtrise des risques et la fiabilité du traitement et de la communication de l'information.

C'est dans cette optique et en vue de renforcer le dispositif préventif de fraude et d'accroître la vigilance des sociétés de financement quant à la cohérence des informations contenues dans les différents documents fournis par les demandeurs de crédit, Bank Al-Maghrib a élaboré une « directive relative aux mesures minimales que les sociétés de financement doivent observer lors de l'octroi de crédits ». Cette directive (1/G/11 du 3 février 2011) édicte des mesures minimales à observer pour notamment s'assurer de l'identité du client, de son lieu de résidence, des éléments d'identification de l'employeur et pour mieux cadrer la relation entre sociétés de financement et leurs intermédiaires.

D'autre part, BAM doit s'assurer de la pérennité des sociétés. Pour cela, elle contrôle la situation financière et les résultats des sociétés de crédit à la consommation.

Les actionnaires doivent déclarer à cette dernière la détention d'une participation, directe ou indirecte, supérieure ou égale à 5% du capital ou des droits de votes d'une société du secteur. De même, l'accord de BAM est requis

lorsqu'une personne physique ou morale a l'intention d'acquérir ou de céder plus de 10%, 20% et 30% du capital d'une société de financement.

Par ailleurs, conformément à la directive de BAM relative aux éléments d'information minimum devant être requis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit émise le 1<sup>er</sup> avril 2005, celle-ci intervient également dans le mode de gestion des sociétés de financements.

Enfin BAM, peut s'opposer à la nomination, d'une ou de plusieurs personnes au sein d'organes de contrôle d'établissements de crédit, si ces derniers ne respectent pas un certain nombre de conditions.

### ***1.2.3. Commissaires aux comptes***

---

L'article 99 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée par le Dahir n° 1-14-193 du 24 décembre 2014 stipule que : « les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes, après approbation de Bank Al-Maghrib ».

Les sociétés de financement désignent un seul commissaire aux comptes lorsque leur total du bilan est inférieur à un seuil fixé par Bank Al-Maghrib. Par lettre n°293/DSB/07 datant du 26 mars 2007, la direction de la supervision bancaire a fixé ce seuil à un milliard cinq cents millions de dirhams.

Selon les dispositions de la loi bancaire 103-12, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Afin d'encadrer les missions de Commissariat aux comptes au sein des établissements de crédit, Bank-Al Maghrib a publié en date du 30 novembre 2006 :

- Une circulaire relative aux modalités d'approbation des commissaires aux comptes des établissements de crédit et à l'exercice de leur mission (21/G/2006) ;
- Une lettre circulaire relative aux termes de référence de la mission des commissaires aux comptes au sein des établissements de crédit.

### ***1.2.4. Association Professionnelle des sociétés de financement***

---

En vertu de l'article 32 de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, les établissements de crédit agréés en tant que sociétés de financement sont tenus d'adhérer à l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF). Cette dernière étudie les questions intéressant l'exercice de la profession, notamment l'amélioration des techniques de crédit, l'introduction de nouvelles technologies, la création de services communs. Elle peut être consultée par le Ministre chargé des finances ou le gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question intéressant la profession. De même, elle peut leur soumettre des propositions dans ce domaine.

L'APSF sert d'intermédiaire pour les questions concernant la profession, entre ses membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger, d'autre part. Elle est habilitée à rester en justice lorsqu'elle estime que les intérêts de la profession sont en jeu et notamment lorsqu'un ou plusieurs de ses membres sont en cause.

### ***1.2.5. Contrôle interne***

---

Afin de renforcer le dispositif prudentiel et dans le but de maîtriser davantage les risques encourus, les établissements de crédit se dotent de systèmes de contrôle interne visant à identifier, mesurer et surveiller l'ensemble des risques et de mettre en place des dispositifs qui leur permettent de mesurer la rentabilité de leurs opérations.

En vertu de la circulaire de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2014, le système de contrôle interne est un ensemble de dispositifs conçus et mis en œuvre en vue d'assurer en permanence notamment :

- La vérification des opérations et des procédures internes ;
- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des systèmes d'information et de communication.

Les responsabilités de l'organe de direction en matière de contrôle interne sont définies par les dispositions de la circulaire n°4/W/2014 en vertu de laquelle l'organe de direction est tenu d'élaborer un manuel de contrôle interne qui précise notamment :

- Les éléments constitutifs des dispositifs de contrôle permanent, de conformité et de gestion et contrôle des risques et les moyens de leur mise en œuvre ;
- Les règles qui assurent l'indépendance des dispositifs de contrôle vis-à-vis des unités opérationnelles ;
- Les différents niveaux de responsabilité du contrôle.

Ce manuel fait l'objet de réexamen périodique en vue d'adapter ses dispositions aux prescriptions législatives et réglementaires ainsi qu'à l'évolution de l'activité, de l'environnement économique et financier et des techniques d'analyse.

### I.3. Conditions d'exercice

---

Dans le cadre de leur activité, les sociétés de crédit ont pour obligation d'appliquer des règles prudentielles, des normes comptables et s'assurer de la protection de la clientèle.

#### I.3.1. Règles prudentielles

---

Les sociétés de crédit à la consommation sont soumises à des règles prudentielles qui visent à les prémunir contre différents risques. Elles ont pour obligation légale de respecter les ratios fixés par les circulaires émises par le Gouverneur de BAM afin de gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des sociétés, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Les règles de gestion applicables<sup>11</sup>, telles que présentées par la loi bancaire, se présentent comme suit :

- Un coefficient minimum de solvabilité de 12%, défini comme étant un rapport entre d'une part, le total de leurs fonds propres et d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ;
- Un coefficient minimum de fonds propres de base de 9%, défini comme étant un rapport entre d'une part, le total de leurs fonds propres de base et d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ;
- Un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire pondéré selon la qualité du client et, d'autre part, les fonds propres nets ;
- Un coefficient de liquidité fixé à 100%, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables court terme et les exigibilités à vue et à court terme.

Dans le cadre des réformes Bâle III, le ratio de liquidité à court terme (LCR) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Cette norme impose aux banques à l'horizon 2019 d'atteindre un ratio de liquidité court terme à 100% (plafond de départ 60% avec une augmentation progressive de 10% par an). A terme ce ratio remplacera l'actuel coefficient minimum de liquidité.

Les sociétés de financement sont tenues de procéder à une classification des créances, au déclassement de leurs créances en souffrance et de les couvrir par un niveau de provisions approprié.

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

Compte tenu du degré de risque de perte, les créances en souffrance sont réparties en trois catégories :

- Les créances pré-douteuses ;
- Les créances douteuses ;
- Les créances compromises.

---

<sup>11</sup> Ces règles de gestion seront prochainement complétées par une circulaire de BAM visant les créances en souffrance

Les créances pré douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100% (déduction faite des agios réservés et des garanties).

Les crédits par décaissement, y compris le crédit-bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals....) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

### **I.3.2. Normes Comptables**

Les sociétés de crédit à la consommation sont tenues de respecter les dispositions suivantes en matière de comptabilité :

- Tenue de leur comptabilité en conformité avec le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) depuis janvier 2000 ;
- Elaboration d'états de synthèse, certifiés conformes aux écritures établies, annuellement ou semestriellement selon que la société de crédit reçoit ou non des fonds du public ;
- Transmission semestrielle ou annuelle des états de synthèse à BAM ;
- Publication des états de synthèse dans un journal d'annonces légales et au Bulletin Officiel, annuellement ou semestriellement selon que la société de crédit reçoit ou non des fonds du public.

Parallèlement, BAM, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance. Éditée par BAM le 23 décembre 2002 et entrée en vigueur le 1er janvier 2003, la circulaire n°19/G/2002 n'est devenue applicable que le 30 juin 2003.

Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

### **I.3.3. Protection de la clientèle**

#### **Taux Maximum d'Intérêt Conventionnel (TMIC)**

En 1996, le Ministère des Finances a fixé par arrêté un Taux Maximum d'Intérêt Conventionnel (TMIC) auxquels peuvent être accordés les crédits.

En 2006, la méthode de calcul du TMIC est revue afin de prendre en compte la baisse des taux et la diminution importante des marges des sociétés de crédit à la consommation.

Ce taux est calculé tous les ans, sur la base du taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par les établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier.

Selon BAM, le TMIC des établissements de crédit est fixé comme suit :

Avril 2013 - Mars 2014	Avril 2014 - Mars 2015	Avril 2015 - Mars 2016	Avril 2016 - Mars 2017	Avril 2017 - Mars 2018
14,30%	14,39%	14,38%	14,30%	<b>13,90%</b>

Source | Bank Al Maghrib

#### **Constitution d'un fond de garantie**

Pour assurer la protection des déposants des établissements de crédit, il est institué un fonds collectif de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des établissements de crédit à :

- Indemniser les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.



Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

#### **Publication des conditions d'octroi de crédit**

Les sociétés de crédit à la consommation ont l'obligation de publier les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions doivent être affichées dans les agences propres à la société et chez les correspondants ou vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

#### **Loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur**

La loi 31-08 constitue un cadre complémentaire du système juridique en matière de protection du consommateur, à travers laquelle sont renforcés ses droits fondamentaux, notamment le droit à l'information, le droit à la protection de ses droits économiques, le droit à la représentation, le droit à la rétractation et le droit à l'écoute.

Cette loi a pour objet :

- D'assurer l'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;
- De garantir la protection du consommateur quant aux clauses contenues dans les contrats de consommation, notamment les clauses abusives et celles relatives aux services financiers, aux crédits à la consommation et immobiliers, ainsi qu'aux clauses relative à la publicité, aux ventes à distance et aux démarchages ;
- De fixer les garanties légales et contractuelles des défauts de la chose vendue et du service après-vente et de fixer les conditions et les procédures relatives à l'indemnisation des dommages ou préjudices qui peuvent toucher le consommateur.
- De permettre au consommateur d'exercer son droit de rétractation conformément aux dispositions de l'article 36 ;
- De permettre à l'emprunteur, à son initiative, de rembourser par anticipation sans indemnités, en totalité ou en partie, le crédit qui lui a été consenti. Toute clause contraire est réputée nulle de plein droit.

Enfin, la directive (1/G/11 du 3 février 2011) édicte des mesures minimales à observer pour notamment s'assurer de l'identité du client, de son lieu de résidence, des éléments d'identification de l'employeur et pour mieux cadrer la relation entre sociétés de financement et leurs intermédiaires. Elle vise aussi à créer un cadre d'échange entre les sociétés de financement et Bank Al-Maghrib sur la typologie des fraudes constatées.

#### ***1.3.4. Traitement des difficultés***

Lorsque la gestion ou la situation financière d'un établissement de crédit n'offre pas de garanties suffisantes sur le plan de la solvabilité, de la liquidité ou de la rentabilité, ou que son système de contrôle interne présente des lacunes graves, Bank Al-Maghrib lui adresse une injonction à l'effet d'y remédier dans un délai qu'elle fixe. Bank Al-Maghrib peut, dans ce cas, exiger communication d'un plan de redressement, appuyé, si elle l'estime nécessaire, par un rapport établi par un expert indépendant, précisant notamment les dispositions prises, les mesures envisagées ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre.

Dans le cas où elle estime que les moyens de financement prévus dans le plan de redressement sont insuffisants, Bank Al-Maghrib peut faire appel aux actionnaires ou aux sociétaires détenant, directement ou indirectement, une participation égale ou supérieure à 5% du capital et faisant partie des organes d'administration, de direction ou de gestion de l'établissement en cause, pour fournir à celui-ci le soutien financier qui lui est nécessaire.

Bank Al-Maghrib peut, sans faire application de l'injonction et de l'appel aux actionnaires ou sociétaires, adresser directement un avertissement à l'établissement de crédit concerné à l'effet de se conformer, dans un délai qu'elle détermine, aux prescriptions de la loi bancaire et des textes pris pour leur application, d'améliorer ses méthodes de gestion, de renforcer sa situation financière ou redresser les anomalies constatées au niveau du système de contrôle.

#### ***1.3.5. Catégorie de produits***

Les produits proposés par les sociétés de crédit à la consommation sont catégorisés comme suit :

- **Le prêt affecté** est un crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou service. Il est proposé directement par la société de crédit ou son correspondant agréé. La part du prêt affecté dans le financement global passe de 55,5% à fin 2015 à 64,3% à fin 2016.
- **Le prêt non affecté**, aussi appelé crédit personnel, est aussi proposé, soit directement par la société de crédit soit par son correspondant agréé. Les sommes prêtées sont utilisées librement par l'emprunteur, ce qui explique



le grand succès de ce type de produit. Rapportée à la production globale du secteur, la part des prêts non affectés ne représente que 35,4% à fin 2016 contre 44,1% un an auparavant.

- **Le crédit renouvelable ou revolving** est une sous-catégorie du prêt non affecté qui offre une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité. Les intérêts payés ne sont dus que sur le montant effectivement utilisé. Le client dispose d'une carte qui lui est confiée par la société. Cette carte permet d'effectuer des achats auprès de commerçants affiliés et, dans certains cas, des retraits au niveau des guichets automatiques bancaires.
- **La location avec option d'achat (LOA)** est une sous-catégorie du prêt affecté connue comme location avec promesse de vente ou bail avec option d'achat. Cette formule est adaptée à l'acquisition de biens d'équipement **permettant** à l'acquéreur de jouir du bien sans en être le propriétaire mais lui offrant la possibilité de l'acquérir en fin de contrat. L'utilisateur, locataire du bien, doit s'acquitter des charges (assurance, carburant, entretien, etc.) comme s'il en était le propriétaire.

## II. Principaux intervenants du secteur

A fin décembre 2016, le secteur du crédit à la consommation compte 12 entités affiliées à l'APSF dont :

Société	Descriptif	Produits commercialisés
<b>WAFASALAF</b>	Créée en 1986 par Wafabank et par Sofinco, filiale de crédit à la consommation du groupe français Crédit Agricole SA, Wafasalaf fusionne avec Crédor en 2004.  Filiale du groupe Attijariwafa bank, Wafasalaf est le leader du crédit à la consommation au Maroc.	LOA, Crédit Auto Classique, Equipement Domestique, Revolving, Crédit Personnel
<b>EQDOM</b>	Créée en 1974 par la Société Nationale d'Investissement (SNI) et la Caisse des Dépôts et de Gestion (CDG), elle est introduite en bourse en 1978.  En 2002, le Groupe Société Générale en devient l'actionnaire de référence.  EQDOM est l'opérateur historique du crédit aux fonctionnaires.	LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique et Crédit Personnel.
<b>VIVALIS</b>	Créé en 1989, Assalaf Chaabi pour le Sud a été créée et dédiée au financement des véhicules. En 1990, cinq autres sociétés à vocation régionale sont nées pour couvrir une grande part du territoire national. L'entité Assaaf Chaabi est née en 1999 suite à la fusion de ces 5 entités. En 2010, Assalaf Chaabi a changé de nom et d'identité visuelle pour devenir Vivalis.	LOA, Crédit automobile, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel.
<b>SOFAC</b>	Créée en 1947 sous le nom de SOVAC, SOFAC CREDIT est introduite en bourse en 1973 et a été radiée en 2013. En 1999, la CDG en devient l'actionnaire de référence.	LOA, Crédit Automobile Classique et Crédit Personnel.
<b>SALAFIN</b>	Créée en 1997, Salafin est la filiale du groupe BMCE Bank, elle est détenue à hauteur de 74%. Salafin est introduite en bourse le 16/11/2007	Crédit classique, LOA, Mourabaha, Revolving
<b>TASLIF</b>	Cotée en bourse depuis 1997, Taslif est détenue à hauteur de 63% par SAHAM Assurance et 23% par le groupe SANAM.	Crédit classique, Revolving
<b>RCI Finance</b>	Créée en 2007, RCI FINANCE MAROC, filiale marocaine du groupe RCI Banque, accompagne les ventes du groupe Renault au Maroc, en finançant les clients des réseaux Renault et Dacia dans le royaume.	Crédit automobile (crédit classique et LOA)  Affacturage

## II.1. Parts de marché des principaux intervenants du secteur

### II.1.1. Production nette

En MDH	2014		2015		2016	
	Production	PDM	Production	PDM	Production	PDM
WAFASALAF	3 911	32,6%	3 862	30,5%	4 630	31,9%
EQDOM	1 774	14,8%	1 836	14,5%	2 033	14,0%
SOFAC	1 301	10,8%	1 655	13,1%	1 905	13,1%
RCI	1 185	9,9%	1 389	11,0%	1 816	12,5%
VIVALIS	1 317	11,0%	1 382	10,9%	1 542	10,6%
SALAFIN	1 178	9,8%	1 178	9,3%	1 170	8,1%
TASLIF	430	3,6%	364	2,9%	444	3,1%
AXA CREDIT	413	3,4%	479	3,8%	393	2,7%
<b>Total secteur</b>	<b>12 005</b>	<b>100%</b>	<b>12 655</b>	<b>100%</b>	<b>14 492</b>	<b>100%</b>

Source | APSF

### II.1.2. Encours brut

Le tableau ci-dessous présente l'encours brut, ainsi que la part de marché des principaux acteurs du crédit à la consommation au Maroc :

En MDH	2014		2015		2016	
	Encours brut	PDM	Encours brut	PDM	Encours brut	PDM
WAFASALAF	12 775	30,6%	12 523	29,3%	14 259	31,5%
EQDOM	10 036	24,0%	9 683	22,7%	9 419	20,8%
VIVALIS	5 424	13,0%	5 427	12,7%	5 651	12,5%
SOFAC	3 979	9,5%	4 431	10,4%	5 006	11,0%
RCI	2 686	6,4%	2 986	7,0%	3 648	8,0%
SALAFIN	2 310	5,5%	2 978	7,0%	3 102	6,8%
AXA CREDIT	1 902	4,6%	1 986	4,6%	1 904	4,2%
TASLIF	1 791	4,3%	1 804	4,2%	1 511	3,3%
<b>Total secteur</b>	<b>41 766</b>	<b>100%</b>	<b>42 711</b>	<b>100%</b>	<b>45 332</b>	<b>100%</b>

Source | APSF

## III. Production et encours des sociétés de financement

L'évolution des crédits à la consommation distribuée par les sociétés spécialisées membres de l'APSF marque une reprise en 2015 autour de 5%, pour contrer la tendance de ralentissement observée depuis quelques années. Cette progression se fait au profit des filiales des établissements bancaires, au détriment des établissements spécialisés.

En effet, les banques ont vu leurs encours sains évoluer de 5% portant leur part dans le marché global des crédits à la consommation à 55%, soit une progression d'un point par rapport à 2014. Ces dernières sont devenues de plus en plus agressives sur le marché des crédits aux particuliers, notamment sur le segment du prêt personnel.

Favorisées par une liquidité importante, les banques ont largement utilisé le crédit à la consommation comme produit d'appel, en offrant des conditions tarifaires très agressives, et en proposant le rachat des crédits souscrits auprès des sociétés spécialisées. Elles proposent également des délais de remboursement allongés et enfin, l'octroi de prêts personnels destinés entre autres, à financer l'acquisition de biens d'équipement dont l'automobile. Cette forte pression concurrentielle se traduit par une contraction continue et régulière de la part de marché des sociétés de crédit.

### III.1. Production Nette

En MDH	2014	en % du secteur	Var %	2015	en % du secteur	Var %	2016	en % du secteur	Var %
<b>Prêts affectés</b>	<b>6 449</b>	<b>53,7%</b>	<b>6,9%</b>	<b>7 026</b>	<b>55,5%</b>	<b>8,9%</b>	<b>9 324</b>	<b>64,3%</b>	<b>32,7%</b>
Véhicules	5 988	49,9%	6,9%	6 537	51,7%	9,2%	8 877	61,3%	35,8%
<i>Dont Crédit Auto Classique</i>	3 328	27,7%	-7,6%	3 681	29,1%	10,6%	4 493	31,0%	22,1%
<i>Dont LOA</i>	2 653	22,1%	33,8%	2 856	22,6%	7,6%	4 384	30,3%	53,5%
<i>Dont Mourabaha</i>	7	0,1%	-65,7%	0	0,0%	-94,4%	0	0,0%	0,0%
Équipement domestique	443	3,7%	5,9%	479	3,8%	8,1%	423	2,9%	-11,7%
Autres	17	0,1%	65,7%	9	0,1%	-48,0%	23	0,2%	156,9%
<b>Prêts non affectés</b>	<b>5 556</b>	<b>46,3%</b>	<b>-9,3%</b>	<b>5 629</b>	<b>44,5%</b>	<b>1,3%</b>	<b>5 169</b>	<b>35,7%</b>	<b>-8,2%</b>
Prêts personnels	5 501	45,8%	-8,9%	5 588	44,2%	1,6%	5 123	35,3%	-8,3%
<i>Prélèvement CNT et CMR</i>	3 320	27,7%	-12,1%	3 321	26,2%	0,0%	2 824	19,5%	-14,9%
<i>Convention</i>	955	8,0%	-12,3%	900	7,1%	-5,7%	790	5,5%	-12,3%
<i>Prélèvement bancaire</i>	1 226	10,2%	4,4%	1 367	10,8%	11,5%	1 508	10,4%	10,3%
Revolving	55	0,5%	-32,4%	4	0,0%	-92,5%	46	0,3%	n.s.
<b>Total secteur</b>	<b>12 005</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>12 655</b>	<b>100,0%</b>	<b>5,4%</b>	<b>14 492</b>	<b>100%</b>	<b>14,5%</b>

Source | APSF

#### Revue analytique 2016/2015

À fin 2016, la production nette des établissements financiers atteint 14 492 MDH, en hausse de 14,5% par rapport à 2015. Cette évolution s'explique principalement par la progression des prêts affectés compensant ainsi la baisse de 8,2% des prêts non affectés à 5 169 MDH.

Avec une production qui s'inscrit à 9 324 MDH, le segment des prêts affectés représente 64,3% du marché, en progression de 32,7% par rapport à 2015 sous l'impulsion des prêts automobiles :

- Le prêt automobile classique progresse de 22,1% et s'inscrit à 4 493 MDH ;
- Le prêt automobile LOA progresse de 53,5% et s'inscrit à 4 384 MDH.

#### Revue analytique 2015/2014

À fin 2015, la production nette des établissements financiers atteint 12 655 MDH, en hausse 5,4% par rapport à 2014. Cette évolution s'explique principalement par la progression des prêts automobiles (classique et LOA), ainsi que des prêts personnels.

L'année 2015 est marquée par :

- Une progression du prêt automobile classique de 10,6% qui s'inscrit à 3 681 MDH.

- Un intérêt prononcé pour le prêt automobile LOA qui affiche une progression de 7,6% et s'inscrit à 2 856 MDH.

En effet, selon l'association des Importateurs de véhicules Automobiles montés (AIVAM), le marché automobile marocain a progressé de 8,1% par rapport à 2014, avec un volume de vente de voitures neuves de 131 935 unités dépassant au demeurant le record de l'année 2012 (130 316 unités).

Le segment des prêts non affectés représente 44,5% du marché du crédit à la consommation à fin 2015. Avec une production nette de 5 629 MDH en 2015, il enregistre une hausse de 1,3%. Par type de client, l'évolution se présente comme suit :

- Fonctionnaires et retraités CMR à 3 321 MDH, stable par rapport à 2014 ;
- Conventionnés à 900 MDH, en baisse de 5,7% par rapport à 2014 ;
- Domiciliés à 1 367 MDH, en progression de 11,5% par rapport à 2014.

Avec une production qui s'inscrit à 7 026 MDH, le segment des prêts affectés représente 55,5% du marché, en progression de 8,9% sous l'impulsion des prêts automobiles (classique et LOA) qui progresse respectivement de 10,6% et 7,6%.

### III.2. Encours Brut

En MDH	2014	en % du secteur	2015	en % du secteur	Var %	2016	en % du secteur	Var %
<b>Prêts affectés</b>	<b>17 780</b>	<b>42,60%</b>	<b>19 469</b>	<b>45,6%</b>	<b>9,50%</b>	<b>23 120</b>	<b>51,0%</b>	<b>18,8%</b>
Véhicules	17 407	41,70%	19 054	44,6%	9,50%	22 768	50,2%	19,5%
<i>Dont Crédit Auto Classique</i>	7 356	17,60%	7 669	18,0%	4,30%	8 650	19,1%	12,8%
<i>Dont LOA</i>	9 965	23,90%	11 340	26,5%	13,80%	14 093	31,1%	24,3%
<i>Dont Mourabaha</i>	86	0,20%	45	0,1%	-47,80%	26	0,1%	-42,9%
<i>Equipement domestique</i>	353	0,80%	398	0,9%	12,70%	329	0,7%	-17,2%
Autres	21	0,00%	17,4	0,0%	-15,50%	22,2	0,0%	28,0%
<b>Prêts non affectés</b>	<b>23 986</b>	<b>57,40%</b>	<b>23 242</b>	<b>54,4%</b>	<b>-3,10%</b>	<b>22 212</b>	<b>49,0%</b>	<b>-4,4%</b>
Prêts personnels	23 795	57,00%	23 081	54,0%	-3,00%	22 061	48,7%	-4,4%
<i>Prélèvement CNT et CMR</i>	15 438	37,00%	15 177	35,5%	-1,70%	14 557	32,1%	-4,1%
<i>Convention</i>	3 966	9,50%	3 597	8,4%	-9,30%	2 991	6,6%	-16,9%
<i>Prélèvement bancaire</i>	4 391	10,50%	4 307	10,1%	-1,90%	4 513	10,0%	4,8%
Revolving	191	0,50%	161	0,4%	-15,60%	150	0,3%	-6,5%
<b>Total secteur</b>	<b>41 766</b>	<b>100,00%</b>	<b>42 711</b>	<b>100%</b>	<b>2,30%</b>	<b>45 332</b>	<b>100%</b>	<b>6,1%</b>

Source | APSF

### Revue analytique 2016/2015

Au 31/12/2016, l'encours brut des établissements financiers atteint 45 332 MDH, en hausse de 6,1%. Cette évolution est expliquée principalement par la hausse de l'encours des prêts affectés de 18,8% compensant ainsi la baisse de 4,4% des prêts non affectés à 22 212 MDH.

Les prêts personnels représentent 48,7% du marché du crédit à la consommation à fin 2016. Avec un encours brut de 22 061 MDH en 2016, il enregistre une baisse de 4,4%. Par type de client, l'évolution se présente comme suit :

- Fonctionnaires et retraités CMR à 14 557 MDH, en baisse de 4,1% par rapport à 2015 ;
- Conventionnés à 2 991 MDH, en baisse de 16,9% par rapport à 2015 ;
- Domiciliés à 4 513 MDH, en baisse de 4,8% par rapport à 2015.

### Revue analytique 2015/2014

Au 31/12/2015, l'encours brut des établissements financiers atteint 42 712 MDH, en hausse de 2,3%. Cette évolution est expliquée principalement par la hausse des prêts affectés de 9,5% compensant ainsi la baisse de 3,1% des prêts non affectés à 23 243 MDH.

Les prêts personnels représentent 54% du marché du crédit à la consommation à fin 2015. Avec un encours brut de 23 081 MDH en 2015, il enregistre une baisse de 3%. Par type de client, l'évolution se présente comme suit :

- Fonctionnaires et retraités CMR à 15 177 MDH, en baisse de 1,7% par rapport à 2014 ;
- Conventionnés à 3 597 MDH, en baisse de 9,3% par rapport à 2014 ;
- Domiciliés à 4 307 MDH, en baisse de 1,9% par rapport à 2014.

### III.3. Encours des créances en souffrance

En MDH	2014	2015	Var.	2016	Var.
Encours Bruts (1)	41 766	42 711	2,3%	45 332	6,1%
Encours Sains	36 039	37 305	3,5%	40 528	8,6%
<b>Encours de créances en souffrance (2)</b>	<b>5 727</b>	<b>5 406</b>	<b>-5,6%</b>	<b>4 804</b>	<b>-11,1%</b>
<b>Taux de contentieux = (2) / (1)</b>	<b>13,70%</b>	<b>12,7%</b>	<b>-1,0 pt</b>	<b>10,6%</b>	<b>-2,1pts</b>

Source | APSF

### Revue analytique 2016/2015

L'exercice 2016 est marqué par la baisse des encours des créances en souffrance sur la période de 11,1 % à 4 804 MDH. Les prêts affectés ont notamment vu leurs créances en souffrance diminuer de 15,4% contre une baisse de 8,8% pour les prêts non affectés. Le taux de contentieux ressort donc à 10,6% à fin 2016 contre 12,7% à fin 2015.

### Revue analytique 2015/2014

L'exercice 2015 est marqué par la baisse des encours des créances en souffrance sur la période de 5,6% à 5 406 MDH. Les prêts affectés ont notamment vu leurs créances en souffrance diminuer de 11% contre une hausse de 2% pour les prêts non affectés. Le taux de contentieux ressort donc à 12,7% à fin 2015 contre 13,7% à fin 2014.

## Section VI - ACTIVITE D'AXA CREDIT



## I. Historique et évènements marquants

<b>1954</b>	Création de la Société pour le Développement des Achats à Crédits « ACRED » ;
<b>1975</b>	Introduction à la Bourse des Valeurs de Casablanca ;
<b>1999</b>	Changement de la structure du capital avec l'entrée d'AXA Assurance Maroc
<b>2003</b>	Mise en place des normes de déclassement et de provisionnement de Bank Al Maghrib ;
<b>2004</b>	Lancement de la 1ère campagne publicitaire institutionnelle ; Adoption d'une stratégie de communication financière adéquate.
<b>2005</b>	Renforcement du réseau de distribution : ouverture de la cinquième agence commerciale (Fès) et développement de nouveaux Espaces clients ; Mise en place d'outils de gestion de la relation clients (CRM).
<b>2006</b>	Ouverture de 4 nouvelles agences commerciales ; Lancement de l'activité ACRED DIRECT, réseau de distribution centralisé qui s'appuie sur le web et un centre d'appel ; Lancement du premier site au Maroc de réservation de crédit en ligne <a href="http://www.axacredit.ma">www.axacredit.ma</a> ; Elaboration de la cartographie des risques dans le cadre du dispositif Bâle II.
<b>2007</b>	Renforcement du réseau de distribution : ouverture de 4 nouveaux points de vente ; Démarrage d'ACREDASSUR, filiale d'AXA Crédit spécialisée créée en date du 19 juin 2006 dans la distribution des produits d'assurance sous statut d'Agent Général d'AXA Assurance Maroc
<b>2008</b>	Extension du réseau via l'ouverture de 4 points de vente ; Déploiement du système de notation de la clientèle « scoring » ; Lancement du projet du nouveau produit « revolving » ; Lancement de l'offre automobile sans gage couplé à un test de distribution d'un produit d'assistance.
<b>2009</b>	Renforcement du réseau via l'ouverture de 2 agences commerciales et 2 espaces clients ; Mise en place d'un nouveau produit d'Assurance Décès Invalidité d'AXA Assurance couplé à un crédit via ACREDASSUR ; Réalisation des travaux de mise en place du Projet «Revolving» ; Lancement du projet «Crédit Bureau».
<b>2010</b>	Extension du réseau via l'ouverture de 2 points de vente ; Création la société 3A – PHONE, filiale d'AXA Crédit et d'ACREDASSUR, dont l'objet social est le traitement de la relation clients.
<b>2011</b>	Ouverture de 3 espaces clients : Sefrou, Larache et Taza.
<b>2012</b>	Changement de dénomination sociale : ACRED est désormais dénommée AXA Crédit
<b>2013</b>	Acquisition de 25% du capital d'AXA Crédit par la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite Ouverture de 2 nouvelles agences Signatures de 62 nouvelles conventions
<b>2014</b>	Réalisation d'une émission de dette subordonnée réservée d'un total de 60 MDH. Certification ISO 9001 V2008 en Septembre 2014 des processus Management, Gestion des Compétences, Gestion des Ressources d'Exploitation, Projets, Client et Amélioration Continue. La certification a été renouvelée en 2015 et abandonnée en 2016.



2015	<p>Nomination de M. EL HADAJ en tant que Directeur général ;</p> <p>Mise en place des standards GSH<sup>12</sup> &amp; PFPM<sup>13</sup> du groupe AXA ;</p> <p>Le changement de dénomination social de ACREDASSUR en CARRE ASSURANCE a été décidé par l'AGE du 27 juillet 2015. Le dossier de demande de changement de dénomination sociale a été déposé au greffe du tribunal le 1<sup>er</sup> octobre 2015.</p> <p>Cession des titres de participations détenues dans la société CARRE ASSURANCE MAROC SA (ex. ACREDASSUR) au profit de AXA Assurance Maroc.</p> <p>Cession des titres de participations détenues dans la société 3A-PHONE SA au profit de AXA Assurance Maroc.</p>
2016	<p>Mise en place d'un plan d'optimisation d'AXA Crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Industrialisation et refonte des processus et concentration sur le recouvrement &amp; contentieux ;</li> <li>▪ Renforcement du capital humain (exemple : Risk manager et Contrôle de gestion) et mise en place d'un plan de départs volontaires</li> <li>▪ Mutualisation des fonctions supports avec AXA Assurance Maroc (exemple : IT) ;</li> <li>▪ Projet One ROOF qui a conduit au changement du siège social du site de Hassan 1er vers Hassan II (Mutualisation des espaces de travail avec AXA Assurance Maroc) ;</li> </ul> <p>Renégociation de l'ensemble des contrats de prestations ;</p> <p>Signature de 24 nouvelles conventions.</p>
2017	Changement du siège social d'AXA Crédit vers le site du boulevard Hassan II

Source | AXA Crédit

## II. Appartenance d'AXA Crédit au Groupe AXA

Cf. Section III, III.

## III. Relations entre AXA Crédit et AXA Assurance Maroc

### III.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2016

#### III.1.1. Conventions conclues entre AXA Crédit, AXA Assurance Maroc et CFG Bank

**Société Bénéficiaire** : CFG Bank et AXA Crédit

**Administrateur concerné** : AXA Assurance Maroc représentée par M. Philippe ROCARD

**Nature et modalités** :

AXA Crédit et AXA Assurance Maroc confient à CFG Bank, la mission de préparer et de réaliser les opérations d'offre publique de retrait ainsi que l'augmentation de capital en tant que conseiller financier et coordinateur global. Le coût de la transaction est pris en charge par AXA Assurance Maroc.

Au titre de l'exercice 2016, aucun montant n'a été comptabilisé en charges ou décaissé par la société.

#### III.1.2. Conventions conclues entre AXA Crédit, et Carré Assurance

**Société Bénéficiaire** : Carré Assurance

**Administrateur concerné** : AXA Crédit

<sup>12</sup> Les standards Group Standards Handbook (GSH) ont été mises en place afin de définir un noyau de conditions minimales aidant à définir l'ADN du Groupe AXA applicable à l'ensemble des filiales, et ce dans des domaines clés tels que le traitement client et la responsabilité d'entreprise, ainsi qu'un niveau minimum de contrôle afin de se protéger contre les risques opérationnels clés qui pourraient avoir un impact dans l'ensemble du Groupe soit directement, soit par impact sur la marque AXA.

<sup>13</sup> Le Professional Family Policy Manual (PFPM) est un manuel qui détail les politiques et procédures à mettre en place concernant les risques importants susceptibles d'affecter les activités du Groupe AXA.



### **Nature et modalités :**

AXA Crédit loue à Carré Assurance un local commercial à usage d'intermédiation en assurance d'une superficie de 337m<sup>2</sup> situé au RDC 79, Avenue Moulay Hassan 1<sup>er</sup> moyennant un loyer mensuel de 27 KDH HT.

La convention a pris fin le 31 juillet 2016.

Le montant des loyers comptabilisé par AXA Crédit au cours de l'exercice 2016 s'élève à 189 KDH HT.

Au titre de l'exercice 2016, la société a encaissé le montant total de la prestation.

## **III.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2016**

---

### **III.2.1. Convention écrite de mise à disposition de locaux**

---

**Société Bénéficiaire** : AXA Crédit

**Administrateur concerné** : AXA Assurance Maroc représentée par M. Philippe ROCARD

### **Nature et modalités :**

La société AXA Assurance Maroc a consenti un bail à la société AXA Crédit sur les locaux administratifs sis au Boulevard Mohamed V.

Les montants des loyers pris en charge par AXA Crédit au cours de l'exercice 2016 s'élève à 1 305 KDH Hors Taxes.

Au titre de l'année 2016, la société a décaissé un montant de 1 197 KDH pour la prestation

### **III.2.2. Convention de mise à disposition de fonds**

---

**Société Bénéficiaire** : CARRE ASSURANCE

**Administrateur concerné** : AXA Crédit

### **Nature et modalités :**

La société AXA Crédit a octroyé à la société CARRE ASSURANCE en décembre 2013 un prêt pour un montant de 1 750 KDH en vue de lui permettre la souscription à l'augmentation de capital initiée par 3A phone. Ce prêt est rémunéré au taux de 7%.

Le montant comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2016 s'élève à 123 KDH.

Au titre de l'année 2016, la société a encaissé le montant total des intérêts.

### **III.2.3. Conventions de prestation de services**

---

La société AXA Assurance Maroc prête assistance à AXA Crédit en matière de gestion des ressources humaines, de logistique et de prestations informatiques. Le montant mensuel des prestations fournies s'élève à 50 KDH HT.

### **III.2.4. Conventions d'avance en compte courant**

---

La société AXA Assurance Maroc consent à AXA Crédit une avance en compte courant de 150 MDH à un taux HT annuel de 2,53%.

## **III.3. Synergies entre AXA Crédit et AXA Assurance Maroc**

---

Les liens existants entre les deux sociétés ont favorisé la mise en place de synergies dans des domaines divers.

AXA Crédit distribue des crédits au travers du réseau des Agents Généraux. Actuellement seul quelques Agents Généraux distribuent du crédit, l'objectif à terme étant que la majorité d'entre eux puisse proposer des offres de crédit à leurs clients.

AXA Crédit octroie des crédits aux Agents Généraux ainsi qu'aux collaborateurs d'AXA Assurance Maroc dans le cadre de la convention de crédit mise en place entre les deux sociétés.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, le siège d'AXA Crédit a été transféré dans les locaux d'AXA Assurance Maroc dans le cadre du projet « One Roof ». AXA Crédit occupe trois plateaux et demi au sein des nouveaux locaux de l'avenue Hassan II. L'installation dans les nouveaux locaux a permis de mutualiser certaines ressources, notamment une partie des ressources informatiques, une partie des ressources humaines et une partie des services généraux.

AXA Assurance Maroc participe au refinancement de sa filiale AXA crédit en utilisant les différents instruments financiers permis par la réglementation en vigueur. A ce titre, AXA Assurance Maroc a octroyé à AXA crédit un



emprunt d'une valeur de 15 MDH à titre de dette subordonnée à durée indéterminée, et a souscrit à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de 45 MDH.

#### IV. Filiales d'AXA Crédit

Au 31 décembre 2016, AXA Crédit ne dispose d'aucune filiale.

AXA Crédit possédait deux filiales à fin 2015 avant de les céder à AXA Assurance Maroc :

- ACREDASSUR SA a été créée en 2007, initialement son action a porté sur la distribution industrialisée et mensualisée de produits d'assurance de personnes. C'est ainsi que AXA Crédit a distribué des polices d'assurance Décès Invalidités Absolue et Définitive (DIAD) d'AXA assurance Maroc en couverture des prêts distribués. Puis en 2010, le produit Domicile Assistance d'AXA Assistance Maroc a été distribué via le réseau AXA Crédit. A partir de 2010, ACREDASSUR SA s'est engagé au titre de son développement en propre sur un deuxième axe de développement en commercialisant ses premiers contrats d'épargne retraite groupe d'une part et de contrat multirisque professionnel d'autre part. Dans ce cadre l'ensemble des contrats IARDT et retraite d'AXA Crédit ont été mis sous gestion d'ACREDASSUR SA.
- L'activité 3A phone SA a démarré en janvier 2011. La société a été créée afin de développer une activité de gestion de la relation client pour le compte de tiers.

#### V. Activité d'AXA Crédit

##### V.1. Positionnement commercial d'AXA Crédit

AXA Crédit intervient principalement dans le prêt non affecté et en particulier le prêt personnel.

##### V.2. Gamme des produits AXA Crédit

Les produits mis en place par AXA Crédit visent principalement le segment du prêt non affecté et ciblent une clientèle issue des entreprises conventionnées ainsi que les fonctionnaires.

Produits	Cible	Montant en DH		Durée	
		Min	Max	Min	Max
<b>Crédits Automobiles</b>	Clientèle conventionnée, fonctionnaires et domiciliés	50 000	300 000	24 mois	84 mois
<b>Crédits à la Consommation non affecté</b>	Clientèle conventionnée, fonctionnaires et domiciliés	5 000	200 000	12 mois	72 mois

Source | AXA Crédit

- **Le crédit Automobile** est une solution sur mesure permettant aux clients l'acquisition de leur véhicule en bénéficiant d'un crédit complet décliné sous plusieurs formes : Financement jusqu'à 100%, Financement avec 0% d'apport, Assurance. Il s'agit de prêts personnels utilisés pour le financement d'acquisition de voiture (avec carte grise barrée depuis le mois d'août 2016). Ces prêts personnels « crédits auto » sont majoritairement proposés par AXA Crédit dans le cadre du partenariat avec Auto Hall<sup>14</sup> ;
- **Le crédit à la consommation non affecté** est un crédit amortissable qui se caractérise par une phase de mise à disposition des fonds, une phase de remboursement avec échéances mensuelles et intérêts post-comptés. (Exemples : Crédits personnels) Le crédit n'est pas accordé en vue de l'achat d'un bien ou d'une prestation déterminée. Le client utilise les sommes empruntées comme il le souhaite.

<sup>14</sup> Le partenariat avec Auto Hall n'est plus en effet suite à l'arrêt de la distribution de crédits Automobile

### V.2.1. Part de marché d'AXA Crédit en termes de production nette

Le tableau suivant présente l'évolution de la part de marché d'AXA Crédit en termes de production sur les trois derniers exercices :

En MDH	2014			2015			2016		
	Marché	AXA Crédit	PDM	Marché	AXA Crédit	PDM	Marché	AXA Crédit	PDM
Véhicules	5 988	0	0,0%	6 537	96	1,5%	8 877	68	0,8%
Autres	460	0	0,0%	488	-	0,0%	446	0	0,0%
<b>Prêts affectés (1)</b>	<b>6 449</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>7 026</b>	<b>96</b>	<b>1,4%</b>	<b>9 324</b>	<b>68</b>	<b>0,7%</b>
Prêts personnels	5 501	413	7,5%	5 588	383	6,9%	5 123	325	6,3%
Revolving	55	0	0,0%	41	-	0,0%	46	0	0,0%
<b>Prêts non affectés (2)</b>	<b>5 556</b>	<b>413</b>	<b>7,4%</b>	<b>5 629</b>	<b>383</b>	<b>6,8%</b>	<b>5 169</b>	<b>325</b>	<b>6,3%</b>
<b>TOTAL = (1) + (2)</b>	<b>12 005</b>	<b>413</b>	<b>3,4%</b>	<b>12 655</b>	<b>479</b>	<b>3,8%</b>	<b>14 492</b>	<b>393</b>	<b>2,7%</b>

Source | AXA Crédit

AXA Crédit enregistre une part de marché de 2,7% en 2016 contre 3,8% en 2015, soit une baisse de 1,1 point expliquée par une diminution de la production des prêts affectés et non affectés dans un marché où la production globale progresse. Cette baisse de production est la conséquence directe de la décision mise en application au mois d'août 2016 de stopper la commercialisation du prêt automobile et de réduire significativement la commercialisation de prêts personnels en directions des clients domiciliés.

## V.2.2. Part de marché d'AXA Crédit en termes d'encours brut

Le tableau suivant présente l'évolution de la part de marché d'AXA Crédit en termes d'encours brut sur les trois derniers exercices :

En MDH	2014			2015			2016		
	Marché	AXA Crédit	PDM	Marché	AXA Crédit	PDM	Marché	AXA Crédit	PDM
Véhicules	17 407	21	0,1%	19 054	152	0,8%	22 768	168	0,7%
Autres	373	0	0,0%	415	0	0,0%	352	0	0,0%
<b>Prêts affectés (1)</b>	<b>17 780</b>	<b>21</b>	<b>0,1%</b>	<b>19 469</b>	<b>152</b>	<b>0,8%</b>	<b>23 120</b>	<b>168</b>	<b>0,7%</b>
Prêts personnels	23 795	1 880	7,9%	23 081	1 834	7,9%	22 061	1 736	7,9%
Revolving	191	0	0,0%	161	0	0,1%	150	0	0,1%
<b>Prêts non affectés (2)</b>	<b>23 986</b>	<b>1 880</b>	<b>7,8%</b>	<b>23 242</b>	<b>1 834</b>	<b>7,9%</b>	<b>22 212</b>	<b>1 736</b>	<b>7,8%</b>
<b>TOTAL = (1) + (2)</b>	<b>41 766</b>	<b>1 902</b>	<b>4,6%</b>	<b>42 711</b>	<b>1 985</b>	<b>4,6%</b>	<b>45 332</b>	<b>1 904</b>	<b>4,2%</b>

Source | AXA Crédit

En termes d'encours brut, la part de marché d'AXA Crédit s'établit à 4,2% en 2016 contre 4,6% en 2015, soit une baisse de 0,4 point attribuable notamment à une baisse de l'encours des prêts non affectés d'AXA Crédit de 5,3%, plus importante que la baisse enregistrée par le marché de 4,4%.

## V.3. Evolution de la production nette et du nombre de dossiers

### V.3.1. Evolution de la production nette

L'évolution de la production nette sur la période 2014-2016 se présente comme suit :

En MDH	2014	2015	Var %	2016	Var%
Activité Auto	36	96	>100%	68	-29,3%
Trésorerie	372	375	0,9%	321	-14,4%
Activité immobilier	6	8	44,6%	4	-50,5%
<b>Total</b>	<b>413</b>	<b>479</b>	<b>16,0%</b>	<b>393</b>	<b>-18,0%</b>

Source | AXA Crédit

### Revue analytique 2016/2015

Au titre de l'exercice 2016, la production nette d'AXA Crédit s'est élevée à 393 MDH contre 479,2 MDH en 2015, soit une baisse de 18%. Cette baisse de la production nette est la conséquence directe de la décision mise en application au mois d'août 2016 de stopper la commercialisation du prêt automobile et de réduire significativement la commercialisation de prêts personnels en directions des clients domiciliés.

Les crédits non affectés ont représenté près de 82 % de la production nette totale en 2016. Les crédits de trésorerie sont restés fortement majoritaires malgré une baisse de 14,4% comparativement à 2015. Ils ont représenté 82% de la production cumulée en 2016 contre 78% en 2015.

L'activité « Aide Immobilier », lancée en 2013, reste très marginale. Il s'agit essentiellement de prêts destinés aux collaborateurs dans le cadre de la politique sociale de l'entreprise, ou encore de prêt destinés aux agents généraux dans le cadre de la synergie Groupe, afin de les accompagner dans l'acquisition et l'aménagement de leurs locaux professionnels.

Les activités auto et « aide immobilier » ont affiché respectivement des baisses de 29,3% et de 50,7 % par rapport à l'exercice précédent.

A fin 2016, le nombre de nouveaux dossiers, toute production confondue, ressort à 15 803 contre 19 898 dossiers en 2015, soit une baisse de 20.6%.

#### Revue analytique 2015/2014

Au titre de l'exercice 2015, la production nette d'AXA Crédit marque une progression de 16,0% et s'élève à 479 MDH contre 413 MDH en 2014.

Les crédits non affectés représentent 80,0% de la production nette totale de la société en 2015. Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi sa politique de diversification, amorcée depuis 2012. Les crédits de trésorerie restent fortement majoritaires et affichent une légère hausse de 0,9% comparativement à 2014. Ils représentent 78% de la production cumulée contre 90% en 2014.

L'activité Auto poursuit sa tendance haussière, affichant sur cet exercice une évolution importante par rapport à 2014. Sa part dans la production globale passe de 8,7% à 20,1%.

L'activité « immobilier » affiche une progression de 44,6% par rapport à l'exercice précédent.

#### V.3.2. Evolution du nombre de dossiers

L'évolution du nombre de dossiers sur la période 2014-2016 se présente comme suit :

Dossiers	2014	2015	Var %	2016	Var%
Nombre de dossiers	18 883	19 898	+5,4%	15 803	-20,6%
Durée moyenne	63 mois	60 mois	-3 mois	60 mois	-
Montant moyen brut en DH	54 941	53 265	-3,1%	49 269	-7,5%

Source | AXA Crédit

#### Revue analytique 2016/2015

A fin 2016, le nombre de dossiers, toute production confondue, ressort à 15 803 contre 19 898 dossiers en 2015, soit une baisse de 20,6%. Cette baisse s'explique principalement par l'arrêt de la commercialisation des crédits en direction des clients domiciliés.

La durée moyenne des dossiers de crédit s'est établie à 60 mois au terme de l'exercice 2016, stable par rapport à l'exercice précédent. AXA Crédit a su maîtriser les délais moyens dans un contexte général de marché marqué par l'allongement des durées de remboursement.

Le montant moyen brut de crédit alloué, toutes productions confondues<sup>15</sup>, enregistre une baisse de 7.5%, passant de 53 265 DH en 2015 à 49 269 DH en 2016.

#### Revue analytique 2015/2014

A fin 2015, le nombre de dossiers, toute production confondue, ressort à 19 898 contre 18 883 dossiers en 2014 soit une hausse de 5,4%.

La durée moyenne des dossiers de crédit s'est établie à 60 mois au terme de l'exercice 2015, en baisse de 3 mois par rapport à 2014. AXA Crédit a su maîtriser les délais moyens dans un contexte général de marché marqué par l'allongement des durées de remboursement.

Le montant moyen toutes productions confondues enregistre une baisse de 3,1%, passant de 54 940 DH en 2014 à 53 265 DH en 2015.

<sup>15</sup> La production brute comporte le rachat de créances et la production nette (les facilités négociées « reports » ne sont pas concernées)

## V.4. Type de clientèle AXA Crédit

AXA Crédit octroie des financements à trois types de clientèles : la clientèle directe, la clientèle issue de conventions conclues avec des entreprises et des sociétés ainsi que la clientèle des fonctionnaires.

### V.4.1. Evolution de la production nette par type de clientèle

Pour chacune des catégories énumérées ci-dessus, les évolutions sur les trois derniers exercices sont les suivantes :

En MDH	2014	2015	Var %	2016	Var%
Clientèle directe	71	84	17,3%	72	-14,1%
% production nette totale	17,1%	17,5%	0,4 pt	18,3%	0,8pts
Clientèle conventionnée	173	194	12,3%	183	-5,6%
% production nette totale	41,8%	40,5%	- 1,3 pt	46,6%	6,1 pts
Clientèle fonctionnaires	170	202	18,7%	138	-31,6%
% production nette totale	41,1%	42,1%	1,0pt	35,1%	-7,0pts
<b>Production Nette totale</b>	<b>413</b>	<b>479</b>	<b>-4,1%</b>	<b>393</b>	<b>-18,0%</b>

Source | AXA Crédit

#### Revue analytique 2016/2015

En 2016, la production nette s'établit à 393 MDH contre 479 MDH en 2015, soit une baisse de 18,0%. Elle est notamment grevée par une détérioration de la production pour tous les types de clientèle, notamment :

- La baisse de la production réalisée avec les fonctionnaires de 31,6%, principalement sous l'effet d'une diminution de la production nette issue des crédits de trésorerie qui se situe à 119 MDH en 2016 contre 157 MDH en 2015 ;
- La baisse de la production réalisée avec la clientèle conventionnée, liée à la diminution de la production nette issue des entreprises et collectivités de 2,8% et 10,0% respectivement ;
- La diminution de la production réalisée avec la clientèle domiciliée de 14,1%, attribuable à l'arrêt de la production avec cette catégorie de clientèle via le réseau direct à compter du mois d'août 2016.

#### Revue analytique 2015/2014

En 2015, la production réalisée avec les conventionnés et les fonctionnaires a respectivement enregistré une hausse de 12,3% et 18,7% :

- La tendance haussière du segment des fonctionnaires est liée à la hausse de la production nette issue de l'activité Auto qui évolue de 7 MDH en 2014 à 42 MDH en 2015 ;
- La hausse du segment des conventionnés liée à la progression de la production nette issue des entreprises, qui s'améliore de 24,6% compensant ainsi la baisse de 3,1% enregistrée par les collectivités.

La production issue de la clientèle des domiciliés progresse de 17,3% pour s'établir à 84 MDH, principalement en raison d'une hausse de 105% de l'activité Auto qui s'inscrit à 47 MDH en 2015 contre 23 MDH en 2014.

#### V.4.2. Evolution de la production brute par type de clientèle

Le tableau suivant présente l'évolution de la production brute par type de clientèle sur les trois derniers exercices :

En MDH	2014	2015	Var %	2016	Var%
Clientèle directe	81	103	27,3%	94	-8,7%
% production brute totale	7,8%	9,7%	1,9 pts	12,1%	2,4 pts
Clientèle conventionnée	301	334	10,9%	305	-8,8%
% production brute totale	29,0%	31,5%	2,5 pts	39,1%	7,6 pts
Clientèle fonctionnaires	656	623	-5,0%	380	-39,0%
% production brute totale	63,2%	58,8%	-4,4 pts	48,8%	-10,0 pts
<b>Production brute totale</b>	<b>1 038</b>	<b>1 060</b>	<b>2,1%</b>	<b>779</b>	<b>-26,5%</b>

Source | AXA Crédit

#### Revue analytique 2016/2015

En 2016, la production brute enregistre une baisse de 26,5% déclinée sur les segments suivants :

- **Clientèle directe :**

Au titre de l'exercice 2016, la production brute de la clientèle directe ressort en baisse de 8,7% par rapport à 2015 sous l'effet de l'arrêt de la production avec ce segment via le réseau direct depuis août 2016.

- **Clientèle conventionnée :**

L'année 2016 est marquée par une baisse de 8,8% de la production brute issue de la clientèle des entreprises conventionnées. Elle s'établit à 305 MDH contre 334 MDH en 2015. A noter qu'en 2016, AXA Crédit a signé 24 nouvelles conventions contre 39 l'exercice précédent.

La conclusion des conventions nouvelles s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de « niches » destinée à acquérir de nouvelles clientèles dans le double objectif du développement et de diversification.

- **Clientèle des fonctionnaires :**

En 2016, la production brute de la clientèle des fonctionnaires enregistre une baisse de 39,0%, notamment en raison de la forte concurrence sur ce segment de clientèle.

Compte tenu de ces évolutions, le mix clients reste décalé par rapport à la structure cible arrêtée (fonctionnaires 60%, conventionnés 30%, domiciliés 10%).

#### Revue analytique 2015/2014

En 2015, la production brute enregistre une hausse de 2,1% déclinée sur les segments suivants :

- **Clientèle directe :**

Au titre de l'exercice 2015, la production brute de la clientèle directe ressort en amélioration de 27,3% par rapport à 2014 sous l'effet conjugué d'une amélioration des crédits de trésorerie et de l'activité automobile. Le volume de production de cette clientèle s'inscrit à 103 MDH en 2015 contre 81 MDH en 2014, soit 9,7% de la production brute.

En 2015, le prêt auto issu de la clientèle directe enregistre une amélioration de 105,1% par rapport à 2014, avec une contribution qui passe à 45,4% contre 28,2% un an auparavant.

- **Clientèle conventionnée :**

L'année 2015 est marquée par une hausse de 10,9% de la production brute issue de la clientèle des entreprises conventionnées. Elle s'établit à 334 MDH contre 301 MDH en 2014. La progression de la production brute est essentiellement portée par la renégociation des contrats existants. A noter qu'en 2015, 39 nouvelles conventions ont été signées contre 56 l'exercice précédent.

▪ **Clientèle des fonctionnaires :**

En 2015, la production brute de la clientèle des fonctionnaires enregistre une baisse de 5,0% sous l'effet direct de baisse des crédits de trésorerie de 10,5% sachant qu'ils représentent 98% de la production brute issue des fonctionnaires en 2015.

## V.5. Evolution et répartition du capital restant dû (encours net)

### V.5.1. CRD par type de crédit

Le tableau suivant présente l'évolution du capital restant dû par type de crédit sur les trois derniers exercices :

En MDH	2014	2015	Var %	2016	Var%
Activité Auto	62	130	109,5%	150	15,8%
% du CRD total	3,8%	7,7%	+3,9pts	9,40%	+1,7pts
Trésorerie	1533	1528	-0,4%	1427	-6,6%
% du CRD total	95,1%	90,8%	-4,3pts	89,10%	-1,7pts
Activité immobilier	17	24	43,4%	24	-1,8%
% du CRD total	1,0%	1,4%	+0,4pt	1,50%	+0,1pt
Revolving	0	0	n.s.	0	n.s.
% du CRD total	0,0%	0,0%	0pt	0,00%	0pt
<b>CRD total</b>	<b>1 612</b>	<b>1 681</b>	<b>4,3%</b>	<b>1 601</b>	<b>-4,8%</b>

Source | AXA Crédit

#### Revue analytique 2016/2015

En 2016, l'encours net d'AXA Crédit exprimé en capital restant dû, a baissé de 4,8% et se situe à 1 601 MDH contre 1 681 MDH en 2015.

En 2016, le CRD de l'activité Auto s'inscrit en baisse de 15,8% à 150 MDH contre 130 MDH en 2015. Sa contribution dans l'encours net total gagne 1,7 point, passant de 7,7% à 9,4%.

Le crédit de trésorerie est toujours prédominant avec une contribution dans l'encours net total de 89,1%. L'encours y afférent enregistre une baisse de 6,6% pour s'établir à 1 426,6MDH en 2016 contre 1 528 MDH en 2015.

L'encours de l'activité « Aide Immobilier » baisse de 1,8% pour s'établir à 24 en 2016.

L'encours net de l'activité *Revolving* reste non significatif.

#### Revue analytique 2015/2014

En 2015, l'encours net d'AXA Crédit exprimé en capital restant dû, a progressé de 4,3% dans une tendance de marché en quasi-stagnation. Il s'élève à 1 681 MDH contre 1 612 MDH en 2014.

L'année 2015 est notamment marquée par une hausse de 109,6% du CRD de l'activité Auto, qui s'inscrit à 130 MDH contre 62 MDH en 2014. Sa contribution dans l'encours net total gagne 3,9 points, passant de 3,8% à 7,7%.

Le crédit de trésorerie est toujours prédominant avec une contribution dans l'encours net total de 90,9%.

La part de l'encours de l'activité immobilière s'apprécie de 43,4% pour s'établir à 24 MDH en 2015 contre 17 MDH en 2014, soutenue par la production de ce segment d'activité qui affiche une progression de 44,6% par rapport à l'exercice précédent.

L'encours net de l'activité *Revolving* est non significatif.

## V.5.2. CRD par type de clientèle

Le tableau suivant présente l'évolution du capital restant dû par type de clientèle sur les trois derniers exercices :

En MDH	2014	2015	Var %	2016	Var%
Clientèle directe	164	214	30,2%	233	8,8%
% CRD total	10,2%	12,7%	+2,5 pts	14,6%	+1,8 pts
Clientèle conventionnée	392	381	-2,7%	382	0,1%
% CRD total	24,3%	22,7%	- 1,6 pts	23,9%	+1,2 pts
Clientèle fonctionnaires	1055	1086	2,9%	986	-9,2%
% CRD total	65,5%	64,6%	-0,9 pt	61,6%	-3 pts
<b>CRD total</b>	<b>1 612</b>	<b>1 681</b>	<b>4,3%</b>	<b>1 601</b>	<b>-4,8%</b>

Source | AXA Crédit

### Revue analytique 2016/2015

En 2016, l'encours net enregistre une baisse de 4,8% déclinée sur les segments suivants :

- **Clientèle directe :**

En 2016, le CRD de la clientèle directe s'apprécie de 8,8% pour s'inscrire à 233 MDH contre 214 MDH en 2015, malgré une production brute en baisse de 8,7%. Cette évolution traduit un changement de structure de l'encours au profit de cette catégorie de clientèle.

- **Clientèle conventionnée :**

Au titre de l'exercice 2016, le CRD de la clientèle conventionnée, quasi-stable (+0,1%), se situe à 382 MDH contre 381 MDH en 2015, malgré une production brute en baisse de 8,8%. Ce niveau est expliqué par la baisse des sorties de l'encours pour ce type de clientèle (-25,9%).

- **Clientèle des fonctionnaires :**

Au titre de l'année 2016, le CRD net de la clientèle des fonctionnaires enregistre une baisse de 9,2% pour s'établir à 986 MDH contre 1 086 MDH en 2015. Cette tendance s'explique par le niveau de la production brute en baisse de 39,0% sur ce segment.

### Revue analytique 2015/2014

En 2015, l'encours net enregistre une hausse de 4,3% déclinée sur les segments suivants :

- **Clientèle directe :**

En 2015, le CRD de la clientèle directe s'apprécie de 30,2% pour s'inscrire à 214 MDH contre 164 MDH en 2014, soutenu par un niveau de production brute en hausse.

- **Clientèle conventionnée :**

Au titre de l'exercice 2015, le CRD de la clientèle conventionnée enregistre une baisse de 2,7% pour s'élever à 381 MDH contre 392 MDH en 2014. Cette baisse est notamment attribuable à un remboursement des crédits non compensé par la nouvelle production.

- **Clientèle des fonctionnaires :**

Au titre de l'année 2015, l'encours net de la clientèle des fonctionnaires enregistre une hausse de 2,9% pour s'établir à 1 086 MDH en 2015 contre 1 055 MDH en 2014. En effet, le niveau de la production brute sur ce segment, bien qu'en baisse, permet de soutenir une hausse du capital restant dû. Cette catégorie de clientèle représente 64,6 % de l'encours net total.

## V.6. Créances en souffrance

Les dispositions du chapitre V du Plan Comptable des Etablissements de Crédit relatives aux créances en souffrance, stipulent que celles-ci doivent être classées et provisionnées selon les modalités définies par BAM à travers la circulaire N° 19 / G / 2002, datée du 18 Chaoual 1423 (23 décembre 2002).

En effet, les créances en souffrance sont, compte tenu de leur degré de risque de perte, réparties en trois catégories (créances pré-douteuses, créances douteuses et créances compromises). Celles-ci doivent donner lieu à la constitution de provisions égales respectivement au moins à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des agios réservés et des garanties.

AXA Crédit a procédé à la mise en place des normes de déclassement et de provisionnement édictées par la circulaire 19/G/2002 de BAM depuis l'exercice 2003.

Le tableau suivant présente l'évolution des créances en souffrances sur la période historique analysée :

En MDH	2014	2015	Var %	2016	Var%
Encours brut (1) <sup>16</sup>	1 902	1 985	4,4%	1 904	-4,1%
Créances en souffrance (2)	340	386	13,6%	410	6,4%
<i>Créances pré-douteuses</i>	14	22	57,6%	19	-13,4%
<i>Créances douteuses</i>	1	1	51,3%	1	-24,0%
<i>Créances compromises</i>	325	363	11,6%	391	7,7%
Cumul des provisions (3)	272	326	19,5%	374	14,8%
<b>Taux de couverture = (3) / (2)</b>	<b>80,0%</b>	<b>84,5%</b>	<b>+4,5 pts</b>	<b>91,2%</b>	<b>+6,8 pts</b>
<b>Taux de provisionnement = (3) / (1)</b>	<b>14,3%</b>	<b>16,4%</b>	<b>+2,1 pts</b>	<b>19,6%</b>	<b>+3,2 pts</b>
<b>Taux de contentieux = (2) / (1)</b>	<b>17,9%</b>	<b>19,4%</b>	<b>+1,6 pts</b>	<b>21,5%</b>	<b>+2,1 pts</b>

Source | AXA Crédit

### Revue analytique 2016/2015

En 2016, l'encours brut enregistre une baisse de 4,1% pour s'établir à 1 904 MDH contre 1 985 MDH à fin 2015. Cette évolution s'explique par la baisse conjuguée du CRD et des impayés<sup>17</sup> qui diminuent respectivement de 4,8% et 6%.

L'encours des créances en souffrance s'inscrit en hausse de 6,4% en 2016 pour s'élever à 410 MDH contre 386 MDH en 2015. Cette augmentation est principalement attribuable à une progression des créances compromises de 7,7%, principalement sous l'effet du vieillissement des impayés sur le segment des domiciliés bancaires. Ce vieillissement correspond au reclassement des créances en souffrances initialement provisionnées à 20% qui passent à un taux de provisionnement de 100%, et aux créances en souffrances déjà provisionnées à 100% auxquelles viennent s'ajouter les frais de débours.

L'impact de la prise en compte, jusqu'en 2015, des encaissements et reports post clôture dans la détermination de la base provisionnable est en moyenne de l'ordre de 1 pour 4. A titre d'exemple, au 31 décembre 2015, les encaissements post-clôture totalisaient 9 MDH, impactant la provision sur créances de 37 MDH. Ce mode de gestion a été abandonné en 2016, aucun report post clôture n'ayant été réalisé à l'issue de la clôture des comptes au 31/12/2016.

Au cours de l'exercice 2016, les taux de couverture et de provisionnement se sont renforcés respectivement de 6,8 et 3,4 points suite à une hausse des dotations aux provisions pour CES.

<sup>16</sup> L'encours brut comprend les agios réservés ainsi que les agios non échus

<sup>17</sup> Impayés : montant des échéances restées impayées au-delà d'un délai défini en fonction du type de clientèle. En fonction des règles définies par BAM, ces impayés peuvent être provisionnés ou pas (en fonction de l'âge de l'impayé le plus ancien et du nombre d'échéances impayées). Une fois ces impayés provisionnés, la totalité de la créance est réputée en souffrance.

Le taux de contentieux se dégrade au cours de l'exercice 2016 en enregistrant une hausse de 2,3 points, il s'établit à 21,6% suite à la hausse de l'encours des créances en souffrance.

#### Revue analytique 2015/2014

En 2015, l'encours brut enregistre une hausse de 4,4% pour s'établir à 1 985 MDH contre 1 902 MDH à fin 2014. Cette évolution est principalement expliquée par l'effet conjugué de la hausse de 4,3% du CRD et de la dégradation du niveau d'impayés, qui enregistre une hausse de 4%.

L'encours des créances en souffrance s'inscrit également en hausse de 13,6% en 2015 pour s'élever à 386 MDH contre 340 MDH en 2014. Cette augmentation est principalement attribuable à :

- Une progression des créances compromises de 11,6%, principalement sous l'effet du vieillissement des impayés sur le segment des domiciliés bancaires ;
- Une hausse des créances pré-douteuses de 57,6%.

Au cours de l'exercice, les taux de couverture et de provisionnement se renforcent de 4,5 points et 2,1 points respectivement suite à une hausse des dotations aux provisions pour CES. Le taux de contentieux se dégrade au cours de l'exercice en enregistrant une hausse de 1,6 point, il s'établit à 19,4% suite à la hausse de l'encours des créances en souffrance.

### V.7. Recouvrement

Pour gérer au mieux son risque client, la société AXA Crédit a développé en 2013 une politique de recouvrement au niveau de la cellule animation commerciale. Il s'agit d'un centre de relation clientèle disposant de moyens techniques permettant d'assurer l'animation téléphonique en vue de générer des opportunités d'affaires importantes pour le réseau de proximité. Au début de l'exercice 2015, son rôle a été accentué et diversifié au-delà de l'animation commerciale du portefeuille, par son intervention dans la gestion de l'encours, en particulier en matière de recouvrement et dans l'accélération de la prise en charge des nouveaux flux d'impayés.

La stratégie de recouvrement d'AXA Crédit répond à un certain nombre de principes :

- La détection de l'impayé et sa prise en charge en fonction du niveau du risque en relation avec l'origine des incidents et le profil du client ;
- La couverture complète et permanente dans la gestion du stock d'impayés, dans un contexte de gain en productivité ;
- La définition des stratégies d'animation des cabinets externes ;
- La capacité dans un traitement de masse à détecter des populations à forte valeur ajoutée de recouvrement (régularisation, impact provision) pour les traiter de manière personnalisée et adaptée.

Durant l'exercice 2015, les actions d'amélioration se sont poursuivies, notamment :

- La professionnalisation des équipes par des actions de formation aussi bien sur les techniques de relation client que sur la démarche qualité ;
- L'amélioration continue des outils de gestion ;
- Le renforcement du management intermédiaire.

A fin décembre 2016, les principales actions pour l'amélioration du recouvrement s'articulent autour des éléments suivants :

- Réorientation du positionnement commercial d'AXA Crédit ;
- Revue des critères d'octroi de crédit ;
- Revue de la méthode de scoring ;
- Amélioration de l'intervention en amont : Intervention auprès du client dès détection d'un retard à l'encaissement.

### V.8. Politique de gestion des barèmes

Pour une meilleure adaptation aux projets des clients et satisfaction de leurs différents projets, AXA Crédit a mis en place une gestion des barèmes de taux, compte tenu des spécificités de chaque univers de besoin, de l'objet des approches commerciales adaptées et individualisées, offrant une solution de crédit flexible.

Les barèmes sont créés selon la typologie des clients, soit :

- Fonctionnaire ;
- Salariés des entreprises conventionnées ;
- Domiciliés.

La politique de la gestion des barèmes est basée sur le process suivant :

- la conception des barèmes par la direction commerciale ;
- la vérification des barèmes par la direction des études ;
- la veille à la conformité des barèmes avec la réglementation en vigueur.

## V.9. Politique Risque

---

La stratégie de gestion des risques couvre l'ensemble des risques de crédit, de marché et opérationnels. Ces stratégies, définies par la Direction Générale, sont soumises à la validation des organes de gouvernance et régulièrement examinées et « maintenues » dans le cadre des Comités d'Audit et des Risques bi-annuels.

Le suivi de leur mise en œuvre est de la responsabilité directe de la Direction des Risques. Le contrôle de leur application relève de l'Audit Interne, et à ce titre, elles sont portées au plan pluriannuel de cette entité.

Les grandes lignes des orientations stratégiques reposent sur :

- Une définition précise des limites de production et de recherche d'un équilibre de production cible entre les différentes catégories de clientèle ;
- Un choix clair des marchés à développer et donc à contrario, ceux à exclure ;
- Une définition stricte de la politique de sélection des risques et des règles d'octroi formalisées au travers de procédures précises dont l'application est contrôlée a priori et a posteriori ;
- Une politique de distribution privilégiant le réseau en propre ;
- Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs liés aux autorisations d'attribution de crédit ;
- Une facturation exhaustive, ponctuelle et contrôlée de l'ensemble des engagements en cours ;
- Un suivi et un contrôles permanents au travers de la mise en œuvre de deux principales instances opérationnelles : un Comité mensuel de Suivi des Risques et un Comité Mensuel de suivi des outils d'appréciation de la demande (score) ;
- Sur le plan de la gestion des encours et du recouvrement :
  - Une détection rapide de l'impayé et sa prise en charge en fonction du niveau du risque ;
  - Une couverture complète et permanente dans la gestion du stock d'impayés, dans un contexte systématique, largement automatisé et de recherche constante de gain en productivité ;
  - Une continuité et un enchaînement logique des actions de gestion, avec une progressivité des niveaux de contraintes.

## V.10. Politique de refinancement

---

La politique de refinancement d'AXA Crédit dépend principalement de deux variables :

- L'évolution des taux à court terme ;
- La nécessité d'adosser les emplois aux ressources.

La stratégie menée par AXA Crédit en termes de refinancement repose sur la diversification des sources de financement. Le tableau suivant présente la ventilation par type des principales sources de financement de la société sur la période historique :

En MDH	2014	2015	Var %	2016	Var %
CMT	1281	1267	-1,1%	1 478,2	16,7%
CCT	196	214	9,4%	95,4	-55,5%
Titres de créances	151	177	16,8%	25,4	-85,6%

Source | AXA Crédit

Le recours à l'endettement bancaire à moyen terme représente la principale source de refinancement d'AXA Crédit, et ce afin d'adosser les emplois aux ressources. En outre, la part de l'endettement bancaire moyen terme représente en moyenne 82,5% sur la période 2014 - 2016.

## V.11. Le réseau de distribution

Le réseau de distribution d'AXA Crédit est structuré autour du réseau en propre et des Agents Généraux d'AXA Assurance Maroc.

A noter que de 2014 à août 2016, la société distribuait des crédits Auto grâce à un partenariat avec AutoHall.

### V.11.1. Réseau en propre

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du réseau de distribution directe de la société entre 2014 et 2016 :

Réseau de distribution direct	2014	2015	2016
Agences commerciales	32	32	31
Espaces clients mandatés	1	1	1
<b>Total points de vente</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>32</b>

Source | AXA Crédit

Les espaces clients mandatés sont des points de vente qui travaillent pour le compte d'AXA Crédit moyennant une commission pour les financements réalisés. Ces espaces clients représentent le réseau externe du circuit de distribution.

Le réseau en propre est composé de 31 points de ventes bien positionnés sur l'ensemble du territoire. Une équipe de commerciaux spécialisés par secteur d'activité et par région assure une couverture nationale des principaux secteurs d'activité de la société.

### V.11.2. Agents généraux d'AXA Assurance Maroc

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux indicateurs liés à la distribution via les Agents généraux d'AXA Assurance Maroc sur la période historique analysée :

	2014	2015	2016
Production brute (MDH)	13	31	49
Nombre de dossiers	362	1 000	1 841
Nombre d'Agents généraux d'AXA Assurance Maroc	29	42	79

Source | AXA Crédit

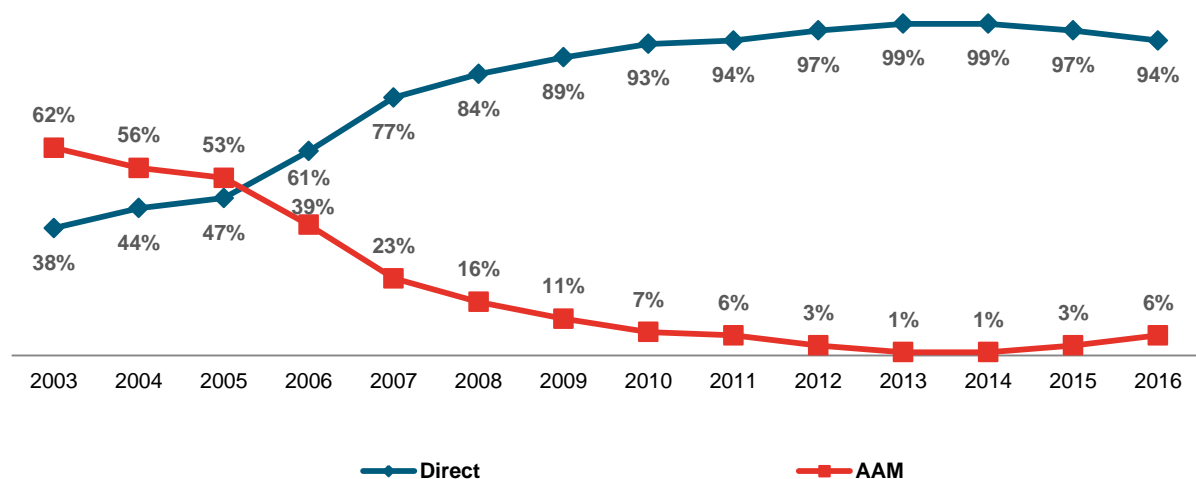
La progression du nombre de dossiers traités et de la production y afférent sur la période 2014-2016 traduit des synergies de distribution à travers les Agents généraux d'AXA Assurance Maroc.

En 2016 la production brute des Agents généraux d'AXA Assurance Maroc se situe à 49 MDH contre 31 MDH un an auparavant, soit une amélioration de 56,9%



### V.11.3. Production brute par type de réseau de distribution

Le graphique suivant présente la part de production brute par type de réseau de distribution depuis 2003 :



Source | AXA Crédit

La part de production brute apportée par le réseau direct représente 94% à fin 2016 contre 97% à fin 2015, avec une production globale cumulée de 730 MDH contre 1 028 MDH en 2015.

Cette part importante de la distribution à travers le réseau en propre de la société témoigne de la volonté d'AXA Crédit de maîtriser la mise en œuvre de ses stratégies commerciales et de distribution. Elle s'inscrit, par ailleurs, de manière permanente et durable dans la politique de maîtrise des risques dont elle constitue un élément essentiel et déterminant.

Il convient de noter que le retrait de la contribution du réseau en propre en 2016 s'effectue de manière progressive en faveur des synergies développées avec des partenaires de la société.

## VI. Organisation et moyens de production d'AXA Crédit

L'organisation et les moyens de production sont présentés à travers quatre axes : les ressources humaines d'AXA Crédit, le renforcement de la direction financière, les moyens techniques et son réseau de distribution.

### VI.1. Les ressources humaines

Les Ressources Humaines et leur organisation ont également été impactées par la mise en œuvre de la stratégie de modernisation et de développement de l'entreprise.

La politique adoptée depuis vise le renforcement du management intermédiaire, la professionnalisation et la montée en compétence des équipes au travers d'une part de l'accompagnement et un plan de formation dédié, et d'autre part de la mise à niveau et la modernisation des ressources dans certaines structures au travers de l'employabilité et l'intégration de nouvelles expertises.

La DRH agit sur l'optimisation et la réduction des coûts notamment au travers de l'internalisation de la gestion de la paie et des prestations de recrutement

### VI.1.1. Evolution des effectifs par type

Sur la période historique analysée, les effectifs par type ont évolué comme suit :

Effectif	2014	2015	Var 15/14	2016	Var 16/15
Employés	110	136	-23,6%	117	-14,0%
Cadres	44	24	-45,5%	26	8,3%
Dirigeants	10	12	-20,0%	7	-41,7%
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>172</b>	<b>4,9%</b>	<b>150</b>	<b>-12,8%</b>

Source | AXA Crédit

A fin 2016, l'effectif est de 150 collaborateurs contre 172 collaborateurs à fin 2015 soit une baisse de 12,8%. En outre, l'année 2016 a été marquée par la réduction des effectifs (plan de départ volontaire) et la professionnalisation des équipes.

Le plan de départ volontaire a été initié suite au Conseil d'Administration du 18 avril 2016, avec un objectif de réduction de la masse salariale de 7% à fin 2016, et atteindre un coefficient d'exploitation de l'ordre de 57,6% contre 59% en 2015. Ce plan porte sur une période allant de 2016 à 2018.

Les employés représentent 78,0% de l'effectif, le reliquat correspond à des cadres.

AXA Crédit ne fait pas appel à du personnel intérimaire ou saisonnier.

### VI.1.2. Evolution des effectifs par genre

Sur la période historique analysée, les effectifs par genre ont évolué comme suit :

Effectif	2014	2015	Var 15/14	2016	Var 16/15
Hommes	48	50	4,2%	44	-12,0%
Femmes	116	122	5,2%	106	-13,1%
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>172</b>	<b>4,2%</b>	<b>150</b>	<b>-12,8%</b>

Source | AXA Crédit

### VI.1.3. Evolution des effectifs par tranche d'âge

Sur la période historique analysée, les effectifs par tranche d'âge ont évolué comme suit :

Effectif	2014	2015	Var 15/14	2016	Var 16/15
20-30 ans	89	91	2,2%	83	-8,8%
30-40 ans	49	51	4,1%	44	-13,7%
40-50 ans	16	20	25,0%	16	-20%
50-60 ans	8	9	12,5%	7	-22,2%
> 60 ans	2	1	-50,0%	0	-100,0%
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>172</b>	<b>4,9%</b>	<b>150</b>	<b>-12,8%</b>

Source | AXA Crédit

#### VI.1.4. Evolution des recrutements et des départs

Sur la période historique analysée, les recrutements et les départs ont évolué comme suit :

Année	2014	2015	Var 15/14	2016	Var 16/15
<b>Recrutements</b>	<b>48</b>	<b>38</b>	<b>-20,8%</b>	<b>19</b>	<b>-50%</b>
Hommes	18	10	-44,4%	8	-20%
Femmes	30	28	-6,7%	11	-60,7%
<b>Départs</b>	<b>14</b>	<b>30</b>	<b>114,3%</b>	<b>41</b>	<b>36,7%</b>
Hommes	8	14	75%	16	14,3%
Femmes	6	16	167%	25	56,3%
<b>Turnover</b>	<b>31%</b>	<b>34%</b>		<b>30%</b>	

Source | AXA Crédit

Le nombre de recrutement n'a cessé de décroître sur la période analysée. L'exercice 2016 est l'année où le nombre de recrutement a été le plus faible et le nombre de départ le plus élevé, notamment du fait de la mise en place d'un plan de départ volontaire.

Le turnover se maintient à un niveau élevé sur toute la période, pour atteindre un niveau de 30% en 2016.

#### VI.2. La direction financière de la supervision comptable et des études

Dans le cadre du développement des pôles supports d'AXA Crédit, le Service Contrôle de Gestion, constituée des départements ALM, Budget, Achats, Etudes et Reportings a remplacé la Direction Financière. Ce service a entrepris plusieurs plans d'action :

- Le renforcement des équipes en recrutant un Responsable Contrôle de Gestion en 2016 ;
- La mise en place des outils de mesure de rentabilité ;
- La réalisation d'un business plan sur trois ans ;
- L'optimisation des coûts et dépenses suite à la renégociation de l'ensemble des contrats de prestation en cours à travers le service achat ;
- Le développement des outils de pilotage via la production mensuelle des reportings et l'élaboration et le suivi des budgets prévisionnels.

#### VI.3. Les moyens techniques et informatiques

Les équipes organisationnelles et systèmes d'information ont développé les axes stratégiques suivants :

- Optimisation des outils de travail à travers la mise en place du projet de numérisation (Gestion Electronique des Documents), permettant la centralisation et l'archivage des documents, leur partage entre les utilisateurs et la recherche efficace de l'information ;
- Amélioration des outils commerciaux, particulièrement ceux en liaison avec la Gestion de la Relation Clients (CRM) au travers du développement des applications au profit du service après-vente et du recouvrement ;
- Optimisation de la gestion des archives par la mise en place d'un programme de suivi des entrées et sorties et l'introduction d'un système de codes à barre ;
- Mutation vers de nouvelles technologies en télécommunication (liaison WIFI, fibre optique,...) permettant de réduire les coûts de télécommunication d'environ 47% ;
- Développement de la communication externe à travers la maintenance régulière du site « AXACredit.ma ».

Au travers de la continuité de la mission de mise en place du plan stratégique menée à fin 2011, le schéma directeur des systèmes d'information, né en 2012, identifie un portefeuille projet s'étalant sur quatre années.

Dans la continuité du processus de professionnalisation et d'amélioration continue, l'année 2012 est marquée par :

- La refonte du site Web d'AXA Crédit au couleur et au contexte de la synergie AXA, respectant la nouvelle loi de protection des données à caractère personnel ;
- La mise en place d'une organisation qualifiée pour l'aboutissement du projet schéma directeur support de la stratégie, notamment la direction Programme management Office ;
- Mise à disposition d'un outil émergent sur le marché marocain, en l'occurrence le « paiement en ligne » permettant une souplesse à la clientèle d'AXA Crédit quant aux modes de règlements ;
- L'intégration progressive des agents AXA au niveau du réseau de distribution.

Au cours de l'année 2013, la DSI a assisté à la mise à niveau du progiciel métier « SAB » avec une remontée en mode graphique, et à la mise en place d'autres outils répondant à des besoins qui ont été décrits dans le schéma directeur.

En 2015, la direction a entrepris de nouveaux chantiers SI :

- Mise en production du projet Virtualisation ;
- Migration et mise à niveau du CRM sur SAB ;
- Lancement du Système d'information décisionnel Business Intelligence ;
- Lancement du Plan de continuité d'activité et informatique.

En 2016, la direction systèmes d'information focalisée initialement sur l'aspect IT, intègre une nouvelle dimension en qualité de « partenaire stratégique » sous la dénomination direction organisation et systèmes d'information, pour couvrir trois périmètres dont les réalisations à date se déclinent comme suit :

Volet « Organisation et Transformation Business » :

- Elaboration et Mise en œuvre du « Business Process Reengineering » ;
- Refonte et industrialisation de l'ensemble des processus liés au recouvrement ;
- Optimisation et réallocation des ressources humaines support en faveur de la distribution et du recouvrement ;
- Elaboration de la ROAD MAP 2016/2017 au support des Axes Stratégiques AXA Crédit ;
- Initiation du plan de continuité d'activité mutualisé avec AXA ASSURANCE MAROC pour une mise en œuvre au S2 2017.

Volet « IT » :

- Optimisation et réorganisation de l'équipe IT, en Pôle support IT et Pôle Support métier ;
- Optimisation des budgets liés à la BAU en plus de la mutualisation avec le groupe AXA ;
- Mutualisation du pôle support IT avec AXA Assurance Maroc, au service des deux entités ;
- Optimisation des infrastructures IT ;
- Mise en place à horizon 2017 d'un système d'information et de gestion des ressources humaines ;
- Mise en place du plan de continuité information au S2 2017 ;
- Mise en production de l'outil décisionnel couvrant l'ensemble de l'activité (BI).

Volet « Qualité » :

- Refonte des processus métiers ;
- Refonte des processus supports.

Au 1<sup>er</sup> mars 2017, et suite au changement de Siège social, AXA Crédit et AXA Assurance Maroc ont mis en place un contrat de prestation de service afin de mutualiser les services informatiques suivants :

- Administration des services d'information ;
- Administration des systèmes de téléphonie ;
- Suivi des contrats de maintenance ;
- Mise en œuvre des développements informatiques ;

- Supervision du réseau ;
- Gestion de projet (fonction PMO) ;
- Help desk ; sécurité des systèmes d'information.

#### VI.4. Programme d'investissement d'AXA Crédit

Pour mieux accompagner son développement, AXA Crédit a adopté une politique d'investissement orientée sur la mise à niveau des outils informatiques nécessaires au développement.

La Direction des systèmes informatiques a fait l'objet, au cours de l'exercice 2009, d'un programme de réorganisation et de professionnalisation piloté par un prestataire externe spécialisé dans ce type d'accompagnement. Ces diagnostics et préconisations ont porté sur l'ensemble des domaines du département à savoir, l'organisation et les processus, les aspects méthodes et qualité ainsi que la sécurité des systèmes d'information.

En 2014, les investissements concernant le système d'information d'AXA Crédit et son fonctionnement ont atteint 3 MDH et portent principalement sur le renforcement du parc informatique plus précisément l'acquisition d'un serveur à hauteur de 2 MDH.

Au titre de 2015, les investissements concernant le système d'information d'AXA Crédit et son fonctionnement ont atteint 420 KDH et portent principalement sur le renforcement du parc informatique.

Pour l'année 2016, les investissements concernant le système d'information d'AXA Crédit et son fonctionnement ont atteint 610 KDH et portent principalement sur le renforcement du parc informatique dont 142 KDH pour la refonte du système de prélèvement en interne.

Investissements SI en MDH	2014	2015	Var %	2016	Var %
Rajeunissement du parc	0,2	0,2	-23%	0,1	-25%
Acquisition matériels informatiques	2,1	0,3	-88%	0,0	-98%
<b>Total</b>	<b>2,3</b>	<b>0,4</b>	<b>-82%</b>	<b>0,1</b>	<b>-74%</b>

Source | AXA Crédit



## **Section VII - LA SITUATION FINANCIERE D'AXA CREDIT**



## I. Analyse du compte des produits et charges

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats des comptes de produits et charges d'AXA Crédit sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Produits d'exploitation bancaire	208,5	213,6	2,4%	189,3	-11,4%
Charges d'exploitation bancaire	85,0	84,3	-0,8%	77,1	-8,5%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>123,5</b>	<b>129,3</b>	<b>4,7%</b>	<b>112,2</b>	<b>-13,2%</b>
<b>Produit net non bancaire</b>	<b>1,0</b>	<b>5,2</b>	<b>&gt; 100%</b>	<b>0,2</b>	<b>-95,3%</b>
Charges générales d'exploitation	71,6	75,7	5,7%	74,7	-1,2%
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>58,0%</i>	<i>58,5%</i>	<i>0,6 pts</i>	<i>66,6%</i>	<i>0,1 pts</i>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>53,0</b>	<b>58,9</b>	<b>11,1%</b>	<b>37,7</b>	<b>-35,9%</b>
Dotations nettes des reprises aux provisions	29,8	77,4	>100%	123,1	59,2%
<b>Résultat courant</b>	<b>23,2</b>	<b>-18,5</b>	<b>n.s.</b>	<b>-85,4</b>	<b>n.s.</b>
Résultat non courant	2,5	-0,4	n.s.	-3,4	n.s.
Impôts sur les sociétés	5,7	1,1	-80,6%	1,0	-13,0%
<b>Résultat net</b>	<b>20,0</b>	<b>-20,0</b>	<b>n.s.</b>	<b>-89,8</b>	<b>n.s.</b>

Source | AXA Crédit

### I.1. Produits d'exploitation bancaire

Le tableau suivant présente l'évolution des produits d'exploitation bancaire sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Intérêts et produits assimilés	190,0	188,3	-0,9%	173,3	-7,9%
<i>En % des produits d'exploitation bancaire</i>	<i>91,1%</i>	<i>88,2%</i>	<i>-3,0 pts</i>	<i>91,6%</i>	<i>3,4 pts</i>
Produits en immobilisations en crédit-bail et location	0,2	-	-100,0%	-	na
<i>En % des produits d'exploitation bancaire</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,1 pts</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0 pts</i>
Commissions sur prestations de service	15,2	21,6	42,4%	14,3	-33,7%
<i>En % des produits d'exploitation bancaire</i>	<i>7,3%</i>	<i>10,1%</i>	<i>2,8 pts</i>	<i>7,6%</i>	<i>-2,6 pts</i>
Autres produits bancaires	3,1	3,7	16,8%	1,6	-55,1%
<i>En % des produits d'exploitation bancaire</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,7%</i>	<i>0,2 pts</i>	<i>0,9%</i>	<i>-0,8 pts</i>
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>208,5</b>	<b>213,6</b>	<b>2,4%</b>	<b>189,3</b>	<b>-11,4%</b>

Source | AXA Crédit

## Revue analytique 2016/2015

Au titre de l'exercice 2016, les produits d'exploitation bancaire d'AXA Crédit s'établissent à 189 MDH en 2016 contre 214 MDH en 2015, soit une baisse de 11,4%.

Cette baisse est principalement liée aux évolutions suivantes :

- La baisse des intérêts et produits assimilés expliquée principalement par la baisse de la production nette en 2016 suite au recentrage de l'activité sur le cœur de cible des fonctionnaires et des employés des collectivités et des entreprises conventionnées ;
- La baisse des commissions sur prestations de service de 33,7% compte tenu de l'arrêt des crédits autos à partir d'août 2016 ;
- La diminution des autres produits bancaires, qui s'établissent à 2 MDH en 2016 contre 4 MDH en 2015 en raison du changement de réglementation (arrêt des frais sur substitution, et des frais liés aux rachats par anticipation) ;
- la baisse des produits bancaires est due également à l'arrêt de refacturation des prestations de services aux filiales suite à la cession de celles-ci ainsi qu'à l'impact de la baisse de la production automobile sur les frais de dossier généré.

## Revue analytique 2015/2014

Au titre de l'exercice 2015, les produits d'exploitation bancaire d'AXA Crédit ressortent en progression de 2,4% pour s'établir à 214 MDH contre 208 MDH en 2014. Cette hausse est essentiellement liée à l'effet conjugué des éléments suivants :

- La progression constatée au niveau des commissions sur prestations de service de +42,4% pour atteindre 22 MDH en 2015. Cette appréciation des commissions sur prestations de service est principalement liée à l'augmentation des frais de dossier issus de l'activité Auto, grâce au partenariat AUTO HALL dont la tarification permet de générer des frais de dossier moyens<sup>18</sup> de 8 327 DH en 2015, contre 5 210 DH en 2014, soit une amélioration de 59,8% ;
- La hausse des autres produits bancaires qui s'établissent à 4 MDH en 2015 contre 3 MDH en 2014 soit une hausse de 16,8% qui correspond principalement à une progression de la refacturation aux clients des frais liés au recouvrement ;
- Un niveau quasi-stable des Intérêts sur opérations avec la clientèle expliqué par l'effet compensé de la baisse du taux moyen de sortie et de la hausse de l'encours des crédits sur la clientèle.

## I.2. Charges d'exploitation bancaire

Le tableau suivant présente l'évolution des charges d'exploitation bancaire sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	77,9	76,5	-1,9%	70,4	-7,9%
<i>% Charges d'exploitation bancaire</i>	<i>91,7%</i>	<i>90,7%</i>	<i>-1,0 pts</i>	<i>91,3%</i>	<i>0,6 pts</i>
Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis	6,2	6,6	7,1%	5,6	-15,4%
<i>% Charges d'exploitation bancaire</i>	<i>7,2%</i>	<i>7,8%</i>	<i>0,6 pts</i>	<i>7,2%</i>	<i>-0,6 pts</i>
Autres charges bancaires	0,9	1,2	35,2%	1,1	-10,0%
<i>% Charges d'exploitation bancaire</i>	<i>1,1%</i>	<i>1,5%</i>	<i>0,4 pts</i>	<i>1,4%</i>	<i>0,0 pts</i>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>85,0</b>	<b>84,3</b>	<b>-0,8%</b>	<b>77,1</b>	<b>-8,5%</b>

Source | AXA Crédit

## Revue analytique 2016/2015

En 2016, les charges d'exploitation bancaire affichent une baisse de 8,5%. Elles s'établissent à 77 MDH en 2016 contre 84 MDH en 2015.

<sup>18</sup> Frais de dossier totaux rapportés au nombre de dossiers



Cette évolution est principalement liée à :

- La baisse des intérêts et charges assimilées qui s'élèvent à 70 MDH en 2016 contre 76 MDH en 2015 due à la baisse des taux de refinancement. En effet, AXA Crédit a renégocié ses conditions de refinancements avec ses trois principaux partenaires bancaires ;
- La baisse des intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis de 15,4% qui s'inscrivent à 6 MDH en 2016 contre 7 MDH en 2015 en raison du remboursement en octobre 2016 d'une ligne de BSF de 150 MDH.

### Revue analytique 2015/2014

En 2015, le recul des charges d'exploitation bancaire de 0,8% à 84 MDH résulte principalement de la baisse des intérêts et charges assimilées sur les opérations avec les établissements de crédits en raison d'un recours moins soutenu aux dettes bancaires.

Les intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis affichent une progression de 7,1% liée aux charges relatives à l'émission d'une tranche de BSF du 2 juillet 2015 pour un montant de 25 MDH.

Les autres charges bancaires s'inscrivent en hausse de 35,2% à 1 MDH suite à la constatation de frais de mises à disposition relatifs à l'exercice 2012 et au premier semestre 2013 qui n'ont été facturés par la banque concernée qu'en 2013. Leur évolution est aussi due aux frais liés à la représentation des prélèvements sur les dossiers impayés des clients domiciliés.

### I.3. Marge d'intérêt

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge d'intérêts d'AXA Crédit sur la période 2014 - 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Intérêts et produits assimilés	190,0	188,3	-0,9%	173,3	-7,9%
Intérêts et charges assimilés	84,1	83,1	-1,2%	76,0	-8,5%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>105,9</b>	<b>105,2</b>	<b>-0,7%</b>	<b>97,4</b>	<b>-7,5%</b>
En % du PNB	85,8%	81,4%	-4,4 pts	86,8%	5,4 pts

Source | AXA Crédit

### Revue analytique 2016/2015

Au titre de l'exercice 2016, la marge d'intérêts s'établit à 97 MDH contre 105 MDH en 2015, soit une baisse de 7,5% attribuable à une baisse des intérêts et produits assimilés, non compensée par la baisse des intérêts et charges assimilés.

### Revue analytique 2015/2014

Au titre de l'exercice 2015, la marge d'intérêts d'AXA Crédit reste quasi-stable à 105 MDH contre 106 MDH en 2014.

À fin Décembre 2015, la marge d'intérêt représente 81,4% du PNB contre 85,8% à fin décembre 2014, soit une dépréciation de 4,4 pts.

Le tableau suivant présente l'évolution du taux de marge d'AXA Crédit sur la période 2014 - 2016 :

En %	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Taux de sortie de l'encours*	11,0%	11,0%	-0,0 pts	10,1%	-0,9 pts
Taux moyen de refinancement**	5,0%	4,9%	-0,1 pts	4,5%	-0,4 pts
<b>Taux de marge</b>	<b>6,0%</b>	<b>6,1%</b>	<b>+0,1 pts</b>	<b>5,6%</b>	<b>-0,5 pts</b>

Source | AXA Crédit

\*Taux de sortie de l'encours : correspond à la moyenne des trois derniers arrétés e la créance sur la clientèle (exclusion faite du compte « autres crédits » rapporté au total des intérêts perçus (exclusion faite des comptes « un mois de pénalités » et « intérêts de retard »).

\*\*Taux moyen de refinancement : correspond à l'encours moyen des ressources sur 12 mois rapporté au total des intérêts servis (exclusion faite du compte « autres charges bancaires »).

Le TMIC conditionne le taux de sortie d'AXA Crédit. En effet, ce taux plafonne les taux de sortie d'AXA Crédit et à fortiori sa marge. Il convient de noter que les taux de sortie demeurent en deçà du TMIC maximum édicté par BAM



(14,38% : Période allant d'avril 2015 à mars 2016, 14,30% : Période allant d'avril 2016 à mars 2017, 13,90% : période allant d'avril 2017 à mars 2018).

#### Revue analytique 2016/2015

Au titre de l'exercice 2016, le taux de marge ressort à 5,6% contre 6,1% à fin Décembre 2015, soit une baisse de 0,5 pt liée à une diminution du taux de sortie de l'encours, non compensée par la baisse du taux moyen de refinancement.

#### Revue analytique 2015/2014

En 2015, le taux de marge ressort à 6,10% contre 6,02% quasiment stable par rapport à 2014.

### I.4. Marge sur commissions

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge sur commissions d'AXA Crédit sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Commissions perçues	15,2	21,6	42,4%	14,3	-33,7%
Commissions servies	0,0	0,0	7,1%	0,0	-15,4%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>15,2</b>	<b>21,6</b>	<b>42,4%</b>	<b>14,3</b>	<b>-33,7%</b>
<i>En % du PNB</i>	<i>12,3%</i>	<i>16,7%</i>	<i>4,4 pts</i>	<i>12,8%</i>	<i>-4,0 pts</i>

Source | AXA Crédit

#### Revue analytique 2016/2015

Au titre de l'exercice 2016, la marge sur commissions enregistre un recul de 33,7% pour s'établir à 14 MDH en 2016 contre 22 MDH en 2015. Cette évolution est principalement liée à la baisse des commissions perçues suite à l'arrêt de l'octroi des crédits auto sans gages à partir du mois d'août 2016.

#### Revue analytique 2015/2014

Au titre de l'exercice 2015, la marge sur commissions d'AXA Crédit présente une progression de 42,4% pour s'établir à 22 MDH. Cette évolution résulte de la hausse des commissions perçues suite à la progression du nombre de dossiers traités en 2015.

Une politique tarifaire adaptée a permis de faire progresser la marge sur commission favorisant ainsi une évolution positive à sa contribution dans la formation du PNB (+4,4 points).

### I.5. Produit net bancaire

Le tableau suivant présente l'évolution du produit net bancaire d'AXA Crédit sur la période 2014 - 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Produits d'exploitation bancaire	208,5	213,6	2,4%	189,3	-11,4%
Charges d'exploitation bancaire	85,0	84,3	-0,8%	77,1	-8,5%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>123,5</b>	<b>129,3</b>	<b>4,5%</b>	<b>112,2</b>	<b>-13,2%</b>

Source | AXA Crédit

#### Revue analytique 2016/2015

Le produit net bancaire d'AXA Crédit s'élève à 112 MDH au terme de l'exercice 2016 contre 129 MDH en 2015, affichant une baisse de 13,2%.

Cette évolution est liée à une diminution des produits d'exploitation bancaires, non compensée par la baisse des charges d'exploitation bancaire.

Cette baisse du PNB traduit notamment un niveau de marge sur intérêts et de marge sur commissions en deçà du niveau enregistré en 2015.



## Revue analytique 2015/2014

Au titre de l'exercice 2015, le PNB progresse de 4,5% à 129 MDH sous l'effet conjugué d'une hausse des produits d'exploitation bancaire et un niveau quasi-stable des charges d'exploitation bancaire.

La hausse du PNB est notamment portée par l'effet conjugué de la progression de la marge sur commissions et le niveau quasi-stable de la marge sur intérêts.

## I.6. Charges générales d'exploitation

Le tableau suivant présente l'évolution des charges générales d'exploitation d'AXA Crédit sur la période 2014-2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>71,6</b>	<b>75,7</b>	<b>5,7%</b>	<b>74,7</b>	<b>-1,2%</b>
Charges de personnel	30,2	34,2	13,2%	39,4	15,1%
Impôts et taxes	1,3	1,4	5,8%	1,3	-7,2%
Charges externes	22,6	22,7	0,6%	18,9	-16,9%
Autres charges générales d'exploitation	7,1	7,0	-1,2%	5,8	-17,1%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	10,4	10,4	-0,4%	9,4	-9,3%
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>58,0%</b>	<b>58,5%</b>	<b>0,5 pts</b>	<b>66,6%</b>	<b>8,1 pts</b>
Coût d'exploitation : Charges Générales d'exploitation/ Encours Brut	3,7%	3,8%	0,1 pts	3,9%	0,1 pts

Source | AXA Crédit

## Revue analytique 2016/2015

Au titre de l'exercice 2016, AXA Crédit affiche des charges générales d'exploitation en baisse de 1,2% pour un montant de 75 MDH. Cette évolution est principalement liée aux effets conjugués de :

- L'augmentation des charges de personnel de 15,1%, portée principalement par des coûts de restructuration de ressources humaines dont le coût s'élève à 10 MDH, suite au regroupement de l'ensemble des équipes d'AXA Crédit sur le site de Mohamed V. Hors coût de restructuration, les charges de personnel baissent de 14% ;
- La baisse des charges externes, qui s'établissent à 19 MDH en 2016 contre 23 MDH en 2015, soit une baisse de de 17,1%, sous l'effet d'une diminution des budgets marketing et communication, des charges de déplacement et réception, et d'une renégociation des contrats avec les différents prestataires de la société (maintenance informatique, entretien et gardiennage) ;
- La baisse des autres charges générales d'exploitation, qui s'établissent à 6 MDH contre 7 MDH en 2015, soit une diminution de 17,1% expliquée par l'amortissement total des charges à répartir sur plusieurs exercices, comptabilisées en 2011 ;
- La baisse des dotations aux amortissements à 9 MDH contre 10 MDH en 2015, soit une diminution de 10% expliquée par la réduction des investissements.

Enfin, le coefficient d'exploitation ressort en hausse de 8,1 pts et s'établit à 66,1% en 2016 suite à la dégradation du produit net bancaire. Hors coût de restructuration, le coefficient d'exploitation s'établirait à 58%.

## Revue analytique 2015/2014

Au titre de l'exercice 2015, les charges générales d'exploitation progressent de 5,7% pour s'établir à 76 MDH, en ligne avec l'évolution du PNB. Ce résultat s'explique par l'effet combiné des principaux éléments suivants :

- L'appréciation de l'effectif moyen qui est passé de 164 collaborateurs en 2014 à 172 collaborateurs en 2015 et l'impact du recrutement de 26 nouveaux collaborateurs réalisé en cours de l'exercice sur les charges de personnel qui ressortent en hausse de 13,2% pour atteindre 34 MDH ;
- Les charges engagées à l'occasion du départ en retraite de la présidence pour un montant de 1,28 MDH ;



En conséquence, le coefficient d'exploitation s'inscrit à 58,5% (contre 58,0% en 2014), enregistrant ainsi une progression de 0,6 point, liée à une hausse des charges générales d'exploitation plus importante que celle du PNB.

## I.7. Résultat brut d'exploitation

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat brut d'exploitation d'AXA Crédit sur la période 2014 -2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
PNB	123,5	129,3	4,5%	112,2	-13,2%
Autres Produits d'exploitation non bancaire	1,4	5,5	>100%	0,2	-95,5%
Autres Charges d'exploitation non bancaire	0,4	0,3	-35,1%	0,0	-99,6%
Charges générales d'exploitation	71,6	75,7	5,7%	74,7	-1,2%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>53,0</b>	<b>58,9</b>	<b>11,1%</b>	<b>37,7</b>	<b>-35,9%</b>

Source | AXA Crédit

### Revue analytique 2016/2015

Au titre de l'exercice 2016, le résultat brut d'exploitation s'établit à 38 MDH en retrait de 35,9%, lié à un recul du PNB de 13,2%, non compensé par la baisse de 1,2% des charges générales d'exploitation.

### Revue analytique 2015/2014

Le résultat brut d'exploitation s'améliore de 11,1% à fin 2015 pour atteindre 59 MDH contre 53 MDH en 2014. Cette évolution s'explique principalement par la hausse du PNB.

## I.8. Dotations nettes de reprises aux provisions

Le tableau suivant présente l'évolution des dotations nettes aux provisions d'AXA Crédit sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	42,9	78,8	83,5%	119,1	51,20%
Pertes sur créances irrécouvrables	29,2	11,8	-59,6%	66,5	>100%
Autres dotations aux provisions	45,5	25,7	>100%	71,0	n.s.
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	3,5	12,7	-43,6%	12,7	>100%
Récupération sur créances amorties	0,3	0,2	n.s.	0,4	n.s.
Autres reprises sur provisions	-	-	na	3,7	na
<b>Dotations nettes des reprises aux provisions</b>	<b>29,8</b>	<b>77,4</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>123,1</b>	<b>59,2%</b>

Source | AXA Crédit

### Revue analytique 2016/2015<sup>19</sup>

Au titre de l'exercice 2016, les dotations nettes de reprises aux provisions s'élèvent à 123 MDH en 2016 contre 77 MDH en 2015, soit une augmentation de 59,2%, liée à un durcissement des méthodes de renégociation des crédits clientèle.

Cette évolution est principalement liée à :

- L'augmentation des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 51,2% qui s'établissent à 119 MDH en 2016 contre 79 MDH en 2015 ;

<sup>19</sup> Cf. la partie IV. Analyse du Risque client de la présente section

- L'augmentation des pertes sur créances irrécouvrables qui s'inscrivent à 66 MDH en 2016 contre 12 MDH en 2015 suite à l'obtention des PV de carences ;
- L'augmentation des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance, qui s'établissent à 71 MDH en 2016 contre 25 MDH en 2015, soit une hausse de 176,7% liée à l'augmentation des pertes sur créances irrécouvrables comptabilisées en 2016.

La dotation nette de reprise aux provisions inclut plusieurs éléments non récurrents d'un montant de 12,7 MDH liés au crédit de TVA et 9,4 MDH sur d'autres risques antérieurs à l'exercice 2016 qui ont été expliqués comme suit :

- Le provisionnement pour le litige Ouled Nouel a été porté à 100% de même qu'ont été provisionnés à 100% les risques associés aux saisies arrêts pour le stock à date ;
- Les risques associés aux chèques impayés ainsi que les débours relatifs à d'anciennes sociétés conventionnées sont également provisionnés à hauteur des risques supportés. Les actions en justice correspondantes sont en cours de mise en œuvre.

### Revue analytique 2015/2014

Au titre de l'exercice 2015, les dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance affichent une hausse de 83,5% liée principalement à la hausse des entrées en impayés(+6% par rapport au niveau enregistré en 2014) et à une accélération du rythme de déclassement qui s'inscrit dans une approche rigoureuse de la société en matière de suivi et de couverture des risques.

Les reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance enregistrent une baisse de 59,6% expliquée principalement par la réintégration en 2015 de provisions sur certains dossiers.

## I.9. Résultat net

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat net d'AXA Crédit sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Résultat courant	23,2	-18,5	<-100%	-85,4	<-100%
Résultat non courant	2,5	-0,4	<-100%	-3,4	<-100%
Résultat avant impôts	25,7	-18,9	<-100%	-88,8	<-100%
Impôts sur les résultats	5,7	1,1	<-100%	1,0	-13,0%
<b>Résultat net</b>	<b>20,0</b>	<b>-20,0</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-89,8</b>	<b>&lt;-100%</b>

Source | AXA Crédit

### Revue analytique 2016/2015

Au titre de l'exercice 2016, le résultat net s'établit à -90 MDH en 2016 contre -20 MDH en 2015.

En outre, cette évolution est attribuable à :

- Une baisse du résultat courant qui s'inscrit à -85 MDH en 2016 contre -19 MDH en 2015 liée principalement au niveau de provisionnement des créances en souffrance dans un contexte d'intensité concurrentielle accrue qui a mené à un recul de l'activité en 2016 ;
- Une baisse du résultat non courant qui s'élève à -3 MDH en 2016 contre 402 KDH en 2015, grevé notamment par des frais liés au déménagement d'AXA Crédit vers les locaux d'AXA Assurance Maroc, et de l'abandon du projet de LOA.

Hors éléments exceptionnels, le résultat net de 2016 se serait établi à -70 MDH, à comparer à un résultat 2015, retraité du montant des Facilités Négociées avant application des nouvelles règles et du recouvrement subséquent, qui se serait pour sa part établi à -58 MDH.

### Revue analytique 2015/2014

A fin 2015, le résultat net s'établit à -20 MDH, en baisse par rapport à 2014 en raison de la régression du résultat courant attribuable à la hausse du niveau des dotations nettes aux provisions pour CES.

Le résultat non courant s'inscrit à -402 KDH à fin 2015 contre 2 MDH en 2014.

## II. Analyse de la structure du bilan

### II.1. Actif

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats de l'actif du bilan sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Valeurs en caisse	22,7	0,4	-98,2%	25,4	ns
<i>En % du total actif</i>	<i>1,2%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-1,1pts</i>	<i>1,4%</i>	<i>1,4pts</i>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	11,3	16,5	46,3%	16,4	-1,0%
<i>En % du total actif</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,9%</i>	<i>0,3pts</i>	<i>0,9%</i>	<i>0,1pts</i>
Créances sur la clientèle	1 770,7	1 796,2	1,4%	1 658,8	-7,7%
<i>En % du total actif</i>	<i>90,9%</i>	<i>92,4%</i>	<i>1,5pts</i>	<i>91,4%</i>	<i>-1,0pts</i>
Autres actifs	55,8	53,6	-3,9%	45,3	-15,4%
<i>En % du total actif</i>	<i>2,9%</i>	<i>2,8%</i>	<i>-0,1pts</i>	<i>2,5%</i>	<i>-0,3pts</i>
Titres de participation et emplois assimilés	2,5	-	-100,0%	-	na
<i>En % du total actif</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,1pts</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0pts</i>
Immobilisations	84,3	77,0	-8,7%	68,1	-11,5%
<i>En % du total actif</i>	<i>4,3%</i>	<i>4,0%</i>	<i>-0,4pts</i>	<i>3,8%</i>	<i>-0,2pts</i>
<b>Total Actif</b>	<b>1 947,3</b>	<b>1 943,7</b>	<b>-0,2%</b>	<b>1 813,9</b>	<b>-6,7%</b>

Source | AXA Crédit

#### Revue analytique 2016/2015

Au titre de l'exercice 2016, AXA Crédit affiche un total bilan de 1 814 MDH contre 1 944 MDH en 2015, soit une baisse de 6,7%, expliquée par :

- la baisse des créances sur la clientèle, qui s'établissent à 1 659 MDH en 2016, contre 1 796 MDH en 2015, soit une diminution de 7,7% due à la baisse des encours, en raison de la baisse de l'activité, de l'arrêt du crédit auto, et du niveau de provisionnement de l'exercice ;
- la baisse des autres actifs, qui s'établissent à 45 MDH en 2016 contre 54 MDH en 2015, soit une diminution de 15,4% due à l'apurement des comptes débiteurs divers et de comptes de régularisations ;
- le recul de 11,5% des immobilisations en raison de leur amortissement, non compensé par le budget d'investissement de l'exercice.

#### Revue analytique 2015/2014

L'analyse de la structure bilancielle d'AXA Crédit fait ressortir un niveau quasi-stable du total bilan qui s'inscrit à 1 944 MDH en 2015 contre à 1 947 MDH en 2014.

Cette évolution résulte des variations des postes suivants :

- Les créances sur la clientèle progressent de 1,4% à 1 796 MDH en 2015 contre 1 771 MDH en 2014 sous l'effet d'une hausse de la production brute au cours de l'exercice, liée principalement à l'activité auto ;
- Les immobilisations s'élèvent à 77 MDH en 2015 contre 84 MDH en 2014, suite au ralentissement du rythme d'investissement au cours de l'exercice (Aucune nouvelle ouverture d'agence) ;
- Le poste « Autres actifs », principalement composé des débiteurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation, enregistre une baisse de 3,9% résultant de la diminution des sommes dues par l'Etat (Versement des acomptes d'IS dus au titre des exercices précédents) ;
- Les créances sur les établissements de crédits enregistrent une hausse de 46,3% suite à l'appréciation des comptes à vue de 73,4%.

## II.1.1. Créances sur la clientèle

Le tableau suivant présente l'évolution des créances sur la clientèle sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Crédit à la consommation	1 657	1 683	1,6%	1 559	-7,4%
<i>En % créances sur la clientèle</i>	<i>93,6%</i>	<i>93,7%</i>	<i>0,1 pt</i>	<i>93,9%</i>	<i>0,2 pt</i>
Crédits à l'équipement	3	0	n.s.	7	n.s.
<i>En % créances sur la clientèle</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,1 pt</i>	<i>0,0%</i>	<i>0 pt</i>
Crédits immobiliers	14	21	50,6%	20	n.s.
<i>En % créances sur la clientèle</i>	<i>0,8%</i>	<i>1,2%</i>	<i>0,4 pt</i>	<i>1,2%</i>	<i>0 pt</i>
Autres crédits	97	92	n.s.	73	-20,9%
<i>En % créances sur la clientèle</i>	<i>5,5%</i>	<i>5,1%</i>	<i>-0,4 pt</i>	<i>4,4%</i>	<i>-0,7 pt</i>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>1 771</b>	<b>1 796</b>	<b>1,4%</b>	<b>1 659</b>	<b>-7,7%</b>

Source | AXA Crédit

### Revue analytique 2016/2015

Au titre de l'exercice 2016, les créances sur la clientèle affichent une baisse de 7,7%, pour s'établir à 1 659 MDH contre 1 796 MDH en 2015 en raison de : (1) la chute du niveau de la production impactée principalement par la concurrence des banques et par le changement de stratégie commerciale d'AXA Crédit en cours d'année, suite à la décision d'arrêter la commercialisation du crédit auto sans gage et de réduire la part des crédits octroyés aux clients domiciliés, ainsi que par (2) l'augmentation du niveau de provisionnement au cours de l'exercice.

Cette évolution s'explique par les variations suivantes :

- La baisse des crédits à la consommation de 7,4% à 1 559 MDH ;
- La baisse des crédits immobiliers de 2,4 % à 20 MDH;
- La baisse des autres crédits de 20,9% à 73 MDH.

### Revue analytique 2015/2014

Les créances sur la clientèle, représentent 92,4% du total Actif d'AXA Crédit en 2015. Elles s'élèvent à 1 796 MDH contre 1 771 MDH en 2014, soit une progression de 1,4%. Ce poste comprend les comptes suivants :

- « Les crédits à la consommation » qui s'élèvent à 1 683 MDH à fin 2015 contre 1 657 MDH en 2014, soit une amélioration de 1,6% liée à la progression constatée au niveau de la production (+15,8%) et la hausse des crédits de trésorerie et à la consommation (+1,6%) ;
- « Les autres crédits » constitués principalement de valeurs résiduelles en cours de règlement en 2015. Ils s'élèvent à 92 MDH, soit une baisse de 5,4% par rapport à 2014 liée à la régularisation de certains dossiers et du provisionnement d'échéances impayées ;
- « Les crédits immobiliers » qui s'élèvent à 21 MDH en 2015 contre 14 MDH en 2014, soit une progression de 50,6%. Cette hausse est essentiellement due à l'octroi de crédits immobiliers aux collaborateurs d'AXA Crédit et à la contribution positive des Agents Généraux d'AXA Assurances Maroc (Vente des produits AXA Crédit via les Agents généraux d'AXA Assurance Maroc).

La structure du portefeuille client est marquée par une prédominance des crédits à la consommation représentant 93,7 % du total bilan. La part des crédits immobiliers reste marginale mais s'inscrit en hausse de 0,4 pts.

## II.1.2. Autres actifs

Le tableau suivant présente l'évolution des autres actifs d'AXA Crédit sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	11,3	16,5	46,3%	16,4	-1,0%
Autres actifs	55,8	53,6	-3,9%	45,3	-15,4%
Immobilisations	84,3	77,0	-8,7%	68,1	-11,5%

Source | AXA Crédit

### Revue analytique 2016/2015

A fin 2016, les créances sur les établissements de crédits affichent une diminution de 1,0% pour s'établir à 16 MDH contre 17 MDH en 2015.

Les autres actifs sont constitués essentiellement de débiteurs divers et de comptes de régularisations en baisse de 15,4% pour s'établir à 45 MDH en 2016, contre 54 MDH en 2015.

Le niveau d'immobilisations est également en baisse de 11,5% en 2016.

### Revue analytique 2015/2014

En 2015, les créances sur les établissements de crédits s'élèvent à 17 MDH contre 11 MDH en 2014, en progression de 46,3% sous l'effet d'une appréciation des comptes à vue.

Les immobilisations s'élèvent à 77 MDH en 2015 contre 84 MDH en 2014, suite au ralentissement du rythme d'investissement au cours de l'exercice (Aucune nouvelle ouverture d'agence) ;

Le poste « Autres actifs », enregistre une baisse de 3,9% résultant de la diminution des sommes dues par l'Etat (Versement des acomptes d'IS dus au titre des exercices précédents)

## II.2. Passif

Le tableau suivant présente l'évolution du passif du bilan sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 477,3	1 481,3	0,3%	1 573,6	6,2%
Dépôts de la clientèle	7,3	12,7	74,3%	10,4	-18,2%
Titres de créance émis	151,4	176,9	16,8%	25,4	-85,6%
Autres passifs	36,0	21,9	-39,2%	36,2	65,2%
Provisions pour risques et charges	3,8	12,6	>100%	19,8	56,6%
Dette subordonnée	75,0	75,0	0,0%	75,0	0,0%
Ecart de réévaluation	17,0	17,0	0,0%	17,0	0,0%
Réserves et primes liées au capital	99,5	106,3	6,8%	106,3	0,0%
Capital	60,0	60,0	0,0%	60,0	0,0%
Report à nouveau	0,0	0,1	22,4%	20,0	ns
Résultat net de l'exercice	20,0	20,0	<-100%	89,8	<-100%
<b>Total Passif</b>	<b>1 947,3</b>	<b>1 943,7</b>	<b>-0,2%</b>	<b>1 813,9</b>	<b>-6,7%</b>

Source | AXA Crédit

### Revue analytique 2016/2015

Au titre de l'exercice 2016, le total passif ressort à 1 814 MDH en 2016 contre 1 944 MDH en 2015, soit une diminution de 6,7%. Cette évolution s'explique par les effets conjugués de :

- la baisse des titres de créances émis qui ressortent à 25 MDH en 2016, contre 177 MDH en 2015, sous l'effet du remboursement de BSF d'un montant de 150 MDH, arrivé à échéance en octobre 2016 ;
- l'augmentation des dettes envers les établissements de crédits de 6,2% pour s'établir à 1 574 MDH en 2016, contre 1 481 MDH en 2015, en raison d'un recours plus important aux emprunts bancaires.
- la diminution du résultat net, qui s'établit à -90 MDH.

### Revue analytique 2015/2014

Au titre de l'exercice 2015, le total Passif ressort à 1 944 MDH soit un niveau quasi-stable par rapport à 2014 en raison des effets conjugués des éléments suivant :

- Un niveau quasi-stable des dettes envers les établissements de crédit qui s'inscrivent à 1 481 MDH en 2015 contre 1 477 MDH en 2014 ;
- Une hausse de 16,8% des titres de créances émis suite à l'émission d'un BSF d'un montant de 25 MDH en 2015 ;
- Une progression de 74,3% des dépôts de la clientèle (constitués essentiellement des autres comptes créditeurs)
- Une baisse du résultat net qui s'inscrit à -20 MDH en 2015 contre 20 MDH en 2014

## II.2.1. Capitaux propres

Le tableau suivant présente l'évolution des capitaux propres d'AXA Crédit sur la période 2014 - 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Réserve légale	6,0	6,0	0,0%	6,0	0,0%
Autres réserves	87,7	94,5	7,8%	94,5	0,0%
Primes d'émission, de fusion et d'apport	5,8	5,8	0,0%	5,8	0,0%
Capital	60,0	60,0	0,0%	60,0	0,0%
Report à nouveau	0,0	0,1	22,4%	-20,0	ns
Résultat net	20,0	-20,0	<-100%	-89,8	<-100%
<b>Capitaux propres</b>	<b>179,6</b>	<b>146,3</b>	<b>-18,5%</b>	<b>56,6</b>	<b>-61,3%</b>

Source | AXA Crédit

### Revue analytique 2016/2015

Au titre de l'exercice 2016, les capitaux propres ressortent à 57 MDH en recul de 61,3% par rapport à 2015, sous l'effet conjugué de :

- La baisse du report à nouveau suite à l'affectation du résultat net de 2015 de -20 MDH ;
- La baisse du résultat net qui s'établit à -90 MDH en 2016, contre -20 MDH en 2010.

### Revue analytique 2015/2014

Au titre de l'exercice 2015, les capitaux propres se déprécient à 146 MDH, en baisse de 18,5% comparativement à 2014 en raison de la détérioration du résultat net de la société.

A noter que les autres réserves s'établissent à 95 MDH en 2015 contre 88 MDH en 2014, en raison d'une distribution d'un dividende de 13 MDH.

## II.2.2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

Le tableau suivant présente l'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés d'AXA Crédit sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Dettes à vue	195,9	214,3	9,4%	95,4	-55,5%
Dettes à terme (emprunts financiers)	1 281,4	1 267,0	-1,1%	1 478,2	16,7%
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>1 477,3</b>	<b>1 481,3</b>	<b>0,3%</b>	<b>1 573,6</b>	<b>6,2%</b>
% du bilan	75,9%	76,2%	0,3pts	86,8%	10,5pts

Source | AXA Crédit

### Revue analytique 2016/2015

Au titre de l'exercice 2016, les dettes envers les établissements de crédit s'établissent à 1 574 MDH, contre 1 481 MDH en 2015, soit une progression de 6,2%.

Cette évolution est notamment marquée par :

- La hausse des dettes à terme qui s'établissent à 1478 MDH en 2016, contre 1267 en 2015, en progression de 16,7%, sous l'effet d'un recours plus important aux crédits à moyen terme ;
- La diminution des dettes à vue qui s'inscrivent à 95 MDH en 2016, contre 214 MDH en 2015, affichant une baisse de 55,5%, en raison de la réduction du découvert, avec un recours plus important aux crédits spots et aux CMT.

## Revue analytique 2015/2014

Au titre de l'exercice 2015, les dettes envers les établissements de crédit s'établissent à 1 481 MDH soit un niveau quasi-stable par rapport à 2014 suite au maintien de la structure de financement d'AXA Crédit. Elle est notamment liée aux effets conjugués de :

- La baisse de 1,1% du poste « emprunts financiers » qui s'établit à 1 267 MDH à fin 2015 contre 1 281 MDH à fin 2014 ;
- La hausse des dettes à terme à 214 MDH.

La structure des dettes envers les établissements de crédit se présente comme suit :

En %	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Dettes à vue	13,3%	14,5%	1,2 pts	6,1%	-8,4 pts
Dettes à terme	86,7%	85,5%	- 1,2 pts	93,9%	8,4 pts
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>		<b>100%</b>	

Source | AXA Crédit

## Revue analytique 2016/2015

L'exercice 2016 est marqué par un recours plus important aux dettes à terme, dont la part représente 93,9% de l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés.

## Revue analytique 2015/2014

La contribution des dettes à vue ressort à 14,5% en Décembre 2015 contre 13,2% en 2014 et les dettes à terme représentent 85,5% en Décembre 2015 contre 86,7% en 2014 du total des dettes envers les établissements de crédit.

### II.2.3. Sources de financement d'AXA Crédit

Le tableau suivant présente l'évolution des principales sources de financement d'AXA Crédit sur la période 2014 - 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Fonds propres	179,6	146,3	-18,5%	56,6	-61,3%
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>75,0</b>	<b>75,0</b>	<b>0,0%</b>	<b>75,0</b>	<b>0,0%</b>
A durée déterminée	60,0	60,0	0,0%	60,0	0,0%
Perpétuelle	15,0	15,0	0,0%	15,0	0,0%
<b>Endettement global</b>	<b>1 628,7</b>	<b>1 658,2</b>	<b>1,8%</b>	<b>1 599,0</b>	<b>-3,6%</b>
CMT	1 281,4	1 267,0	-1,1%	1 478,2	16,7%
CCT	195,9	214,3	9,4%	95,4	-55,5%
Titres de créances	151,4	176,9	16,8%	25,4	-85,6%

Source | AXA Crédit

La dette perpétuelle correspond à une dette subordonnée à durée indéterminée émise par AXA Crédit le 29 janvier 2014 et réservée à l'actionnaire majoritaire, en l'occurrence AXA Assurance Maroc. Cet emprunt de 15 MDH est rémunéré au taux de 7% et remboursable uniquement à l'initiative d'AXA Crédit.

### Revue analytique 2016/2015

L'endettement global s'inscrit en retrait de 3,6% à 1 599 MDH en 2016 contre 1 658 MDH en 2015. Les titres de créances et les CCT affichent une baisse respective de 55,5% et 85,6% à fin Décembre 2016 suite au remboursement des BSF de 150 MDH et de la réduction du recours au découvert. Les CMT affichent une croissance de 16,7% pour s'établir à 1 478 MDH en 2015 contre 1 267 MDH en 2014 suite à un recours plus important aux crédits spots.

### Revue analytique 2015/2014

À fin Décembre 2015, les fonds propres d'AXA Crédit ressortent en régression de 18,5% et ce suite à la dépréciation du résultat net.

L'endettement global enregistre une hausse de 1,8% soit un solde de 1 658 MDH et est principalement composé de CMT qui affichent une baisse de 1,1%. Les titres de créances et les CCT affichent une progression respective de 16,8% et 9,4% à fin Décembre 2015.

## III. Analyse des ratios

### III.1. Ratio de solvabilité

Le tableau suivant présente l'évolution du ratio de solvabilité d'AXA Crédit sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Capitaux propres	179,6	146,3	-18,5%	56,6	-61,3%
Créances sur la clientèle	1 770,7	1 796,2	1,4%	1 658,8	-7,7%
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>10,1%</b>	<b>8,1%</b>	<b>-2,0pts</b>	<b>3,4%</b>	<b>-4,7pts</b>

Source | AXA Crédit

### Revue analytique 2016/2015

Au titre de l'exercice 2016, le ratio de solvabilité ressort à 3,4% en retrait de 4,7 pts par rapport à 2015, expliqué par une diminution plus soutenue des capitaux propres (-61,3%) par rapport aux créances sur la clientèle (-7,7%).

A ce titre, une augmentation de capital de 150 MDH est prévue en 2017 afin de respecter les ratios réglementaires édictés par Bank Al Maghrib.

### Revue analytique 2015/2014

En 2015, le ratio de solvabilité s'élève à 8,1% et s'inscrit en baisse de 2,0 pts par rapport à 2014, principalement sous l'effet conjugué d'une diminution des capitaux propres et d'une hausse des créances sur la clientèle.

### III.2. Rentabilité des fonds propres : ROE

Le tableau suivant présente l'évolution de la rentabilité des fonds propres d'AXA Crédit sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Résultat net	20,0	- 20,0	<-100%	- 89,8	<-100%
Fonds propres	179,6	146,3	-18,5%	56,6	-61,3%
<b>ROE</b>	<b>11,1%</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>

Source | AXA Crédit



### III.3. Rentabilité des actifs : ROA

Le tableau suivant présente l'évolution de la rentabilité des actifs d'AXA Crédit sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Résultat net	20,0	-20,0	<-100%	-89,8	>100%
Total actif	1 947,3	1 943,7	-0,2%	1 813,9	-6,7%
<b>ROA</b>	<b>1,0%</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>

Source | AXA Crédit

### III.4. Evolution des ratios de dettes rapportés aux créances sur la clientèle

Le tableau suivant présente l'évolution du BSF/encours brut d'AXA Crédit sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Créances sur la clientèle	1 770,7	1 796,2	1,4%	1 658,8	-7,6%
Encours BSF	150,0	175,0	16,7%	25,0	-85,7%
<b>Encours BSF/Créances clientèle</b>	<b>8,5%</b>	<b>9,7%</b>	<b>1,2pts</b>	<b>1,5%</b>	<b>-8,2pts</b>
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 477,3	1 481,3	0,3%	1 573,6	6,2%
<b>Dettes envers les établissements de crédits /Créances clientèle</b>	<b>83,4%</b>	<b>82,5%</b>	<b>-1,0pts</b>	<b>94,9%</b>	<b>12,4pts</b>

Source | AXA Crédit

#### Revue analytique 2016/2015

D'une part, l'encours BSF rapporté aux créances sur clientèle ressort à 1,5% à fin 2016 contre 9,7% en 2015. Cette baisse s'explique par un recours plus soutenu à l'endettement envers les établissements de crédit pour financer l'octroi des crédits, suite notamment au remboursement des BSF de 150 MDH.

D'autre part, les dettes envers les établissements de crédit rapporté aux créances sur clientèle ressort à 94,9% en 2016 contre 82,5% en 2016.

#### Revue analytique 2015/2014

L'encours BSF rapporté aux créances clientèle ressort à 9,7% en 2015 contre 8,5% en 2014

## IV. Analyse du risque Client

### IV.1. Taux de contentieux

Le tableau suivant présente l'évolution du taux de contentieux d'AXA Crédit sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Encours bruts (1)	1 902	1 985	4,4%	1 904	-4.1%
Créances en souffrance(2)	339,6	385,7	13,6%	410,5	6,4%
<b>Taux de contentieux = (2) / (1)</b>	<b>17,9%</b>	<b>19,4%</b>	<b>+1,5 pts</b>	<b>21,6%</b>	<b>2,2pts</b>

Source | AXA Crédit

Le ratio des créances en souffrance rapportées à l'encours brut peut être interprété comme un indicateur du «Risque Client ».

#### Revue analytique 2016/2015

En 2016, le taux de contentieux ressort à 21,6%, en hausse de 2,2 pts par rapport à 2015. Cette évolution est attribuable à l'effet conjugué d'une baisse de l'encours brut de 4.1% et une hausse des CES de 6.4%.

#### Revue analytique 2015/2014

Au titre de l'exercice 2015, le taux de contentieux s'établit à 19,4%, en hausse de 1,5 pts par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement d'une appréciation des créances en souffrance (+13,6%).

### IV.2. Coût du risque

Le tableau suivant présente l'évolution du coût du risque d'AXA Crédit sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Dotations aux provisions pour CES	43	79	83,5%	119	51,2%
Pertes sur créances irrécouvrables	29	12	-59,6%	66	>100%
Reprises de provisions pour CES	46	26	-43,6%	71	>100%
<b>Dotations nettes des reprises (1)</b>	<b>26</b>	<b>65</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>114</b>	<b>76,5%</b>
Encours bruts (2)	1 902	1 985	4,4%	1 904	-5,0%
<b>Coût du risque = (1) / (2)</b>	<b>1,4%</b>	<b>3,3%</b>	<b>1,9pts</b>	<b>6,0%</b>	<b>2,7pts</b>

Source | AXA Crédit

#### Revue analytique 2016/2015

En 2016, le coût du risque ressort en hausse de 2,6 pts et s'établit à 6,5% suite à l'augmentation des dotations nettes des reprises aux provisions.

Les provisions nettes de reprises et des pertes sont en hausse de 45,8 MDH soit 59,1%.

A base comparable (hors éléments non récurrents et sans effet de recouvrement subséquent<sup>20</sup>), la provision pour encours douteux s'établit à 100,7 MDH en progression de 2,5 MDH, soit +2,6% par rapport à N-1.

L'impact de la prise en compte, jusqu'en 2015, des encaissements et reports post clôture dans la détermination de la base provisionnable est en moyenne de l'ordre de 1 pour 4. A titre d'exemple, au 31 décembre 2015, les encaissements post-clôture totalisaient 9 MDH, impactant la provision sur créances de 37 MDH. Ce mode de gestion a été abandonné en 2016, aucun report post clôture n'ayant été réalisé à l'issue de la clôture des comptes au 31/12/2016.

Au global (y compris la dotation pour l'affaire Ouled Nouel), la dotation au titre des Domiciliés est de 46 MDH, de 36,5 MDH pour les Conventionnés et de 20,4 MDH pour les Fonctionnaires.

#### Revue analytique 2015/2014

L'exercice 2015 est marqué par une dégradation du coût du risque de la société, qui s'inscrit à 3,9% contre 1,6% en 2014 principalement expliquée par une progression des dotations nettes des reprises aux provisions.

<sup>20</sup> Recouvrement subséquent : facilité de paiement accordée au client dans le cadre du processus de recouvrement.

Le tableau suivant présente l'évolution du recouvrement d'AXA Crédit sur la période 2014 – 2016 :

<i>En MDH</i>	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Facturation	535	552	3%	567	3%
<b>Taux d'encaissement de la facturation</b>	<b>80%</b>	<b>79%</b>		<b>77%</b>	
Stock d'impayé début de période	302	311	3%	323	4%
Entrée en impayé	110	116	5%	130	12%
Recouvrement (-)	72	75	3%	83	11%
<b>Taux recouvrement des impayés</b>	<b>18%</b>	<b>17%</b>		<b>18%</b>	
Facilité négociée (-)	16	21	33%	11	-49%
Total régularisation (-)	88	95	9%	93	-2%
<b>Taux de régularisation</b>	<b>21%</b>	<b>22%</b>		<b>21%</b>	
Pertes (-)	14	9	-34%	55	491%
Stock d'impayé fin de période	311	323	4%	304	-6%

Source | AXA Crédit

Le montant du stock d'impayés s'est inscrit à 304 MDH à fin 2016, en baisse de 6% par rapport à fin 2015 (323 MDH) sous l'effet combiné des facteurs suivants :

- Le taux d'encaissement de la facturation s'est établi à 77%, en légère régression par rapport à 2015 (79%) ;
- Le rythme des entrées en impayés sur l'année (+11%) a connu une légère décélération par rapport à la tendance observée au 1er semestre (+13%) ;
- Le montant du recouvrement a progressé de 11% en valeur absolue entre 2016 et 2015 (83 MDH en 2016 contre 75 MDH en 2015) et de 24% entre le 1er et le 2ème semestre 2016, respectivement 37 MDH et 46 MDH, traduisant ainsi les premiers effets positifs du plan d'action du recouvrement ;
- Le taux de recouvrement des impayés qui s'est établi à 18% en 2016 est en légère progression par rapport à 2015 (17%).
- Les décisions prises concernant les facilités négociées ont pris leur plein effet au 2ème semestre portant leur montant global sur l'année à 11 MDH contre 21 MDH en 2015 ;
- Le montant des passages en pertes s'est établi à 55 MDH.

## V. Analyse du tableau des flux de trésorerie

Le tableau suivant reprend les principaux postes du tableau des flux de trésorerie d'AXA Crédit sur la période 2014 – 2016 :

En MDH	2014	2015	Var 14/15	2016	Var 15/16
Produits d'exploitation bancaire perçus	208,5	213,6	2,4%	189,3	-11,4%
Récupérations sur créances amorties	0,3	0,2	-31,3%	0,4	63,6%
Produits d'exploitation non bancaire perçus	-	-	na	1,3	n.a.
Charges d'exploitation bancaire versées	-83,5	-84,3	0,9%	-77,1	-8,5%
Charges d'exploitation non bancaire versées	-0,4	-0,3	-35,1%	-4,4	n.a.
Charges générales d'exploitation versées	-85,5	-81,3	-4,9%	-65,3	-19,6%
Impôts sur les résultats versés	-5,7	-1,1	-80,6%	-1,0	-13,0%
<b>Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>33,8</b>	<b>46,9</b>	<b>38,9%</b>	<b>43,1</b>	<b>-8,0%</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	21,3	-5,2	<100%	0,2	<-100%
Créances sur la clientèle	42,3	-25,5	<-100%	13,9	<-100%
Titres de transaction et de placement	-	2,5	Na	-	-100,0%
Autres actifs	3,3	2,2	-33,6%	15,2	n.a.
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-57,9	4,0		92,3	n.a.
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-78,5	5,4	<-100%	-2,3	n.a.
Dépôts de la clientèle	-	-25,4	<-100%	-151,5	<-100%
Titres de créance émis	7,6	-14,1	na	14,3	n.a.
Autres passifs	<b>-61,8</b>	<b>-56,1</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-17,9</b>	<b>&lt;-100%</b>
<b>Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>208,5</b>	<b>213,6</b>	<b>-9,1%</b>	<b>189,3</b>	<b>-68,2%</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>	<b>-28,0</b>	<b>-9,2</b>	<b>-67,0%</b>	<b>25,3</b>	<b>&lt;-100%</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	na	-	n.a.
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,2	7,9	>100%	0,7	-91,2%
Acquisition d'immobilisations financières	-	-	Na	-	n.a.
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-14,9	-7,8	-48,1%	-1,0	-86,8%
Intérêts perçus	-	-	na	-	n.a.
Dividendes perçus	-	-	na	-	n.a.
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>-14,8</b>	<b>0,1</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-0,3</b>	<b>&lt;-100%</b>
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	na	-	n.a.
Emission de dettes subordonnées	75,0	-	-100,0%	-	n.a.
Emission d'actions	-	-	na	-	n.a.
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	na	-	n.a.
Intérêts versés	-	-	na	-	n.a.
Dividendes versés	-9,6	-13,2	37,5%	-	-100,0%
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>65,4</b>	<b>-13,2</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>22,6</b>	<b>-22,3</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>25,0</b>	<b>&lt;-100%</b>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	0,2	22,7	ns	0,4	-98,2%
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>22,7</b>	<b>0,4</b>	<b>-98,2%</b>	<b>25,4</b>	<b>n.a.</b>

Source | AXA Crédit



### Revue analytique 2016/2015

Au titre de l'exercice 2016, la trésorerie d'AXA Crédit s'établit à 25 MDH contre 0 MDH à fin 2015.

Le flux de trésorerie généré par les activités d'exploitation s'établit à 25 MDH en 2016 contre -9 MDH en 2015. Cette progression est expliquée notamment par une baisse des soldes des variations des actifs et passifs d'exploitation à -18 MDH contre -56 MDH.

Les flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements restent négligeables.

Les flux de trésorerie lié provenant des activités de financement sont nuls en 2016 en raison d'un dividende de 13 MDH versé en 2015.

### Revue analytique 2015/2014

En 2015, AXA Crédit affiche une trésorerie de clôture de 0,4 MDH, en baisse par rapport à l'exercice 2014. Ce recul s'explique par une baisse de 67,0% du flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation s'établissant à -9 MDH et d'une baisse des flux de trésorerie provenant des activités de financement passant de 65 MDH en 2014 à -13 MDH en 2015.

## Section VIII - STRATEGIES ET PERSPECTIVES



## AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins en financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de la société visée.

### I. Perspectives du secteur du crédit à la consommation

Il n'existe pas de projections officielles sur le secteur du crédit à la consommation. Néanmoins, l'évolution du secteur est directement liée à la croissance économique globale et à l'évolution des habitudes de consommation des ménages. Selon le HCP, le PIB du Maroc devrait enregistrer une hausse de 3,6% en 2017. Selon le Management de la société, le secteur du crédit à la consommation devrait continuer sa progression en 2017 soutenu par la demande des prêts affectés, notamment pour l'acquisition de véhicules à travers le crédit auto classique, mais surtout à travers la LOA, et ce au détriment des prêts non affectés.

Le marché devrait rester très concurrentiel avec des établissements bancaires toujours plus agressifs au niveau des taux et des durées proposées à leurs clients. Cette stratégie gagnante devrait leur permettre d'accroître encore leur part de marché au détriment des établissements de crédits conventionnels.

La structure des prêts personnel devrait continuer à évoluer selon la même tendance que celle enregistrée sur les 4 dernières années, à savoir une baisse de la production des prêts destinés aux fonctionnaires et aux entreprises conventionnées, et une hausse de la production en direction des clients domiciliés.

### II. Perspectives et stratégies de développement d'AXA Crédit

Pour l'avenir, la société a pour objectif, en concertation étroite avec ses actionnaires principaux, de restaurer durablement le niveau de ses fonds propres et la rentabilité de son exploitation, et ce, dans un contexte de marché dont certaines tendances ne lui sont pas structurellement favorables.

Pour ce faire et conformément au plan d'action qu'elle a partagé avec son Conseil d'Administration, AXA Crédit doit mobiliser tous les leviers à sa disposition :

- Poursuivre son recentrage commercial en exploitant au mieux ses atouts, à savoir :
  - Une expertise sur le segment des fonctionnaires, le plus rentable et celui dont le niveau de risque le plus favorable ;
  - Une capacité très forte sur le segment des entreprises conventionnées, en forte croissance et dont le potentiel reste très important ;
  - Un réseau lui permettant une très bonne couverture du territoire national ;
  - Un important potentiel de développement au travers des synergies commerciales avec AXA Assurance Maroc et avec AXA Assistance (ventes croisées, offres combinées, nouveaux modèles de distribution...)
  - Une capacité à identifier et à mettre en œuvre de nouvelles opportunités de développement et de partenariat à moyen terme (exploitation des données clients, opérations de fidélisation et d'optimisation du portefeuille, canal Digital, nouvelles offres, synergies de distribution, ...)
  - Une équipe commerciale jeune et mobilisée.
- Restaurer ses équilibres financiers en mobilisant simultanément les leviers suivants :
  - Renforcer ses fonds propres en s'appuyant sur la solidité financière et la mobilisation de ses principaux actionnaires ;
  - Optimiser son financement via une stratégie ALM adaptée, de façon à améliorer sa compétitivité tarifaire et à consolider ses marges financières, en tirant le meilleur parti du contexte de baisse des taux ;
  - Poursuivre son programme de réduction des charges récurrentes en optimisant son organisation, en maximisant les synergies de coûts au sein du groupe AXA (projet de déménagement, mutualisation de moyens, partage des bonnes pratiques, ...) et en réduisant ses charges externes (renforcement de la fonction achats, renégociation des contrats prestataires, ...)
  - Poursuivre sa politique de cession d'actifs non stratégiques (actifs immobiliers : ancien Siège situé sur Hassan 1<sup>er</sup> ainsi que deux points de vente en région)..



- Améliorer la gestion de ses risques et son efficacité opérationnelle, via la mise en œuvre d'un plan d'action complet et structuré :
  - Adaptation continue des modèles de score, des règles d'acquisition et des modèles de tarification ;
  - Mise en œuvre complète du nouveau modèle de facturation ;
  - Poursuite de la transformation des processus et des outils de recouvrement amiable (interne et externe) et contentieux ;
  - Renforcement des dispositifs de pilotage des risques (risque de crédit, ALM, risques opérationnels), ainsi que des dispositifs de contrôle (1er et 2e niveau) et d'audit.
- Renforcer les expertises clés et assurer une mobilisation optimale des équipes dans la durée, en s'appuyant sur :
  - Une stratégie RH (recrutement, formation, gestion des carrières, développement des potentiels, santé et bien-être au travail), alignée avec les objectifs de l'entreprise et garante dans la durée de la mobilisation et de la motivation de l'ensemble des équipes ;
  - Des recrutements ciblés concentrés sur les fonctions clés de l'entreprise
  - Une optimisation entre savoir-faire internes et recours à des prestataires ou à des expertises externes.
- Développer de nouveaux produits :
  - Une fois l'OPR clôturée et l'augmentation de capital effective, AXA Crédit envisage de demander un agrément LOA afin d'élargir son offre de crédits.

Au global, cette stratégie doit permettre à AXA Crédit de restaurer durablement ses équilibres financiers, de trouver son positionnement spécifique en tant qu'établissement financier spécialisé, et d'être reconnu comme un acteur professionnel et efficace de son marché.



### III. Business Plan sur la période 2017e – 2019p

L'établissement des données financières prévisionnelles d'AXA Crédit repose sur une analyse des fondamentaux de l'entreprise, des performances financières historiques mais aussi sur une appréciation de nouvelles orientations stratégiques d'AXA Crédit.

Les données prévisionnelles d'AXA Crédit se basent sur les hypothèses ci-après.

#### III.1. Hypothèses

Les projections du Produit net bancaire (PNB) d'AXA Crédit résultent principalement des prévisions de croissance des encours et de la marge d'intérêts par produit.

Le tableau suivant présente le détail des principaux investissements prévus sur les trois prochains exercices :

En MDH	2017 e	2018 p	2019 p
Investissements DSI	0,8	1,1	0,9
<i>Licences</i>	0,3	0,3	0,3
<i>Projets Informatiques</i>	0,0	0,2	0,0
<i>Matériels Informatiques</i>	0,5	0,6	0,6
Agencement	1,0	0,0	0,0
Automobiles	1,0	1,4	1,6
<b>Total</b>	<b>2,8</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>

Source | AXA Crédit

Les investissements informatiques sont quasi stables à 2,5 MDH sur l'ensemble de la période. Un investissement de 1 MDH a été prévu en 2017 pour l'aménagement du nouveau siège et l'installation des équipes.

Le business plan prévoit le renouvellement systématique de la flotte automobile à l'issue de la période d'amortissement des véhicules.

#### III.1.1. Production des crédits (Financement)

Les hypothèses du plan d'affaires inhérentes à la production nette ont été établies en tenant compte de paramètres macroéconomiques, sectoriels et de l'environnement concurrentiel du secteur (marqué par la captation de parts de marché des banques, ainsi que la hausse des prêts affectés au détriment des prêts non affectés).

L'évolution de la production nette de crédit sur la période 2017 e - 2019p qui se présente comme suit :

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p	TCAM
					2017-2019
Fonctionnaires, retraités CIMR et collectivités	119	183	183	183	0,0%
Etablissements conventionnés	179	116	121	126	4,0%
Domiciliés	20	18	25	26	20,7%
<b>Prêts non affectés</b>	<b>318</b>	<b>317</b>	<b>329</b>	<b>335</b>	<b>2,7%</b>
Immobilier	4	3	3	3	0,0%
Mensualisation (de la prime d'assurance)	3	4	5	6	22,5%
Crédit Auto	68	-	-	-	n.a.
<b>Prêts affectés</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>13,4%</b>
<b>Production nette</b>	<b>393</b>	<b>324</b>	<b>337</b>	<b>344</b>	<b>3,0%</b>

Source | AXA Crédit

La production nette devrait enregistrer une hausse annuelle moyenne de 3,0% sur la période 2017 e - 2019p, en raison de la hausse des crédits octroyés aux établissements conventionnés et domiciliés.

Sur le segment des fonctionnaires, la production d'AXA Crédit devrait être stable sur la période prévisionnelle du fait d'une concurrence accrue sur ce segment de la part des banques, qui commencent à pénétrer cette tranche de la population active pour le crédit à la consommation.

Pour les établissements conventionnés (entreprises), une hausse prévisionnelle de 4,0% par an en moyenne dès 2017, témoigne d'un effort d'AXA Crédit de fidélisation des établissements déjà en portefeuille et la signature de nouveaux partenariats avec de nouveaux établissements.

Le segment des domiciliés devrait enregistrer une croissance annuelle moyenne de 20,7%, sous l'effet d'une nouvelle stratégie de distribution des crédits via les agents AXA Assurance Maroc, suite à l'arrêt des prêts aux domiciliés pour compte propre.

Le business plan établi prévoit une répartition du portefeuille comme suit :

En % de la production brute	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p
Fonctionnaires	49%	58%	56%	55%
EC	39%	37%	37%	38%
Domiciliés	12%	6%	7%	8%

Le business plan a été établi selon l'hypothèse forte du recentrage d'AXA Crédit sur ses cibles de clientèle historique à savoir les fonctionnaires et les entreprises conventionnées, conjugué à une réduction significative de la part des domiciliés dans son portefeuille. L'évolution prévisionnel de la production devrait permettre à AXA Crédit de maintenir à l'horizon 2019 un mix client composé à 55% de fonctionnaires, à 38% d'entreprises conventionnées et à 8% de domiciliés.

Afin de limiter le risque de crédit lié à la clientèle directe, la société AXA Crédit a décidé de contenir la production de ce type de clientèle en se donnant pour objectif une répartition de l'encours suivante :

- Sociétés conventionnées : 30%
- Fonctionnaires : 60%

- Direct : 10% (plafonné)

### III.1.2. Evolution de l'encours net des créances sur la clientèle

Le tableau suivant présente l'évolution des créances sur la clientèle sur la période prévisionnelle 2017 e – 2019p

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p
Crédit à la consommation	1 559	1 345	1 229	1 148
<i>En %créances sur la clientèle</i>	94,0%	94,4%	94,4%	94,8%
Crédits à l'équipement	7	6	5	5
<i>En %créances sur la clientèle</i>	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Crédits immobiliers	20	17	16	15
<i>En %créances sur la clientèle</i>	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%
Autres crédits (mensualisation de la prime d'assurance)	73	57	52	41
<i>En %créances sur la clientèle</i>	4,4%	4,0%	4,0%	3,4%
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>1 659</b>	<b>1 425</b>	<b>1 302</b>	<b>1 211</b>
<i>% du bilan</i>	91,5%	85,4%	85,6%	85,4%

Source | AXA Crédit

L'encours des créances sur les clients enregistre une baisse sur la période prévisionnelle en raison d'une production insuffisante pour compenser les impacts :

- De la substitution liée aux renégociations de crédits par la clientèle (50% en 2016, 52% en 2017, 53% en 2018 et 54% en 2019) ;
- Des remboursements par anticipation sur la période projetée (7,8% en 2016, 7,5% en 2017, 7,4% en 2018 et 7,3% en 2019) ;
- De l'amortissement des crédits octroyés (22,3% en 2016, 22,9% en 2017, 23,4% en 2018 et 24% en 2019) ;
- La progression du niveau de provisionnement qui s'établit à 424 MDH à horizon 2019.

### III.1.3. Taux moyen de sortie

Le tableau suivant présente le taux moyen de sortie appliqué aux nouveaux crédits octroyés de 2017 e à 2019p :

	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p
<b>Taux moyen de sortie<sup>21</sup></b>	<b>10,1%</b>	<b>10,0%</b>	<b>9,6%</b>	<b>9,4%</b>

Source | AXA Crédit

Sous l'effet de la concurrence accrue des banques, AXA Crédit devrait proposer une offre plus agressive marquée notamment par la baisse des TMS appliqués aux nouveaux crédits, qui devrait s'établir à 9,4% en 2019p contre 10,0% en 2017 e.

<sup>21</sup> Le taux moyen de sortie ne comprend aucun produit accessoire au crédit

### III.1.4. Evolution des principales caractéristiques des dossiers de crédit

Le tableau suivant présente l'évolution des principales caractéristiques des crédits sur la période prévisionnelle 2017 e – 2019 p :

Dossier	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p	TCAM
					2017-2019
Nombre de dossiers	15 803	13 082	13 594	13 869	3,0%
Durée moyenne (mois)	60	62	65	65	n.a.
<b>Montant moyen brut (DH)</b>	<b>49 269</b>	<b>54 781</b>	<b>54 953</b>	<b>55 255</b>	<b>0,4%</b>

Source | AXA Crédit

Le Business plan prévoit un accroissement de la production qui se traduira par une augmentation moyenne de 3% du nombre de dossiers de crédits souscrits durant la période 2017/2019. La répartition du nombre de dossier par type de clientèle (fonctionnaire, EC, domicilié) est conforme à la structure du portefeuille projetée sur la période. Le nombre de dossiers s'inscrit en baisse 2017 en raison de l'arrêt du partenariat avec Auto Hall.

La durée moyenne des dossiers de crédit s'allonge afin de permettre à AXA Crédit de rester concurrentiel tout en s'adaptant à la demande de ses clients. L'allongement de la durée permettra d'accroître de 0.4% le montant moyen brut emprunté par dossier.

### III.1.5. Evolution du réseau commercial

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'agences d'AXA Crédit sur la période prévisionnelle 2017e – 2019p :

Agences	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p	TCAM
					2017-2019
Réseau en propre	31	31	31	31	0,0%
Réseau mandaté	1	1	1	1	0,0%
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>0,0%</b>

Source | AXA Crédit

Des groupes de travail ont été mis en place à fin 2016 afin d'accélérer les synergies entre les réseaux de distribution d'AXA Crédit et d'AXA Assurance Maroc afin de favoriser la distribution du crédit via le réseau des agents généraux AXA Assurance. Cette distribution pourrait se faire soit directement par les agents généraux soit en regroupant une agence AXA Crédit et une Agence AXA Assurance sous le modèle shop in shop.

### III.1.6. Evolution des sources de financement

Le tableau suivant présente l'évolution des sources de financement d'AXA Crédit sur la période prévisionnelle 2017e – 2019p :

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p
Découverts	69	37	25	23
Crédits spots	370	141	127	117
Emprunts bancaires	916	914	800	711
Dette subordonnée	75	15	15	15
Crédit in fine	180	300	300	300
Bons de sociétés de financement	25	-	-	-
<b>Taux de refinancement moyen</b>	<b>4,5%</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,0%</b>

Source | AXA Crédit

### III.2. CPC prévisionnel

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats des comptes de produits et charges d'AXA Crédit sur la période prévisionnelle :

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p	TCAM
					2016-2019
Produits d'exploitation bancaire	189	172	157	149	-7,8%
Charges d'exploitation bancaire	77	66	57	51	-12,9%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>112</b>	<b>105</b>	<b>100</b>	<b>98</b>	<b>-4,6%</b>
<b>Produit net non bancaire</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.s.</b>
Charges générales d'exploitation	75	68	58	49	-13,3%
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>66,6%</i>	<i>64,3%</i>	<i>57,8%</i>	<i>50,0%</i>	-16,6 pts
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>42</b>	<b>49</b>	<b>8,9%</b>
Dotations nettes des reprises aux provisions pour CES	114	58	53	48	-25,1%
Autres dotations nettes de reprise aux provisions	9	-	-	-	-100,0%
<b>Résultat courant</b>	<b>-85</b>	<b>-20</b>	<b>-11</b>	<b>1</b>	<b>-120,8%</b>
Résultat non courant	-3	1	0	0	n.s.
Impôts sur les sociétés	-1	-1	-1	0	n.s.
<b>Résultat net</b>	<b>-90</b>	<b>-20</b>	<b>-11</b>	<b>0</b>	<b>-116,6%</b>

Source | AXA Crédit

### III.2.1. Produits d'exploitation bancaire

Le tableau suivant présente l'évolution des produits d'exploitation bancaire sur la période 2016 r – 2019p :

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p	TCAM
					2016-2019
Intérêts et produits assimilés	173	160	145	136	-7,8%
<i>En % des produits d'exploitation bancaire</i>	91,6%	93,1%	92,2%	91,6%	0,0 pts
Commissions sur prestations de service	14	9	9	9	-13,0%
<i>En % des produits d'exploitation bancaire</i>	7,6%	5,1%	5,8%	6,3%	-1,2 pts
Autres produits bancaires	2	3	3	3	23,3%
<i>En % des produits d'exploitation bancaire</i>	0,9%	1,8%	2,0%	2,1%	1,2 pts
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>189</b>	<b>172</b>	<b>157</b>	<b>149</b>	<b>-7,8%</b>

Source | AXA Crédit

Composés essentiellement des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle, les produits d'exploitation bancaire devraient baisser de 7,8% par an en moyenne sur la période 2016 r – 2019p. Ils s'établissent à 149 MDH en 2019p contre 189 MDH en 2016 r.

Cette baisse est attribuable à :

- la baisse du taux moyen de sortie pour faire face à la concurrence des banques qui proposent des taux compétitifs ;
- la baisse des encours de crédits à la clientèle.

Cette évolution est notamment alignée sur celle du marché des prêts non affectés, historiquement en décroissance, sur lequel AXA Crédit est positionné.

Les produits d'exploitations bancaires sont également grevés par la baisse des commissions sur prestations de service, qui s'établissent à 9 MDH en 2019p contre 14 MDH en 2016 r, soit un taux de croissance annuel moyen de -13,0%. Cette diminution des commissions perçues est liée à l'arrêt du partenariat avec Auto Hall entraînant la fin de l'octroi de crédits automobiles.

### III.2.2. Charges d'exploitation bancaire

Le tableau suivant présente l'évolution des charges d'exploitation bancaire sur la période prévisionnelle 2016 r - 2019p

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p	TCAM
					2016-2019
Intérêts et charges assimilées	76	65	56	50	-13,0%
<i>% Charges d'exploitation bancaire</i>	98,6%	98,4%	98,2%	98,0%	-0,6 pts
Commissions servies	0	0	0	0	n.s.
<i>% Charges d'exploitation bancaire</i>	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0 pts
Autres charges bancaires	1	1	1	1	-2,5%
<i>% Charges d'exploitation bancaire</i>	1,4%	1,5%	1,7%	2,0%	0,6 pts
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>77</b>	<b>66</b>	<b>57</b>	<b>51</b>	<b>-12,9%</b>
<b>Taux moyen de refinancement</b>	<b>4,5%</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,0%</b>	<b>-0.5 pts</b>

Source | AXA Crédit

Constituées principalement des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit, les charges d'exploitation bancaire devraient s'établir à 51 MDH en 2019p contre 77 MDH en 2016 r, soit une baisse annuelle moyenne de 12,9%.

La baisse du coût de financement est liée à aux effets conjugués de :

- La diminution des taux d'intérêts entre 2016 et 2019 ;
- La baisse de l'encours des dettes sur la période prévisionnelle, en raison notamment d'une augmentation de capital prévue en 2017 qui vient rembourser une partie des dettes de la société.

### III.2.3. Produit net bancaire

Le tableau suivant présente l'évolution du produit net bancaire d'AXA Crédit sur la période 2016r - 2019p :

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p	TCAM
					2016-2019
Intérêts et produits assimilés	173	160	145	136	-7,8%
Intérêts et charges assimilés	76	65	56	50	-13,0%
<b>Marge d'intérêt (A)</b>	<b>97</b>	<b>95</b>	<b>89</b>	<b>86</b>	<b>-4,0%</b>
<i>En % du PNB</i>	<i>86,8%</i>	<i>89,8%</i>	<i>88,9%</i>	<i>88,2%</i>	<i>1,5 pts</i>
Commissions perçues	14	9	9	9	-13,0%
Commissions servies	0	0	0	0	n.s.
<b>Marge sur commissions (B)</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>-13,1%</b>
<i>En % du PNB</i>	<i>12,7%</i>	<i>8,2%</i>	<i>9,1%</i>	<i>9,6%</i>	<i>-3,1 pts</i>
Autres produits (C)	1	2	2	2	54,1%
<b>Produit net bancaire = (A) + (B) + (C)</b>	<b>112</b>	<b>105</b>	<b>100</b>	<b>98</b>	<b>-4,6%</b>

Source | AXA Crédit

La marge sur intérêts constitue la principale composante du Produit Net Bancaire d'AXA Crédit. Cette marge devrait baisser en moyenne de 4,0% par an sur la période prévisionnelle en raison d'une baisse des intérêts et produits assimilés, non compensée par la baisse des intérêts et charges assimilés. Elle s'établit à 86 MDH en 2019p contre 97 MDH en 2016 r.

Aussi, le produit net bancaire devrait s'établir à 98 MDH en 2019p contre 112 MDH en 2016 r, soit une baisse annuelle moyenne de 4,6%.

### III.2.4. Charges générales d'exploitation

Le tableau suivant présente l'évolution des Charges générales d'exploitation d'AXA Crédit sur la période 2016 r - 2019p :

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p	TCAM
					2016-2019
Charges générales d'exploitation	75	68	58	49	-8,2%
Charges de personnel	39	34	31	27	-7,1%
Impôts et taxes	1	1	1	1	n.s.
Charges externes	19	18	16	13	-7,3%
Autres charges générales d'exploitation	6	5	4	3	-12,9%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	9	10	6	5	-11,1%
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>66,6%</b>	<b>64,3%</b>	<b>57,8%</b>	<b>50,0%</b>	<b>-16,6 pts</b>

Source | AXA Crédit

Les charges générales d'exploitation devraient enregistrer une baisse annuelle moyenne de 8,16% entre 2016 r et 2019p. Elles s'établissent à 49 MDH en 2019p, contre 75 MDH en 2016 r.

La réduction des charges générales sera le fruit de la mutualisation de certaines fonctions tel que les ressources humaines, l'informatique et les services généraux, ce qui permettra de réduire les charges de personnel. Et la mutualisation des réseaux de distribution permettra de réduire les charges externes. La réduction des dotations aux amortissements et aux provisions s'explique par la cession des actifs immobiliers et la négociation d'un bail pour le siège intégrant l'ensemble des charges de fonctionnement.

En ce qui concerne le coefficient d'exploitation, il devrait passer de 66,6% en 2016 r à 50,0% en 2019p, grâce à la mise en place d'un plan de réduction des charges de structure (essentiellement charges de personnel – plan de départs volontaires et charges externes) en raison des efforts en réduction de coûts.

### III.2.5. Résultat brut d'exploitation

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2016 r – 2019p :

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p	TCAM
					2016-2019
PNB	112	105	100	98	-4,6%
Charges générales d'exploitation	75	68	58	49	-13,3%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>42</b>	<b>49</b>	<b>8,9%</b>

Source | AXA Crédit

Le résultat brut d'exploitation devrait enregistrer un taux de croissance annuel moyen de 8,9% sur la période prévisionnelle. Il s'établit à 49 MDH en 2019p contre 38 MDH en 2016 r, principalement sous l'effet d'une baisse du coefficient d'exploitation qui s'inscrit à 50% au terme de l'horizon prévisionnel.

### III.2.6. Dotations nettes des reprises aux provisions

Le tableau suivant présente l'évolution des dotations nettes des reprises aux provisions sur la période 2016 r – 2019p :

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p	TCAM
					2016-2019
Dotations nettes des reprises aux provisions pour CES	114	58	53	48	-25,1%
<i>Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance</i>	119	60	55	50	-25,1%
<i>Pertes sur créances irrécouvrables</i>	66	34	31	28	-24,9%
<i>Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance</i>	71	36	33	30	-25,0%
Autres dotations nettes de reprise aux provisions	9	-	-	-	-100,0%
<i>Autres dotations aux provisions</i>	13	-	-	-	-100,0%
<i>Autres reprises sur provisions</i>	4	-	-	-	-100,0%
<b>Dotations nettes des reprises aux provisions</b>	<b>123</b>	<b>58</b>	<b>53</b>	<b>48</b>	<b>-26,9%</b>

Source | AXA Crédit

Les dotations nettes des reprises aux provisions devraient baisser sur la période prévisionnelle en passant de 123 MDH en 2016 r à 48,0 en 2019p, grâce à une amélioration des process de recouvrement qui devraient permettre une baisse des dotations nettes des reprises aux provisions pour créances en souffrance par rapport aux niveaux historiques de 2015 (65 MDH) et 2016 (114 MDH).

	2016r	2017e	2018p	2019p
Dotation nettes des reprises aux provisions pour CES	114	58	53	48
Créance sur la clientèle (encours net)	1 659	1 425	1 302	1 211
<b>Coût du risque</b>	<b>6,9%</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,0%</b>

Le niveau de dotation élevé conjugué à la baisse du niveau des créances sur la clientèle tout au long de la période étudiée fait ressortir un coût du risque quasi stable à 4%.

### III.2.7. Résultat Net

Le résultat net devrait connaître retour à la rentabilité (en termes de résultat net) en 2019, après un cumul de pertes de 121 MDH entre 2016 et 2018.

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p	TCAM
					2016-2019
Résultat courant	-85	-20	-11	1	n.s
Résultat non courant	-3	1	0	0	n.s
Résultat avant impôts	-89	-19	-10	1	n.s
Impôts sur les résultats	-1	-1	-1	-0	n.s
<b>Résultat net</b>	<b>-90</b>	<b>-20</b>	<b>-11</b>	<b>0</b>	<b>n.s</b>

Source | AXA Crédit

Le résultat non courant de 1 MDH anticipé en 2017 résulte des produits espérés de la cession des actifs immobiliers et mobiliers non stratégiques que possède AXA Crédit retraités des charges liés à la réorganisation de la structure.

### III.3. Bilan prévisionnel

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle des principaux agrégats bilanciaux d'AXA Crédit sur la période 2016 r – 2019 p :

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p
Valeurs en caisse	25	25	25	25
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	16	118	98	91
Créances sur la clientèle	1 659	1 425	1 302	1 211
Autres actifs	45	48	46	44
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-
Immobilisations	68	51	47	44
<b>Total Actif</b>	<b>1 814</b>	<b>1 667</b>	<b>1 518</b>	<b>1 416</b>
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 574	1 392	1 253	1 151
Dépôts de la clientèle	10	11	12	10
Titres de créance émis	25	-	-	-
Autres passifs	36	31	32	33
Provisions pour risques et charges	20	20	20	20
Dettes subordonnées	75	15	15	15
Ecart de réévaluation	17	5	5	5
Réserves et primes liées au capital	106	113	113	113
Capital	60	210	210	210
Report à nouveau	-20	-110	-130	-141
Résultat net de l'exercice	-90	-20	-11	0
<b>Total Passif</b>	<b>1 814</b>	<b>1 667</b>	<b>1 518</b>	<b>1 416</b>

Source | AXA Crédit

### III.3.1. Créances sur la clientèle

Le tableau suivant présente l'évolution des créances sur la clientèle sur la période prévisionnelle :

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p
Crédit à la consommation	1559	1345	1229	1148
<i>En %créances sur la clientèle</i>	<i>94%</i>	<i>94,4%</i>	<i>94,4%</i>	<i>94,8%</i>
Crédits à l'équipement	7	6	5	5
<i>En %créances sur la clientèle</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,4%</i>
Crédits immobiliers	20	17	16	15
<i>En %créances sur la clientèle</i>	<i>1,2%</i>	<i>1,2%</i>	<i>1,2%</i>	<i>1,2%</i>
Autres crédits	73	57	52	41
<i>En %créances sur la clientèle</i>	<i>4,4%</i>	<i>4,0%</i>	<i>4,0%</i>	<i>3,4%</i>
<b>Créances sur la clientèle / Encours net</b>	<b>1 659</b>	<b>1 425</b>	<b>1 302</b>	<b>1 211</b>
<i>% du bilan</i>	<i>91,4%</i>	<i>85,4%</i>	<i>85,6%</i>	<i>85,4%</i>

Source | AXA Crédit

Les créances sur la clientèle devraient baisser sur la période prévisionnelle en passant de 1 659 MDH en 2016 à 1 211 MDH en 2019p, en raison des effets conjugués :

- D'une diminution de la production qui ne permet pas de soutenir le niveau des encours ;
- D'une augmentation des provisions.

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p
Encours brut (1)	1 904	1 735	1 631	1 555
Créances en souffrance (2)	410	473	492	505
<i>Créances pré-douteuses</i>	19	22	23	23
<i>Créances douteuses</i>	1	1	1	1
<i>Créances compromises</i>	391	450	468	481
Cumul des provisions (3)	374	397	413	424

Les créances en souffrances devraient continuer à progresser au cours des trois prochains exercices, encore de manière significative au cours de l'exercice 2017 (+15%) puis à un rythme plus en phase avec le marché, de l'ordre de 4% en 2018p et de 3% en 2019p.

L'exercice 2017e correspond à la fin de cycle des crédits accordés aux domiciliés et des crédits automobiles sans gages.

### III.3.2. Capitaux propres et ratios réglementaires

L'évolution des capitaux propres et des ratios prudentiels sur la période prévisionnelle se présente comme suit :

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p
Réserve légale	6	6	6	6
Autres réserves	6	6	6	6
Primes d'émission, de fusion et d'apport	95	101	101	101
Capital	60	210	210	210
Report à nouveau	-20	-110	-130	-141
Résultat net	-90	-20	-11	0
<b>Capitaux propres</b>	<b>57</b>	<b>193</b>	<b>182</b>	<b>183</b>

Source | AXA Crédit

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p
Fonds propres de base/actifs pondérés (Minimum de 8%)	3,4%	13,6%	14,0%	15,1%
CET1 ratio <sup>22</sup> (Minimum de 9%)	4,3%	14,6%	15,1%	16,3%
CET2 ratio <sup>23</sup> (Minimum de 12%)	6,9%	14,8%	15,3%	16,5%

Source | AXA Crédit

Les capitaux propres devraient passer de 56 MDH en 2016 r pour s'établir à 182 MDH en 2019p, suite notamment à une augmentation de capital de 150 MDH

<sup>22</sup> CET1 ratio : (Fonds propres de base + Dette subordonnée perpétuelle) / encours brut

<sup>23</sup> CET2 ratio : (CET 1 + Dette subordonnée simple + Ecart de réévaluation x 45%) / encours brut


### III.4. Tableau des flux de trésorerie prévisionnel

Le tableau suivant reprend les principaux postes du tableau des flux de trésorerie d'AXA Crédit sur la période prévisionnelle :

En MDH	2016 r	2017 e	2018 p	2019 p
Produits d'exploitation bancaire perçus	189	172	157	149
Récupération sur créances amorties	0	-	-	-
Produits d'exploitation non bancaires perçus	1	-	-	-
Charges d'exploitation bancaire versées	-77	-66	-57	-51
Charges d'exploitation non bancaire versées	-4	-	-	-
Charges générales d'exploitation versées	-65	-58	-51	-43
Impôt sur les résultats versés	-1	-1	-1	-0
<b>Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>43</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>54</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	-101	19	7
Créances sur la clientèle	14	176	70	42
Autres actifs	15	-3	3	2
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	92	-182	-139	-102
Dépôts de la clientèle	-2	1	0	-1
Titres de créances émis	-151	-25	-	-
Autres passifs	14	-5	1	1
<b>Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>-18</b>	<b>-140</b>	<b>-46</b>	<b>-51</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>	<b>25</b>	<b>-92</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1	11	0	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1	-3	-2	-3
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>-0</b>	<b>8</b>	<b>-2</b>	<b>-2</b>
Emission d'actions	-	150	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-65	-	-
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>85</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>-0</b>	<b>-0</b>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	0	25	25	25
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

Source | AXA Crédit

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation devraient passer de 25 MDH en 2016 à 2 MDH en 2019p. Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement devraient passer de -331 KDH en 2016 à -2 MDH en 2019p. La trésorerie nette devrait rester stable sur la période prévisionnelle, soit un solde positif de 25 MDH. Le remboursement de capitaux propres et assimilés correspond principalement au remboursement par



anticipation de la dette subordonnée d'AXA Crédit. Le remboursement de cette dette est soumise à l'approbation de Bank Al-Maghrib conformément à la réglementation en vigueur. Les BSF de 25 MDH ne feront pas l'objet d'un renouvellement par AXA Crédit sur la période 2017-2019. En effet, dans le cadre de sa politique de refinancement, AXA Crédit a mis en place à fin 2016 des crédits in fine à des taux attractifs. Dans l'optique d'une stagnation, voire d'une baisse des taux, les crédits in fine vont venir se substituer aux BSF. Toutefois, en cas de remontée des taux, les BSF pourraient s'avérer être plus intéressants pour la société.





## Section IX - PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE



## I. Risque client

---

Le portefeuille d'AXA Crédit est composé de trois catégories de clientèle : les fonctionnaires, les salariés des sociétés conventionnées et les clients directs.

Chaque catégorie présente des risques spécifiques qui sont présentés ci-après :

### I.1. Risque sur les fonctionnaires

---

Les fonctionnaires occupent une part prédominante dans la production d'AXA Crédit et de ses offres commerciales. Ce segment est considéré, au sens global, le moins risqué, grâce d'une part aux prélèvements sur salaires effectués à la source et d'autre part, au système automatisé mis à la disposition des sociétés de financement par l'administration publique.

Par rapport au secteur privé, le risque de licenciement ou de départ du fonctionnaire reste limité.

### I.2. Risque sur les clients conventionnés

---

La société conventionnée s'engage à prélever chaque mois sur le salaire de son employé le montant de la mensualité revenant à AXA Crédit. Les événements pouvant provoquer une situation d'impayés au niveau de ce segment sont :

- La faillite de la société : Vu la qualité des sociétés conventionnées de l'établissement de crédit AXA Crédit, ce risque reste limité ;
- Le licenciement du salarié : De même que pour les fonctionnaires, la perte de l'emploi est un risque difficile à éviter ;
- Le non versement par l'employeur des mensualités prélevées sur les salaires : Dans ce cas et conformément à la convention signée entre les deux parties, AXA Crédit est en droit de poursuivre l'employeur en justice ;
- Notons qu'en cas de départ volontaire, l'employeur s'est engagé à prélever du solde de tout compte du salarié, le capital restant dû à AXA Crédit ;
- La société AXA Crédit a mis en œuvre des dispositions afin de mieux appréhender le risque inhérent à ce type de clientèle, notamment :
  - Une sélection rigoureuse des clients issus de sociétés conventionnées par la constitution d'un dossier d'analyse juridique ;
  - La mise en place d'outils de suivi des taux d'impayés issus de ces établissements conventionnés ;
  - La tenue de comité de suivi des impayés.

Le risque lié à ce segment de clientèle, contrairement aux clients domiciliés, est soulagé par l'engagement de la société conventionnée.

La cotation score du client conventionné tient compte, outre du risque client, du risque présenté par l'entreprise conventionnée (ponctualité de paiement, turn-over, taux de contentieux...). En conséquence, la solvabilité du client final dépend en grande partie de la qualité de l'employeur.

La stratégie de recrutement des entreprises conventionnées s'appuie sur des éléments pré-requis pour la constitution du dossier, des critères d'exclusion, des types de vérification à effectuer et des phases d'études à réaliser.

### I.3. Risque sur les clients directs

---

Le risque lié à cette catégorie est le plus important dans la mesure où les mensualités ne sont pas prélevées à la source et que les crédits ne sont pas garantis (à l'exception du crédit automobile). Toutefois, la mise en place du système crédit bureau participe à réduire ce risque puisque les clients défaillants sont désormais connus.

Pour cette population, il convient de maintenir son activité à un niveau compatible avec le risque auquel elle est exposée naturellement.

Cet équilibre sera déterminé à travers le réglage de l'outil score.

Afin de limiter le risque de crédit lié à la clientèle directe, la société AXA Crédit a décidé de contenir la production de ce type de clientèle en se donnant pour objectif une répartition de l'encours suivante :

- Sociétés conventionnées : 30%
- Fonctionnaires : 60%
- Direct : 10% (plafonné)

## II. Risque de Fraude

---

Conformément à la directive 1/G/11, les cas frauduleux ainsi que les tentatives de fraude sont centralisés.

Toutefois le risque de fraude est résiduel. Des notes d'appel à la vigilance sont adressées régulièrement aux utilisateurs, pour le respect des règles d'octroi de crédit, de contrôle de dossiers et d'acceptation des demandes de prêts.

En 2016 aucun cas de fraude n'a été détecté.

## III. Risque de baisse de marge liée au TMIC

---

À l'instar de l'ensemble des établissements de crédit, AXA Crédit est exposée au risque de variation des taux d'intérêt. En tant que société de financement, sa rentabilité est liée à l'évolution du Taux Maximum des Intérêts Conventionnels (TMIC anciennement TEG), qui correspond au taux d'usure maximal appliqué par la profession.

Le taux maximum qui peut être appliqué par la profession sur la période avril 2017 à Mars 2018 est de 13,90% contre 14,30% en 2016.

Une éventuelle baisse du TMIC peut avoir un impact significatif sur la rentabilité du secteur et, plus particulièrement, sur les petites sociétés de crédit à la consommation qui maîtrisent souvent moins bien les risques. Ces dernières ne sont pas toujours en mesure de répercuter sur leurs coûts de refinancement la baisse de leur marge.

Vu sa structure financière et son appartenance à un grand groupe financier de la place, AXA Crédit a les moyens de s'adapter à la baisse du TMIC. En effet, le management d'AXA Crédit a réussi à limiter la baisse de sa marge grâce à la diversification de ses sources de financement.

## IV. Risque de concurrence

---

Une forte concurrence anime le secteur, ce qui provoque une tendance de baisse des taux clients, mais celle d'un allongement des durées qui peut représenter des risques de surendettement pour certaines catégories de clientèle.

Pour sa part AXA Crédit, dans ce contexte, a le souci d'assurer son développement sans course à la part de marché, mais en essayant de rechercher en permanence la combinaison optimale entre le volume, la marge et le risque.

## V. Risque opérationnel

---

AXA Crédit a initié un dispositif de gestion des risques opérationnels, dans le cadre du dispositif Bâle II, et à cet effet, elle a établi un inventaire des risques dans lequel elle a cartographié les principaux risques auxquels l'entreprise est exposée.

Ces risques ont été ventilés en quatre principaux processus : crédits, refinancement, comptabilité et gestion des moyens (SI et RH), lesquels ont été découpés en sous processus.

Plusieurs types de dispositifs sont actuellement en place ou en cours de développement pour suivre les plans d'action destinés à atténuer l'impact des risques opérationnels majeurs inhérents à ces activités :

Mise en place d'une cartographie des risques opérationnels qui est mise à jour à fréquence annuelle :

- Mise en œuvre d'un dispositif de collecte et d'évaluation des incidents et des pertes (base incident, perte)
- Mise en place du dispositif de pilotage et de suivi des risques opérationnels (plans d'action, reportings, comité de suivi, ...)
- Inscription systématique de ces suivis à l'ordre du jour de chacun des Comités d'Audit ;
- Procédure de gestion des cas frauduleux
- Notes régulières de rappel et prévention de certains types de risques opérationnels ;
- Un plan de continuité d'activité en cours de mise en place en tenant compte des processus vitaux, pouvant générer des pertes significatives en cas d'interruption.

## VI. Risque de liquidité

---

Pour pallier au risque de taux d'intérêt, AXA Crédit diversifie ses sources de financement en termes de taux et de maturité. Ces ressources sont souscrites à taux fixe. Quant aux emplois, essentiellement composés de créances sur la clientèle, ils sont également effectués à taux fixe.

AXA Crédit a donc une stratégie constante et sans aucune dérogation, ni exception, de gestion des ressources et des emplois à taux fixes.

Ces stratégies reposent également sur la recherche permanente de l'adossement des durées des ressources à celle des emplois.

Concernant le risque de liquidité, les enveloppes nécessaires à l'activité et à l'exploitation sont estimées et font l'objet de négociation et de contrats annuels avec les banques partenaires.

Ainsi, les besoins de trésorerie sont en permanence couverts, n'exposant pas AXA Crédit au risque de liquidité.

Ces stratégies sont conduites par le Service Contrôle de Gestion.

## VII. Risque Réglementaire

---

AXA Crédit doit aussi faire face au risque réglementaire, compte tenu du nombre considérable de réglementations et de la complexité de l'environnement réglementaire ainsi que leur impact sur la rentabilité de l'entreprise.

Afin de s'assurer de la gestion des risques associés à la conformité réglementaire au sein de la société et ce, conformément à la directive n° DN 49/G/2007 de Bank Al Maghrib, AXA Crédit a mis en place une fonction «conformité» dont les principales missions sont les suivantes :

- Le recensement des normes en vigueur
- L'identification et l'évaluation des risques de non-conformité
- La mise en place et la diffusion des procédures, des contrôles internes relatifs à la conformité
- La vérification du respect de la politique de conformité
- La sensibilisation et formation du personnel
- La centralisation des problèmes de conformité et l'élaboration de reportings pour la Direction Générale.

Par ailleurs, le dispositif de gestion des risques opérationnels tient compte du domaine juridique pour pallier aux risques de pertes possibles dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs.

## VIII. Risque de taux

---

Le risque de taux d'intérêt consiste à voir le taux des ressources atteindre ou dépasser le taux des prêts souscrits en cas de hausse des taux du marché monétaire.

Pour pallier au risque de taux d'intérêt, AXA Crédit diversifie ses sources de financement en termes de taux et de maturité. Ces ressources sont souscrites à taux fixe. Quant aux emplois, essentiellement composés de créances sur la clientèle, ils sont également effectués à taux fixe.

AXA Crédit a donc une stratégie constante et sans aucune dérogation, ni exception, de gestion des ressources et des emplois à taux fixes.

Ces stratégies reposent également sur la recherche permanente de l'adossement des durées des ressources à celle des emplois, mission assurée par le service ALM.

## IX. Risque de non-respect des ratios réglementaires

---

Le non-respect des exigences minimales des ratios de solvabilités peut entraîner l'intervention du régulateur. Ce dernier est habilité, le cas échéant à imposer l'augmentation du niveau des fonds propres, à prononcer des sanctions disciplinaires ainsi que des sanctions pécuniaires.

## X. Risque liés au plan de restructuration

---


La prise de retard dans la mise en place et la réalisation de tout ou partie du plan de restructuration prévu serait susceptible d'impacter l'atteinte de l'objectif d'un coefficient d'exploitation de 50% en 2019, ainsi que le niveau de profitabilité prévu à cette même période.

Il existe un risque juridique en cas de litige avec les employés ainsi qu'un risque d'image pour la société.



## Section X - FAITS EXCEPTIONNELS






Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel qui soit susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité d'AXA Crédit.



## Section XI - LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES D'AXA CREDIT





A la date d'établissement de la présente note d'information, AXA Crédit ne connaît pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative sa situation financière





## Section XII - ANNEXES



## I. Bulletin d'ordre de vente

### ORDRE DE VENTE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS NON DETENUES PAR AXA ASSURANCE MAROC

Identification du vendeur	
Nom	Dénomination sociale
Prénom	Siège social
Code identité (a)	Code identité (a)
Code Qualité du vendeur (b)	Code Qualité du vendeur (b)
Date et lieu de naissance	Nationalité
Nationalité	Numéro et nature du document exigé
Adresse	Adresse
Téléphone	Téléphone
Télécopie	Télécopie
	Signataire & fonction

#### Destinataire

Je vous prie de bien vouloir procéder, dans le cadre de l'OPR initiée par AXA Assurance Maroc et visant les actions AXA Crédit non détenues par AXA Assurance Maroc, à la vente de mes titres AXA Crédit au cours de 310 DH, et tel que décrit ci-après :

Quantité bloquée	Quantité offerte à la vente	Dépositaire	N° de compte titres	N° de comptes Espèces (RIB)
------------------	-----------------------------	-------------	---------------------	-----------------------------

#### Important :

- Le client s'assure de la disponibilité des titres sur son compte ouvert dans les livres de son établissement conservateur, et ce préalablement à la transmission de tout ordre de vente en bourse.
- Tout ordre de vente de titres AXA Crédit dans le cadre de l'OPR doit être accompagné d'une attestation de détention de titres bloqués fournie par le dépositaire desdits titres ;
- Tout ordre de vente est susceptible d'être modifié ou annulé pendant la période de vente prévue du [ • ] au [ • ] ;
- La vente pour compte d'enfants mineurs peut être effectuée par le tuteur ou le représentant légal. Une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur est à joindre à l'ordre de vente ;
- L'attestation de blocage des titres délivrée par le dépositaire constituera une instruction de Règlement / Livraison pour son dépositaire ;
- Tous les frais d'intermédiation relatifs à la présente offre, incluant les commissions des Sociétés de Bourse, de la Bourse de Casablanca et du dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires d'AXA Crédit, apportant leurs actions à l'OPR, demeureront à leur charge ;
- Les commissions applicables au moment de la transaction sont prévues dans les conventions liant les intervenants à leurs clients.

Signature et Cachet de l'organisme collecteur d'ordre

Signature et Cachet du vendeur

Date et heure

#### AVERTISSEMENT AMMC

Une note d'information, visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux - AMMC, est mise à la disposition des actionnaires, sans frais, au siège d'AXA Crédit, au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet, ainsi que sur le site de l'AMMC [www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)

(a) Code identité :		(b) Code qualité	
Carte d'identité nationale :	CI	Personnes physiques marocaines :	P
Carte de résidence :	CS	Personnes physiques résidentes non-marocaine :	R
Passeport :	PA	Personnes physiques étrangère :	E
Registre du commerce :	RC	Personnes morales marocaines :	M
N° d'agrément (OPCVM) :	AG	Personnes morales étrangère :	I
Dénomination (Association) :	AS	OPCVM :	O
		Associations :	S
		Institutionnel marocain :	A
		Institutionnel étranger :	G



## II. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes d'AXA Crédit sont établis conformément au Plan Comptable des Établissements de Crédit.

### Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire à des taux déterminés en fonction de la durée probable d'utilisation de chacune des immobilisations. Les taux d'amortissements sont comme suit :

- matériel de transport : 25% ;
- mobilier et matériel de bureau : 10% ; et
- agencements et aménagements : 10%.

### Méthode de classification des créances en souffrance

La méthode de classification des créances en souffrance retenue par AXA Crédit est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002.

Créances en souffrance	
Pré-douteux	90 à 180 jours d'âge
Douteux	181 à 360 jours d'âge
Compromis	plus de 360 jours d'âge

### Provisions pour dépréciation des créances en souffrance

Les créances en souffrance sont classées selon les règles fixées par Bank Al Maghrib. Le provisionnement pour dépréciation des créances en souffrance est calculé sur la base des taux suivants :

Nature des créances	Règles BAM
Pré-douteux	20%
Douteux	50%
Compromis	100%

### III. Etats Financiers AXA Crédit

#### III.1. Bilan social des 3 trois derniers exercices

##### Bilan 2014

###### A- Actif

ACTIF	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service, des chèques postaux	22 716 927,45	150 730,47
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	11 308 062,47	32 633 008,95
. A vue	8 244 864,15	30 082 733,38
. A terme	3 063 198,32	2 550 275,57
Créances sur la clientèle	1 770 684 990,05	1 812 969 234,68
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 656 884 078,39	1 687 800 011,27
. Crédits à l'équipement	2 642 227,43	1 209 711,14
. Crédits immobiliers	13 779 007,15	8 631 988,56
. Autres crédits	97 379 677,08	115 327 523,71
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété		
Autres actifs	55 776 904,74	59 067 195,23
Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	2 535 700,00	2 535 700,00
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles	20 484 239,73	19 512 617,44
Immobilisations corporelles	63 788 277,13	62 792 400,23
<b>Total de l'Actif</b>	<b>1 947 295 101,57</b>	<b>1 989 660 887,00</b>

**B- Passif**

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 477 290 054,51	1 535 168 416,23
. A vue	195 900 935,21	186 524 546,51
. A terme	1 281 389 119,30	1 348 643 869,72
Dépôts de la clientèle	7 287 013,25	85 744 172,87
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	7 287 013,25	85 744 172,87
Titres de créance émis	151 436 111,18	151 436 111,18
. Titres de créance négociables		
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis	151 436 111,18	151 436 111,18
Autres passifs	35 992 877,79	26 779 815,88
Provisions pour risques et charges	3 771 398,67	4 425 867,63
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	75 000 000,00	
Ecart de réévaluation	16 956 675,00	16 956 675,00
Réserves et primes liées au capital	99 500 000,00	84 000 000,00
Capital	60 000 000,00	60 000 000,00
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	49 828,21	10 413 717,35
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	20 011 142,96	14 736 110,86
<b>Total du Passif</b>	<b>1 947 295 101,57</b>	<b>1 989 660 887,00</b>



## Bilan 2015

### A- Actif

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	404 792,08	22 716 927,45
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	16 542 216,07	11 308 062,47
. A vue	14 300 002,88	8 244 864,15
. A terme	2 242 213,19	3 063 198,32
Créances sur la clientèle	1 796 206 147,89	1 770 684 990,05
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 682 828 124,29	1 656 884 078,39
. Crédits à l'équipement	493 048,43	2 642 227,43
. Crédits immobiliers	20 752 889,50	13 779 007,15
. Autres crédits	92 132 085,67	97 379 677,08
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété		
Autres actifs	53 593 395,07	55 776 904,74
Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés		2 535 700,00
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles	15 552 707,83	20 484 239,73
Immobilisations corporelles	61 408 579,82	63 788 277,13
<b>Total de l'Actif</b>	<b>1 943 707 838,76</b>	<b>1 947 295 101,57</b>



**B- Passif**

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 481 305 982,33	1 477 290 054,51
. A vue	214 332 236,22	195 900 935,21
. A terme	1 266 973 746,11	1 281 389 119,30
Dépôts de la clientèle	12 698 540,05	7 287 013,25
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	12 698 540,05	7 287 013,25
Titres de créance émis	176 873 611,20	151 436 111,18
. Titres de créance négociables		
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis	176 873 611,20	151 436 111,18
Autres passifs	21 892 433,94	35 992 877,79
Provisions pour risques et charges	12 631 228,83	3 771 398,67
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	75 000 000,00	75 000 000,00
Ecart de réévaluation	16 956 675,00	16 956 675,00
Réserves et primes liées au capital	106 300 000,00	99 500 000,00
Capital	60 000 000,00	60 000 000,00
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	60 971,17	49 828,21
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	-20 011 603,76	20 011 142,96
<b>Total du Passif</b>	<b>1 943 707 838,76</b>	<b>1 947 295 101,57</b>



## Bilan 2016

### A- Actif

ACTIF	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	25 360 075,07	404 792,08
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	16 370 603,88	16 542 216,07
. A vue	14 372 590,12	14 300 002,88
. A terme	1 998 013,76	2 242 213,19
Créances sur la clientèle	1 658 761 181,45	1 796 206 147,89
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 558 593 269,86	1 682 828 124,29
. Crédits à l'équipement	7 018 573,79	493 048,43
. Crédits immobiliers	20 319 524,97	20 752 889,50
. Autres crédits	72 829 812,83	92 132 085,67
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété		
Autres actifs	45 346 605,57	53 593 395,07
Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés		
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles	12 826 564,05	15 552 707,83
Immobilisations corporelles	55 248 676,51	61 408 579,82
<b>Total de l'Actif</b>	<b>1 813 913 706,53</b>	<b>1 943 707 838,76</b>



## B- Passif

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 573 612 463,92	1 481 305 982,33
. A vue	95 397 992,79	214 332 236,22
. A terme	1 478 214 471,13	1 266 973 746,11
Dépôts de la clientèle	10 390 879,63	12 698 540,05
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	10 390 879,63	12 698 540,05
Titres de créance émis	25 421 527,91	176 873 611,20
. Titres de créance négociables		
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis	25 421 527,91	176 873 611,20
Autres passifs	36 162 077,99	21 892 433,94
Provisions pour risques et charges	19 783 213,53	12 631 228,83
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	75 000 000,00	75 000 000,00
Ecart de réévaluation	16 956 675,00	16 956 675,00
Réserves et primes liées au capital	106 300 000,00	106 300 000,00
Capital	60 000 000,00	60 000 000,00
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	- 19 950 632,59	60 971,17
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	- 89 762 498,86	- 20 011 603,76
<b>Total du Passif</b>	<b>1 813 913 706,53</b>	<b>1 943 707 838,76</b>



### III.2. Engagement hors bilan d'AXA Crédit des trois derniers exercices

#### Engagement hors bilan d'AXA Crédit – 2014

HORS BILAN	31/12/2014	31/12/2013
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 459 496,82	
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

#### Engagement hors bilan d'AXA Crédit - 2015

HORS BILAN	31/12/2015	31/12/2014
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2 630 877,53	1 459 496,82
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		



## Engagement hors bilan d'AXA Crédit – 2016

HORS BILAN	31/12/2016	31/12/2015
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 325 642,64	2 630 877,53
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		



### III.3. Comptes de résultats sociaux des trois derniers exercices

#### Comptes de résultats sociaux d'AXA Crédit 2014

	31/12/2014	31/12/2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>208 498 549,24</b>	<b>199 877 280,61</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	190 000 616,69	180 436 043,73
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
Produits sur titres de propriété		935 000,00
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	183 480,00	181 920,00
Commissions sur prestations de service	15 171 175,17	14 026 781,29
Autres produits bancaires	3 143 277,38	4 297 535,59
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>84 967 254,84</b>	<b>81 733 777,52</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	77 910 045,31	69 232 042,16
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	6 150 000,00	11 459 166,67
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Autres charges bancaires	907 209,53	1 042 568,69
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>123 531 294,40</b>	<b>118 143 503,09</b>
Produits d'exploitation non bancaire	1 427 010,89	39 605,17
Charges d'exploitation non bancaire	394 843,36	-
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>71 592 020,60</b>	<b>72 617 562,13</b>
Charges de personnel	30 223 167,13	27 092 779,09
Impôts et taxes	1 296 438,26	1 254 523,84
Charges externes	22 586 244,67	22 256 709,88
Autres charges générales d'exploitation	7 088 538,33	12 756 681,43
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	10 397 632,21	9 256 867,89
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES</b>		
Irrecouvrables	75 641 316,85	99 511 046,46
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	42 918 467,40	42 113 671,52
Pertes sur créances irrécouvrables	29 222 849,45	53 897 374,94
<b>Autres dotations aux provisions</b>	<b>3 500 000,00</b>	<b>3 500 000,00</b>
Reprises de provisions et recuperations surcreances amorties	45 878 741,55	96 614 084,87
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	45 541 092,41	72 583 392,06
<b>Récupérations sur créances amorties</b>	<b>337 649,14</b>	<b>30 692,81</b>
Autres reprises de provisions		24 000 000,00
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>23 208 866,03</b>	<b>42 668 584,54</b>
<b>Produits non courants</b>	<b>2 797 633,52</b>	<b>232 457,02</b>
Charges non courantes	328 454,59	27 164 183,70
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>25 678 044,96</b>	<b>15 736 857,86</b>
Impôts sur les résultats	5 666 902,00	1 000 747,00
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>20 011 142,96</b>	<b>14 736 110,86</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>258 601 935,20</b>	<b>296 763 427,67</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>238 590 792,24</b>	<b>282 027 316,81</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>20 011 142,96</b>	<b>14 736 110,86</b>

## Comptes de résultats sociaux d'AXA Crédit 2015

	31/12/2015	31/12/2014
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>213 565 363,95</b>	<b>208 498 549,24</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	188 287 388,86	190 000 616,69
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
Produits sur titres de propriété		
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		183 480,00
Commissions sur prestations de service	21 606 455,90	15 171 175,17
Autres produits bancaires	3 671 519,19	3 143 277,38
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>84 276 796,54</b>	<b>84 967 254,84</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	76 462 879,66	77 910 045,31
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	6 587 500,02	6 150 000,00
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Autres charges bancaires	1 226 416,86	907 209,53
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>129 288 567,41</b>	<b>123 531 294,40</b>
Produits d'exploitation non bancaire	5 492 920,00	1 427 010,89
Charges d'exploitation non bancaire	256 065,15	394 843,36
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>75 674 236,81</b>	<b>71 592 020,60</b>
Charges de personnel	34 225 916,56	30 223 167,13
Impôts et taxes	1 371 247,20	1 296 438,26
Charges externes	22 715 876,38	22 586 244,67
Autres charges générales d'exploitation	7 003 656,93	7 088 538,33
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	10 357 539,74	10 397 632,21
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	<b>103 270 885,06</b>	<b>75 641 316,85</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	78 762 296,63	42 918 467,40
Pertes sur créances irrécouvrables	11 811 088,47	29 222 849,45
Autres dotations aux provisions	12 697 499,96	3 500 000,00
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>25 908 019,10</b>	<b>45 878 741,55</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	25 676 199,96	45 541 092,41
Récupérations sur créances amorties	231 819,14	337 649,14
Autres reprises de provisions		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>- 18 511 680,51</b>	<b>23 208 866,03</b>
Produits non courants	313 742,31	2 797 633,52
Charges non courantes	715 645,56	328 454,59
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>- 18 913 583,76</b>	<b>25 678 044,96</b>
Impôts sur les résultats	1 098 020,00	5 666 902,00
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>- 20 011 603,76</b>	<b>20 011 142,96</b>
TOTAL PRODUITS	245 280 045,36	258 601 935,20
TOTAL CHARGES	265 291 649,12	238 590 792,24
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>- 20 011 603,76</b>	<b>20 011 142,96</b>

## Comptes de résultats sociaux AXA Crédit 2016

	31/12/2016	31/12/2015
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>189 302 409,36</b>	<b>213 565 363,95</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	173 338 422,43	188 287 388,86
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
Produits sur titres de propriété		
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Commissions sur prestations de service	14 314 469,84	21 606 455,90
Autres produits bancaires	1 649 517,09	3 671 519,19
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>77 092 142,91</b>	<b>84 276 796,54</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	70 415 149,64	76 462 879,66
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	5 572 916,71	6 587 500,02
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Autres charges bancaires	1 104 076,56	1 226 416,86
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>112 210 266,45</b>	<b>129 288 567,41</b>
Produits d'exploitation non bancaire	247 342,57	5 492 920,00
Charges d'exploitation non bancaire	1 060,42	256 065,15
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>74 730 143,43</b>	<b>75 674 236,81</b>
Charges de personnel	39 385 290,00	34 225 916,56
Impôts et taxes	1 272 102,10	1 371 247,20
Charges externes	18 875 899,48	22 715 876,38
Autres charges générales d'exploitation	5 805 191,43	7 003 656,93
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	9 391 660,42	10 357 539,74
<b>Dotations aux provisions et pertes sur créances</b>		
Irrecouvrables	198 200 496,19	103 270 885,06
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	119 088 542,51	78 762 296,63
Pertes sur créances irrécouvrables	66 459 968,98	11 811 088,47
<b>Autres dotations aux provisions</b>	<b>12 651 984,70</b>	<b>12 697 499,96</b>
reprises de provisions et recuperations sur creances amorties	75 071 257,19	25 908 019,10
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	71 041 410,25	25 676 199,96
<b>Récupérations sur créances amorties</b>	<b>379 326,94</b>	<b>231 819,14</b>
Autres reprises de provisions	3 650 520,00	
Resultat courant	-85 402 833,83	-18 511 680,51
<b>Produits non courants</b>	<b>1 035 847,99</b>	<b>313 742,31</b>
Charges non courantes	4 440 688,02	715 645,56
Resultat avant impôts	-88 807 673,86	-18 913 583,76
Impôts sur les résultats	954 825,00	1 098 020,00
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-89 762 498,86</b>	<b>-20 011 603,76</b>

### III.4. Etat des soldes de gestion des trois derniers exercices

#### Etat des soldes de gestion d'AXA Crédit – 2014

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS		
	31/12/2014	31/12/2013
+ Intérêts et produits assimilés	190 000 616,69	180 436 043,73
-Intérêts et charges assimilées	84 060 045,31	80 691 208,83
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>105 940 571,38</b>	<b>99 744 834,90</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	183 480,00	181 920,00
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>183 480,00</b>	<b>181 920,00</b>
+Commissions perçues	15 171 175,17	14 026 781,29
- Commissions servies	35 564,30	36 109,10
<b>Marge sur commissions</b>	<b>15 135 610,87</b>	<b>13 990 672,19</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction		
± Résultat des opérations sur titres de placement		
± Résultat des opérations de change		
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
<b>Résultat des opérations de marché</b>		
+ Divers autres produits bancaires	3 143 277,38	5 232 535,59
- Diverses autres charges bancaires	871 645,23	1 006 459,59
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>123 531 294,40</b>	<b>118 143 503,09</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	1 427 010,89	39 605,17
- Autres charges d'exploitation non bancaire	394 843,36	
- Charges générales d'exploitation	71 592 020,60	72 617 562,13
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>52 971 441,33</b>	<b>45 565 546,13</b>
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	26 262 575,30	23 396 961,59
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	3 500 000,00	-20 500 000,00
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>23 208 866,03</b>	<b>42 668 584,54</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>2 469 178,93</b>	<b>- 26 931 726,68</b>
- Impôts sur les résultats	5 666 902,00	1 000 747,00
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>20 011 142,96</b>	<b>14 736 110,86</b>

**II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

	31/12/2014	31/12/2013
<b>± RESULTAT NETDE L'EXERCICE</b>	<b>20 011 142,96</b>	<b>14 736 110,86</b>
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	10 397 632,21	9 256 867,89
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	3 500 000,00	3 500 000,00
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes		
- Reprises de provisions		24 000 000,00
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	156 000,00	36 485,17
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		
- Plus-values de cession sur immobilisations financières		
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières		
- Reprises de subventions d'investissement reçues		
<b>± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>33 752 775,17</b>	<b>3 456 493,58</b>
- Bénéfices distribués	9 600 000,00	7 800 000,00
<b>± AUTOFINANCEMENT</b>	<b>24 152 775,17</b>	<b>-4 343 506,42</b>



## Etat des soldes de gestion d'AXA Crédit - 2015

<b>I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS</b>		
	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
+ Intérêts et produits assimilés	188 287 388,86	190 000 616,69
-Intérêts et charges assimilées	83 050 379,68	84 060 045,31
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>105 237 009,18</b>	<b>105 940 571,38</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	183 480,00
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>-</b>	<b>183 480,00</b>
+Commissions perçues	21 606 455,90	15 171 175,17
- Commissions servies	37 191,87	35 564,30
<b>Marge sur commissions</b>	<b>21 569 264,03</b>	<b>15 135 610,87</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction		
± Résultat des opérations sur titres de placement		
± Résultat des opérations de change		
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
<b>Résultat des opérations de marché</b>		
+ Divers autres produits bancaires	3 671 519,19	3 143 277,38
- Diverses autres charges bancaires	1 189 224,99	871 645,23
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>129 288 567,41</b>	<b>123 531 294,40</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	5 492 920,00	1 427 010,89
- Autres charges d'exploitation non bancaire	256 065,15	394 843,36
- Charges générales d'exploitation	75 674 236,81	71 592 020,60
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>58 851 185,45</b>	<b>52 971 441,33</b>
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	64 665 366,00	26 262 575,30
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	12 697 499,96	3 500 000,00
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>- 18 511 680,51</b>	<b>23 208 866,03</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-401 903,25</b>	<b>2 469 178,93</b>
- Impôts sur les résultats	1 098 020,00	5 666 902,00
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>- 20 011 603,76</b>	<b>20 011 142,96</b>

**II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

	31/12/2015	31/12/2014
<b>± RESULTAT NETDE L'EXERCICE</b>	<b>-20 011 603,76</b>	<b>20 011 142,96</b>
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	10 357 539,74	10 397 632,21
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	12 697 499,96	3 500 000,00
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes		
- Reprises de provisions		
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	5 354 500,00	156 000,00
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	16 365,15	
- Plus-values de cession sur immobilisations financières		
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	239 700,00	
- Reprises de subventions d'investissement reçues		
<b>± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-2 054 998,91</b>	<b>33 752 775,17</b>
- Bénéfices distribués	13 200 000,00	9 600 000,00
<b>± AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-15 254 998,91</b>	<b>24 152 775,17</b>



## Etat des soldes de gestion d'AXA Crédit – 2016

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS		
	31/12/2016	31/12/2015
+ Intérêts et produits assimilés	173 338 422,43	188 287 388,86
-Intérêts et charges assimilées	75 988 066,35	83 050 379,68
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>97 350 356,08</b>	<b>105 237 009,18</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
+Commissions perçues	14 314 469,84	21 606 455,90
- Commissions servies	26 687,52	37 191,87
<b>Marge sur commissions</b>	<b>14 287 782,32</b>	<b>21 569 264,03</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction		
± Résultat des opérations sur titres de placement		
± Résultat des opérations de change		
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
<b>Résultat des opérations de marché</b>		
+ Divers autres produits bancaires	1 649 517,09	3 671 519,19
- Diverses autres charges bancaires	1 077 389,04	1 189 224,99
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>112 210 266,45</b>	<b>129 288 567,41</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	247 342,57	5 492 920,00
- Autres charges d'exploitation non bancaire	1 060,42	256 065,15
- Charges générales d'exploitation	74 730 143,43	75 674 236,81
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>37 726 405,17</b>	<b>58 851 185,45</b>
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	114 127 774,30	64 665 366,00
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	9 001 464,70	12 697 499,96
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>- 85 402 833,83</b>	<b>- 18 511 680,51</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>- 3 404 840,03</b>	<b>-401 903,25</b>
- Impôts sur les résultats	954 825,00	1 098 020,00
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>- 89 762 498,86</b>	<b>- 20 011 603,76</b>

<b>II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>		
	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>± RESULTAT NETDE L'EXERCICE</b>	<b>-89 762 498,86</b>	<b>-20 011 603,76</b>
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	9 391 660,42	10 357 539,74
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
<b>+ Dotations aux provisions pour risques généraux</b>	<b>12 651 984,70</b>	<b>12 697 499,96</b>
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes		
<b>- Reprises de provisions</b>	<b>3 650 520,00</b>	<b>-</b>
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	51 162,57	5 354 500,00
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 060,42	16 365,15
<b>- Plus-values de cession sur immobilisations financières</b>		
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	239 700,00
- Reprises de subventions d'investissement reçues		
<b>± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-71 419 475,89</b>	<b>-2 054 998,91</b>
- Bénéfices distribués		13 200 000,00
<b>± AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-71 419 475,89</b>	<b>-15 254 998,91</b>

### III.5. Tableau de flux de trésorerie des trois derniers exercices

#### Tableau de flux de trésorerie 2014

	31/12/2014	31/12/2013
Produits d'exploitation bancaire perçus	208 498 549,24	199 877 280,61
Récupérations sur créances amorties	337 649,14	30 692,81
Produits d'exploitation non bancaire perçus		
Charges d'exploitation bancaire versées	- 83 540 243,95	- 81 694 172,35
Charges d'exploitation non bancaire versées	-394 843,36	-
Charges générales d'exploitation versées	- 85 481 433,90	- 116 217 857,81
Impôts sur les résultats versés	- 5 666 902,00	- 1 000 747,00
<b>Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>33 752 775,17</b>	<b>995 196,26</b>
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	21 324 946,48	- 15 995 618,76
Créances sur la clientèle	42 284 244,63	- 89 753 569,61
Titres de transaction et de placement		
Autres actifs	3 290 290,49	- 15 505 233,56
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	- 57 878 361,72	233 047 491,04
Dépôts de la clientèle	- 78 457 159,62	31 500 248,28
Titres de créance émis		- 151 590 833,33
Autres passifs	7 638 568,18	9 640 219,53
<b>Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>- 61 797 471,56</b>	<b>1 342 703,59</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)</b>	<b>- 28 044 696,39</b>	<b>2 337 899,85</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	156 000,00	39 605,17
Acquisition d'immobilisations financières		-750 000,00
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 14 945 106,63	- 18 689 241,30
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 14 789 106,63</b>	<b>- 19 399 636,13</b>
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées	75 000 000,00	
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés	- 9 600 000,00	- 7 800 000,00
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>65 400 000,00</b>	<b>- 7 800 000,00</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)</b>	<b>22 566 196,98</b>	<b>- 24 861 736,28</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>150 730,47</b>	<b>25 012 466,75</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>22 716 927,45</b>	<b>150 730,47</b>

## Tableau de flux de trésorerie 2015

ELEMENTS	31/12/2015	31/12/2014
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	213 565 363,95	208 498 549,24
(+) Récupérations sur créances amorties	231 819,14	337 649,14
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus		
(-) Charges d'exploitation bancaires versées	- 84 276 796,54	-83 540 243,95
(-) Charges d'exploitation non bancaires versées	-256 065,15	-394 843,36
(-) Charges générales d'exploitation versées	- 81 269 058,57	-85 481 433,90
(-) Impôt sur les résultats versés	- 1 098 020,00	-5 666 902,00
<b>I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>46 897 242,83</b>	<b>33 752 775,17</b>
Variation de :		
(+) Créances sur établissements de crédit et assimilés	- 5 234 153,60	21 324 946,48
(+) Créances sur la clientèle	- 25 521 157,84	42 284 244,63
(+) Titres de transaction et de placement	2 535 700,00	
(+) Autres actifs	2 183 509,67	3 290 290,49
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location		
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 015 927,82	-57 878 361,72
(+) Dépôts de la clientèle	5 411 526,80	-78 457 159,62
(+) Titres de créance émis	- 25 437 500,02	
(+) Autres passifs	- 14 100 443,85	7 638 568,18
<b>II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION</b>	<b>- 56 146 591,02</b>	<b>-61 797 471,56</b>
<b>III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANTES ACTIVITE D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>- 9 249 348,19</b>	<b>-28 044 696,39</b>
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières		
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7 890 200,00	156 000,00
(-) Acquisition d'immobilisations financières		
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		
(+) Intérêts perçus	- 7 752 987,18	-14 945 106,63
(+) Dividendes perçus		
<b>IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANTES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>137 212,82</b>	<b>-14 789 106,63</b>
(+) Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
(+) Emission de dettes subordonnées		75 000 000,00
(+) Emission d'actions		
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
(-) Intérêts versés		
(-) Dividendes versés	- 13 200 000,00	-9 600 000,00
<b>V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>- 13 200 000,00</b>	<b>65 400 000,00</b>
<b>VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)</b>	<b>22 312 135,37</b>	<b>22 566 196,98</b>
<b>VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>22 716 927,45</b>	<b>150 730,47</b>
<b>VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>401 792,08</b>	<b>22 716 927,45</b>

## Tableau de flux de trésorerie 2016

ELEMENTS		31/12/2016	31/12/2015
(+)	Produits d'exploitation bancaire perçus	189 302 409,36	213 565 363,95
(+)	Récupérations sur créances amorties	379 326,94	231 819,14
(+)	Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 283 190,56	
(-)	Charges d'exploitation bancaires versées	- 77 092 142,91	- 84 276 796,54
(-)	Charges d'exploitation non bancaires versées	- 4 441 748,44	- 256 065,15
(-)	Charges générales d'exploitation versées	- 65 338 483,01	- 81 269 058,57
(-)	Impôt sur les résultats versés	- 954 825,00	- 1 098 020,00
<b>I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES</b>		<b>43 137 727,50</b>	<b>46 897 242,83</b>
Variation de :			
(+)	Créances sur établissements de crédit et assimilés	171 612,19	- 5 234 153,60
(+)	Créances sur la clientèle	13 936 400,50	- 25 521 157,84
(+)	Titres de transaction et de placement	-	2 535 700,00
(+)	Autres actifs	15 224 442,49	2 183 509,67
(+)	Immobilisations données en crédit-bail et en location		
(+)	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	92 306 481,59	4 015 927,82
(+)	Dépôts de la clientèle	- 2 307 660,42	5 411 526,80
(+)	Titres de créance émis	- 151 452 083,29	- 25 437 500,02
(+)	Autres passifs	14 269 644,05	- 14 100 443,85
<b>II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION</b>		<b>- 17 851 162,89</b>	<b>- 56 146 591,02</b>
<b>III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)</b>		<b>25 286 564,61</b>	<b>- 9 249 348,19</b>
(+)	Produit des cessions d'immobilisations financières		
(+)	Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	691 292,18	7 890 200,00
(-)	Acquisition d'immobilisations financières		
(-)	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		
(+)	Intérêts perçus	- 1 022 573,80	- 7 752 987,18
(+)	Dividendes perçus		
<b>IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>- 331 281,62</b>	<b>137 212,82</b>
(+)	Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
(+)	Emission de dettes subordonnées		
(+)	Emission d'actions		
(-)	Remboursement des capitaux propres et assimilés		
(-)	Intérêts versés		
(-)	Dividendes versés		- 13 200 000,00
<b>V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>-</b>	<b>- 13 200 000,00</b>
<b>VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)</b>		<b>24 955 282,99</b>	<b>- 22 312 135,37</b>
<b>VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>404 792,08</b>	<b>22 716 927,45</b>
<b>VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>25 360 075,07</b>	<b>401 792,08</b>

## III.6. Etat des informations complémentaires des trois derniers exercices

### A1.1 Présentation des états de synthèse (A1) de 2014

Les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

#### A.1.2. Mobilisations Corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés à des taux déterminés en fonction de la durée de vie estimée pour chaque catégorie d'immobilisations selon le mode linéaire pour les acquisitions réalisées jusqu'au 31 décembre 1993.

Les constructions sont amorties sur une durée de 25 ans.

Le matériel de transport, matériel de bureau, le matériel informatique et les agencements et installations sont amortis sur des durées comprises entre 4 et 10 ans.

#### A.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières et titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

#### A.1.4 Créances sur la clientèle et provision pour dépréciation

##### Présentation générale

Les créances sur la clientèle sont présentées pour le montant en principal de la créance (agios à échoir exclus)

##### Déclassement

Les créances sur la clientèle sont déclassées, selon leur degré de risque, en créances pré-douteuses, douteuses et compromises et ce, conformément aux dispositions de la circulaire n°19X-1/2002 de Bank Al Maghrib.

Dès leur déclassement en créances en souffrance, les intérêts correspondant aux échéances impayées sont enregistrés en agios réservés.

##### Base de provision

La base de provision est constituée des échéances impayées hors TVA et du capital restant dû, déduction faite des agios réservés et des quotités de garanties admises par la réglementation.

##### Provisionnement

Les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de:

- 20% pour les créances pré-douteuses,
- 50% pour les créances douteuses,
- 100% pour les créances compromises.

### A1.1 Présentation des états de synthèse (A1) de 2015

Les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

#### A.1.2. Mobilisations Corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés à des taux déterminés en fonction de la durée de vie estimée pour chaque catégorie d'immobilisations selon le mode linéaire pour les acquisitions réalisées jusqu'au 31 décembre 1993.

Les constructions sont amorties sur une durée de 25 ans.

Le matériel de transport, matériel de bureau, le matériel informatique et les agencements et installations sont amortis sur des durées comprises entre 4 et 10 ans.

#### A.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières et titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

#### A.1.4 Créances sur la clientèle et provision pour dépréciation

##### Présentation générale

Les créances sur la clientèle sont présentées pour le montant en principal de la créance (agios à échoir exclus)

##### Déclassement



Les créances sur la clientèle sont déclassées, selon leur degré de risque, en créances pré-douteuses, douteuses et compromises et ce, conformément aux dispositions de la circulaire n°19X-1/2002 de Bank Al Maghrib.

Dès leur déclassement en créances en souffrance, les intérêts correspondant aux échéances impayées sont enregistrés en agios réservés.

#### Base de provision

La base de provision est constituée des échéances impayées hors TVA et du capital restant dû, déduction faite des agios réservés et des quotités de garanties admises par la réglementation.

#### Provisionnement

Les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de:

- 20% pour les créances pré-douteuses,
- 50% pour les créances douteuses,
- 100% pour les créances compromises.

### **A1.1 Présentation des états de synthèse (A1) de 2016**

Les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

#### **A.1.2. Mobilisations Corporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés à des taux déterminés en fonction de la durée de vie estimée pour chaque catégorie d'immobilisations selon le mode linéaire pour les acquisitions réalisées jusqu'au 31 décembre 1993.

Les constructions sont amorties sur une durée de 25 ans.

Le matériel de transport, matériel de bureau, le matériel informatique et les agencements et installations sont amortis sur des durées comprises entre 4 et 10 ans.

#### **A.1.3 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières et titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

#### **A.1.4 Créances sur la clientèle et provision pour dépréciation**

##### Présentation générale

Les créances sur la clientèle sont présentées pour le montant en principal de la créance (agios à échoir exclus)

##### Déclassement

Les créances sur la clientèle sont déclassées, selon leur degré de risque, en créances pré-douteuses, douteuses et compromises et ce, conformément aux dispositions de la circulaire n°19X-1/2002 de Bank Al Maghrib.

Dès leur déclassement en créances en souffrance, les intérêts correspondant aux échéances impayées sont enregistrés en agios réservés.

##### Base de provision

La base de provision est constituée des échéances impayées hors TVA et du capital restant dû, déduction faite des agios réservés et des quotités de garanties admises par la réglementation.

##### Provisionnement

Les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de:

- 20% pour les créances pré-douteuses,
- 50% pour les créances douteuses,
- 100% pour les créances compromises.



### III.7. Etat des dérogations (A2) des trois derniers exercices

#### Etat des dérogations (A2) de 2014

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

#### Etat des dérogations (A2) de 2015

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

#### Etat des dérogations (A2) de 2016

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

### III.8. Etat des changements de méthode (A3) des trois derniers exercices

#### Etat des changements de méthode (A3) de 2014

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements d'évaluation affectant les méthodes	NEANT	NEANT
II. Changement présentation affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

#### Etat des changements de méthode (A3) de 2015

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements d'évaluation affectant les méthodes	NEANT	NEANT
II. Changement présentation affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

### Etat des changements de méthode (A3) de 2016

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements d'évaluation affectant les méthodes	NEANT	NEANT
II. Changement présentation affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

### III.9. Créances sur les établissements de crédit et assimilés (B1) des trois derniers exercices

#### Créances sur les établissements de crédit et assimilés (B1) de 2014

#### Créances sur les établissements de crédit et assimilés (B1) de 2015

Créances	Bank Al-Maghreb, Trésor public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
Comptes ordinaires débiteurs		14 300 002,88			14 300 002,88	8 244 864,15
Valeurs reçus en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Prêts financiers			1 750 000,00		1 750 000,00	1 750 000,01
Autres créances	492 213,19				492 213,19	1 313 198,31
Intérêts courus à recevoir						
Créances en souffrance						
<b>TOTAL</b>	<b>492 213,19</b>	<b>14 300 002,88</b>	<b>1 750 000,00</b>		<b>16 542 216,07</b>	<b>11 308 062,47</b>

## Créances sur les établissements de crédit et assimilés (B1) de 2016

Créances	Bank Al-Maghreb, Trésor public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
Comptes ordinaires débiteurs		14 372 590,12			14 372 590,12	14 300 002,88
Valeurs reçus en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Prêts financiers			1 750 000,00		1 750 000,00	1 750 000,00
Autres créances	248 013,75				248 013,75	492 213,19
Intérêts courus à recevoir						
Créances en souffrance						
<b>TOTAL</b>	<b>248 013,75</b>	<b>14 372 590,12</b>	<b>1 750 000,00</b>		<b>16 370 603,87</b>	<b>16 542 216,07</b>

### III.10. Créances sur la clientèle (B2) des trois derniers exercices

#### Créances sur la clientèle (B2) de 2014

#### Créances sur la clientèle (B2) de 2015

Créances	Secteur public	Entreprises financières	Entreprises non financières	Secteur privé		Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
				Autre clientèle			
Crédits de trésorerie				28 227 838,33		28 227 838,33	30 342 847,82
- Comptes à vues et débiteurs							
- Créances commerciales au Maroc							
- Crédit à l'exportation							
- Autres crédits de trésorerie				28 227 838,33		28 227 838,33	30 342 847,82
Crédit à la consommation				1 653 350 622,81		1 653 350 622,81	1 625 385 732,89
Crédit à l'équipement				487 321,71		487 321,71	2 636 500,71
Crédit immobiliers				20 754 362,96		20 754 362,96	13 780 480,61
Autres crédits				32 048 163,55		32 048 163,55	30 343 332,39
Créances acquises par affacturage							
Intérêts courus à recevoir				1 253 916,41		1 253 916,41	1 159 750,94
Créances en souffrance				60 083 922,12		60 083 922,12	67 036 344,69
- Créances pré-douteuses							
- Créances douteuses							
- Créances compromises							
<b>Total</b>				<b>1 796 206 147,89</b>		<b>1 796 206 147,89</b>	<b>1 770 684 990,05</b>

## Créances sur la clientèle (B2) de 2016

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie				23 272 263,36	23 272 263,36	28 227 838,33
- Comptes à vues et débiteurs						
- Créances commerciales au Maroc						
- Crédit à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie				23 272 263,36	23 272 263,36	28 227 838,33
Crédit à la consommation				1 534 307 676,22	1 534 307 676,22	1 653 350 622,81
Crédit à l'équipement				7 013 847,07	7 013 847,07	487 321,71
Crédit immobiliers				20 320 998,43	20 320 998,43	20 754 362,96
Autres crédits				36 004 972,11	36 004 972,11	32 048 163,55
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir				1 017 583,54	1 017 583,54	1 253 916,41
Créances en souffrance				36 824 840,72	36 824 840,72	60 083 922,12
- Créances pré-douteuses						
- Créances douteuses						
- Créances compromises						
<b>Total</b>				<b>1 658 762 181,45</b>	<b>1 658 762 181,45</b>	<b>1 796 206 147,89</b>

### III.11. Titres de participation et emplois assimilés (B6) des trois derniers exercices

#### Titres de participation et emplois assimilés (B6) de 2014

Raison Sociale de la Société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice	Situation nette	Résultat net	Produits inscrits
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
ACREDASSUR	ASSURANCE	1 700 000,00	100%	1 696 000,00	1 696 000,00	31/12/2014	1 793 656,33	1 184 062,07	
3A-PHONE	Concessionnaire de Sce Téléphonique	300 000,00	30%	839 700,00	839 700,00	31/12/2014	1 522 570,59	362 063,22	
<b>TOTAL</b>				<b>2 535 700,00</b>	<b>2 535 700,00</b>		<b>3 316 226,92</b>	<b>1 546 125,29</b>	

#### Titres de participation et emplois assimilés (B6) de 2015

Raison Sociale de la Société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice	Situation nette	Résultat net	Produits inscrits
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
NEANT									
<b>TOTAL</b>									

## Titres de participation et emplois assimilés (B6) de 2016

Raison Sociale de la Société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice	Situation nette	Résultat net	Produits inscrits
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
NEANT									
<b>TOTAL</b>									

### III.12. Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple (B8) des trois derniers exercices

Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple (B8) de 2014

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrait au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissement		Provisions		Cumul de provisions	Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Rerise de provisions		
<b><u>Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat</u></b>										
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
Loyers courus à recevoir										
Loyer restructurés										
Créances en souffrance										
<b><u>Immobilisation données en location simple</u></b>										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyer impayés										
Créances en souffrance										
<b>TOTAL</b>										

Néant

## Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple (B8) de 2015

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrait au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissement		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice	
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Rerise de provisions		
<b><u>Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat</u></b>										
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
Loyers courus à recevoir										
Loyer restructurés										
Créances en souffrance										
<b><u>Immobilisation données en location simple</u></b>										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyer impayés										
Créances en souffrance										
<b>TOTAL</b>					Néant					

## Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple (B8) de 2016

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrait au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissement		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice	
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Rerise de provisions		
<b><u>Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat</u></b>										
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
Loyers courus à recevoir										
Loyer restructurés										
Créances en souffrance										
<b><u>Immobilisation données en location simple</u></b>										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyer impayés										
Créances en souffrance										
<b>TOTAL</b>					Néant					

### III.13. Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles (B9) des trois derniers exercices

#### Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles (B9) de 2014

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant Des acquisitions au cours de l'exercice	Montant Des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Montant des amortissements et/ou provisions au fin de l'exercice	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>46 243 757,66</b>	<b>6 598 074,52</b>	<b>1 228 777,30</b>	<b>51 613 054,88</b>	<b>26 731 140,22</b>	<b>4 397 674,93</b>		<b>31 128 815,15</b>	<b>20 484 239,73</b>
- droit au bail									
- immobilisations en recherche et développement									
- autres immobilisations incorporelles d'exploitation	46 243 757,66	6 598 074,52	1 228 777,30	51 613 054,88	26 731 140,22	4 397 674,93		31 128 815,15	20 484 239,73
- immobilisations incorporelles hors exploitation									
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>102 980 855,58</b>	<b>8 347 032,11</b>	<b>5 443 860,48</b>	<b>105 884 127,21</b>	<b>40 188 555,35</b>	<b>5 999 957,28</b>	<b>4 092 662,55</b>	<b>42 095 850,08</b>	<b>63 788 277,13</b>
- Immeubles d'exploitation	55 010 216,00	2 117 500,00	877 500,00	56 250 216,00	8 685 850,16	1 588 815,96		10 274 666,12	45 975 549,88
. Terrain d'exploitation	14 991 072,00	1 538 745,00		16 529 817,00					16 529 817,00
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	40 019 144,00	578 755,00	877 500,00	39 720 399,00	8 685 850,16	1 588 815,96		10 274 666,12	29 445 732,88
. Immeubles d'exploitation. logements de fonction									-
- Mobilier et matériel d' exploitation	25 262 830,62	4 951 650,91	4 483 421,48	25 731 160,05	18 677 826,04	2 507 307,61	4 034 332,58	17 150 801,07	8 580 358,98
. Mobilier de bureau d'exploitation	4 582 710,57	418 613,27	1 141 741,64	3 859 582,20	3 396 597,86	264 215,43	812 057,41	2 848 755,88	1 010 826,32
. Matériel de bureau d'exploitation									-
. Matériel informatique	13 766 118,95	3 145 874,29	2 700 250,84	14 211 742,40	12 542 210,59	916 838,76	2 659 700,75	10 799 348,60	3 412 393,80
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	6 914 001,10	1 387 163,35	641 429,00	7 659 835,45	2 739 017,59	1 326 253,42	562 574,42	3 502 696,59	4 157 138,86
. Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	22 707 808,96	1 277 881,20	82 939,00	23 902 751,16	12 824 879,15	1 903 833,71	58 329,97	14 670 382,89	9 232 368,27
- Immobilisations corporelles hors exploitation									
. Terrains hors exploitation									
. Mobiliers et matériel hors exploitation									
. Autres immobilisations corporelles hors exploi	22 707 808,96	1 277 881,20	82 939,00	23 902 751,16	12 824 879,15	1 903 833,71	58 329,97	14 670 382,89	9 232 368,27

TOTAL

149 224 613,24

14 945 106,63

6 672 637,78

157 497 182,09

66 919 695,57

10 397 632,21

4 092 662,55

73 224 665,23

84 272 516,86

## Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles (B9) de 2015

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant Des acquisitions au cours de l'exercice	Montant Des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Montant des amortissements et/ ou provisions au fin de l'exercice	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>51 613 054,88</b>	<b>3 825 680,28</b>	<b>4 610 311,50</b>	<b>50 828 423,66</b>	<b>31 128 815,15</b>	<b>4 146 900,68</b>		<b>35 275 715,83</b>	<b>15 552 707,83</b>
-droit au bail									
-immobilisations en recherche et développement									
-autres immobilisations incorporelles d'exploitation	51 613 054,88	3 825 680,28	4 610 311,50	50 828 423,66	31 128 815,15	4 146 900,68		35 275 715,83	15 552 707,83
-immobilisations incorporelles hors exploitation									
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>105 884 127,21</b>	<b>3 927 306,90</b>	<b>639 019,00</b>	<b>109 172 415,11</b>	<b>42 095 850,08</b>	<b>6 210 639,06</b>	<b>542 653,85</b>	<b>47 763 835,29</b>	<b>61 408 579,82</b>
-Immeubles d'exploitation	56 250 216,00	2 300 000,00		58 550 216,00	10 274 666,12	1 615 354,43		11 890 020,55	46 660 195,45
. Terrain d'exploitation	16 529 817,00	1 503 846,00		18 033 663,00					18 033 663,00
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	39 720 399,00	796 154,00		40 516 553,00	10 274 666,12	1 615 354,43		11 890 020,55	28 626 532,45
. Immeubles d'exploitation. logements de fonction									
-Mobilier et matériel d' exploitation	25 731 160,05	1 476 407,90	639 019,00	26 568 548,95	17 150 801,07	2 693 745,82	542 653,85	19 301 893,04	7 266 655,91
. Mobilier de bureau d'exploitation	3 859 582,20	308 775,20		4 168 357,40	2 848 755,88	294 024,10		3 142 779,98	1 025 577,42
. Matériel de bureau d'exploitation									
. Matériel informatique	14 211 742,40	571 376,70		14 783 119,10	10 799 348,60	1 028 966,75		11 828 315,35	2 954 803,75
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	7 659 835,45	596 256,00	639 019,00	7 617 072,45	3 502 696,59	1 370 754,97	542 653,85	4 330 797,71	3 286 274,74
. Autres matériels d'exploitation									
-Autres immobilisations corporelles d'exploitation	23 902 751,16	150 899,00		24 053 650,16	14 670 382,89	1 901 538,81		16 571 921,70	7 481 728,46
<b>TOTAL</b>	<b>157 497 182,09</b>	<b>7 752 987,18</b>	<b>5 249 330,50</b>	<b>160 000 838,77</b>	<b>73 224 665,23</b>	<b>10 357 539,74</b>	<b>542 653,85</b>	<b>83 039 551,12</b>	<b>76 961 287,65</b>

## Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles (B9) de 2016

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant Des acquisitions au cours de l'exercice	Montant Des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ ou provisions au début de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Montant net à la fin de l'exercice
						Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Montant des amortissements et/ ou provisions au fin de l'exercice	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>50 828 423,66</b>	<b>1 392 315,67</b>	<b>536 530,11</b>	<b>51 684 209,22</b>	<b>35 275 715,83</b>	<b>3 581 929,34</b>		<b>38 857 645,17</b>	<b>12 826 564,05</b>
- droit au bail									
- immobilisations en recherche et développement									
- autres immobilisations incorporelles d'exploitation	50 828 423,66	1 392 315,67	536 530,11	51 684 209,22	35 275 715,83	3 581 929,34		38 857 645,17	12 826 564,05
- immobilisations incorporelles hors exploitation									
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>109 172 415,11</b>	<b>292 078,24</b>	<b>2 126 197,00</b>	<b>107 338 296,35</b>	<b>47 763 835,29</b>	<b>5 809 731,08</b>	<b>1 483 946,53</b>	<b>52 089 619,84</b>	<b>55 248 676,51</b>
- Immeubles d'exploitation	58 550 216,00			58 550 216,00	11 890 020,55	1 620 662,12		13 510 682,67	45 039 533,33
. Terrain d'exploitation	18 033 663,00			18 033 663,00					18 033 663,00
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	40 516 553,00			40 516 553,00	11 890 020,55	1 620 662,12		13 510 682,67	27 005 870,33
. Immeubles d'exploitation. logements de fonction									
- Mobilier et matériel d' exploitation	26 568 548,95	177 413,24	2 126 197,00	24 619 765,19	19 301 893,04	2 488 803,75	1 483 946,53	20 306 750,26	4 313 014,93
. Mobilier de bureau d'exploitation	4 168 357,40	76 545,00		4 244 902,40	3 142 779,98	277 425,50		3 420 205,48	824 696,92
. Matériel de bureau d'exploitation									
. Matériel informatique	14 783 119,10	100 868,24		14 883 987,34	11 828 315,35	980 084,49		12 808 399,84	2 075 587,50
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	7 617 072,45		2 126 197,00	5 490 875,45	4 330 797,71	1 231 293,76	1 483 946,53	4 078 144,94	1 412 730,51
. Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	24 053 650,16	114 665,00		24 168 315,16	16 571 921,70	1 700 265,21		18 272 186,91	5 896 128,25
- Immobilisations corporelles hors exploitation									
. Terrains hors exploitation									
. Mobiliers et matériel hors exploitation									
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation									
<b>TOTAL</b>	<b>160 000 838,77</b>	<b>1 684 393,91</b>	<b>2 317 447,00</b>	<b>159 367 785,68</b>	<b>83 039 551,12</b>	<b>9 391 660,42</b>	<b>1 483 946,53</b>	<b>90 947 265,01</b>	<b>68 075 240,56</b>

### III.14. Tableau De Plus Ou Moins-Values Sur Cessions Ou Retraits (B9 – BIS) des trois derniers exercices

#### Tableau De Plus Ou Moins-Values Sur Cessions Ou Retraits (B9 – BIS) de 2014

DATE DE CESSION OU DE RETRAIT	COMPTE PRINCIPAL	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE D'AMORTISSEMENTS	PRODUIT DE CESSION	PLUS VALUES	MOINS VALUES
20/01/2014	MATERIEL TRANSPORT	141 100,00	141 100,00		15 000,00	15 000,00	
13/01/2014	MATERIEL TRANSPORT	152 600,00	152 600,00		47 000,00	47 000,00	
10/01/2014	MATERIEL TRANSPORT	248 875,00	248 875,00		49 000,00	49 000,00	
30/04/2014	MATERIEL TRANSPORT	168 434,00	168 434,00		45 000,00	45 000,00	
31/03/2014	MATERIEL TRANSPORT	248 875,00	244 727,08	4 147,92	4 147,92		0,00
01/08/2014	MATERIEL TRANSPORT	224 120,00	149 413,33	74 706,67	74 706,67	- 0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>1 184 004,00</b>	<b>1 105 149,41</b>	<b>78 854,59</b>	<b>234 854,59</b>	<b>156 000,00</b>	<b>0,00</b>

#### Tableau De Plus Ou Moins-Values Sur Cessions Ou Retraits (B9 – BIS) de 2015

DATE DE CESSION OU DE RETRAIT	COMPTE PRINCIPAL	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE D'AMORTISSEMENTS	PRODUIT DE CESSION	PLUS VALUES	MOINS VALUES
10/01/2014	MATERIEL TRANSPORT	248 875,00	248 875,00				
30/06/2015	MATERIEL TRANSPORT	187 270,00	187 270,00		50 500,00		
30/06/2015	MATERIEL TRANSPORT	101 437,00	54 099,73	47 337,27	40 000,00		7 337,27
30/06/2015	MATERIEL TRANSPORT	101 437,00	52 409,12	49 027,88	40 000,00		9 027,88
<b>TOTAL</b>		<b>639 019,00</b>	<b>542 653,85</b>	<b>96 365,15</b>	<b>130 500,00</b>		<b>16 365,15</b>

## Tableau De Plus Ou Moins-Values Sur Cessions Ou Retraits (B9 – BIS) de 2016

DATE DE CESSION OU DE RETRAIT	COMPTE PRINCIPAL	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE D'AMORTISSEMENTS	PRODUIT DE CESSION	PLUS VALUES	MOINS VALUES
27/05/2016	MATERIEL TRANSPORT	248 875,00	248 875,00		20 000,00	20 000,00	
27/05/2016	MATERIEL TRANSPORT	143 520,00	93 288,00	50 232,00	60 000,00	9 768,00	
30/06/2016	MATERIEL TRANSPORT	292 896,00	141 566,40	151 329,60	159 044,94	7 715,34	
30/06/2016	MATERIEL TRANSPORT	178 700,00	89 350,00	89 350,00	95 735,41	6 385,41	
04/07/2016	MATERIEL TRANSPORT	248 042,00	214 969,73	33 072,27	33 072,27		
12/07/2016	MATERIEL TRANSPORT	256 104,00	196 346,40	59 757,60	61 000,00	1 242,40	
23/11/2016	MATERIEL TRANSPORT	276 145,00	161 084,58	115 060,42	114 000,00		1 060,42
14/12/2016	MATERIEL TRANSPORT	356 625,00	267 468,75	89 156,25	92 500,00	3 343,75	
16/12/2016	MATERIEL TRANSPORT	125 290,00	70 997,67	54 292,33	57 000,00	2 707,67	
<b>TOTAL</b>		<b>2 126 197,00</b>	<b>1 483 946,53</b>	<b>642 250,47</b>	<b>692 352,62</b>	<b>51 162,57</b>	<b>1 060,42</b>

### III.15. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (B10) des trois derniers exercices

#### Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (B10) de 2014

Dettes	Bak Al Maghreb, Trésor public et services des chèques Postaux	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc		Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
		Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		195 900 935,21			195 900 935,21	186 524 546,51
Valeurs données en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts de trésorerie						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts financiers		1 274 802 458,99			1 274 802 458,99	1 347 392 119,93
Autres dettes						
Intérêts courus à payer		6 586 660,31			6 586 660,31	1 251 749,79
<b>TOTAL</b>		<b>1 477 290 054,51</b>			<b>1 477 290 054,51</b>	<b>1 535 168 416,23</b>

#### Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (B10) de 2015

Dettes	Bak Al Maghreb, Trésor public et services des chèques Postaux	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc		Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
		Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		214 332 236,22			214 332 236,22	195 900 935,21
Valeurs données en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts de trésorerie						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts financiers		1 260 856 349,08			1 260 856 349,08	1 274 802 458,99
Autres dettes						
Intérêts courus à payer		6 117 397,03			6 117 397,03	6 586 660,31
<b>TOTAL</b>		<b>1 481 305 982,33</b>			<b>1 481 305 982,33</b>	<b>1 477 290 054,51</b>

## Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (B10) de 2016

Dettes	Bak Al Maghreb, Trésor public et services des Chèques Postaux	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc		Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
		Banques au Maroc	Autres établissements crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		95 397 992,79			95 397 992,79	214 332 236,22
Valeurs données en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts de trésorerie						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts financiers		1 469 672 055,79			1 469 672 055,79	1 260 856 349,08
Autres dettes						
Intérêts courus à payer		8 542 415,34			8 542 415,34	6 117 397,03
<b>TOTAL</b>		<b>1 573 612 463,92</b>			<b>1 573 612 463,92</b>	<b>1 481 305 982,33</b>

### III.16. Dépôts de la clientèle (B11) des trois derniers exercices

#### Dépôts de la clientèle (B11) de 2014

Dépôts	Secteur public		Secteur privé		Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
	Entreprises financières	Entreprises non financières	Entreprises financières	Entreprises non financières		
Comptes à vue créditeur						
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme						
Autres comptes créditeurs					7 287 013,25	85 744 172,87
Intérêts courus à payer						
<b>Total</b>					<b>7 287 013,25</b>	<b>85 744 172,87</b>

#### Dépôts de la clientèle (B11) de 2015

Dépôts	Secteur public		Secteur privé		Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
	Entreprises financières	Entreprises non financières	Entreprises financières	Entreprises non financières		
Comptes à vue créditeur						
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme						
Autres comptes créditeurs					12 698 540,05	7 287 013,25
Intérêts courus à payer						
<b>Total</b>					<b>12 698 540,05</b>	<b>7 287 013,25</b>

#### Dépôts de la clientèle (B11) de 2016

Dépôts	Secteur public		Secteur privé		Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
	Entreprises financières	Entreprises non financières	Entreprises financières	Entreprises non financières		
Comptes à vue créditeur						
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme						
Autres comptes créditeurs					10 390 879,63	12 698 540,05
Intérêts courus à payer						
<b>Total</b>					<b>10 390 879,63</b>	<b>12 698 540,05</b>

### III.17. Tableau des provisions (B14) des trois derniers exercices

#### Tableau des provisions (B14) de 2014

PROVISIONS	En cours 31/12/N-1	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2014
<b>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :</b>	<b>275 151 743,26</b>	<b>42 918 467,40</b>	<b>45 541 092,41</b>		<b>272 529 118,25</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	275 151 743,26	42 918 467,40	45 541 092,41		272 529 118,25
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés					
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>4 425 867,63</b>	<b>3 500 000,00</b>		<b>4 154 468,96</b>	<b>3 771 398,67</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	4 425 867,63	3 500 000,00		4 154 468,96	3 771 398,67
Provisions réglementées					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>279 577 610,89</b>	<b>46 418 467,40</b>	<b>45 541 092,41</b>	<b>4 154 468,96</b>	<b>276 300 516,92</b>

## Tableau des provisions (B14) de 2015

PROVISIONS	En cours 31/12/N-1	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2015
<b>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :</b>	<b>275 151 118,25</b>	<b>78 762 296,63</b>	<b>25 676 199,96</b>		<b>325 615 214,92</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	272 529 118,25	78 762 296,63	25 676 199,96		325 615 214,92
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés					
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>4 425 867,63</b>	<b>12 625 360,05</b>	<b>3 765 529,89</b>		<b>12 631 228,83</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	3 771 398,67	12 625 360,05	3 765 529,89		12 631 228,83
Provisions réglementées	-				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>279 577 610,89</b>	<b>91 387 656,68</b>	<b>29 441 729,85</b>		<b>340 869 068,76</b>

## Tableau des provisions (B14) de 2016

PROVISIONS	En cours 31/12/N-1	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2016
<b>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :</b>	<b>325 615 214,92</b>	<b>119 088 542,51</b>	<b>71 041 410,25</b>		<b>373 662 347,18</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	325 615 214,92	119 088 542,51	71 041 410,25		373 662 347,18
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés					
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>12 631 228,83</b>	<b>12 651 984,70</b>	<b>3 650 520,00</b>	<b>1 849 480,00</b>	<b>19 783 213,53</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	12 631 228,83	12 651 984,70	3 650 520,00	1 849 480,00	19 783 213,53
Provisions réglementées	-				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>338 246 443,75</b>	<b>131 740 527,21</b>	<b>74 691 930,25</b>	<b>1 849 480,00</b>	<b>393 445 560,71</b>

### III.18. Valeurs et sûretés reçues et données en garantie (B21) des trois derniers exercices

#### Valeurs et sûretés reçues et données en garantie (B21) de 2014

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montant des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques		N E A N T	
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>			

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montant des dettes et des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques		N E A N T	
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>			

#### Valeurs et sûretés reçues et données en garantie (B21) de 2015

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montant des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques		N E A N T	
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>			

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montant des dettes et des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques		N E A N T	
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>			

## Valeurs et sûretés reçues et données en garantie (B21) de 2016

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montant des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques		N E A N T	
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>			

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montant des dettes et des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques		N E A N T	
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>			



### III.19. Concentration de risque sur un même bénéficiaire (B23) des trois derniers exercices

---

Concentration de risque sur un même bénéficiaire (B23) de 2014

**Concentration de risque sur un même bénéficiaire (B23) de 2015**

Concentration de risque sur un même bénéficiaire (B23) de 2016

### III.20. Etat de répartition du capital social (C1) des trois derniers exercices

#### Etat de répartition du capital social (C1) de 2014

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part social	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
1	2	3	4	5	6	7	8
AXA ASSURANCE MAROC	122, Avenue HASSAN II - CASABLANCA	522 981	372 981	100		37 298 100	
CIMR	100, Bd Abdelmoumen - CASABLANCA		153 753	100		15 375 300	
EPARGNE CROISSANCE	122, Avenue HASSAN II - CASABLANCA	8 598	8 598	100		859 800	
BMCE CAPITAL BOURSE	140, Avenue HASSAN II - CASABLANCA	10	5	100		500	
M.JACQUES LAGARRIGUES	104, Rue MAHDIA Lot Manar - CASABLANCA	10	10	100		1 000	
BCP			10	100		1 000	
Divers actionnaires		68 401	64 643	100		6 464 300	
<b>Total</b>		<b>600 000</b>	<b>600 000</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>60 000 000</b>	<b>-</b>

#### Etat de répartition du capital social (C1) de 2015

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part social	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
1	2	3	4	5	6	7	8
AXA ASSURANCE MAROC	122, Avenue HASSAN II - CASABLANCA		372 981	372 981	100		37 298 100
CIMR	100, Bd Abdelmoumen - CASABLANCA		153 753	153 753	100		15 375 300
EPARGNE CROISSANCE	122, Avenue HASSAN II - CASABLANCA		8 598	8 598	100		859 800
M.JACQUES LAGARRIGUES	104, Rue MAHDIA Lot Manar - CASABLANCA		10	10	100		1 000
BMCE CAPITAL BOURSE	140, Avenue HASSAN II - CASABLANCA		5	5	100		500
Divers actionnaires			64 653	64 653	100		6 465 300
<b>Total</b>			<b>600 000</b>	<b>600</b>	<b>-</b>	<b>60 000 000</b>	<b>-</b>

## Etat de répartition du capital social (C1) de 2016

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part social	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
1	2	3	4	5	6	7	8
AXA ASSURANCE MAROC	122, Avenue HASSAN II - CASABLANCA	372 971	381 569	100		38 156 900	
CIMR	100, Bd Abdelmoumen - CASABLANCA	153 753	153 753	100		15 375 300	
EPARGNE CROISSANCE	122, Avenue HASSAN II - CASABLANCA	8 598	-	100		-	
M. Azzdine BELAMARI	122, Avenue HASSAN II - CASABLANCA	10	10	100		1 000	
Mme Anne-Sophie RAIMBAULT	122, Avenue HASSAN II - CASABLANCA	10	-	100		-	
M. Nicolas BARSKY	122, Avenue HASSAN II - CASABLANCA	-	10	100		1 000	
BMCE CAPITAL BOURSE	140, Avenue HASSAN II - CASABLANCA	5	5	100		500	
Divers actionnaires		64 653	64 653	100		6 465 300	
<b>Total</b>		<b>600 000</b>	<b>600 000</b>	<b>600</b>	<b>-</b>	<b>60 000 000</b>	<b>-</b>

## III.21. Etat d'affectation du résultat (C2) des trois derniers exercices

### Etat d'affectation du résultat (C2) de 2014

	MONTANT		MONTANT
A.ORIGINE DES RESULTATS A AFFECT.		B.AFFECTATION DES RESULTATS	
(Décision de l'AGO 22 Mai 2014)			
■ Report à nouveau	10 413 717,35	■ Réserves légale	
■ Résultat nets en inst.d'affectation	14 736 110,86	■ Autres réserves	15 500 000,00
■ Résultat net de l'exercice		■ Tantièmes	
■ Prélèvements sur les réserves		■ Dividendes	9 600 000,00
■ Autres prélèvements		■ Autres affectations	
		■ Report à nouveau	49 828,21
<b>■ TOTAL A</b>	<b>25 149 828,21</b>	<b>■ TOTAL B</b>	<b>25 149 828,21</b>

## Etat d'affectation du résultat (C2) de 2015

MONTANT		MONTANT	
A.ORIGINE DES RESULTATS A AFFECT. (Décision de l'AGO 21-Mai-2015)		B.AFFECTATION DES RESULTATS	
■ Report à nouveau	49 828,21	■ Réserves légale	
■ Résultat nets en instance d'affectation		■ Autres réserves	6 800 000,00
■ Résultat net de l'exercice	20 011 142,96	■ Tantièmes	
■ Prélèvements sur les réserves		■ Dividendes	13 200 000,00
■ Autres prélèvements		■ Autres affectations	
		■ Report à nouveau	60 971,17
<b>■ TOTAL A</b>	<b>20 060 971,17</b>	<b>TOTALB</b>	<b>20 060 971,17</b>

## Etat d'affectation du résultat (C2) de 2016

MONTANT		MONTANT	
A.ORIGINE DES RESULTATS A AFFECT. (Décision de l'AGO 15-Juin-2016)		B.AFFECTATION DES RESULTATS	
■ Repport à nouveau	60 971,17	■ Réserves légale	
■ Résultat nets en inst.d'affectation		■ Autres réserves	
■ Résultat net de l'exercice	-20 011 603,76	■ Tantièmes	
■ Prélèvements sur les réserves		■ Dividendes	-
■ Autres prélèvements		■ Autres affectations	
		■ Report à nouveau	-19 950 632,59
<b>■ TOTAL A</b>	<b>-19 950 632,59</b>	<b>■ TOTAL B</b>	<b>-19 950 632,59</b>

### III.22. Datations et évènements postérieurs (C4) des trois derniers de l'exercice

#### Datations et évènements postérieurs (C4) de 2014

## Datations et évènements postérieurs (C4) de 2015

### 1. Datation

Date de clôture (1) 31 décembre 2015

- Date d'établissement des états de synthèse (2)

Date du conseil d'administration qui a arrêté les comptes du 21/03/2016

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

### 2. Evènements nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachables à cet exercice

Dates	Indications des événements
	- Favorables <b>NEANT</b> - Défavorables <b>NEANT</b>

## Datations et évènements postérieurs (C4) de 2016

### 1. Datation

Date de clôture (1) 31 décembre 2016

- Date d'établissement des états de synthèse (2)

Date du conseil d'administration qui a arrêté les comptes du 17/02/2017

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

### 2. Evènements nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachables à cet exercice

Dates	Indications des événements
	- Favorables <b>NEANT</b> - Défavorables <b>NEANT</b>



## IV. Etats Financiers d'AXA Assurances Maroc

### IV.1. Bilan social des trois derniers exercices

#### Bilan 2014

##### A- Actif

	2013	2014
<b>Actif immobilise</b>	<b>17 894 557 670,35</b>	<b>18 291 116 951,67</b>
<b>Immobilisation en non-valeurs</b>	<b>36 521 534,52</b>	<b>41 606 392,29</b>
Frais préliminaires	0,00	0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	36 521 534,52	41 606 392,29
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
<b>I Immobilisations incorporelles</b>	<b>273 675 798,61</b>	<b>272 993 701,65</b>
Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	2 681 543,84	1 999 446,88
Fonds commercial	270 804 614,77	270 804 614,77
Autres immobilisations incorporelles	189 640,00	189 640,00
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>176 886 574,09</b>	<b>183 907 443,05</b>
Terrains	36 835 651,56	36 820 335,43
Constructions	55 548 885,55	72 552 190,45
Installations techniques, matériel et outillage	0,00	0,00
Matériel de transport	1 538 330,64	939 974,52
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	28 939 168,25	29 117 786,06
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	54 024 538,09	44 477 156,59
<b>Immobilisations financières</b>	<b>310 143 067,10</b>	<b>342 486 582,50</b>
Prêts immobilisés	17 485 473,68	24 532 863,75
Autres créances financières	130 968 934,29	165 458 493,72
Titres de participation	109 176 486,68	98 142 310,97
Autres titres immobilisés	52 512 172,45	54 352 914,06
<b>Placements affectés aux opérations d'assurance</b>	<b>17 097 330 696,03</b>	<b>17 450 122 832,18</b>
Placements immobiliers	270 194 975,80	283 775 102,10
Obligations, bons et titres de créances négociables	8 075 500 915,55	8 542 972 622,28
Actions et parts sociales	7 735 649 718,98	7 931 997 425,87
Prêts et effets assimilés	196 057 431,87	233 452 416,48
Dépôts en comptes indisponibles	793 945 018,52	326 360 426,54
Placements affectés aux contrats en unités de compte	0,00	0,00
Dépôts auprès des cédantes	7 581 738,79	114 300 444,03
Autres placements	18 400 896,52	17 264 394,88
<b>Ecarts de conversion - actif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Diminution de créances immobilisées et des placemen	0,00	0,00
Augmentation des dettes de financement et des provisions techniques	0,00	0,00
<b>Actif circulant (hors trésorerie)</b>	<b>7 109 986 986,31</b>	<b>7 375 666 551,77</b>
<b>Part des cessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>1 939 356 052,63</b>	<b>1 804 113 014,57</b>
Provisions pour primes non acquises	30 843 066,62	39 252 143,85
Provisions pour sinistres à payer	1 228 247 035,77	1 082 906 933,31
Provisions des assurances vie	667 259 986,10	667 175 695,83
Autres provisions techniques	13 005 964,14	14 778 241,58
<b>Creances de l'actif circulant</b>	<b>4 587 200 135,25</b>	<b>4 984 432 049,46</b>
ionnaires et comptes rattachés débiteurs	723 760 588,29	602 958 922,84
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	2 823 586 641,22	3 151 680 065,96
Personnel débiteur	6 183 041,48	8 147 384,53
Etat débiteur	153 007 497,27	101 224 030,75
Comptes d'associés débiteurs	0,00	0,00
Autres débiteurs	364 599 982,62	480 515 318,00
Comptes de régularisation-actif	516 062 384,37	639 906 327,38
<b>Titres et valeurs de placement (non affectés aux opérations d'assurance)</b>	<b>583 430 798,43</b>	<b>587 121 487,74</b>
<b>Ecarts de conversion - actif (elements circulants)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Trésorerie</b>	<b>105 475 889,88</b>	<b>314 973 167,12</b>
<b>Trésorerie - actif</b>	<b>105 475 889,88</b>	<b>314 973 167,12</b>
Chèques et valeurs à encaisser	11 773 292,96	17 879 340,02
Banques, tgr, c.c.p	93 628 295,53	297 003 888,91
Caisses, régies d'avances et accréditifs	74 301,39	89 938,19
<b>Total actif</b>	<b>25 110 020 546,54</b>	<b>25 981 756 670,56</b>

##### B- Passif

	2 013	2 014
<b>Financement permanent</b>	<b>22 587 316 130,84</b>	<b>22 988 846 467,01</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 556 415 668,76</b>	4 373 089 960,28
Capital social ou fonds d'établissement à déduire	900 000 000,00	
Actionnaires, capital souscrit non appelé		900 000 000,00
Capital appelé, dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 687 070,27	7 687 070,27
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserve légale	90 000 000,00	90 000 000,00
Autres réserves	3 186 776 633,25	2 978 228 598,49
Report à nouveau (1)	0,00	0,00
Fonds social complémentaire	0,00	0,00
Résultats nets en instance d'affectation (1)	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice (1)	371 951 965,24	397 174 291,52
<b>Capitaux propres assimilés</b>	<b>0,00</b>	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00
<b>Dettes de financement</b>	<b>32 019 054,05</b>	79 068 500,21
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts pour fonds d'établissement	0,00	0,00
Autres dettes de financement	32 019 054,05	79 068 500,21
<b>Provisions durables pour risques et charges</b>	<b>39 521 410,06</b>	29 096 185,51
Provisions pour risques	14 874 806,06	545 193,51
Provisions pour charges	24 646 604,00	28 550 992,00
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>17 959 359 997,97</b>	18 507 591 821,01
Provisions pour primes non acquises	480 584 393,59	496 109 582,19
Provisions pour sinistres à payer	8 528 662 246,45	8 678 646 002,74
Provisions des assurances vie	7 974 903 049,77	8 331 040 857,70
Provisions pour fluctuations de sinistralité	550 493 258,04	588 188 518,35
Provisions pour aléas financiers	0,00	0,00
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0,00	0,00
Provisions pour participations aux bénéfices	324 265 144,58	305 765 785,51
Provisions techniques sur placements	40 364 746,46	40 364 746,46
Autres provisions techniques	60 087 159,08	67 476 328,06
<b>Ecart de conversion</b>	<b>0,00</b>	0,00
Augmentation des créances immobilisées et des placements	0,00	0,00
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques	0,00	0,00
<b>Passif circulant (hors trésorerie)</b>	<b>2 420 194 023,36</b>	<b>2 742 742 538,94</b>
<b>Dettes pour espèces remises par les cessionnaires</b>	<b>311 937 651,59</b>	413 609 719,28
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	311 937 651,59	413 609 719,28
<b>Dettes de passif circulant</b>	<b>2 108 210 858,97</b>	2 329 087 306,86
Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	419 646 629,17	388 337 771,04
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	1 037 879 949,66	1 226 301 485,58
Personnel créditeur	442 663,05	10 607 232,81
Organismes sociaux créditeurs	10 792 599,89	17 820 081,62
Etat créditeur	59 886 507,89	64 603 393,55
Comptes d'associés créditeurs	2 323 415,29	1 982 823,90
Autres créanciers	484 455 915,95	500 177 609,60
Comptes de régularisation-passif	92 783 178,07	119 256 908,76
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>0,00</b>	0,00
<b>Ecart de conversion - passif (éléments circulants)</b>	<b>45 512,80</b>	45 512,80
<b>Trésorerie</b>	<b>102 510 392,34</b>	<b>250 167 664,61</b>
<b>Trésorerie - passif</b>	<b>102 510 392,34</b>	250 167 664,61
Crédits d'escompte	0,00	0,00
Crédits de trésorerie	0,00	0,00
Banques	102 510 392,34	250 167 664,61
<b>Total passif</b>	<b>25 110 020 546,54</b>	<b>25 981 756 670,56</b>

## Bilan 2015

### A- Actif

	2014	2015
<b>Actif immobilise</b>	<b>18 291 116 951,67</b>	<b>18 650 809 040,46</b>
<b>Immobilisations en non-valeurs</b>	<b>41 606 392,29</b>	<b>43 984 785,72</b>
Frais préliminaires	0,00	0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	41 606 392,29	43 984 785,72
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>272 993 701,65</b>	<b>272 343 137,16</b>
Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 999 446,88	1 538 522,39
Fonds commercial	270 804 614,77	270 804 614,77
Autres immobilisations incorporelles	189 640,00	0,00
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>183 907 443,05</b>	<b>150 561 727,50</b>
Terrains	36 820 335,43	33 461 019,30
Constructions	72 552 190,45	49 378 990,41
Installations techniques, matériel et outillage	0,00	0,00
Matériel de transport	939 974,52	565 419,19
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	29 117 786,06	38 041 052,94
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	44 477 156,59	29 115 245,66
<b>Immobilisations financières</b>	<b>342 486 582,50</b>	<b>261 319 100,10</b>
Prêts immobilisés	24 532 863,75	31 670 113,58
Autres créances financières	165 458 493,72	92 272 898,90
Titres de participation	98 142 310,97	92 889 360,15
Autres titres immobilisés	54 352 914,06	44 486 727,47
<b>Placements affectés aux opérations d'assurance</b>	<b>17 450 122 832,18</b>	<b>17 922 600 289,98</b>
Placements immobiliers	283 775 102,10	347 497 378,44
Obligations, bons et titres de créances négociables	8 542 972 622,28	8 423 090 227,37
Actions et parts sociales	7 931 997 425,87	8 067 641 701,38
Prêts et effets assimilés	233 452 416,48	218 259 546,67
Dépôts en comptes indisponibles	326 360 426,54	825 820 027,75
Placements affectés aux contrats en unités de compte	0,00	0,00
Dépôts auprès des cédantes	114 300 444,03	23 380 603,09
Autres placements	17 264 394,88	16 910 805,28
<b>Ecart de conversion - actif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Diminution de créances immobilisées et des placemen	0,00	0,00
Augmentation des dettes de financement et des provisions techniques	0,00	0,00
<b>Actif circulant (hors trésorerie)</b>	<b>7 375 666 551,77</b>	<b>7 324 661 219,54</b>
<b>Part des cessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>1 804 113 014,57</b>	<b>1 696 589 310,24</b>
Provisions pour primes non acquises	39 252 143,85	86 907 822,20
Provisions pour sinistres à payer	1 082 906 933,31	934 077 489,35
Provisions des assurances vie	667 175 695,83	663 422 888,07
Autres provisions techniques	14 778 241,58	12 181 110,62
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>4 984 432 049,46</b>	<b>4 771 324 970,74</b>
ionnaires et comptes rattachés débiteurs	602 958 922,84	536 660 406,24
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	3 151 680 065,96	2 992 250 042,07
Personnel débiteur	8 147 384,53	7 549 037,58
Etat débiteur	101 224 030,75	301 798 397,10
Comptes d'associés débiteurs	0,00	0,00
Autres débiteurs	480 515 318,00	352 362 601,31
Comptes de régularisation-actif	639 906 327,38	580 704 486,44
<b>Titres et valeurs de placement (non affectés aux opérations d'assurance)</b>	<b>587 121 487,74</b>	<b>856 746 938,56</b>
<b>Ecart de conversion - actif (éléments circulants)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Trésorerie</b>	<b>314 973 167,12</b>	<b>135 901 400,80</b>
<b>Trésorerie - actif</b>	<b>314 973 167,12</b>	<b>135 901 400,80</b>
Chèques et valeurs à encaisser	17 879 340,02	23 245 936,14
Banques, tgr, c.c.p	297 003 888,91	112 474 496,87
Caisses, régies d'avances et accreditifs	89 938,19	180 967,79
<b>Total actif</b>	<b>25 981 756 670,56</b>	<b>26 111 371 660,80</b>

## B- Passif

	2 014	2 015
<b>Financement permanent</b>	<b>22 988 846 467,01</b>	<b>23 411 369 103,68</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 373 089 960,28</b>	<b>4 275 488 457,58</b>
Capital social ou fonds d'établissement à déduire		
Actionnaires, capital souscrit non appelé	900 000 000,00	900 000 000,00
Capital appelé, dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 687 070,27	7 687 070,27
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00
Réserve légale	90 000 000,00	90 000 000,00
Autres réserves	2 978 228 598,49	2 979 402 890,01
Report à nouveau (1)	0,00	0,00
Fonds social complémentaire	0,00	0,00
Résultats nets en instance d'affectation (1)	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice (1)	397 174 291,52	298 398 497,30
<b>Capitaux propres assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provisions réglementées	0,00	0,00
<b>Dettes de financement</b>	<b>79 068 500,21</b>	<b>71 713 258,66</b>
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts pour fonds d'établissement	0,00	0,00
Autres dettes de financement	79 068 500,21	71 713 258,66
<b>Provisions durables pour risques et charges</b>	<b>29 096 185,51</b>	<b>30 136 779,00</b>
Provisions pour risques	545 193,51	150 000,00
Provisions pour charges	28 550 992,00	29 986 779,00
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>18 507 591 821,01</b>	<b>19 034 030 608,44</b>
Provisions pour primes non acquises	496 109 582,19	512 440 853,24
Provisions pour sinistres à payer	8 678 646 002,74	8 623 658 763,69
Provisions des assurances vie	8 331 040 857,70	8 920 938 827,26
Provisions pour fluctuations de sinistralité	588 188 518,35	631 111 360,00
Provisions pour aléas financiers	0,00	0,00
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0,00	0,00
Provisions pour participations aux bénéficiaires	305 765 785,51	232 843 768,82
Provisions techniques sur placements	40 364 746,46	57 142 542,57
Autres provisions techniques	67 476 328,06	55 894 492,86
<b>Ecarts de conversion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Augmentation des créances immobilisées et des placements	0,00	0,00
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques	0,00	0,00
<b>Passif circulant (hors trésorerie)</b>	<b>2 742 742 538,94</b>	<b>2 625 444 003,86</b>
<b>Dettes pour espèces remises par les cessionnaires</b>	<b>413 609 719,28</b>	<b>153 510 891,57</b>
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	413 609 719,28	153 510 891,57
<b>Dettes de passif circulant</b>	<b>2 329 087 306,86</b>	<b>2 471 933 112,29</b>
Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	388 337 771,04	579 303 662,96
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	1 226 301 485,58	1 304 820 553,27
Personnel créditeur	10 607 232,81	14 329 711,14
Organismes sociaux créditeurs	17 820 081,62	25 266 627,34
Etat créditeur	64 603 393,55	86 481 746,82
Comptes d'associés créditeurs	1 982 823,90	2 243 561,90
Autres créanciers	500 177 609,60	333 846 745,15
Comptes de régularisation-passif	119 256 908,76	125 640 503,71
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ecarts de conversion - passif (éléments circulants)</b>	<b>45 512,80</b>	<b>0,00</b>
<b>Trésorerie</b>	<b>250 167 664,61</b>	<b>74 558 553,26</b>
<b>Trésorerie - passif</b>	<b>250 167 664,61</b>	<b>74 558 553,26</b>
Crédits d'escompte	0,00	0,00
Crédits de trésorerie	0,00	0,00
Banques	250 167 664,61	74 558 553,26
<b>Total passif</b>	<b>25 981 756 670,56</b>	<b>26 111 371 660,80</b>

## Bilan 2016

### A- Actif

	2015	2016
<b>Actif immobilise</b>	<b>18 650 809 040,46</b>	<b>19 008 178 481,36</b>
<b>Immobilisation en non-valeurs</b>	<b>43 984 785,72</b>	<b>40 476 093,33</b>
Frais préliminaires	0,00	0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	43 984 785,72	40 476 093,33
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>272 343 137,16</b>	<b>271 972 789,00</b>
Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 538 522,39	1 168 174,23
Fonds commercial	270 804 614,77	270 804 614,77
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>150 561 727,50</b>	<b>192 071 525,28</b>
Terrains	33 461 019,30	33 445 703,17
Constructions	49 378 990,41	50 543 694,01
Installations techniques, matériel et outillage	0,00	0,00
Matériel de transport	565 419,19	3 353 776,51
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	38 041 052,94	34 627 216,08
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	29 115 245,66	70 101 135,51
<b>Immobilisations financières</b>	<b>261 319 100,10</b>	<b>271 141 429,33</b>
Prêts immobilisés	31 670 113,58	21 931 425,34
Autres créances financières	92 272 898,90	68 408 018,43
Titres de participation	92 889 360,15	100 115 009,27
Autres titres immobilisés	44 486 727,47	80 686 976,29
<b>Placements affectés aux opérations d'assurance</b>	<b>17 922 600 289,98</b>	<b>18 232 516 644,42</b>
Placements immobiliers	347 497 378,44	333 497 231,55
Obligations, bons et titres de créances négociables	8 423 090 227,37	8 786 627 020
Actions et parts sociales	8 067 641 701,38	8 043 799 427,29
Prêts et effets assimilés	218 259 546,67	163 598 445,89
Dépôts en comptes indisponibles	825 820 027,75	848 983 762,60
Placements affectés aux contrats en unités de compte	0,00	0,00
Dépôts auprès des cédantes	23 380 603,09	19 461 404,49
Autres placements	16 910 805,28	16 549 352,73
<b>Ecart de conversion - actif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Diminution de créances immobilisées et des placements	0,00	0,00
Augmentation des dettes de financement et des provisions techniques	0,00	0,00
<b>Actif circulant (hors trésorerie)</b>	<b>7 324 661 219,54</b>	<b>7 402 137 456,29</b>
<b>Part des cessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>1 696 589 310,24</b>	<b>1 731 574 764,67</b>
Provisions pour primes non acquises	86 907 822,20	50 427 983,17
Provisions pour sinistres à payer	934 077 489,35	1 049 871 064,88
Provisions des assurances vie	663 422 888,07	616 038 706,27
Autres provisions techniques	12 181 110,62	15 237 010,35
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>4 771 324 970,74</b>	<b>4 871 673 012,52</b>
ionnaires et comptes rattachés débiteurs	536 660 406,24	134 143 508,47
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	2 992 250 042,07	3 137 582 078,15
Personnel débiteur	7 549 037,58	6 272 096,14
Etat débiteur	301 798 397,10	328 159 568,12
Comptes d'associés débiteurs	0,00	0,00
Autres débiteurs	352 362 601,31	552 549 359,44
Comptes de régularisation-actif	580 704 486,44	712 966 402,20
<b>Titres et valeurs de placement (non affectés aux opérations d'assurance)</b>	<b>856 746 938,56</b>	<b>818 889 679</b>
<b>Ecart de conversion - actif (éléments circulants)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Trésorerie</b>	<b>135 901 400,80</b>	<b>109 529 189,67</b>
<b>Trésorerie - actif</b>	<b>135 901 400,80</b>	<b>109 529 189,67</b>
Chèques et valeurs à encaisser	23 245 936,14	16 788 317,99
Banques, tgr, c.c.p	112 474 496,87	92 664 474,61
Caisses, régies d'avances et accreditifs	180 967,79	76 397,07
<b>Total actif</b>	<b>26 111 371 660,80</b>	<b>26 519 845 127,32</b>

### B- Passif



	2 015	2 016
<b>Financement permanent</b>	<b>23 411 369 103,68</b>	<b>23 911 410 742,98</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 275 488 457,58</b>	<b>4 172 154 209,66</b>
Capital social ou fonds d'établissement à déduire		
Actionnaires, capital souscrit non appelé	900 000 000,00	900 000 000,00
Capital appelé, dont versé		0,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 687 070,27	7 687 070,27
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00
Réserve légale	90 000 000,00	90 000 000,00
Autres réserves	2 979 402 890,01	3 077 801 387,31
Report à nouveau (1)	0,00	0,00
Fonds social complémentaire	0,00	0,00
Résultats nets en instance d'affectation (1)	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice (1)	298 398 497,30	96 665 752,08
<b>Capitaux propres assimilés</b>		0,00
Provisions réglementées		0,00
<b>Dettes de financement</b>	<b>71 713 258,66</b>	<b>70 343 938,91</b>
Emprunts obligataires		0,00
Emprunts pour fonds d'établissement	0,00	0,00
Autres dettes de financement	71 713 258,66	70 343 938,91
<b>Provisions durables pour risques et charges</b>	<b>30 136 779,00</b>	<b>31 605 758,00</b>
Provisions pour risques	150 000,00	50 000,00
Provisions pour charges	29 986 779,00	31 555 758,00
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>19 034 030 608,44</b>	<b>19 637 306 836,41</b>
Provisions pour primes non acquises	512 440 853,24	488 059 330,03
Provisions pour sinistres à payer	8 623 658 763,69	8 882 747 803,74
Provisions des assurances vie	8 920 938 827,26	9 338 732 638,19
Provisions pour fluctuations de sinistralité	631 111 360,00	644 309 905,17
Provisions pour aléas financiers	0,00	0,00
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0,00	0,00
Provisions pour participations aux bénéficiaires	232 843 768,82	188 186 231,25
Provisions techniques sur placements	57 142 542,57	57 142 542,57
Autres provisions techniques	55 894 492,86	38 128 385,46
<b>Ecarts de conversion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Augmentation des créances immobilisées et des placements	0,00	0,00
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques	0,00	0,00
<b>Passif circulant (hors trésorerie)</b>	<b>2 625 444 003,86</b>	<b>2 542 620 687,65</b>
<b>Dettes pour espèces remises par les cessionnaires</b>	<b>153 510 891,57</b>	<b>174 512 350,26</b>
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	153 510 891,57	174 512 350,26
<b>Dettes de passif circulant</b>	<b>2 471 933 112,29</b>	<b>2 368 108 337,39</b>
Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	579 303 662,96	39 909 293,16
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	1 304 820 553,27	1 437 885 886,82
Personnel créditeur	14 329 711,14	269 113,92
Organismes sociaux créditeurs	25 266 627,34	12 152 310,94
Etat créditeur	86 481 746,82	170 072 527,29
Comptes d'associés créditeurs	2 243 561,90	2 974 577,54
Autres créanciers	333 846 745,15	564 743 864,28
Comptes de régularisation-passif	125 640 503,71	140 100 763,44
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ecarts de conversion - passif (éléments circulants)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Trésorerie</b>	<b>74 558 553,26</b>	<b>65 813 696,69</b>
<b>Trésorerie - passif</b>	<b>74 558 553,26</b>	<b>65 813 696,69</b>
Crédits d'escompte	0,00	0,00
Crédits de trésorerie	0,00	0,00
Banques	74 558 553,26	65 813 696,69
<b>Total passif</b>	<b>26 111 371 660,80</b>	<b>26 519 845 127,32</b>

## IV.2. Comptes de produits et de charges des trois derniers exercices

### Comptes de produits et de charges 2014

	2 013	2 014
<b>1 - Primes</b>	<b>805 763 221,46</b>	<b>852 370 910,05</b>
Primes émises	805 763 221,46	852 370 910,05
<b>2 - Produits techniques d'exploitation</b>	<b>2 339 024,14</b>	<b>3 076 838,83</b>
Subventions d'exploitation	2 317 311,31	2 687 047,17
Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
Reprises d'exploitation, transferts de charges	<b>21 712,83</b>	<b>389 791,66</b>
<b>3 - Prestations et frais</b>	<b>985 602 722,92</b>	<b>1 041 329 868,22</b>
Prestations et frais payés	680 298 945,90	750 832 080,17
Variation des provisions pour sinistres à payer	51 629 510,13	-70 627 156,25
Variation des provisions des assurances vie	186 088 366,79	356 196 973,87
Variation des provisions de gestion vie	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	25 454 898,88	21 167 489,61
Variation des provisions pour aléas financiers	0,00	0,00
Variation des provisions techniques des contrats en ires de compte	0,00	0,00
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	42 131 001,22	-16 238 117,78
Variation des autres provisions techniques		-1 401,40
<b>4 - Charges techniques d'exploitation</b>	<b>139 734 100,18</b>	<b>150 764 649,39</b>
Charges d'acquisition des contrats	57 061 907,46	65 199 597,55
Achats consommés de matières et fournitures	<b>22 009 478,30</b>	<b>25 099 525,15</b>
Autres charges externes	26 245 603,54	28 693 332,32
Impôts et taxes	4 004 697,59	4 430 218,52
Charges de personnel	15 544 686,71	15 345 562,57
Autres charges d'exploitation	532 067,85	547 803,31
Dotations d'exploitation	<b>14 335 658,73</b>	<b>11 448 609,97</b>
<b>5 - Produits des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	<b>446 571 196,97</b>	<b>451 850 343,45</b>
Revenus des placements	380 851 875,72	431 837 928,15
Gains de change	0,00	0,00
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	5 740 907,69	7 705 789,22
Profits sur réalisation de placements	59 978 413,56	5 573 525,93
Ajustements de VARCUC (1) (plus-values non réalisées)	0,00	0,00
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés	0,00	0,00
Intérêts et autres produits de placements	0,00	0,00
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	<b>0,00</b>	<b>6 733 100,15</b>
<b>6 - Charges des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	<b>9 495 769,75</b>	<b>9 897 898,69</b>
Charges d'intérêts	1 763 572,83	1 689 364,45
Frais de gestion des placements	301 526,27	225 613,58
Pertes de change	0,00	0,00
Amortissement des différences sur prix de remboursement	5 575 476,89	6 605 029,68
Pertes sur réalisation de placements	410 001,02	1 377 890,98
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés	0,00	0,00
Ajustements de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)	0,00	0,00
Autres charges de placements	0,00	0,00
Dotations sur placement	1 445 192,74	0,00
<b>RESULTAT TECHNIQUE VIE (1 + 2 -3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>119 840 849,72</b>	<b>105 305 676,03</b>

	2 013	2 014
<b>1 - Primes</b>	<b>2 455 767 829,84</b>	<b>2 418 528 433,19</b>
Primes émises	2 491 677 659,59	2 425 644 544,56
Variation des provisions pour primes non acquises	35 909 829,75	7 116 111,37
<b>2 - Produits techniques d'exploitation</b>	<b>55 547 295,99</b>	<b>194 348 294,47</b>
Subventions d'exploitation	5 366 918,17	6 008 387,76
Autres produits d'exploitation	1 233 552,50	994 043,87
Reprises d'exploitation, transferts de charges	48 946 825,32	187 345 862,84
<b>3 - Prestations et frais</b>	<b>1 598 442 009,26</b>	<b>1 717 800 689,73</b>
Prestations et frais payés	<b>1 189 806 604,63</b>	<b>1 331 939 728,05</b>
Variation des provisions pour sinistres à payer	359 033 204,15	365 976 139,33
Variation des provisions (GSR)	0,00	0,00
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	21 264 215,70	16 527 770,70
Variation des provisions pour aléas financiers	0,00	0,00
Variation des provisions pour participations aux bénéfices	6 647 257,00	-2 261 241,29
Variation des autres provisions techniques	21 690 727,78	5 618 292,94
<b>4 - Charges techniques d'exploitation</b>	<b>823 556 133,86</b>	<b>813 884 334,60</b>
Charges d'acquisition des contrats	370 400 322,64	361 273 353,94
Achats consommés de matières et fournitures	50 974 190,55	56 123 941,80
Autres charges externes	60 785 102,54	64 159 895,88
Impôts et taxes	29 988 462,49	30 565 787,12
Charges de personnel	173 846 278,01	171 619 343,52
Autres charges d'exploitation	69 526 259,67	71 404 647,99
Dotations d'exploitation	68 035 517,96	58 737 364,35
<b>5 - Produits des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	<b>493 808 264,76</b>	<b>680 031 431,45</b>
Revenus des placements	416 387 556,21	395 604 786,39
Gains de change	142 988,25	101 890,32
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	356 207,74	-0,02
Profits sur réalisation de placements	38 196 487,46	29 314 116,88
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés	0,00	0,00
Intérêts et autres produits de placements	6 946 176,70	31 993,71
Reprises sur charges de placements ; Transferts de charges	31 778 848,40	254 978 644,17
<b>6 - Charges des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	<b>225 160 585,52</b>	<b>269 902 192,15</b>
Charges d'intérêts	-0,01	0,01
Frais de gestion des placements	14 461 912,15	14 548 684,74
Pertes de change	246 052,41	276 094,86
Amortissement des différences sur prix de remboursement	2 215 122,92	2 899 883,02
Pertes sur réalisation de placements	67 860 925,71	134 210 751,50
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés	0,00	0,00
Autres charges de placements	0,00	0,00
Dotations sur placements	140 376 572,34	117 966 778,02
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>357 964 661,95</b>	<b>491 320 942,63</b>

2 013

2 014



<b>1- Produits non techniques courants</b>	<b>81 516 966,64</b>	<b>60 173 845,60</b>
Produits d'exploitation non techniques courants	10 704 053,28	8 026 657,66
Intérêts et autres produits non techniques courants	56 339 615,75	47 501 484,20
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	0,00	0,00
Autres produits non techniques courants	0,00	0,00
Reprises non techniques, transferts de charges	14 473 297,61	4 645 703,74
<b>2- Charges non techniques courantes</b>	<b>61 882 991,38</b>	<b>22 649 627,85</b>
Charges d'exploitation non techniques courantes	3 269 077,23	5 142 672,53
Charges financières non techniques courantes	0,00	0,00
Amortissement des différences sur prix de remboursement	0,00	0,00
Autres charges non techniques courantes	12 614 634,92	0,00
Dotations non techniques courantes	45 999 279,23	17 506 955,32
Résultat non technique courant (1 - 2)	19 633 975,26	37 524 217,75
<b>3 - Produits non techniques non courants</b>	<b>37 735 549,42</b>	<b>25 188 714,00</b>
Produits des cessions d'immobilisations	24 978 100,00	76 900,00
Subventions d'équilibre	0,00	0,00
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif	0,00	0,00
Autres produits non courants	12 757 449,42	25 111 814,00
Reprises non courantes, transferts de charges	0,00	0,00
<b>4 - Charges non techniques non courantes</b>	<b>16 427 380,11</b>	<b>47 216 045,89</b>
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	3 345 103,34	0,00
Subventions accordées	1 388 000,00	1 285 000,00
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif	0,00	0,00
Autres charges non courantes	11 694 276,77	45 931 045,89
Dotations non courantes	0,00	0,00
Résultat non technique non courant (3 -4)	21 308 169,31	-22 027 331,89
<b>RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>40 942 144,57</b>	<b>15 496 885,86</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>518 747 656,24</b>	<b>612 123 504,52</b>
Impôt sur les résultats	146 795 691,00	214 949 213,00
<b>RESULTAT NET</b>	<b>371 951 965,24</b>	<b>397 174 291,52</b>

## Comptes de produits et de charges 2015

	2 014	2 015
<b>1 - Primes</b>	<b>852 370 910,05</b>	<b>1 049 851 144,91</b>
Primes émises	852 370 910,05	1 049 851 144,91
<b>2 - Produits techniques d'exploitation</b>	<b>3 076 838,83</b>	<b>20 469,40</b>
Subventions d'exploitation	2 687 047,17	0,00
Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
Reprises d'exploitation, transferts de charges	<b>389 791,66</b>	<b>20 469,40</b>
<b>3 - Prestations et frais</b>	<b>1 041 329 868,22</b>	<b>1 246 846 356,31</b>
Prestations et frais payés	750 832 080,17	701 972 910,73
Variation des provisions pour sinistres à payer	-70 627 156,25	11 108 985,67
Variation des provisions des assurances vie	356 196 973,87	593 675 901,65
Variation des provisions de gestion vie	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	21 167 489,61	12 580 636,75
Variation des provisions pour aléas financiers	0,00	0,00
Variation des provisions techniques des contrats en ires de compte	0,00	0,00
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	-16 238 117,78	-72 492 078,49
Variation des autres provisions techniques	-1 401,40	0,00
<b>4 - Charges techniques d'exploitation</b>	<b>150 764 649,39</b>	<b>223 208 723,27</b>
Charges d'acquisition des contrats	65 199 597,55	75 234 119,34
Achats consommés de matières et fournitures	<b>25 099 525,15</b>	<b>36 838 906,77</b>
Autres charges externes	28 693 332,32	35 394 946,28
Impôts et taxes	4 430 218,52	4 946 122,05
Charges de personnel	15 345 562,57	15 625 170,05
Autres charges d'exploitation	547 803,31	39 842 434,27
Dotations d'exploitation	<b>11 448 609,97</b>	<b>15 327 024,51</b>
<b>5 - Produits des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	<b>451 850 343,45</b>	<b>556 930 066,55</b>
Revenus des placements	431 837 928,15	462 256 757,96
Gains de change	0,00	0,00
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	7 705 789,22	6 543 100,19
Profits sur réalisation de placements	5 573 525,93	88 130 208,40
Ajustements de VARCUC (1) (plus-values non réalisées)	0,00	0,00
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés	0,00	0,00
Intérêts et autres produits de placements	0,00	0,00
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	<b>6 733 100,15</b>	<b>0,00</b>
<b>6 - Charges des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	<b>9 897 898,69</b>	<b>103 155 351,72</b>
Charges d'intérêts	1 689 364,45	1 554 471,01
Frais de gestion des placements	225 613,58	1 389 302,20
Pertes de change	0,00	0,00
Amortissement des différences sur prix de remboursement	6 605 029,68	7 858 343,57
Pertes sur réalisation de placements	1 377 890,98	86 402 600,00
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés	0,00	0,00
Ajustements de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)	0,00	0,00
Autres charges de placements	0,00	0,00
Dotations sur placement	0,00	5 950 634,94
<b>RESULTAT TECHNIQUE VIE (1 + 2 -3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>105 305 676,03</b>	<b>33 591 249,56</b>

	2 014	2 015
<b>1 - Primes</b>	<b>2 418 528 433,19</b>	<b>2 428 792 626,83</b>
Primes émises	2 425 644 544,56	2 397 468 219,53
Variation des provisions pour primes non acquises	7 116 111,37	-31 324 407,30
<b>2 - Produits techniques d'exploitation</b>	<b>194 348 294,47</b>	<b>228 147 632,12</b>
Subventions d'exploitation	6 008 387,76	24 932 240,71
Autres produits d'exploitation	994 043,87	15 502,86
Reprises d'exploitation, transferts de charges	187 345 862,84	203 199 888,55
<b>3 - Prestations et frais</b>	<b>1 717 800 689,73</b>	<b>1 501 103 202,08</b>
Prestations et frais payés	<b>1 331 939 728,05</b>	<b>1 397 467 544,71</b>
Variation des provisions pour sinistres à payer	365 976 139,33	82 708 094,91
Variation des provisions (GSR)	0,00	0,00
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	16 527 770,70	30 342 204,90
Variation des provisions pour aléas financiers	0,00	0,00
Variation des provisions pour participations aux bénéficiaires	-2 261 241,29	-429 938,20
Variation des autres provisions techniques	5 618 292,94	-8 984 704,24
<b>4 - Charges techniques d'exploitation</b>	<b>813 884 334,60</b>	<b>1 072 614 270,65</b>
Charges d'acquisition des contrats	361 273 353,94	385 862 092,26
Achats consommés de matières et fournitures	56 123 941,80	68 070 405,32
Autres charges externes	64 159 895,88	65 402 275,77
Impôts et taxes	30 565 787,12	28 573 954,07
Charges de personnel	171 619 343,52	174 746 375,55
Autres charges d'exploitation	71 404 647,99	314 195 154,34
Dotations d'exploitation	58 737 364,35	35 764 013,34
<b>5 - Produits des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	<b>680 031 431,45</b>	<b>520 010 297,19</b>
Revenus des placements	395 604 786,39	461 552 650,10
Gains de change	101 890,32	276 717,96
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	-0,02	0,00
Profits sur réalisation de placements	29 314 116,88	42 989 836,24
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés	0,00	0,00
Intérêts et autres produits de placements	31 993,71	4 151 700,00
Reprises sur charges de placements ; Transferts de charges	254 978 644,17	11 039 392,89
<b>6 - Charges des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	<b>269 902 192,15</b>	<b>262 856 353,64</b>
Charges d'intérêts	0,01	0,00
Frais de gestion des placements	14 548 684,74	17 803 734,88
Pertes de change	276 094,86	625 069,14
Amortissement des différences sur prix de remboursement	2 899 883,02	2 304 930,45
Pertes sur réalisation de placements	134 210 751,50	113 441 689,63
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés	0,00	0,00
Autres charges de placements	0,00	0,00
Dotations sur placements	117 966 778,02	128 680 929,54
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>491 320 942,63</b>	<b>340 376 729,77</b>

	2 014	2 015
<b>1- Produits non techniques courants</b>	<b>60 173 845,60</b>	<b>60 944 871,68</b>
Produits d'exploitation non techniques courants	8 026 657,66	19 321 839,57
Intérêts et autres produits non techniques courants	47 501 484,20	39 281 304,52
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	0,00	0,00
Autres produits non techniques courants	0,00	0,00
Reprises non techniques, transferts de charges	4 645 703,74	2 341 727,59
<b>2- Charges non techniques courantes</b>	<b>22 649 627,85</b>	<b>41 955 018,90</b>
Charges d'exploitation non techniques courantes	5 142 672,53	2 842 909,71
Charges financières non techniques courantes	0,00	0,00
Amortissement des différences sur prix de remboursement	0,00	0,00
Autres charges non techniques courantes	0,00	0,00
Dotations non techniques courantes	17 506 955,32	39 112 109,19
Résultat non technique courant (1 - 2)	37 524 217,75	18 989 852,78
<b>3 - Produits non techniques non courants</b>	<b>25 188 714,00</b>	<b>35 986 124,52</b>
Produits des cessions d'immobilisations	76 900,00	396 030,00
Subventions d'équilibre	0,00	0,00
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif	0,00	0,00
Autres produits non courants	25 111 814,00	35 590 094,52
Reprises non courantes, transferts de charges	0,00	0,00
<b>4 - Charges non techniques non courantes</b>	<b>47 216 045,89</b>	<b>49 803 807,33</b>
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	0,00	3 950,00
Subventions accordées	1 285 000,00	85 000,00
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif	0,00	0,00
Autres charges non courantes	45 931 045,89	49 714 857,33
Dotations non courantes	0,00	0,00
Résultat non technique non courant (3 - 4)	-22 027 331,89	-13 817 682,81
<b>RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>15 496 885,86</b>	<b>5 172 169,97</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>612 123 504,52</b>	<b>379 140 149,30</b>
Impôt sur les résultats	214 949 213,00	80 741 652,00
<b>RESULTAT NET</b>	<b>397 174 291,52</b>	<b>298 398 497,30</b>

## Comptes de produits et de charges 2016

	2 015	2 016
<b>1 - Primes</b>	<b>1 049 851 144,91</b>	<b>1 180 386 894,48</b>
Primes émises	1 049 851 144,91	1 180 386 894,48
<b>2 - Produits techniques d'exploitation</b>	<b>20 469,40</b>	<b>0,00</b>
Subventions d'exploitation	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
Reprises d'exploitation, transferts de charges	20 469,40	0,00
<b>3 - Prestations et frais</b>	<b>1 246 846 356,31</b>	<b>1 336 508 710,48</b>
Prestations et frais payés	701 972 910,73	861 743 914,41
Variation des provisions pour sinistres à payer	11 108 985,67	61 739 258,59
Variation des provisions des assurances vie	593 675 901,65	465 177 992,73
Variation des provisions de gestion vie	0,00	0,00
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	12 580 636,75	11 236 769,92
Variation des provisions pour aléas financiers	0,00	0,00
Variation des provisions techniques des contrats en ires de compte	0,00	0,00
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	-72 492 078,49	-63 389 225,17
Variation des autres provisions techniques	0,00	0,00
<b>4 - Charges techniques d'exploitation</b>	<b>223 208 723,27</b>	<b>220 326 279,32</b>
Charges d'acquisition des contrats	75 234 119,34	81 777 168,85
Achats consommés de matières et fournitures	36 838 906,77	35 520 090,54
Autres charges externes	35 394 946,28	36 404 226,06
Impôts et taxes	4 946 122,05	6 877 093,98
Charges de personnel	15 625 170,05	20 061 322,60
Autres charges d'exploitation	39 842 434,27	23 393 781,11
Dotations d'exploitation	15 327 024,51	16 292 596,18
<b>5 - Produits des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	<b>556 930 066,55</b>	<b>463 234 058,24</b>
Revenus des placements	462 256 757,96	456 780 891,52
Gains de change	0,00	0,00
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	6 543 100,19	6 453 166,72
Profits sur réalisation de placements	88 130 208,40	0,00
Ajustements de VARCUC (1) (plus-values non réalisées)	0,00	0,00
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés	0,00	0,00
Intérêts et autres produits de placements	0,00	0,00
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	0,00	0,00
<b>6 - Charges des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	<b>103 155 351,72</b>	<b>54 979 329,63</b>
Charges d'intérêts	1 554 471,01	1 458 399,87
Frais de gestion des placements	1 389 302,20	1 061 170,98
Pertes de change	0,00	0,00
Amortissement des différences sur prix de remboursement	7 858 343,57	10 108 688,94
Pertes sur réalisation de placements	86 402 600,00	0,00
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés	0,00	0,00
Ajustements de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)	0,00	0,00
Autres charges de placements	0,00	0,00
Dotations sur placement	5 950 634,94	42 351 069,84
<b>RESULTAT TECHNIQUE VIE (1 + 2 -3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>33 591 249,56</b>	<b>31 806 633,29</b>

	2 015	2 016
<b>1 - Primes</b>	<b>2 428 792 626,83</b>	<b>2 442 119 986,22</b>
Primes émises	2 397 468 219,53	2 454 218 302,04
Variation des provisions pour primes non acquises	-31 324 407,30	12 098 315,82
<b>2 - Produits techniques d'exploitation</b>	<b>228 147 632,12</b>	<b>79 296 618,94</b>
Subventions d'exploitation	24 932 240,71	40 985 427,19
Autres produits d'exploitation	15 502,86	113 956,00
Reprises d'exploitation, transferts de charges	203 199 888,55	38 197 235,75
<b>3 - Prestations et frais</b>	<b>1 501 103 202,08</b>	<b>1 618 021 542,84</b>
Prestations et frais payés	<b>1 397 467 544,71</b>	<b>1 536 593 881,18</b>
Variation des provisions pour sinistres à payer	82 708 094,91	81 556 205,94
Variation des provisions (GSR)	0,00	0,00
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	30 342 204,90	1 961 775,25
Variation des provisions pour aléas financiers	0,00	0,00
Variation des provisions pour participations aux bénéficiaires	-429 938,20	18 731 687,60
Variation des autres provisions techniques	-8 984 704,24	-20 822 007,13
<b>4 - Charges techniques d'exploitation</b>	<b>1 072 614 270,65</b>	<b>899 379 757,95</b>
Charges d'acquisition des contrats	385 862 092,26	378 378 303,90
Achats consommés de matières et fournitures	68 070 405,32	63 497 120,35
Autres charges externes	65 402 275,77	65 077 635,97
Impôts et taxes	28 573 954,07	30 028 875,46
Charges de personnel	174 746 375,55	224 358 736,04
Autres charges d'exploitation	314 195 154,34	57 205 049,74
Dotations d'exploitation	35 764 013,34	80 834 036,49
<b>5 - Produits des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	<b>520 010 297,19</b>	<b>512 268 588,92</b>
Revenus des placements	461 552 650,10	462 893 702,03
Gains de change	276 717,96	156 217,17
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	0,00	0,01
Profits sur réalisation de placements	42 989 836,24	10 252 585,07
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés	0,00	0,00
Intérêts et autres produits de placements	4 151 700,00	808 115,29
Reprises sur charges de placements ; Transferts de charges	11 039 392,89	38 157 969,35
<b>6 - Charges des placements affectés aux opérations d'assurance</b>	<b>262 856 353,64</b>	<b>98 322 934,78</b>
Charges d'intérêts	0,00	-0,01
Frais de gestion des placements	17 803 734,88	14 471 572,79
Pertes de change	625 069,14	582 103,90
Amortissement des différences sur prix de remboursement	2 304 930,45	2 394 864,34
Pertes sur réalisation de placements	113 441 689,63	0,00
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés	0,00	0,00
Autres charges de placements	0,00	152 280,70
Dotations sur placements	128 680 929,54	80 722 113,06
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>340 376 729,77</b>	<b>417 960 958,51</b>

	2 015	2 016
<b>1- Produits non techniques courants</b>	<b>60 944 871,68</b>	<b>818 797 915,10</b>
Produits d'exploitation non techniques courants	19 321 839,57	8 508 855,28
Intérêts et autres produits non techniques courants	39 281 304,52	36 963 662,84
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	0,00	0,00
Autres produits non techniques courants	0,00	0,00
Reprises non techniques, transferts de charges	2 341 727,59	773 325 396,98
<b>2- Charges non techniques courantes</b>	<b>41 955 018,90</b>	<b>862 080 431,58</b>
Charges d'exploitation non techniques courantes	2 842 909,71	1 265 566,87
Charges financières non techniques courantes	0,00	779 973 848,17
Amortissement des différences sur prix de remboursement	0,00	0,00
Autres charges non techniques courantes	0,00	0,00
Dotations non techniques courantes	39 112 109,19	80 841 016,54
Résultat non technique courant (1 - 2)	18 989 852,78	-43 282 516,48
<b>3 - Produits non techniques non courants</b>	<b>35 986 124,52</b>	<b>8 504 891,70</b>
Produits des cessions d'immobilisations	396 030,00	403 600,00
Subventions d'équilibre	0,00	0,00
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif	0,00	0,00
Autres produits non courants	35 590 094,52	901 291,70
Reprises non courantes, transferts de charges	0,00	7 200 000,00
<b>4 - Charges non techniques non courantes</b>	<b>49 803 807,33</b>	<b>71 956 738,94</b>
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	3 950,00	11 734 457,99
Subventions accordées	85 000,00	0,00
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif	0,00	0,00
Autres charges non courantes	49 714 857,33	60 222 280,95
Dotations non courantes	0,00	0,00
Résultat non technique non courant (3 - 4)	-13 817 682,81	-63 451 847,24
<b>RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>5 172 169,97</b>	<b>-106 734 363,72</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>379 140 149,30</b>	<b>343 033 228,08</b>
Impôt sur les résultats	80 741 652,00	246 367 476,00
<b>RESULTAT NET</b>	<b>298 398 497,30</b>	<b>96 665 752,08</b>

### IV.3. Tableau de financement des trois derniers exercices

#### Tableau de financement 2014

II – FLUX DE TRESORERIE		
	Au 31 décembre 2014	Exercice 2013
<b>Résultat net</b>	<b>397 174 291,52</b>	<b>371 951 965,24</b>
+ Variation des provisions techniques nettes de cessions	683 474 861,10	749 849 011,40
- Variation des frais d'acquisition reportés	-24 469 857,63	-25 264 850,33
- Variation des amortissements et provisions(1)	-127 604 259,14	173 170 000,51
- Variation des ajustements VARCUC (736 – 636)	-	-
+ Plus ou moins-values provenant de la réévaluation d'éléments d'actif	-	-
- Plus ou moins-values réalisées sur cessions d'éléments d'actifs	100 624 099,67	-51 536 970,95
- Variations des créances et dettes techniques (341 + 342 - 441 - 442 - 42)	70 919 282,11	-211 337 306,35
- Variation des créances pour espèces ou titres déposées (267)	-106 718 705,24	10 945 191,81
- Variation des débiteurs et créditeurs divers (343 à 348 – 443 à 448)	-31 536 179,83	126 498 362,03
- Autres variations (349 – 449)	-97 370 212,32	-150 697 127,53
<b>= A – Flux d'exploitation</b>	<b>864 493 320,24</b>	<b>993 578 275,83</b>
- Acquisitions - cessions d'immeubles (261)	-18 738 640,51	21 642 042,75
- Acquisitions - cessions d'obligations (262)	-467 471 706,73	-1 533 646 282,06
- Acquisitions - cessions d'actions (263)	-164 643 285,00	493 845 948,35
- Autres Acquisitions - cessions (26)	431 326 109,01	456 994 732,03
- Autres Acquisitions - cessions (23 24 25 35)	-49 675 235,27	273 739 789,90
<b>= B – Flux net d'investissement</b>	<b>-269 202 758,50</b>	<b>-287 423 769,03</b>
- Dividendes versés	-580 500 000,00	-693 000 000,00
+ Emissions/(remboursement) nets d'emprunts	47 049 446,16	-1 681 343,07
+ Augmentation /(réduction) de capital et fonds d'établissement	-	-
+ Augmentation /(réduction) d'actions auto-détenues	-	-
<b>= C – Flux de financement</b>	<b>-533 450 553,84</b>	<b>-694 681 343,07</b>
- D - Impact de change (+17- 27-37+47)	-	-
<b>= E -Variation nette de la trésorerie ( A + B + C + D)</b>	<b>61 840 007,90</b>	<b>11 473 163,73</b>
F - Trésorerie au 1er janvier	2 965 497,54	-8 507 666,19
<b>= G - Trésorerie en fin de période (E + F)</b>	<b>64 805 505,44</b>	<b>2 965 497,54</b>

## Tableau de financement 2015

II – FLUX DE TRESORERIE		
	Au 31 décembre 2015	Exercice 2014
<b>Résultat net</b>	<b>298 398 497,30</b>	<b>397 174 291,52</b>
+ Variation des provisions techniques nettes de cessions	633 962 491,76	683 474 861,10
- Variation des frais d'acquisition reportés	151 786 056,27	-24 469 857,63
- Variation des amortissements et provisions(1)	-162 088 665,49	-127 604 259,14
- Variation des ajustements VARCUC (736 – 636)	-	-
+ Plus ou moins-values provenant de la réévaluation d'éléments d'actif	-	-
- Plus ou moins-values réalisées sur cessions d'éléments d'actifs	68 332 164,99	100 624 099,67
- Variations des créances et dettes techniques (341 + 342 - 441 - 442 - 42)	406 922 074,24	70 919 282,11
- Variation des créances pour espèces ou titres déposées (267)	90 919 840,94	-106 718 705,24
- Variation des débiteurs et créditeurs divers (343 à 348 – 443 à 448)	-204 178 481,92	-31 536 179,83
- Autres variations (349 – 449)	65 585 435,89	-97 370 212,32
<b>= A – Flux d'exploitation</b>	<b>1 349 639 413,98</b>	<b>864 493 320,24</b>
- Acquisitions - cessions d'immeubles (261)	-98 455 640,36	-18 738 640,51
- Acquisitions - cessions d'obligations (262)	119 882 394,91	-467 471 706,73
- Acquisitions - cessions d'actions (263)	-238 971 723,97	-164 643 285,00
- Autres Acquisitions - cessions (26)	-483 913 141,80	431 326 109,01
- Autres Acquisitions - cessions (23 24 25 35)	-248 243 203,38	-49 675 235,27
<b>= B – Flux net d'investissement</b>	<b>-949 701 314,60</b>	<b>-269 202 758,50</b>
- Dividendes versés	-396 000 000,00	-580 500 000,00
+ Emissions/(remboursement) nets d'emprunts	-7 355 241,55	47 049 446,16
+ Augmentation /(réduction) de capital et fonds d'établissement	-	-
+ Augmentation /(réduction) d'actions auto-détenues	-	-
<b>= C – Flux de financement</b>	<b>-403 355 241,55</b>	<b>-533 450 553,84</b>
- D - Impact de change (+17- 27-37+47)	-45 512,80	-
<b>= E -Variation nette de la trésorerie ( A + B + C + D)</b>	<b>-3 462 654,97</b>	<b>61 840 007,90</b>
F - Trésorerie au 1er janvier	64 805 502,51	2 965 497,54
<b>= G - Trésorerie en fin de période (E + F)</b>	<b>61 342 847,54</b>	<b>64 805 505,44</b>

#### IV.4. Etat des soldes de gestion des trois derniers exercices

##### Etat des soldes de gestion de 2014

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (TFR)			
Rubriques		Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
1	Primes acquises (1a – 1b)	3 633 347 572,94	3 614 265 011,96
1a	Primes émises	3 648 872 761,54	3 647 504 850,62
1b	Variation des provisions pour primes non acquises	15 525 188,60	33 239 838,66
2	Variation des provisions mathématiques (60311+60317 + 6032 + 6033 + 60261+60267)	112 812 301,11	-25 453 430,34
3	Ajustement VARCUC		
4	Charges des prestations (4a + 4b)	2 459 079 077,74	2 523 807 962,31
4a	Prestations et frais payés (hors rubrique 9)	2 334 727 281,72	2 108 268 507,28
4b	Variation des provisions pour prestations et diverses	124 351 796,02	415 539 455,03
<b>A - Solde de souscription (Marge brute) (1 – 2 – 3 – 4)</b>		<b>1 061 456 194,09</b>	<b>1 115 910 479,99</b>
5	Charges d'acquisition	426 472 951,49	427 462 230,10
6	Autres charges techniques d'exploitation	538 176 032,50	535 828 003,94
7	Produits techniques d'exploitation	197 425 133,29	57 886 320,14
<b>B - Charges d'acquisition et de gestion nettes (5 + 6 - 7)</b>		<b>767 223 850,70</b>	<b>905 403 913,90</b>
<b>C - Marge d'exploitation (A – B)</b>		<b>294 232 343,39</b>	<b>210 506 566,09</b>
8	Produits nets des placements (73 – 63) (hors ajustement VARCUC)	852 081 684,06	705 723 106,45
9	Participations aux résultats et charges des intérêts crédités (60115,60316, 60266, 6071)	295 542 537,31	337 672 157,02
<b>D - Solde financier (8 – 9)</b>		<b>556 539 146,75</b>	<b>368 050 949,43</b>
<b>E - Résultat technique brut (C + D)</b>		<b>850 771 490,14</b>	<b>578 557 515,52</b>
10	Part des réassureurs dans les primes acquises	362 448 229,70	352 733 960,66
11	Part des réassureurs dans les prestations payées	251 955 473,51	238 162 956,75
12	Part des réassureurs dans les provisions	-143 652 115,29	13 819 000,06
<b>F - Solde de réassurance (11 + 12 – 10)</b>		<b>-254 144 871,48</b>	<b>-100 752 003,85</b>
<b>G - Résultat technique net (E + F)</b>		<b>596 626 618,66</b>	<b>477 805 511,67</b>
13	Résultat non technique courant	37 524 217,75	19 633 975,26
14	Résultat non technique non courant	-22 027 331,89	21 308 169,31
<b>H - Résultat non technique (13 + 14)</b>		<b>15 496 885,86</b>	<b>40 942 144,57</b>
<b>I – Résultat avant impôts (G + H)</b>		<b>612 123 504,52</b>	<b>518 747 656,24</b>
15	Impôts sur les sociétés	214 949 213,00	146 795 691,00
<b>J - Résultat net (I – 15)</b>		<b>397 174 291,52</b>	<b>371 951 965,24</b>
16	<b>C' - Marge d'exploitation nette de réassurance (C + F)</b>	<b>40 087 471,91</b>	<b>109 754 562,24</b>

## II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT

Rubriques			Au 31 décembre 2014	Exercice 2013
1	+	Résultat net de l'exercice - Bénéfice	397 174 291,520	371 951 965,240
1	-	Résultat net de l'exercice - Perte	-	-
2	+	Dotations d'exploitation (1)	32 409 435,720	44 396 196,230
3	+	Dotations sur placements (1)	117 966 778,020	141 821 765,080
4	+	Dotations non techniques courantes	17 506 955,320	45 999 279,230
5	+	Dotations non techniques non courantes	-	-
6	-	Reprises d'exploitation (2)	133 262 827,310	72 000,000
7	-	Reprises sur placements (2)	261 711 744,320	31 778 848,390
8	-	Reprises non techniques courantes	4 645 703,740	14 473 297,610
9	-	Reprises non techniques non courantes (2) (3)	-	-
10	-	Profits provenant de la réévaluation	-	-
11	+	Pertes provenant de la réévaluation	-	-
12	-	Produits des cessions d'immobilisations	76 900,000	24 978 100,000
13	+	Valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées	-	3 345 103,340
	=	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>165 360 285,21</b>	<b>536 212 063,12</b>
14	-	<b>Distribution de bénéfices</b>	<b>580 500 000,00</b>	<b>693 000 000,00</b>
	=	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-415 139 714,79</b>	<b>-156 787 936,88</b>

## Etat des soldes de gestion de 2015

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (TFR)			
Rubriques		Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
1	Primes acquises (1a – 1b)	3 870 891 906,88	3 633 347 572,94
1a	Primes émises	3 887 223 177,93	3 648 872 761,54
1b	Variation des provisions pour primes non acquises	16 331 271,05	15 525 188,60
2	Variation des provisions mathématiques (60311+60317 + 6032 + 6033 + 60261+60267)	311 890 937,10	112 812 301,11
3	Ajustement VARCUC	-	-
4	Charges des prestations (4a + 4b)	2 307 686 383,34	2 459 079 077,74
4a	Prestations et frais payés (hors rubrique 9)	2 386 969 128,42	2 334 727 281,72
4b	Variation des provisions pour prestations et diverses	-79 282 745,08	124 351 796,02
<b>A - Solde de souscription (Marge brute) (1 – 2 – 3 – 4)</b>		<b>1 251 314 586,44</b>	<b>1 061 456 194,09</b>
5	Charges d'acquisition	461 096 211,60	426 472 951,49
6	Autres charges techniques d'exploitation	834 726 782,32	538 176 032,50
7	Produits techniques d'exploitation	228 168 101,50	197 425 133,29
<b>B - Charges d'acquisition et de gestion nettes (5 + 6 - 7)</b>		<b>1 067 654 892,42</b>	<b>767 223 850,70</b>
<b>C - Marge d'exploitation (A – B)</b>		<b>183 659 694,02</b>	<b>294 232 343,39</b>
8	Produits nets des placements (73 – 63) (hors ajustement VARCUC)	710 928 658,40	852 081 684,06
9	Participations aux résultats et charges des intérêts crédités (60115,60316, 60266, 6071)	260 721 528,25	295 542 537,31
<b>D - Solde financier (8 – 9)</b>		<b>450 207 130,15</b>	<b>556 539 146,75</b>
<b>E - Résultat technique brut (C + D)</b>		<b>633 866 824,17</b>	<b>850 771 490,14</b>
10	Part des réassureurs dans les primes acquises	392 248 135,14	362 448 229,70
11	Part des réassureurs dans les prestations payées	287 528 672,98	251 955 473,51
12	Part des réassureurs dans les provisions	-155 179 382,68	-143 652 115,29
<b>F - Solde de réassurance (11 + 12 – 10)</b>		<b>-259 898 844,84</b>	<b>-254 144 871,48</b>
<b>G - Résultat technique net (E + F)</b>		<b>373 967 979,33</b>	<b>596 626 618,66</b>
13	Résultat non technique courant	18 989 852,78	37 524 217,75
14	Résultat non technique non courant	-13 817 682,81	-22 027 331,89
<b>H - Résultat non technique (13 + 14)</b>		<b>5 172 169,97</b>	<b>15 496 885,86</b>
<b>I – Résultat avant impôts (G + H)</b>		<b>379 140 149,30</b>	<b>612 123 504,52</b>
15	Impôts sur les sociétés	80 741 652,00	214 949 213,00
<b>J - Résultat net (I – 15)</b>		<b>298 398 497,30</b>	<b>397 174 291,52</b>
16	<b>C' - Marge d'exploitation nette de réassurance (C + F)</b>	<b>-76 239 150,82</b>	<b>40 087 471,91</b>

## II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT

Rubriques			Au 31 décembre 2015	Exercice 2014
1	+	Résultat net de l'exercice - Bénéfice	298 398 497,30	397 174 291,52
1	-	Résultat net de l'exercice - Perte	-	-
2	+	Dotations d'exploitation (1)	32 029 243,34	32 409 435,72
3	+	Dotations sur placements (1)	134 631 564,48	117 966 778,02
4	+	Dotations non techniques courantes	39 112 109,19	17 506 955,32
5	+	Dotations non techniques non courantes	-	-
6	-	Reprises d'exploitation (2)	10 982 653,67	133 262 827,31
7	-	Reprises sur placements (2)	11 039 392,91	261 711 744,32
8	-	Reprises non techniques courantes	2 341 727,59	4 645 703,74
9	-	Reprises non techniques non courantes (2) (3)	-	-
10	-	Profits provenant de la réévaluation	-	-
11	+	Pertes provenant de la réévaluation	-	-
12	-	Produits des cessions d'immobilisations	396 030,00	76 900,00
13	+	Valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées	3 950,00	-
	=	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>479 415 560,14</b>	<b>165 360 285,21</b>
14	-	<b>Distribution de bénéfices</b>	<b>396 000 000,00</b>	<b>580 500 000,00</b>
	=	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>83 415 560,14</b>	<b>-415 139 714,79</b>

### IV.5. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise (A1) des trois derniers exercices

#### Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise (A1) de 2014

##### I - ACTIFIMMOBILISE

A - Evaluation à l'entrée

1 - Immobilisations en non-valeurs

A leur coût d'acquisition.

2 – Immobilisations incorporelles

A leur valeur d'apport pour les portefeuilles des sociétés absorbées. A noter que la valeur d'apport de l'ex société L'Entente, au 01/01/1993, a été corrigée à la hausse suite au contrôle fiscal de la dite société.

3 - Immobilisations corporelles

A leur valeur d'acquisition TTC pour les immobilisations corporelles acquises par la société AXA Assurance Maroc.

A leur valeur d'apport, nettes d'amortissements, pour les immobilisations ayant appartenu aux sociétés absorbées L'Entente et CAA

4 – Immobilisations financières

A leur valeur nominale de remboursement pour les créances.

A leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition, pour les titres de participation et autres titres immobilisés.

5 - Placements affectés aux opérations d'assurances

A leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition, pour les placements effectués par la société AXA Assurance Maroc

A leur valeur d'apport pour les placements ayant appartenus aux sociétés absorbées L'Entente et CAA (estimation faite sur la base d'expertises, pour les immeubles, et sur la moyenne des cours de bourses du trimestre précédant la fusion, pour les titres).

B - Corrections de valeurs

1 - Méthodes d'amortissements

Immobilisations en non valeurs :

-Linéaire sur une durée n'excédant pas cinq ans.



Immobilisations Incorporables : Brevets, licences (Logiciels informatiques)

- Dégressif sur une durée de sept ans, pour les biens acquis après l'exercice 1994.

Immobilisations corporelles : Immobilier

- Linéaire sur une durée de vingt cinq ans et seulement sur la partie "Constructions".

Immobilisations corporelles : Agencements et aménagements des bâtiments

- Linéaire sur une durée de 10 ans

Immobilisations corporelles : informatique gros systèmes

- Linéaire sur une durée de dix ans, pour les biens acquis avant l'exercice 1994.

- Dégressif sur une durée de dix ans, pour les biens acquis après l'exercice 1994.

Immobilisations corporelles : informatique petits systèmes et périphériques

- Linéaire sur une durée de sept ans, pour les biens acquis avant l'exercice 1994.

- Dégressif sur une durée de sept ans, pour les biens acquis après l'exercice 1994.

Immobilisations corporelles : Matériels roulants/Véhicules de fonction

- Linéaire sur une durée de cinq ans.

Immobilisations corporelles : Mobilier, Matériels de bureau, agencements...

- Linéaire sur une durée de dix ans.

## 2 - Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Prêts immobilisés

- Estimation de la perte probable sur le principal restant du. A noter que les litiges nous opposant aux emprunteurs sont peu significatifs, quasi exceptionnels.

Titres immobilisés (actions et titres de participations, autres que placements d'assurances)

- En fonction de la santé financière des entreprises émettrices, lorsqu'elles ne sont pas cotées en bourse (Prise en compte de la valeur probable de négociation).

Placements affectés aux opérations d'assurances et autres affectations

- Estimations selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances n° 1548-05 du 06 ramadan (10/10/2005) relatif aux entreprises d'assurances et de réassurance

## 3 - Méthodes de détermination des écarts de conversion-Actif

- Application des taux de conversion communiqués par la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS)

## **II - ACTIF CIRCULANT (horstrésorerie)**

A - Evaluation à l'entrée

### 1 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

- Cessions légales : applications des taux fixés en fonction des exercices d'effet (opérations Vie), de survenance (opérations Non Vie), aux provisions techniques "affaires directes" (hors chargement de gestion pour les suspens).

- Réassurances conventionnelles : application des conditions prévues aux traités de réassurances

### 2 - Créances et autres actifs circulants

- Sur les assurés et intermédiaires : Selon les mécanismes prévus par le Plan comptable des assurances

### 3 - Titres et autres valeurs de placements

- A leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition.

B - Corrections de valeurs

### 1 - Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

- Approche très prudente. En règle générale, valeur probable de recouvrement estimée à 0% (Entre autres difficultés, celle de faire exécuter les jugements en raison de l'insolvabilité des redevables...)

- Pour les primes à l'encaissement, dotation aux provisions non déduite fiscalement

- Primes de +6 mois et - 12 mois d'ancienneté provisionnées à 25%



- Primes de + 12 mois et - 18 mois d'ancienneté provisionnées à 50%
- Primes de + 18 mois d'ancienneté et contentieuses entre 1 et 12 mois provisionnées à 75%
- Pour les primes compromises: provision égale à 100%

#### 2 - Méthodes de détermination des écarts de conversion-Actif

- Application des taux de conversion communiqués par la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS)

### **III - FINANCEMENT PERMANENT**

#### 1 - Méthodes de réévaluation

#### 2 - Méthodes d'évaluation des provisions réglementées

#### 3 - Dettes de financement permanent

#### 4 - Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges

- Sur la base des derniers jugements rendus.
- Pour les engagements retraites, et à compter de l'exercice 1999, estimation sur des bases actuarielles

#### 5 - Méthodes d'évaluation des provisions techniques

- Estimations selon les dispositions du code des assurances.

arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 1548-05 du 06 ramadan 1426 (10 octobre 2005) relatif aux entreprises d'assurances et de réassurance

#### 6 - Méthodes de détermination des écarts de conversion-Passif

- Application des taux de conversion communiqués par la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS)

### **IV - PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)**

#### 1 - Dettes pour espèces remises par les réassureurs

#### 2 - Dettes du passif circulant

#### 3 - Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges

#### 4 - Méthodes de détermination des écarts de conversion-Passif

- Application des taux de conversion communiqués par la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS)

### **V - TRESORERIE**

#### 1 - Trésorerie - Actif

#### 2 - Trésorerie - Passif

#### 3 - Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation



## Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise (A1) de 2015

### I - ACTIF IMMOBILISE

#### A - Evaluation à l'entrée

##### 1 - Immobilisations en non-valeurs

A leur coût d'acquisition.

##### 2 - Immobilisations incorporelles

A leur valeur d'apport pour les portefeuilles des sociétés absorbées. A noter que la valeur d'apport de l'ex société L'Entente, au 01/01/1993, a été corrigée à la hausse suite au contrôle fiscal de ladite société.

##### 3 - Immobilisations corporelles

A leur valeur d'acquisition TTC pour les immobilisations corporelles acquises par la société AXA Assurance Maroc.

A leur valeur d'apport, nettes d'amortissements, pour les immobilisations ayant appartenu aux sociétés absorbées L'Entente et CAA

##### 4 - Immobilisations financières

A leur valeur nominale de remboursement pour les créances.

A leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition, pour les titres de participation et autres titres immobilisées.

##### 5 - Placements affectés aux opérations d'assurances

A leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition, pour les placements effectués par la société AXA Assurance Maroc

A leur valeur d'apport pour les placements ayant appartenus aux sociétés absorbées L'Entente et CAA (estimation faite sur la base d'expertises, pour les immeubles, et sur la moyenne des cours de bourses du trimestre précédant la fusion, pour les titres).

#### B - Corrections de valeurs

##### 1 - Méthodes d'amortissements

Immobilisations en non valeurs :

- Linéaire sur une durée n'excédant pas cinq ans.

Immobilisations Incorporelles : Brevets, licences (Logiciels informatiques)

- Dégressif sur une durée de sept ans, pour les biens acquis après l'exercice 1994.

Immobilisations corporelles : Immobilier

- Linéaire sur une durée de vingt-cinq ans et seulement sur la partie "Constructions".

Immobilisations corporelles : Agencements et aménagements des bâtiments

- Linéaire sur une durée de 10 ans

Immobilisations corporelles : informatique gros systèmes

- Linéaire sur une durée de dix ans, pour les biens acquis avant l'exercice 1994.

- Dégressif sur une durée de dix ans, pour les biens acquis après l'exercice 1994.

Immobilisations corporelles : informatique petits systèmes et périphériques

- Linéaire sur une durée de sept ans, pour les biens acquis avant l'exercice 1994.

- Dégressif sur une durée de sept ans, pour les biens acquis après l'exercice 1994.

Immobilisations corporelles : Matériels roulants/Véhicules de fonction

- Linéaire sur une durée de cinq ans.

Immobilisations corporelles : Mobilier, Matériels de bureau, agencements...

- Linéaire sur une durée de dix ans.

##### 2 - Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Prêts immobilisés

- Estimation de la perte probable sur le principal restant du. A noter que les litiges nous opposant aux emprunteurs sont peu significatifs, quasi exceptionnels.



Titres immobilisés (actions et titres de participations, autres que placements d'assurances)

- En fonction de la santé financière des entreprises émettrices, lorsqu'elles ne sont pas cotées en bourse (Prise en compte de la valeur probable de négociation).

Placements affectés aux opérations d'assurances et autres affectations

- Estimations selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances n° 1548-05 du 06 ramadan (10/10/2005) relatif aux entreprises d'assurances et de réassurance

3 - Méthodes de détermination des écarts de conversion-Actif

- Application des taux de conversion communiqués par la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS)

## **II - ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)**

A - Evaluation à l'entrée

1 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

- Cessions légales : applications des taux fixés en fonction des exercices d'effet (opérations Vie), de survenance (opérations Non Vie), aux provisions techniques "affaires directes" (hors chargement de gestion pour les suspens).

- Réassurances conventionnelles : application des conditions prévues aux traités de réassurances

2 - Créances et autres actifs circulants

- Sur les assurés et intermédiaires : Selon les mécanismes prévus par le Plan comptable des assurances

3 - Titres et autres valeurs de placements

- A leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition.

B - Corrections de valeurs

1 - Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

- Approche très prudente. En règle générale, valeur probable de recouvrement estimée à 0% (Entre autres difficultés, celle de faire exécuter les jugements en raison de l'insolvabilité des redevables...)

- Pour les primes à l'encaissement, dotation aux provisions non déduite fiscalement

- Primes de + 6 mois et - 12 mois d'ancienneté provisionnées à 25 %

- Primes de + 12 mois et - 18 mois d'ancienneté provisionnées à 50 %

- Primes de + 18 mois d'ancienneté et contentieuses entre 1 et 12 mois provisionnées à 75 %

- Pour les primes compromises: provision égale à 100 %

2 - Méthodes de détermination des écarts de conversion-Actif

- Application des taux de conversion communiqués par la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS)

## **III - FINANCEMENT PERMANENT**

1 - Méthodes de réévaluation

2 - Méthodes d'évaluation des provisions réglementées

3 - Dettes de financement permanent

4 - Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges

- Sur la base des derniers jugements rendus.

- Pour les engagements retraites, et à compter de l'exercice 1999, estimation sur des bases actuarielles

5 - Méthodes d'évaluation des provisions techniques

- Estimations selon les dispositions du code des assurances.

arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 1548-05 du 06 ramadan 1426 (10 octobre 2005) relatif aux entreprises d'assurances et de réassurance

6 - Méthodes de détermination des écarts de conversion-Passif

- Application des taux de conversion communiqués par la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS)





#### **IV - PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)**

- 1 - Dettes pour espèces remises par les réassureurs
  - 2 - Dettes du passif circulant
  - 3 - Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges
  - 4 - Méthodes de détermination des écarts de conversion-Passif
- Application des taux de conversion communiqués par la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS)

#### **V - TRESORERIE**

- 1 - Trésorerie - Actif
- 2 - Trésorerie - Passif
- 3 - Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

### **Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise (A1) de 2016**

#### IV.6. Etat des dérogations (A2) des trois derniers exercices

##### Etat des dérogations (A2) de 2014

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
<b>I - Dérogations aux principes comptables fondamentaux</b>		
NEANT	NEANT	NEANT
<b>II - Dérogations aux méthodes d'évaluation</b>		
NEANT	NEANT	NEANT
<b>III - Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</b>		
NEANT	NEANT	NEANT

##### Etat des dérogations (A2) de 2015

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
<b>I - Dérogations aux principes comptables fondamentaux</b>		
NEANT	NEANT	NEANT
<b>II - Dérogations aux méthodes d'évaluation</b>		
NEANT	NEANT	NEANT
<b>III - Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</b>		
NEANT	NEANT	NEANT

##### Etat des dérogations (A2) de 2016

#### IV.7. Etat des changements de méthodes (A3) des trois derniers exercices

##### Etat des changements de méthodes (A3) de 2014

Nature des changements	Justifications du changement	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
<b>I - Changements affectant les méthodes d'évaluation</b>		
NEANT	NEANT	NEANT
<b>II - Changements affectant les règles de présentation</b>		
NEANT	NEANT	NEANT

##### Etat des changements de méthodes (A3) de 2015

Nature des changements	Justifications du changement	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
<b>I - Changements affectant les méthodes d'évaluation</b>		
NEANT	NEANT	NEANT
<b>II - Changements affectant les règles de présentation</b>		
NEANT	NEANT	NEANT

#### IV.8. Tableau des immobilisations (B2) des trois derniers exercices

##### Tableau des immobilisations (B2) de 2014

Nature	Montant brut début exercice	Augmentations			Diminutions			Montant brut fin exercice
		Acquisitions	Production de l'entreprise pour elle-même	Virement	Cessions	Retrait	Virement	
Frais préliminaires	-							-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	204 103 322,73							228 124 463,18
Primes de remboursement des obligations	-							-
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>204 103 322,73</b>	<b>24 021 140,45</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>228 124 463,18</b>
Immobilisation en recherche et développement	8 473 886,50							8 473 886,50
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	33 419 944,87							33 868 662,05
Fonds commercial	270 804 614,77							270 804 614,77
Autres immobilisations incorporelles	189 640,00							189 640,00
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>312 888 086,14</b>	<b>448 717,18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>313 336 803,32</b>
Terrains	37 056 234,31							37 056 234,31
Constructions	124 486 672,57	22 655 571,79						147 142 244,36
Installations techniques, matériel et outillage	-							-
Matériel de transport	6 725 469,78	35 980,00						6 761 449,78
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	235 425 511,01	5 442 168,50						243 951 570,97
Autres immobilisations corporelles	-							-
Immobilisations corporelles en cours	54 024 538,09	19 117 382,10						44 477 156,59
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>457 718 425,76</b>	<b>47 251 102,39</b>	<b>-</b>	<b>3 083 891,46</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28 664 763,60</b>	<b>479 388 656,01</b>
Terrains	154 891 207,62				975 000,00			153 916 207,62
Constructions	339 478 179,89				1 030 000,00			364 225 120,40
Parts et actions de sociétés civiles immobilières (écart de dissolution)	25 996 545,93							25 996 545,93
Autres placements immobiliers	-							-
Placements immobiliers en cours	-							-
<b>PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>520 365 933,44</b>	<b>7 262 527,01</b>	<b>-</b>	<b>25 580 872,14</b>	<b>2 005 000,00</b>	<b>-</b>	<b>7 066 458,64</b>	<b>544 137 873,95</b>
<b>Total</b>	<b>1 495 075 768,07</b>	<b>78 983 487,03</b>	<b>-</b>	<b>28 664 763,60</b>	<b>2 005 000,00</b>	<b>-</b>	<b>35 731 222,24</b>	<b>1 564 987 796,46</b>

## Tableau des immobilisations (B2) de 2015

Nature	Montant brut début exercice	Augmentations				Diminutions		Montant brut fin exercice
		Acquisitions	Production de l'entreprise pour elle-même	Virement	Cessions	Retrait	Virement	
Frais préliminaires	-							-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	228 124 463,18							84 390 490,37
Primes de remboursement des obligations	-							-
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>228 124 463,18</b>	<b>21 183 154,63</b>	-	-	-	<b>164 917 127,44</b>	-	<b>84 390 490,37</b>
Immobilisation en recherche et développement	8 473 886,50					8 473 886,50		-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	33 868 662,05							34 480 105,09
Fonds commercial	270 804 614,77							270 804 614,77
Autres immobilisations incorporelles	189 640,00					189 640,00		-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>313 336 803,32</b>	<b>611 443,04</b>	-	-	-	<b>8 663 526,50</b>	-	<b>305 284 719,86</b>
Terrains	37 056 234,31						3 344 000,00	33 712 234,31
Constructions	147 142 244,36	1 289 177,60					44 996 812,65	103 434 609,31
Installations techniques, matériel et outillage	-							-
Matériel de transport	6 761 449,78	9 980,00						6 534 429,78
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	243 951 570,97	17 179 715,36						261 131 286,33
Autres immobilisations corporelles	-							-
Immobilisations corporelles en cours	44 477 156,59	66 385 408,55					81 747 319,48	29 115 245,66
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>479 388 656,01</b>	<b>84 864 281,51</b>	-	-	<b>237 000,00</b>	-	<b>130 088 132,13</b>	<b>433 927 805,39</b>
Terrains	153 916 207,62			3 344 000,00	976 000,00			156 284 207,62
Constructions	364 225 120,40			44 996 812,65	830 000,00			464 531 677,43
Parts et actions de sociétés civiles immobilières (écart de dissolution)	25 996 545,93							25 996 545,93
Autres placements immobiliers	-							-
Placements immobiliers en cours	-							-
<b>PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>544 137 873,95</b>	<b>56 139 744,38</b>	-	<b>48 340 812,65</b>	<b>1 806 000,00</b>	-	-	<b>646 812 430,98</b>
<b>Total</b>	<b>1 564 987 796,46</b>	<b>162 798 623,56</b>	-	<b>48 340 812,65</b>	<b>2 043 000,00</b>	<b>173 580 653,94</b>	<b>130 088 132,13</b>	<b>1 470 415 446,60</b>

#### IV.9. Tableau des amortissements (B2 bis) des derniers exercices

##### Tableau des amortissements (B2 bis) de 2014

Nature	Cumul début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur immobilisations sorties	Virement	Cumul fin d'exercice
Frais préliminaires	-	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	167 581 788,21	18 936 282,68	-	-	186 518 070,89
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>167 581 788,21</b>	<b>18 936 282,68</b>	-	-	<b>186 518 070,89</b>
Immobilisation en recherche et développement	8 473 886,50	-	-	-	8 473 886,50
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 738 401,03	1 130 814,14	-	-	31 869 215,17
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>39 212 287,53</b>	<b>1 130 814,14</b>	-	-	<b>40 343 101,67</b>
Terrains	220 582,75	15 316,13	-	-	235 898,88
Constructions	68 937 787,02	5 652 266,89	-	-	74 590 053,91
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-	-
Matériel de transport	5 187 139,14	634 336,12	-	-	5 821 475,26
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	206 486 342,76	8 347 442,15	-	-	214 833 784,91
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>280 831 851,67</b>	<b>14 649 361,29</b>	-	-	<b>295 481 212,96</b>
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	250 170 957,64	10 768 614,21	576 800,00	-	260 362 771,85
Parts et actions de sociétés civiles immobilières (écart de dissolution)	-	-	-	-	-
Autres placements immobiliers	-	-	-	-	-
Placements immobiliers en cours	-	-	-	-	-
<b>PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>250 170 957,64</b>	<b>10 768 614,21</b>	<b>576 800,00</b>	-	<b>260 362 771,85</b>
<b>Total</b>	<b>737 796 885,05</b>	<b>45 485 072,32</b>	<b>576 800,00</b>	-	<b>782 705 157,37</b>

##### Tableau des amortissements (B2 bis) de 2015

Nature	Cumul début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur immobilisations sorties	Virement	Cumul fin d'exercice
Frais préliminaires	-				-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	186 518 070,89	18 912 431,20	165 024 797,44		40 405 704,65
Primes de remboursement des obligations	-				-
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>186 518 070,89</b>	<b>18 912 431,20</b>	<b>165 024 797,44</b>	<b>-</b>	<b>40 405 704,65</b>
Immobilisation en recherche et développement	8 473 886,50		8 473 886,50		-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	31 869 215,17	1 072 367,53			32 941 582,70
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>40 343 101,67</b>	<b>1 072 367,53</b>	<b>8 473 886,50</b>	<b>-</b>	<b>32 941 582,70</b>
Terrains	235 898,88	15 316,13			251 215,01
Constructions	74 590 053,91	4 481 384,06			54 055 618,90
Installations techniques, matériel et outillage	-				-
Matériel de transport	5 821 475,26	380 585,33	233 050,00		5 969 010,59
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	214 833 784,91	8 256 448,48			223 090 233,39
Autres immobilisations corporelles	-				-
Immobilisations corporelles en cours	-			25 015 819,07	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>295 481 212,96</b>	<b>13 133 734,00</b>	<b>233 050,00</b>	<b>25 015 819,07</b>	<b>283 366 077,89</b>
Terrains	-				-
Constructions	260 362 771,85	14 437 228,29	500 766,67	25 015 819,07	299 315 052,54
Parts et actions de sociétés civiles immobilières (écart de dissolution)	-				-
Autres placements immobiliers	-				-
Placements immobiliers en cours	-				-
<b>PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>260 362 771,85</b>	<b>14 437 228,29</b>	<b>500 766,67</b>	<b>25 015 819,07</b>	<b>299 315 052,54</b>
<b>Total</b>	<b>782 705 157,37</b>	<b>47 555 761,02</b>	<b>174 232 500,61</b>	<b>50 031 638,14</b>	<b>656 028 417,78</b>

#### IV.10. Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B3) des trois derniers exercices

##### Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B3) de 2014

Date de cession ou retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus-values	Moins-values
22/05/2014	261 100 000,00	975 000,00	-	975000	4 666 500,00	3 691 500,00	-
24/01/2014	261 200 000,00	1 030 000,00	576 800,00	453200	1 795 000,00	1 341 800,00	-
17/02/2014	751 300 000,00	-	-	-	3 500,00	3 500,00	-
20/02/2014	751 300 000,00	-	-	-	4 200,00	4 200,00	-
14/03/2014	751 300 000,00	-	-	-	6 000,00	6 000,00	-
24/03/2014	751 300 000,00	-	-	-	6 000,00	6 000,00	-
30/04/2014	751 300 000,00	-	-	-	5 000,00	5 000,00	-
06/06/2014	751 300 000,00	-	-	-	16 000,00	16 000,00	-
06/06/2014	751 300 000,00	-	-	-	10 000,00	10 000,00	-
17/06/2014	751 300 000,00	-	-	-	2 200,00	2 200,00	-
30/06/2014	751 300 000,00	-	-	-	4 000,00	4 000,00	-
30/06/2014	751 300 000,00	-	-	-	15 000,00	15 000,00	-
14/11/2014	751 300 000,00	-	-	-	1 500,00	1 500,00	-
30/12/2014	751 300 000,00	-	-	-	3 500,00	3 500,00	-
<b>Total</b>		<b>2 005 000,00</b>	<b>576 800,00</b>	<b>1 428 200</b>	<b>6 538 400,00</b>	<b>5 110 200,00</b>	<b>-</b>

## Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B3) de 2015

Date de cession ou retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus-values	Moins-values
01/01/1986	261 200 000,00	830 000,00	500 766,67	329 233,33	850 000,00	520 766,67	-
23/04/2015	234 000 000,00	-	-	-	47 600,00	47 600,00	-
23/04/2015	234 000 000,00	-	-	-	45 000,00	45 000,00	-
24/04/2015	234 000 000,00	-	-	-	58 000,00	58 000,00	-
08/12/2016	234 000 000,00	237 000,00	233 050,00	3 950,00	103 030,00	99 080,00	-
01/02/2015	235 800 000,00	-	-	-	1 600,00	1 600,00	-
13/02/2015	235 800 000,00	-	-	-	1 500,00	1 500,00	-
06/03/2015	235 800 000,00	-	-	-	4 000,00	4 000,00	-
04/06/2015	235 800 000,00	-	-	-	135 300,00	135 300,00	-
		<b>1 067 000,00</b>	<b>733 816,67</b>	<b>333 183,33</b>	<b>1 246 030,00</b>	<b>912 846,67</b>	<b>-</b>

#### IV.11. Tableau des titres de participation (B4) des trois derniers exercices

##### Tableau des titres de participation (B4) de 2015

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	% participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse			
						Date de clôture	Situation nette (en milliers de Dirhams)	Résultat net (en milliers de Dirhams)	Produits inscrits au CPC de l'exercice
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
AXA ASSISTANCE MAROC	ASSISTANCES	50 310 600,00	0,25	12 577 650,00	12 577 650,00	42 004,00	59 417,00	5 073,00	1 027 470,00
SOMAFIC	FINANCIERE	300 000,00	0,97	756 611 515,72	-	42 004,00	1 895,00	63,00	-
Sté Gestion et Surveillance	SERVICES	200 000,00	1,00	200 000,00	200 000,00	42 004,00	460,00	75,00	-
DIAC-LEASING	FINANCIERE	29 947 500,00	0,20	4 711 473,00	-	42 004,00	-102 998,00	-99 885,00	-
EPARGNE CROISSANCE	PORTEFEUILLE	40 000 000,00	1,00	11 126 711,51	11 126 711,51	42 004,00	55 325,00	3 038,00	11 258 303,00
CFG DEVELOPPEMENT	CAPITAL RISQUE	3 863 500,00	0,16	600 300,00	600 300,00	42 004,00	5 748,00	-51,00	431 451,25
ACAMSA	CAPITAL RISQUE	9 000 000,00	0,11	1 000 000,00	1 000 000,00	42 004,00	34 006,00	9 807,00	2 426 900,00
AM INVEST MOROCCO	CAPITAL RISQUE	218 310 000,00	0,10	39 000 000,00	22 791 500,96	42 004,00	240 293,00	21 819,00	1 677 000,00
CENTURIS	INVESTISSEMENT	175 000 000,00	0,15	15 000 000,00	15 000 000,00	42 004,00	147 236,00	-521,00	-
IMMORENTE	CAPITAL RISQUE	84 708 500,00	0,17	14 325 000,00	14 325 000,00	42 004,00	77 781,00	-242,00	-
HAWAZINE S.A	SOCIETE IMMOBILIERE	960 000,00	0,10	872 156,25	-	42 004,00	-3 170,00	2,00	-
UPLINE INVESTMENT FUND	CAPITAL RISQUE	100 000 000,00	0,10	8 000 000,00	5 494 148,26	42 004,00	54 941,00	-26 352,00	-
INTAJ S.A	SOCIETE IMMOBILIERE	576 000,00	0,10	523 293,75	523 293,75	42 004,00	4 233,00	-26,00	-
RYADS RESORT DEVELOPMENT	SOCIETE IMMOBILIERE	1 260 400,00	0,17	65 660 698,00	-	42 004,00	-1 200,00	-22 686,00	-
SAPINO	AMENAGEMENT DU PARC INDUSTRIEL NOUACEUR	60 428 600,00	0,11	6 857 100,00	6 857 100,00	42 004,00	214 680,00	5 687,00	-
CARRE ASSURANCE MAROC	CAPITAL RISQUE	1 700 000,00	1,00	7 000 000,00	1 793 656,33	42 004,00	1 794,00	1 184,00	-
3A Phone	CAPITAL RISQUE	2 800 000,00	0,30	600 000,00	600 000,00	42 004,00	1 523,00	362,00	-
FORCE 2	SERVICES	-	-	279 871,00	-	42 004,00	-	-	-
<b>I- Immobilisations Financières</b>				<b>944 945 769,23</b>	<b>92 889 360,81</b>				<b>16 821 124,25</b>
AXA CREDIT									8 205 560,00
ZELLIDJA	PORTEFEUILLE/HOLDINGS	57 284 900,00	0,18	151 056 000,00	14 354 681,30	42 004,00	352 773,26	-26 488,45	-
AFRICARE	ASSURANCES	2 660 027 936,00	-	2 258 038,82	2 258 038,82	42 004,00	6 673 592,80	1 073 172,22	15 936,40
ONA COURTAGE	COURTAGE	105 350 000,00	0,49	51 621 500,00	51 621 500,00	42 004,00	139 181,00	19 064,00	9 549 977,50
C.A.T.	ASSURANCES	162 656 000,00	0,17	22 403 100,00	22 403 100,00	42 004,00	397 058,91	31 261,29	-
T CAPITAL GROUP	REAL ESTATE	540 300 000,00	0,28	150 000 000,00	-	42 004,00	321 213,51	8 409,51	-
MAGHREB SIYAHA FUND	CAPITAL RISQUE	800 500 000,00	0,19	150 000 000,00	40 209 654,06	42 004,00	214 835,52	-56 196,99	-
S.C.R.	ASSURANCES	1 500 000 000,00	0,04	20 064 000,00	20 064 000,00	42 004,00	2 187 677,64	317 412,97	5 239 192,07
ATLANTA	ASSURANCES	601 904 360,00	-	2 066 368,00	919 352,28	42 004,00	1 354 797,00	173 824,00	26 250,00
SAHAM ASSURANCE	assurances	419 105 700,00	-	4 370 994,00	3 174 604,47	42 004,00	3 120 600,00	341 241,00	125 784,00
AGMA-LAHOLOU TAZI	Assurances	20 000 000,00	-	517 660,00	517 660,00	42 004,00	95 573,05	44 974,32	40 725,00
<b>II-Placements affectés aux opérations d'assurances</b>				<b>671 397 793,31</b>	<b>272 562 723,42</b>				<b>23 203 424,97</b>
<b>TOTAL 1 + 2</b>				<b>1 616 343 562,54</b>	<b>365 452 084,23</b>				<b>40 024 549,22</b>

## Tableau des titres de participation (B4) de 2014

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	% participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette (en milliers de Dirhams)	Résultat net (en milliers de Dirhams)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
AXA ASSISTANCE MAROC	ASSISTANCES	50 310 600,00	25,00	12 577 650,00	12 577 650,00	41 639,00	58 243,00	3 955,00	1 027 470,00
SOMAFIC	FINANCIERE	15 800 000,00	99,90	756 611 515,72	-	41 639,00	1 832,00	- 28 347,00	-
Sté Gestion et Surveillance	SERVICES	200 000,00	100,00	200 000,00	200 000,00	41 639,00	385,00	95,00	-
DIAC-LEASING	FINANCIERE	29 947 500,00	20,00	4 711 473,00	-	41 639,00	- 102 998,00	- 99 885,00	-
EPARGNE CROISSANCE	PORTEFEUILLE	40 000 000,00	99,74	11 123 911,51	11 123 911,51	41 639,00	52 287,00	2 828,00	-
CFG DEVELOPPEMENT	CAPITAL RISQUE	19 317 500,00	15,54	3 001 400,00	3 001 400,00	41 639,00	26 807,00	5 475,00	1 095 511,00
ACAMSA	CAPITAL RISQUE	9 000 000,00	11,11	1 000 000,00	1 000 000,00	41 639,00	38 173,00	13 179,00	278 694,00
AM INVEST MOROCCO	CAPITAL RISQUE	262 355 000,00	10,18	39 000 000,00	22 246 675,29	41 639,00	218 474,00	- 47 552,00	-
CENTURIS	INVESTISSEMENT	175 000 000,00	15,00	15 000 000,00	15 000 000,00	41 639,00	147 757,00	- 443,00	-
IMMORENTE	CAPITAL RISQUE	84 708 500,00	16,91	14 325 000,00	14 325 000,00	41 639,00	74 371,00	- 2 370,00	-
HAWAZINE S.A	SOCIETE IMMOBILIERE	960 000,00	10,00	872 156,25	-	41 639,00	- 3 172,00	- 124,00	-
UPLINE INVESTMENT FUND	CAPITAL RISQUE	100 000 000,00	10,00	8 000 000,00	8 000 000,00	41 639,00	81 225,00	- 1 816,00	-
INTAJ S.A	SOCIETE IMMOBILIERE	576 000,00	10,00	523 293,75	523 293,75	41 639,00	4 260,00	- 19,00	-
RYADS RESORT DEVELOPMENT	SOCIETE IMMOBILIERE	107 667 300,00	16,13	48 320 716,00	3 287 281,07	41 639,00	20 373,00	- 26 330,00	-
SAPINO	AMENAGEMENT DU PARC INDUSTRIEL	60 428 600,00	11,35	6 857 100,00	6 857 100,00	41 639,00	217 784,00	- 9 040,00	1 021 022,19
FORCE 2	NOUACEUR SERVICES	-	-	279 871,00	-	41 639,00	-	-	-
<b>I- Immobilisations Financières</b>				<b>922 404 087,23</b>	<b>98 142 311,62</b>				<b>3 422 697,19</b>
AXA CREDIT	FINANCIERE	60 000 000,00	62,15	114 030 832,49	114 030 832,49	41 639,00	186 106,50	14 736,00	5 967 680,00
ZELLIDJA	PORTEFEUILLE/HOLDINGS	57 284 900,00	17,58	151 056 000,00	34 036 174,87	41 639,00	379 261,70	- 48 516,00	45 000,00
AFRICARE	ASSURANCES	2 389 431 911,10	0,17	2 258 038,82	2 258 038,82	41 639,00	5 566 560,77	695 237,04	175 525,92
ONA COURTAGE	COURTAGE	105 350 000,00	49,00	51 621 500,00	51 621 500,00	41 639,00	139 080,00	19 375,00	9 291 870,00
C.A.T.	ASSURANCES	162 656 000,00	16,58	22 403 100,00	22 403 100,00	41 639,00	365 797,62	32 770,59	-
T CAPITAL GROUP	REAL ESTATE	540 300 000,00	27,76	150 000 000,00	- 72 944 000,00	41 639,00	312 804,00	15 452,64	-
MAGHREB SIYAHA FUND	CAPITAL RISQUE	800 500 000,00	15,62	125 000 000,00	42 244 301,88	41 639,00	271 032,51	- 57 104,64	-
S.C.R.	ASSURANCES	1 500 000 000,00	4,18	20 064 000,00	20 064 000,00	41 639,00	2 148 653,28	406 796,72	6 033 400,00
ATLANTA	ASSURANCES	601 904 360,00	0,03	2 066 368,00	1 233 816,15	41 639,00	1 242 068,00	110 297,00	17 500,00
SAHAM ASSURANCE	assurances	419 105 700,00	0,08	4 370 994,00	4 370 994,00	41 639,00	2 848 294,00	283 385,00	118 796,00
AGMA-LAHOLOU TAZI	Assurances	20 000 000,00	0,09	517 660,00	517 660,00	41 639,00	95 598,73	49 400,00	40 725,00
<b>II=Placements affectés aux opérations d'assurances</b>				<b>643 388 493,31</b>	<b>219 836 418,21</b>				<b>21 690 496,92</b>
<b>TOTAL 1 + 2</b>				<b>1 565 792 580,54</b>	<b>317 978 729,83</b>				<b>25 113 194,11</b>

#### IV.12. Tableau des actions et parts sociales autres que les titres de participation affectées aux opérations d'assurance (B4 bis) des trois derniers exercices

##### Tableau des actions et parts sociales autres que les titres de participation affectées aux opérations d'assurance (B4 bis) de 2014

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	% participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Produits inscrits au CPC de l'exercice
Pour mémoire (Actions sous dossier libre)				<b>79 340 546,18</b>	<b>54 352 913,59</b>	-
<b>Actions sous dossiers PT</b>						
ATTIJARIWABA BANK	BANQUES	1 929 959 600,00	1,1%	603 562 158,01	603 562 158,01	19 347 301,00
B.M.C.I.	BANQUES	1 327 884 300,00	7,2%	838 507 673,36	838 507 673,36	28 851 990,00
B.M.C.I.Vie	BANQUES	1 327 884 300,00	1,4%	224 111 500,00	224 111 500,00	5 697 750,00
S.N.I.	PORTEFEUILLE/HOLDINGS	1 566 423 300,00	5,2%	81 475 073,00	81 475 073,00	2 431 305,00
ITISSALAT AL MAGHRIB	TELECOMMUNICATIONS	8 790 953 400,00	5,5%	481 995 518,40	481 995 518,40	19 695 198,00
ITISSALAT AL MAGHRIB vie	TELECOMMUNICATIONS	8 790 953 400,00	0,2%	19 639 380,00	19 639 380,00	812 664,00
GENERAL TIRE	INDUSTRIE PNEUMATIQUE	-	0,0%	23 531 560,00	-	-
DELATTRE LEVIVIER	INGENIERIES &BIENS d'EQUIPEMENT INDUSTRIELS	125 000 000,00	7,8%	9 778 221,00	6 230 966,30	119 340,00
B.M.C.E.	BANQUES	1 794 633 900,00	1,3%	23 257 847,25	23 257 847,25	377 400,00
AFRIQUIA GAZ	Pétroles et gaz	343 750 000,00	0,3%	1 118 230,00	1 118 230,00	70 350,00
ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMO	IMMOBILIER	1 210 000 000,00	1,7%	20 447 204,00	9 079 701,67	-
AUTO HALL	Distribution	481 197 900,00	1,7%	-	-	-
BCP	Banques	1 731 421 000,00	1,1%	16 100 665,20	16 100 665,20	426 797,00
CGI	IMMOBILIER	1 840 800 000,00	0,0%	318 352,00	140 677,46	3 743,00
CIMENTS DU MAROC	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 443 600 400,00	1,8%	25 409 622,00	25 409 622,00	1 029 150,00
CMT	Minière	148 500 000,00		30 352 325,00	21 286 180,78	3 271 200,00
COLORADO	Chimie	90 000 000,00	0,9%	840 200,00	840 200,00	54 000,00
COSUMAR	agroalimentaire	419 105 700,00	1,5%	78 420 345,00	78 420 345,00	4 159 152,00
CREDIT DU MAROC	Banques	865 281 500,00	0,2%	1 540 200,00	939 797,71	45 900,00
DOUJA PROM ADDOHA	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	3 150 000 000,00	1,9%	88 808 122,21	45 773 393,92	1 440 192,60
EQDOM	Sociétés de Financement et Autres Activités	167 025 000,00	2,7%	4 462 497,00	4 462 497,00	266 100,00
HOLCIM (MAROC)	Bâtiment et Matériaux de Construction	421 000 000,00	6,9%	38 342 234,00	38 342 234,00	6 662 432,00
HIGHTECH PAYMENT SYSTEMS	Matériels Logiciels et Services Informatiques	70 359 900,00	5,9%	4 148 277,00	2 223 037,83	82 635,00
LYDEC	service ax collectivités	800 000 000,00	0,0%	1 526 281,25	1 526 281,25	103 512,50
LAFARGE CIMENTS	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	524 073 390,00	4,0%	197 592 223,00	197 592 223,00	8 943 955,00
LESIEUR CRISTAL	AGRO-ALIMENTAIRE/PRODUCTION	276 315 100,00	106,0%	2 720 994,00	2 720 994,00	146 290,00
M2M GROUP	Matériels Logiciels et Services Informatiques	64 777 700,00	1,0%	506 306,25	275 071,52	11 250,00
RISMA	TPORISME	788 293 500,00	0,0%	1 973 700,00	1 973 700,00	-
JET ALU MAROC SA	GENIE CIVILE	120 000 000,00	3,0%	4 041 216,00	4 041 216,00	161 368,00
S.M MONETIQUE	Matériels Logiciels et Services Informatiques	40 000 000,00	6,0%	2 589 600,00	1 336 393,14	111 552,00

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	% participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Produits inscrits au CPC de l'exercice
STROC INDUSTRIE	GENIE CIVILE	62 425 750,00	11%	7 081 229,52	7 081 229,52	-
SAMIR	AGRO-ALIMENTAIRE/PRODUCTION	1 189 966 500,00	0%	989 002,00	645 529,64	13 784,00
SONASID	AGRO-ALIMENTAIRE/PRODUCTION	390 000 000,00	2%	8 428 534,00	5 198 509,61	290 812,00
NSI	BATIMENT & MAT. DE CONSTRUCTION	3 415 000 000,00	6%	206 273 000,00	206 273 000,00	7 570 219,10
STOKVIS NORD AFRIQUE	AGRO-ALIMENTAIRE/PRODUCTION	91 951 500,00	4%	3 716 822,64	2 372 049,53	75 057,00
CDG OBLIG PREMIUM	SICAV			-	-	-
CFG RENDEMENT	SICAV			157 872 629,88	157 872 629,88	-
CAPITAL AMAN	SICAV			-	-	-
CAPITAL GARANTI	FONDS DEDIES			-	-	-
AXA HORIZON	FONDS DEDIES			523 052 400,57	523 052 400,57	30 540 660,29
AXA PERFORMANCE	FONDS DEDIES			7 953 953,28	7 953 953,28	-
AXA AVENIR	FONDS DEDIES			301 840 424,83	301 840 424,83	11 867 193,88
CAA RENDEMENT	FONDS DEDIES			700 592 504,65	700 592 504,65	21 567 166,24
AXA OBLIG	FONDS DEDIES			806 159 274,00	806 159 274,00	33 357 824,00
CAP SECURIVALO	FONDS DEDIES			857 065 191,70	857 065 191,70	37 408 742,27
FCP CAPITAL INSTITUTION	FONDS DEDIES			-	-	-
FCP ATTIJARI SECURITE	FONDS DEDIES			-	-	-
FONDS SECURITE	FONDS DEDIES			-	-	-
AXA EPARGNE	FONDS DEDIES			482 684 603,96	482 684 603,96	29 414 121,93
PALMARES FINANCIERES	FONDS DEDIES			328 396 906,50	328 396 906,50	-
AXA CROISSANCE	FCP ATTIJARI SECURITE			592 590 217,50	592 590 217,50	18 771 263,87
				<b>7 811 814 219,95</b>	<b>7 712 161 002,95</b>	<b>295 199 371,67</b>
				<b>7 891 154 766,13</b>	<b>7 766 513 916,54</b>	<b>295 199 371,67</b>

ELEMENTS D'ACTIF	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins value latente
Terrains (2611, 2311, 2312, 2313, 2316)	190 972 441,93	190 736 543,05	572 661 761,92	381 925 218,87
Constructions (2612, 2321, 2323, 2325, 2327)	511 367 364,76	176 414 539,01	430 943 073,84	254 528 534,83
Parts et actions de sociétés immobilières (2613)	25 996 545,93	25 996 545,93	22 950 000,00	- 3 046 545,93
Autres placements immobiliers (2618, 2318, 2328)	-	-	-	-
Placements immobiliers en cours (2619, 2392,2397)	43 172 974,41	43 172 974,41	43 172 974,41	-
<b>Total placements immobiliers</b>	<b>771 509 327,03</b>	<b>436 320 602,40</b>	<b>1 069 727 810,17</b>	<b>633 407 207,77</b>
Obligations d'Etat (26211, 26221)	-	-	-	-
Bons du Trésor (26213, 26223)	5 360 797 710,03	5 360 797 710,03	6 258 180 481,10	897 382 771,07
Obligations garanties par l'Etat (26215, 26225)	303 244 223,12	303 244 223,12	343 074 044,44	39 829 821,32
Titres hypothécaires (2623)	-	-	-	-
Titres de créances négociables (2624)	130 100 000,00	130 100 000,00	134 148 971,98	4 048 971,98
Titres de créances échues (2625)	-	-	-	-
Autres obligations et bons (26218, 26228, 2481, 3504, 3506, 3508)	2 763 830 689,13	2 763 830 689,13	2 920 975 901,13	157 145 212,00
<b>Total Obligations, bons et titres de créances négociables</b>	<b>8 557 972 622,28</b>	<b>8 557 972 622,28</b>	<b>9 656 379 398,65</b>	<b>1 098 406 776,37</b>
Titres de participation (2631, 2510)	1 565 792 580,59	317 978 729,88	589 811 451,35	271 832 721,47
Actions cotées (2632)	2 742 326 479,49	2 666 204 822,49	2 259 413 297,32	- 406 791 525,17
OPCVM Obligations (2634)	3 596 964 426,33	3 596 964 426,33	4 022 915 181,11	425 950 754,78
OPCVM Actions (2635, 3503)	1 748 365 172,92	1 748 365 172,92	2 136 946 266,69	388 581 093,77
OPCVM Divers	-	-	-	-
Autres actions et parts sociales (2581, 2588, 2633, 2636, 2638, 3501, 3502)	390 620 179,18	342 100 986,59	436 260 220,22	94 159 233,62
<b>Total actions et titres de participation</b>	<b>10 044 068 838,51</b>	<b>8 671 614 138,21</b>	<b>9 445 346 416,69</b>	<b>773 732 278,48</b>
Prêts en première hypothèque (2641,2411)	16 765 640,75	16 765 640,75	16 765 640,75	-
Avances sur polices vie (2643)	233 452 416,48	233 452 416,48	233 452 416,48	-
Prêts nantis par des obligations (2644)	-	-	-	-
Autres prêts (2648, 2415, 2416, 2418, 2483, 2487, 2488, 2683, 2688)	189 760 929,21	173 956 414,51	173 956 414,51	-
<b>Total prêts et créances immobilisés</b>	<b>439 978 986,44</b>	<b>424 174 471,74</b>	<b>424 174 471,74</b>	<b>-</b>

ELEMENTS D'ACTIF	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins value latente
Dépôts à terme (2651)	150 000 000,00	150 000 000,00	150 000 000,00	-
OPCVM Monétaires (2653)	174 826 721,19	174 826 721,19	176 302 849,28	1 476 128,09
Autres dépôts (2658, 2486)	3 067 402,44	3 067 402,44	3 067 402,44	-
Valeurs remises aux cédantes (2672)	-	-	-	-
Créances pour espèces remises aux cédantes (2675)	114 300 444,03	114 300 444,03	114 300 444,03	-
<b>Total Dépôts</b>	<b>442 194 567,66</b>	<b>442 194 567,66</b>	<b>443 670 695,75</b>	<b>1 476 128,09</b>
Placements immobiliers (2661)	-	-	-	-
Obligations et bons (2662)	-	-	-	-
Actions et parts autres que les OPCMV (2663)	-	-	-	-
Parts et actions OPCVM (2664)	-	-	-	-
Parts et actions autres OPCVM (2665)	-	-	-	-
Autres placements (2668)	-	-	-	-
<b>Total Placements unités de comptes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 255 724 341,92</b>	<b>18 532 276 402,29</b>	<b>21 039 298 793,00</b>	<b>2 507 022 390,71</b>

Tableau des actions et parts sociales autres que les titres de participation affectées aux opérations d'assurance (B4 bis) de 2015

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	% participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Produits inscrits au CPC de l'exercice
<b>Pour mémoire (Actions sous dossier libre)</b>						
				<b>53 965 746,18</b>	<b>44 486 727,00</b>	<b>-</b>
<b>Actions sous dossiers PT</b>	BANQUES	1 929 959 600,00	0,8%	527 911 758,01	527 911 758,01	17 934 950,00
ATTIJARIWAFI BANK						
AFMA	Courtage	728 000 000,00	0,0%	1 491 120,00	1 491 120,00	-
B.M.C.I.	BANQUES	1 327 884 300,00	7,4%	750 269 123,56	750 269 123,56	29 223 840,00
B.M.C.I.Vie	BANQUES	1 327 884 300,00	1,4%	137 708 900,00	137 708 900,00	5 697 750,00
S.N.I.	PORTEFEUILLE/HOLDINGS	1 566 423 300,00	0,3%	81 475 073,00	81 475 073,00	2 971 595,00
ITISSALAT AL MAGHRIB	TELECOMMUNICATIONS	8 790 953 400,00	0,2%	513 024 992,90	513 024 992,90	22 649 477,70
ITISSALAT AL MAGHRIB vie	TELECOMMUNICATIONS	8 790 953 400,00	0,0%	19 639 380,00	19 639 380,00	934 555,35
GENERAL TIRE	INDUSTRIE PNEUMATIQUE	-	0,0%	23 531 560,00	-	-
DELATTRE LEVIVIER	INGENIERIES &BIENS d'EQUIPEMENT INDUSTRIELS	125 000 000,00	1,9%	9 778 221,00	5 010 952,71	119 340,00
B.M.C.E.	BANQUES	1 794 633 900,00	0,1%	23 257 847,25	23 257 847,25	415 140,00
AFRIQUIA GAZ	Pétroles et gaz	343 750 000,00	0,0%	1 118 230,00	1 118 230,00	70 350,00
ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMO	IMMOBILIER	1 210 000 000,00	0,2%	20 447 204,00	1 083 063,07	-
CIMENTS DU MAROC	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 443 600 400,00	0,2%	25 409 622,00	25 409 622,00	1 783 860,00
CMT	Minière	148 500 000,00	1,1%	30 352 325,00	16 477 129,98	2 191 704,00
COLORADO	Chimie	90 000 000,00	1,1%	840 200,00	578 049,05	55 000,00
COSUMAR	agroalimentaire	419 105 700,00	1,0%	78 420 345,00	78 420 345,00	4 199 928,00
CREDIT DU MAROC	Banques	865 281 500,00	0,0%	1 540 200,00	808 285,35	37 400,00
DOUJA PROM ADDOHA	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	3 150 000 000,00	0,4%	88 808 122,21	28 823 425,37	2 260 438,00
EQDOM	Sociétés de Financement et Autres Activités	167 025 000,00	0,2%	4 462 497,00	2 646 107,94	226 185,00
HIGHTECH PAYMENT SYSTEMS	Matériels Logiciels et Services Informatiques	70 359 900,00	0,8%	4 148 277,00	2 431 549,34	93 653,00
LYDEC	service ax collectivités	800 000 000,00	0,1%	1 526 281,25	1 526 281,25	103 512,50
LAFARGE CIMENTS	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	524 073 390,00	0,6%	197 592 223,00	197 592 223,00	8 786 120,50
LESIEUR CRISTAL	AGRO-ALIMENTAIRE/PRODUCTION	276 315 100,00	6,1%	17 376 214,05	17 376 214,05	872 887,60
M2M GROUP	Matériels Logiciels et Services Informatiques	64 777 700,00	0,0%	506 306,25	269 965,54	13 500,00
RISMA	TPORISME	788 293 500,00	2,0%	35 687 110,00	22 920 182,64	24 187,50
<b>Raison sociale de la société émettrice</b>	<b>Secteur d'activité</b>	<b>Capital Social</b>	<b>% participation</b>	<b>Prix d'acquisition</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Produits inscrits au</b>

			au capital	global	nette	CPC de l'exercice
JET CONTRACTORS	GENIE CIVILE	120 000 000,00	1,0%	4 041 216,00	2 509 354,69	112 256,00
RESIDENCES DAR SAADA	IMMOBILIER	1 310 442 500,00	0,0%	10 647 210,00	10 647 210,00	73 504,00
S.M MONETIQUE	Matériels Logiciels et Services Informatiques	40 000 000,00	4,0%	6 186 000,00	6 186 000,00	143 424,00
STROC INDUSTRIE	GENIE CIVILE	62 425 750,00	2,0%	7 081 229,52	1 379 012,55	-
SAMIR	AGRO-ALIMENTAIRE/PRODUCTION	1 189 966 500,00	0,0%	989 002,00	242 615,63	-
SONASID	AGRO-ALIMENTAIRE/PRODUCTION	390 000 000,00	-	8 428 534,00	2 570 803,75	205 574,00
TAQA MOROCCO	Electricité	125 000 000,00	0,0%	1 449 960,00	1 449 960,00	63 932,00
Balance au 31/12/2015 (251 000 & 295 100)	Pétroles et gaz	125 000 000,00	0,02	12 439 285,00	12 439 285,00	804 484,60
NSI	BATIMENT & MAT. DE CONSTRUCTION	3 415 000 000,00	6,0%	206 273 000,00	206 273 000,00	7 281 436,90
CAP MEZZANINE II	CAPITAL RISQUE	50 300 000,00	2,0%	1 125 761,00	1 125 761,00	-
INFRAMAROC	CAPITAL RISQUE	80 000 000,00	12,0%	9 689 700,00	9 689 700,00	-
STOKVIS NORD AFRIQUE	AGRO-ALIMENTAIRE/PRODUCTION	91 951 500,00	1,0%	3 716 822,64	1 853 820,01	37 528,50
CFG RENDEMENT	SICAV			239 928 960,09	239 928 960,09	-
Balance au 31/12/2015 (263 100 & Partier 296 300)	FONDS DEDIES			611 182 608,97	611 182 608,97	48 811 130,82
AXA PERFORMANCE	FONDS DEDIES			7 953 953,28	7 953 953,28	-
AXA AVENIR	FONDS DEDIES			304 889 887,55	304 889 887,55	23 960 043,20
CAA RENDEMENT	FONDS DEDIES			700 592 504,65	700 592 504,65	50 867 651,38
AXA OBLIG	FONDS DEDIES			806 159 274,00	806 159 274,00	56 055 152,00
CAP SECURIVALO	FONDS DEDIES			857 065 191,70	857 065 191,70	32 270 768,09
AXA EPARGNE	FONDS DEDIES			482 684 603,96	482 684 603,96	15 900 042,84
PALMARES FINANCIERES	FONDS DEDIES			328 396 906,50	328 396 906,50	15 263 500,00
FCP CAPITAL OPTIMUM	FONDS DEDIES			149 998 521,44	149 998 521,44	-
AXA CROISSANCE	FONDS DEDIES			592 590 217,50	592 590 217,50	22 600 028,39
				<b>7 949 833 482,28</b>	<b>7 795 078 973,28</b>	<b>375 115 830,87</b>
				<b>8 003 799 228,46</b>	<b>7 839 565 700,28</b>	<b>375 115 830,87</b>

ELEMENTS D'ACTIF	Valeur brute	Amortissements & Provisions	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeur latente
Terrains nus	32 265 600,00	251 215,01	32 265 600,00	48 921 000,00	16 655 400,00
Terrains aménagés	-	-	-	-	-
Terrains bâtis	1 063 731,16	-	1 063 731,16	1 063 731,16	-
Agencements et aménagements de terrains	382 903,15	-	382 903,15	-	-131 688,14
Terrains	156 284 207,62	-	156 284 207,62	519 011 030,76	362 726 823,14
Terrains (2611, 2311, 2312, 2313, 2316)	189 996 441,93	251 215,01	189 745 226,92	568 995 761,92	379 250 535,00
Bâtiments	52 172 004,00	13 536 882,85	38 635 121,15	57 968 263,74	19 333 142,59
Constructions sur terrains d'autrui	-	-	-	-	-
Ouvrages d'infrastructure	-	-	-	-	-
Agencements et aménagements de bâtiments	51 262 605,31	40 518 736,05	10 743 869,26	10 743 869,27	0,01
Constructions	464 531 677,43	299 315 052,54	165 216 624,89	439 799 714,15	274 583 089,26
Constructions (2612, 2321, 2323, 2325, 2327)	567 966 286,74	353 370 671,44	214 595 615,30	508 511 847,16	293 916 231,86
Parts et actions de sociétés immobilières (2613)	25 996 545,93	-	25 996 545,93	22 950 000,00	- 3 046 545,93
Autres terrains	-	-	-	-	-
Autres constructions	-	-	-	-	-
Autres placements immobiliers	-	-	-	-	-
Autres placements immobiliers (2618, 2318, 2328)	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours des terrains et constructions	-	-	-	29 115 245,66	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations en cours	29 115 245,66	-	29 115 245,66	-	-
Placements immobiliers en cours	-	-	-	-	-
Placements immobiliers en cours (2619, 2392, 2397)	29 115 245,66	-	29 115 245,66	29 115 245,66	-
<b>Total placements immobiliers</b>	<b>813 074 520,26</b>	<b>353 621 886,45</b>	<b>459 452 633,81</b>	<b>1 129 572 854,74</b>	<b>670 120 220,93</b>
Obligations d'Etat cotées	-	-	-	-	-
Obligations d'Etat non cotées	-	-	-	-	-
Obligations d'Etat (26211, 26221)	-	-	-	-	-
Bons du Trésor cotés	-	-	-	6 253 028 684,06	-
Bons du Trésor non cotés	5 360 797 710,03	-	5 360 797 710,03	-	892 230 974,03
Bons du Trésor (26213, 26223)	5 360 797 710,03	-	5 360 797 710,03	6 253 028 684,06	892 230 974,03
Obligations garanties par l'Etat, cotées	-	-	-	-	-
b	295 394 223,12	-	295 394 223,12	335 973 262,27	40 579 039,15
Obligations garanties par l'Etat (26215, 26225)	295 394 223,12	295 394 223,12	295 394 223,12	335 973 262,27	40 579 039,15
Titres hypothécaires (2623)	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables (2624)	155 100 000,00	-	155 100 000,00	158 541 248,60	3 441 248,60
Titres de créances échues (2625)	-	-	-	-	-
Titres immobilisés (droits de créances)	15 000 000,00	-	15 000 000,00	18 141 007,90	3 141 007,90
Obligations	-	-	-	-	-
Bons de caisse et billets de trésorerie	-	-	-	-	-
Autres titres et valeurs de placement similaires	250 000 000,00	-	250 000 000,00	256 976 666,67	6 976 666,67
Autres titres cotés	1 531 826 116,43	-	1 531 826 116,43	1 636 167 643,84	104 341 527,41
Autres titres non cotés	1 079 972 177,79	-	1 079 972 177,79	1 118 981 478,79	39 009 301,00
Autres obligations et bons (26218, 26228, 2481, 3504, 3506, 3508)	2 876 798 294,22	-	2 876 798 294,22	3 030 266 797,20	153 468 502,98
<b>Total Obligations, bons et titres de créances négociables</b>	<b>8 688 090 227,37</b>	<b>-</b>	<b>8 688 090 227,37</b>	<b>9 777 809 992,13</b>	<b>1 089 719 764,76</b>
Titres de participation	944 945 769,23	852 056 408,42	92 889 360,81	161 248 166,32	68 358 805,51
Titres de participation	671 397 793,36	398 835 069,89	272 562 723,47	416 924 247,22	144 361 523,75
Titres de participation (2631, 2510)	1 616 343 562,59	1 250 891 478,31	365 452 084,28	578 172 413,53	212 720 329,25
Actions cotées (2632)	2 546 295 758,03	131 222 949,00	2 415 072 809,03	2 113 804 214,36	- 301 268 594,67
OPCVM Obligations (2634)	3 679 020 756,54	-	3 679 020 756,54	4 066 575 727,32	387 554 970,78
Actions et parts des autres OPCVM	1 402 421 877,74	-	1 402 421 877,74	1 626 351 099,84	223 929 222,10
Actions et parts des OPCVM	606 746 938,56	-	606 746 938,56	610 290 248,14	3 543 309,58

ELEMENTS D'ACTIF	Valeur brute	Amortissements & Provisions	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeur latente
OPCVM Actions (2635, 3503)	2 009 168 816,30	-	2 009 168 816,30	2 236 641 347,98	227 472 531,68
OPCVM Divers	-	-	-	-	-
Actions	53 965 746,18	9 479 018,71	44 486 727,47	51 414 049,44	6 927 321,97
Titres divers	-	-	-	-	-
Actions non cotées	322 095 094,00	23 531 560,00	298 563 534,00	379 268 279,19	80 704 745,19
Parts des FPCT	-	-	-	-	-
Autres actions et parts sociales	-	-	-	-	-
Actions, partie libérée	-	-	-	-	-
Actions, partie non libérée	-	-	-	-	-
Autres actions et parts sociales (2581, 2588, 2633, 2636, 2638, 3501, 3502)	376 060 840,18	33 010 578,71	343 050 261,47	430 682 328,63	87 632 067,16
<b>Total actions et titres de participation</b>	<b>10 226 889 733,64</b>	<b>1 415 125 006,02</b>	<b>8 811 764 727,62</b>	<b>9 425 876 031,83</b>	<b>614 111 304,20</b>
Prêts au personnel	14 537 268,18	-	14 537 268,18	14 537 268,18	-
Prêts en première hypothèque	-	-	-	-	-
Prêts en première hypothèque (2641,2411)	14 537 268,18	-	14 537 268,18	14 537 268,18	-
Avances sur polices vie (2643)	218 259 546,67	-	218 259 546,67	218 259 546,67	-
Prêts nantis par des obligations (2644)	-	-	-	-	-
Prêts aux associés	-	-	-	-	-
Billets de fonds	-	-	-	-	-
Autres prêts	38 345 506,27	21 212 660,87	17 132 845,40	17 132 845,40	-
Créances rattachées à des participations	163 452 431,38	87 944 000,00	75 508 431,38	75 508 431,38	-
Créances immobilisées	-	-	-	-	-
Créances financières diverses	-	-	-	-	-
Autres prêts	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Créances financières diverses	16 910 805,28	-	16 910 805,28	16 910 805,28	-
Autres prêts (2648, 2415, 2416, 2418, 2483, 2487, 2488, 2683, 2688)	218 708 742,93	109 156 660,87	109 552 082,06	109 552 082,06	-
<b>Total prêts et créances immobilisés</b>	<b>451 505 557,78</b>	<b>109 156 660,87</b>	<b>342 348 896,91</b>	<b>342 348 896,91</b>	-
Dépôts à terme (2651)	550 000 000,00	-	550 000 000,00	550 000 000,00	-
OPCVM Monétaires (2653)	218 995 908,71	-	218 995 908,71	-	- 218 995 908,71
Dépôts et cautionnements versés	1 764 467,52	-	1 764 467,52	1 764 467,52	-
Autres dépôts	56 824 119,04	-	56 824 119,04	56 824 119,04	-
Autres dépôts (2658, 2486)	58 588 586,56	-	58 588 586,56	58 588 586,56	-
Valeurs remises aux cédantes (2672)	-	-	-	-	-
Créances pour espèces remises aux cédantes (2675)	23 380 603,09	-	23 380 603,09	23 380 603,09	-
<b>Total Dépôts</b>	<b>850 965 098,36</b>	-	<b>850 965 098,36</b>	<b>631 969 189,65</b>	<b>-218 995 908,71</b>

Placements immobiliers (2661)	-	-	-	-
Obligations et bons (2662)	-	-	-	-
Actions et parts autres que les OPCMV (2663)	-	-	-	-
Parts et actions OPCVM (2664)	-	-	-	-
Parts et actions autres OPCVM (2665)	-	-	-	-
Autres placements (2668)	-	-	-	-
<b>Total Placements unités de comptes</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>21 030 525 137,41</b>	<b>1 877 903 553,34</b>	<b>19 152 621 584,07</b>	<b>21 307 576 965,25</b>
				<b>2 154 955 381,18</b>

#### IV.13. Tableau des provisions (B5) des trois derniers exercices

##### Tableau des provisions (B5) de 2014

I - PROVISIONS TECHNIQUES									
NATURE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes non acquises	480 584 393,59	30 843 066,62	449 741 326,97	15 525 188,60	8 409 077,23	7 116 111,37	496 109 582,19	39 252 143,85	456 857 438,34
Provisions pour sinistres à payer	8 528 637 122,12	1228 247 035,77	7300 390 086,35	150 008 880,62	-145 340 102,46	295 348 983,08	8 678 646 002,74	1 082 906 933,31	7 595 739 069,43
Provisions mathématiques	7 974 928 174,10	667 259 986,10	7 307 668 188,00	356 112 683,60	- 84 290,27	356 196 973,87	8 331 040 857,70	667 175 695,83	7 663 865 161,87
Provisions pour fluctuation de sinistralité	550 493 258,04	-	550 493 258,04	37 695 260,31	-	37 695 260,31	588 188 518,35	-	588 188 518,35
Provisions pour aléas financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions des contrats en unités de compte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participations aux bénéfices	324 265 144,58	-	324 265 144,58	- 18 499 359,07	-	-18 499 359,07	305 765 785,51	-	305 765 785,51
Autres provisions techniques	60 087 159,08	13 005 964,14	47 081 194,94	7 389 168,98	1 772 277,44	5 616 891,54	67 476 328,06	14 778 241,58	52 698 086,48
Provisions techniques sur placements	40 364 746,46	-	40 364 746,46	-	-	-	40 364 746,46	-	40 364 746,46
<b>TOTAL</b>	<b>17 959 359 997,97</b>	<b>1 939 356 052,63</b>	<b>16 020 003 945,34</b>	<b>548 231 823,04</b>	<b>-135 243 038,06</b>	<b>683 474 861,10</b>	<b>18 507 591 821,01</b>	<b>1 804 113 014,57</b>	<b>16 703 478 806,44</b>
Variation de provisions ne faisant pas partie des variations "techniques"									
<b>Total comptes variation de provisions techniques du CPC</b>				<b>548 231 823,04</b>	<b>- 135 243 038,06</b>	<b>683 474 861,10</b>			

II - AUTRES PROVISIONS									
NATURE	au début de l'exercice	Montant			DOTATIONS		REPRISES		Montant fin d'exercice
		D'exploitation	Financières	Non techniques ou non courantes	D'exploitation	Financières	Non techniques ou non courantes		
1 - Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	1 533 650 232,89	-	107 198 163,81	13 768 265,93	-	261 711 744,32	4 645 703,74	1 388 259 214,57	
2 - Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-	
3 - Provisions durables pour risques et charges	39 521 410	1 431 667,00	-	-	12 427 387,55	-	-	29 096 185,51	
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>1 573 742 138,95</b>	<b>1 431 667,00</b>	<b>107 198 163,81</b>	<b>13 768 265,93</b>	<b>12 427 387,55</b>	<b>261 711 744,32</b>	<b>4 645 703,74</b>	<b>1 417 355 400,08</b>	
4 - Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	521 108 548,84	37 776 538,60	-	-	54 472 827,19	-	-	504 412 260,25	
5 - Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-	-	-	-	
6 - Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>521 108 548,84</b>	<b>37 776 538,60</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>54 472 827,19</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>504 412 260,25</b>	
<b>TOTAL(A+B)</b>	<b>2 094 850 687,79</b>	<b>39 208 205,60</b>	<b>107 198 163,81</b>	<b>13 768 265,93</b>	<b>66 900 214,74</b>	<b>261 711 744,32</b>	<b>4 645 703,74</b>	<b>1 921 767 660,33</b>	

## Tableau des provisions (B5) de 2015

I - PROVISIONS TECHNIQUES									
NATURE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes non acquises	496 109 582,19	39 252 143,85	456 857 438,34	16 331 271,05	47 655 678,35	- 31 324 407,30	512 440 853,24	86 907 822,20	425 533 031,04
Provisions pour sinistres à payer	8 678 671 127,07	1 082 906 933,31	7 595 764 193,76	-55 012 363,38	-148 829 443,96	93 817 080,58	8 623 658 763,69	934 077 489,35	7 689 581 274,34
Provisions mathématiques	8 331 015 733,37	667 175 695,83	7 663 840 037,54	589 923 093,89	-3 752 807,76	593 675 901,65	8 920 938 827,26	663 422 888,07	8 257 515 939,19
Provisions pour fluctuation de sinistralité	588 188 518,35	-	588 188 518,35	42 922 841,65	-	42 922 841,65	631 111 360,00	-	631 111 360,00
Provisions pour aléas financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions des contrats en unités de compte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participations aux bénéfices	305 765 785,51	-	305 765 785,51	-72 922 016,69	-	- 72 922 016,69	232 843 768,82	-	232 843 768,82
Autres provisions techniques	67 476 328,06	14 778 241,58	52 698 086,48	-11 581 835,20	-2 597 130,96	- 8 984 704,24	55 894 492,86	12 181 110,62	43 713 382,24
Provisions techniques sur placements	40 364 746,46	-	40 364 746,46	16 777 796,11	-	16 777 796,11	57 142 542,57	-	57 142 542,57
<b>TOTAL</b>	<b>18 507 591 821,01</b>	<b>1 804 113 014,57</b>	<b>16 703 478 806,44</b>	<b>526 438 787,43</b>	<b>-107 523 704,33</b>	<b>633 962 491,76</b>	<b>19 034 030 608,44</b>	<b>1 696 589 310,24</b>	<b>17 337 441 298,20</b>
Variation de provisions ne faisant pas partie des variations "techniques"				-16 777 796,11		-16 777 796,11			
<b>Total comptes variation de provisions techniques du CPC</b>				<b>509 660 991,32</b>	<b>-107 523 704,33</b>	<b>617 184 695,65</b>			

II - AUTRES PROVISIONS									
NATURE	Montant		DOTATIONS			REPRISES			Montant
	au début del'exercice	D'exploitation	Financières	Non techniques ou non courantes	D'exploitation	Financières	Non techniques ou non courantes	fin d'exercice	
1 - Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	1 388 259 214,57	-	103 416 540,08	36 587 032,80	-	1 639 392,91	2 341 727,59	1 524 281 666,95	
2 - Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-	
3 - Provisions durables pour risques et charges	29 096 186	1 435 787,00	-	-	8 292,45	-	-	30 136 779,00	
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>1 417 355 400,08</b>	<b>1 435 787,00</b>	<b>103 416 540,08</b>	<b>36 587 032,80</b>	<b>8 292,45</b>	<b>1 639 392,91</b>	<b>2 341 727,59</b>	<b>1 554 418 445,95</b>	
4 - Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	504 412 260	19 061 794,51	-	-	192 237 704,28	-	-	331 937 288,48	
5 - Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-	-	-	-	
6 - Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>504 412 260</b>	<b>19 061 794,51</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>192 237 704,28</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>331 937 288,48</b>	
<b>TOTAL(A+B)</b>	<b>1 921 767 660,33</b>	<b>20 497 581,51</b>	<b>103 416 540,08</b>	<b>36 587 032,80</b>	<b>192 245 996,73</b>	<b>1 639 392,91</b>	<b>2 341 727,59</b>	<b>1 886 355 734,43</b>	

#### IV.14. Tableau des créances (B6) des trois derniers exercices

##### Tableau des créances (B6) de 2014

CREANCES	TOTAL Brut de Provisions	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'état et organismes publics	Montant sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
Immobilisations financières (Autres que placements)								
- Prêts immobilisés	40 337 378,45	23 903 106,17	3 817 433,38	12 616 838,90	-	-	-	-
- Autres créances financières	165 458 493,72	165 458 493,72	-	-	-	-	-	-
Placements affectés aux opérations d'assurance								
- Obligations et bons	8 542 972 622,28	8 542 972 622,28	-	-	-	3 910 497 676,99	-	-
- Prêts et effets assimilés	233 452 416,48	233 452 416,48	-	-	-	-	-	-
- Créances pour dépôts auprès des cédantes	114 300 444,03	-	114 300 444,03	-	-	-	-	-
<b>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>9 096 521 354,96</b>	<b>8 965 786 638,65</b>	<b>118 117 877,41</b>	<b>12 616 838,90</b>	<b>-</b>	<b>3 910 497 676,99</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 804 113 014,57	-	1 804 113 014,57	-	-	-	-	-
- Cessionnaires et comptes rattachés	604 471 514,48	-	604 471 514,48	-	-	-	-	-
- Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	3 633 500 077,11	-	3 633 500 077,11	-	-	-	-	-
- Personnel	8 147 384,53	-	8 134 845,01	12 539,52	-	-	-	-
- Etat	101 224 030,75	-	65 770 994,59	35 453 036,16	-	101 224 030,75	-	-
- Comptes d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres débiteurs	501 594 975,46	-	452 868 168,68	48 726 806,78	-	-	-	-
- Comptes de régularisation actif	639 906 327,38	19 182 992,22	347 739 955,56	272 983 379,60	-	-	-	-
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 292 957 324,28</b>	<b>19 182 992,22</b>	<b>6 916 598 570,00</b>	<b>357 175 762,06</b>	<b>-</b>	<b>101 224 030,75</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 389 478 679,24</b>	<b>8 984 969 630,87</b>	<b>7 034 716 447,41</b>	<b>369 792 600,96</b>	<b>-</b>	<b>4 011 721 707,74</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

##### Tableau des créances (B6) de 2015

CREANCES	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSES			
	TOTAL Brut de Provisions	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'état et organismes publics	Montant sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
Immobilisations financières (Autres que placements)								
- Prêts immobilisés	52 882 774,46	40 327 706,10	5 033 575,38	7 521 492,98	-	-	-	-
- Autres créances financières	180 216 898,90	180 216 898,90	-	-	-	-	-	-
Placements affectés aux opérations d'assurance								
- Obligations et bons	8 423 090 227,37	8 423 090 227,37	-	-	-	3 910 497 676,99	-	-
- Prêts et effets assimilés	218 259 546,67	218 259 546,67	-	-	-	-	-	-
- Créances pour dépôts auprès des cédantes	23 380 603,09	-	23 380 603,09	-	-	-	-	-
<b>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 897 830 050,49</b>	<b>8 861 894 379,04</b>	<b>28 414 178,47</b>	<b>7 521 492,98</b>	<b>-</b>	<b>3 910 497 676,99</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 696 589 310,24	-	1 696 589 310,24	-	-	-	-	-
- Cessionnaires et comptes rattachés	544 660 406,24	-	544 660 406,24	-	-	-	-	-
- Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	3 295 775 243,01	-	3 295 775 243,01	-	-	-	-	-
- Personnel	7 549 037,58	-	7 536 498,06	12 539,52	-	-	-	-
- Etat	301 798 397,10	-	259 565 848,03	42 232 549,07	-	301 798 397,10	-	-
- Comptes d'associés	700 938,00	-	-	-	-	-	-	-
- Autres débiteurs	372 073 750,85	-	320 510 918,11	51 562 832,74	-	-	-	-
- Comptes de régularisation actif	580 704 486,44	26 840 790,88	325 365 838,53	228 497 857,03	-	-	-	-
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 799 851 569,46</b>	<b>26 840 790,88</b>	<b>6 450 705 000,22</b>	<b>322 305 778,36</b>	<b>-</b>	<b>301 798 397,10</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 697 681 619,95</b>	<b>8 888 735 169,92</b>	<b>6 479 119 178,69</b>	<b>329 827 271,34</b>	<b>-</b>	<b>4 212 296 074,09</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### IV.15. Tableau des dettes (B7) des trois derniers exercices

##### Tableau des dettes (B7) de 2014

DETTES	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSES			
	TOTAL	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'état et organismes publics	Montant sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
-Emprunts obligataires	-							
- Autres dettes de financement	79 068 500,21							
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>79 068 500,21</b>	<b>76 884 640,91</b>	<b>2 183 859,30</b>	-	-	-	-	-
- Dettes pour dépôts des réassureurs	413 609 719,28	-	413 609 719,28	-	-	-	-	-
- Cessionnaires et comptes rattachés	388 337 771,04	-	388 337 771,04	-	-	-	-	-
- Intermédiaires et comptes rattachés	1 226 301 485,58	-	1 208 048 840,78	18 252 644,80	-	-	-	-
- Personnel	10 607 232,81	-	10 568 414,28	38 818,53	-	-	-	-
- Organismes sociaux	17 820 081,62	-	17 820 081,62	-	-	-	-	-
- Etat	64 603 393,55	-	64 603 393,55	-	-	199 547,10	-	-
- Comptes d'associés	1 982 823,90	-	-	1 982 823,90	-	-	-	-
- Autres créanciers	500 177 609,60	-	500 053 413,55	124 196,05	-	-	-	-
- Comptes de régularisation	119 256 908,76	43 805 909,38	75 256 753,53	194 245,85	-	-	-	-
<b>DETTES DES AUTRESPASSIFS CIRCULANTS</b>	<b>2 742 697 026,14</b>	<b>43 805 909,38</b>	<b>2 678 298 387,63</b>	<b>20 592 729,13</b>	-	<b>199 547,10</b>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 821 765 526,35</b>	<b>120 690 550,29</b>	<b>2 680 482 246,93</b>	<b>20 592 729,13</b>	-	<b>199 547,10</b>	-	-

Tableau des dettes (B7) de 2015

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE		AUTRES ANALYSES			
--------	-------	----------------------	--	-----------------	--	--	--



		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'état et organismes publics	Montant sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
-Emprunts obligataires	-							
- Autres dettes de financement	71 713 258,66							
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>71 713 258,66</b>	<b>71 427 989,80</b>	<b>285 268,86</b>	-	-	-	-	-
- Dettes pour dépôts des réassureurs	153 510 891,57	-	153 510 891,57	-	-	-	-	-
- Cessionnaires et comptes rattachés	579 303 662,96	-	579 303 662,96	-	-	-	-	-
- Intermédiaires et comptes rattachés	1 304 820 553,27	-	1 293 441 241,88	11 379 311,39	-	-	-	-
- Personnel	14 329 711,14	-	14 290 892,61	38 818,53	-	-	-	-
- Organismes sociaux	25 266 627,34	-	25 266 627,34	-	-	-	-	-
- Etat	86 481 746,82	-	86 481 746,82	-	-	24 868 461,00	-	-
- Comptes d'associés	2 243 561,90	-	-	2 243 561,90	-	-	-	-
- Autres créanciers	333 846 745,15	-	333 722 549,10	124 196,05	-	-	-	-
- Comptes de régularisation	125 640 503,71	55 083 881,87	70 364 505,99	192 115,85	-	-	-	-
<b>DETTES DES AUTRESPASSIFS CIRCULANTS</b>	<b>2 625 444 003,86</b>	<b>55 083 881,87</b>	<b>2 556 382 118,27</b>	<b>13 978 003,72</b>	-	<b>24 868 461,00</b>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 697 157 262,52</b>	<b>126 511 871,67</b>	<b>2 556 667 387,13</b>	<b>13 978 003,72</b>	-	<b>24 868 461,00</b>	-	-

#### IV.16. Tableau des sûretés réelles données ou reçues (B8) des trois derniers exercices

##### Tableau des sûretés réelles données ou reçues (B8) de 2014

TIERS DEBITEURS OU TIERS CREDITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Objet(2)(3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
<b>Sûretés données</b>		<b>N E A N T</b>		
<b>Prêts immobilisés</b>	<b>40 337 378,45</b>			
Prêts hypothécaires au personnel	1 353 977,91	Hypothèques et autres		
Prêts à plus d'un an au personnel	10 765 048,19	Hypothèques et autres		
Prêts à moyen terme au personnel	4 646 614,65	Hypothèques et autres		
Prêts hypothécaires aux associés	-			
Prêts à plus d'un an aux associés	-			
Billets de fonds	-			
Autres prêts hypothécaires	206 631,16	Hypothèques		
Autres prêts à plus d'un an	77 069,54	Reconnaissances de dettes		
Prêts accordés aux agents	17 969 272,05	Hypothèques ou nantissements		
Prêts accordés aux courtiers	5 318 764,95	Hypothèques ou nantissements		
<b>Placements d'assurances</b>	<b>233 452 416,48</b>			
Prêts en première hypothèque	-			
Avances sur polices vie	233 452 416,48	Autres (Sur épargne constituée)		
Prêts nantis par des obligations	-			
Autres prêts	-			
<b>Sûretés reçues</b>	<b>273 789 794,93</b>			

(1)Gage : 1 - Hypothèque : 2 - Nantissement : 3- Warrant : 4-Autres :5 (à préciser)

(2)Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3)Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

## Tableau des sûretés réelles données ou reçues (B8) de 2015

TIERS DEBITEURS OU TIERS CREDITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Objet(2)(3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
<b>Sûretés données</b>	<b>N E A N T</b>			
<b>Prêts immobilisés</b>	<b>52 882 774,45</b>			
Prêts hypothécaires au personnel	929 418,25	Hypothèques et autres		
Prêts à plus d'un an au personnel	8 376 769,65	Hypothèques et autres		
Prêts à moyen terme au personnel	5 231 080,28	Hypothèques et autres		
Prêts hypothécaires aux associés	-			
Prêts à plus d'un an aux associés	-			
Billets de fonds	-			
Autres prêts hypothécaires	76 631,16	Hypothèques		
Autres prêts à plus d'un an	86 492,13	Reconnaissances de dettes		
Prêts accordés aux agents	33 790 045,02	Hypothèques ou nantissements		
Prêts accordés aux courtiers	4 392 337,96	Hypothèques ou nantissements		
<b>Placements d'assurances</b>	<b>218 259 546,67</b>			
Prêts en première hypothèque	-			
Avances sur polices vie	218 259 546,67	Autres (Sur épargne constituée)		
Prêts nantis par des obligations	-			
Autres prêts	-			
<b>Sûretés reçues</b>	<b>271 142 321,12</b>			

(1)Gage : 1 - Hypothèque : 2 - Nantissement : 3- Warrant : 4-Autres :5 (à préciser)

(2)Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3)Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

#### IV.17. Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit (B9) des trois derniers exercices

##### Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit (B9) de 2014

ENGAGEMENTS DONNES	Montants exercice	Montants exercice précédent
<u>Avals et cautions</u>	NEANT	
<u>Valeurs remises aux cédantes</u>	NEANT	
<u>Autres engagements donnés</u>	NEANT	
<b>TOTAL (1)</b>	- -	

(1) Dont Engagements à l'égard d'entreprises liées

ENGAGEMENTS RECUS	Montants exercice	Montants exercice précédent
<u>Avals et cautions</u>	NEANT	
<u>Valeurs remises par les réassureurs</u>	NEANT	
<u>Autres engagements reçus</u>	NEANT	
<b>TOTAL (1)</b>	- -	

##### Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit (B9) de 2015

ENGAGEMENTS DONNES	Montants exercice	Montants exercice précédent
<u>Avals et cautions</u>	NEANT	
<u>Valeurs remises aux cédantes</u>	NEANT	
<u>Autres engagements donnés</u>	NEANT	
<b>TOTAL (1)</b>	- -	

(1) Dont Engagements à l'égard d'entreprises liées

ENGAGEMENTS RECUS	Montants exercice	Montants exercice précédent
<u>Avals et cautions</u>	NEANT	
<u>Valeurs remises par les réassureurs</u>	NEANT	
<u>Autres engagements reçus</u>	NEANT	
<b>TOTAL (1)</b>	- -	

#### IV.18. Etat de répartition du capital social (C1) des trois derniers exercices

##### Etat de répartition du capital social (C1) de 2014

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	Nombre de titres		Part %		Montant du capital		
		Exercice précédent	Exercice actuel	Exercice précédent	Exercice actuel	Souscrit	Appelé	Libéré
AXA HOLDING MAROC	120-122, Avenue Hassan II - Casablanca	8 999 880	8 999 880	100,0%	100,0%	899 988 000,00	899 988 000,00	899 988 000,00
HASCOET	Michel 122, Avenue Hassan II - Casablanca	20	20	0,0%	0,0%	2 000,00	2 000,00	2 000,00
CHEDDADI	Khalid C.I.M.R, Bd Abdelmoumen - Casablanca	20	20	0,0%	0,0%	2 000,00	2 000,00	2 000,00
GRANIER	Jean Laurent GIE AXA,9 avenue de Messine 75008 - Paris	20	20	0,0%	0,0%	2 000,00	2 000,00	2 000,00
PIERSON	François 313 Terrasses de l'Arche Terrasse 1 – 92.727 Nanterre Cedex	20	20	0,0%	0,0%	2 000,00	2 000,00	2 000,00
RUPPRECHT	Fabian Camino fuente de la Mora n° 1 - 28050 - Madrid	20	20	0,0%	0,0%	2 000,00	2 000,00	2 000,00
SIBRAC	Joël BMCI - 26, Place des Nations Unies - Casablanca 20 000	20	20	0,0%	0,0%	2 000,00	2 000,00	2 000,00
		<b>9 000 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>900 000 000,00</b>	<b>900 000 000,00</b>	<b>900 000 000,00</b>

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

##### Etat de répartition du capital social (C1) de 2015

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	Nombre de titres		Part %		Montant du capital		
		Exercice précédent	Exercice actuel	Exercice précédent	Exercice actuel	Souscrit	Appelé	Libéré
AXA HOLDING MAROC	120-122, Avenue Hassan II - Casablanca	8 999 880	8 999 880	100,0%	100,0%	899 988 000,00	899 988 000,00	899 988 000,00
HASCOET	Michel 122, Avenue Hassan II - Casablanca	20	20	0,0%	0,0%	2 000,00	2 000,00	2 000,00
CHEDDADI	Khalid C.I.M.R, Bd Abdelmoumen - Casablanca	20	20	0,0%	0,0%	2 000,00	2 000,00	2 000,00
GRANIER	Jean Laurent GIE AXA,9 avenue de Messine 75008 - Paris	20	20	0,0%	0,0%	2 000,00	2 000,00	2 000,00
PIERSON	François 313 Terrasses de l'Arche Terrasse 1 – 92.727 Nanterre Cedex	20	20	0,0%	0,0%	2 000,00	2 000,00	2 000,00
RUPPRECHT	Fabian Camino fuente de la Mora n° 1 - 28050 - Madrid	20	20	0,0%	0,0%	2 000,00	2 000,00	2 000,00
SIBRAC	Joël BMCI - 26, Place des Nations Unies - Casablanca 20 000	20	20	0,0%	0,0%	2 000,00	2 000,00	2 000,00
		<b>9 000 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>900 000 000,00</b>	<b>900 000 000,00</b>	<b>900 000 000,00</b>

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital.

#### IV.19. Tableau d'affectation des résultats (C2) des trois derniers exercices

##### Tableau d'affectation des résultats (C2) de 2014

	Montant		Montant
<b>A - ORIGINES DES RESULTATS A AFFECTER</b>		<b>B - AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
Décisions de l'AGO du 03/06/2014		Réserve légale	-
Report à nouveau		- Autres réserves	-
Résultats nets en instance d'affectation		- Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	371 951 965,24	Dividendes	580 500 000,00
Prélèvement sur les réserves	208 548 034,76	Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	-
<b>TOTAL A</b>	<b>580 500 000,00</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>580 500 000,00</b>

##### Tableau d'affectation des résultats (C2) de 2015

	Montant		Montant
<b>A - ORIGINES DES RESULTATS A AFFECTER</b>		<b>B - AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
Décisions de l'AGO du 27/05/2015		- Réserve légale	-
Report à nouveau		- Autres réserves	1 174 291,52
Résultats nets en instance d'affectation		- Tantièmes	-
Résultat net de l'exercice	397 174 291,52	Dividendes	396 000 000,00
Prélèvement sur les réserves		- Autres affectations	-
Autres prélèvements		- Report à nouveau	-
<b>TOTAL A</b>	<b>397 174 291,52</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>397 174 291,52</b>

#### IV.20. Tableau des opérations en devises comptabilisées pendant l'exercice (C4) des trois derniers exercices

##### Tableau des opérations en devises comptabilisées pendant l'exercice (C4) de 2014

NATURE	Entrées		Sorties	
	Contre-valeur en Dirhams		Contre-valeur en Dirhams	
Financement permanent		Néant		
Immobilisations brutes		Néant		
Rentrées sur immobilisations		Néant		
Remboursement des dettes de financement		Néant		
Dépôts auprès des cédantes		Néant		
Dépôts constitués		Néant		
Dépôts libérés		Néant		
Intérêts sur dépôts		Néant		
Dépôts reçus des réassureurs		Néant		
Dépôts constitués		Néant		
Dépôts libérés		Néant		
Intérêts sur dépôts		Néant		
Affaires directes et acceptations		Néant		
Primes		Néant		
Sinistres payés		Néant		
Cessions en réassurances		Néant		
Primes nettes cédées		Néant		
Sinistres payés		Néant		
Autres produits		Néant		
Autres charges		Néant		
<b>TOTAL DES ENTREES</b>		-		-
<b>TOTAL DES SORTIES</b>		-		-
BALANCE DEUISES		-		-
<b>TOTAL</b>		-		-

## Tableau des opérations en devises comptabilisées pendant l'exercice (C4) de 2015

NATURE	Entrées	Sorties
	Contre-valeur en Dirhams	Contre-valeur en Dirhams
Financement permanent	Néant	
Immobilisations brutes	Néant	
Rentrées sur immobilisations	Néant	
Remboursement des dettes de financement	Néant	
Dépôts auprès des cédantes	Néant	
Dépôts constitués	Néant	
Dépôts libérés	Néant	
Intérêts sur dépôts	Néant	
Dépôts reçus des réassureurs	Néant	
Dépôts constitués	Néant	
Dépôts libérés	Néant	
Intérêts sur dépôts	Néant	
Affaires directes et acceptations	Néant	
Primes	Néant	
Sinistres payés	Néant	
Cessions en réassurances	Néant	
Primes nettes cédées	Néant	
Sinistres payés	Néant	
Autres produits	Néant	
Autres charges	Néant	
<b>TOTAL DES ENTREES</b>	-	-
<b>TOTAL DES SORTIES</b>	-	-
BALANCE DEVICES	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-

#### IV.21. Datation et événements postérieurs (C5) des 3 trois derniers exercices

##### Datation et événements postérieurs (C5) de 2014

###### I - DATATION

###### Date de clôture (1)

Au 31 décembre 2014

###### Date d'établissement des états de synthèse (2)

Au 11 mars 2015

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

###### II - EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Date	Indication des événements
	Favorables
	Néant
	Défavorables
	Néant

## Datation et événements postérieurs (C5) de 2015

### I - DATATION

#### Date de clôture (1)

Au 31 décembre 2015

#### Date d'établissement des états de synthèse (2)

Au 09 mars 2016

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

### II - EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Date	Indication des événements
	Favorables
	Néant
	Défavorables
	Néant